

(1)

(N° 3.)

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

(SESSION DE 1878-1879.)

COMPTE GÉNÉRAL
DE
L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

RENDU

POUR L'ANNÉE 1877,

PAR LE MINISTRE DES FINANCES.



BRUXELLES,

F. HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE,
RUE DE L'ORANGERIE, 48.

1878.

(11)

TABLE DES MATIÈRES.

	PAGES.
Note préliminaire	1— 2

COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1877.

Note sur le compte des opérations de l'Administration des Finances, pendant l'année 1877.	4— 8
Tableau général des opérations de l'Administration des Finances, pendant l'année 1877	9— 17

Développement, par classe de comptables, des recettes et des dépenses faites par l'Administration des Finances, pendant l'année 1877.

Développement, par classe de comptables, des recettes faites par l'Administration des Finances, pendant l'année 1877	20— 21
Développement, par classe de comptables, des paiements faits par l'Administration des Finances, pendant l'année 1877	22— 23
Résumé du développement, par classe de comptables, des recettes et des paiements faits par l'Administration des Finances, pendant l'année 1877	24— 25

COMPTES DES BUDGETS.

Compte définitif du Budget de l'exercice 1876.

Note sur le compte définitif du Budget de l'exercice 1876	28— 40
Budget de l'exercice 1876. Compte des recettes, à l'époque de la clôture de l'exercice.	42— 43
— — — — — Compte des dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.	46— 83
Recettes. Développements, par nature de perception et par article du Budget	85—117
— — — — — par province, des recouvrements effectués	119—137
— — — — — Comparaison avec les recouvrements de l'exercice antérieur	139—169
Dépenses. Développements des paiements effectués, par année et par article du Budget	171—287
Comparaison des dépenses de l'exercice 1876, liquidées par la Cour des Comptes et ordonnancées par le Ministère des Finances, avec celles de l'exercice antérieur	288
Tableau des résultats des Budgets des exercices clos de 1850 à 1875 inclusivement	289—295
Résultat général du Budget de l'exercice 1876	297
Comparaison entre la situation provisoire et la situation définitive du Budget de l'exercice 1876.	298

Compte provisoire du Budget de l'exercice 1877.

Note sur le compte provisoire du Budget de l'exercice 1877.	300—304
État des crédits alloués pour les dépenses ordinaires de l'exercice 1877	305
Budget de l'exercice 1877. Compte provisoire des recettes, au 1 ^{er} janvier 1878.	308—311
— — — — — Compte provisoire des dépenses, au 1 ^{er} janvier 1878	312—333

Compte des opérations sur les exercices clos de 1872 à 1876.

Note sur le compte des opérations relatives aux exercices clos de 1872 à 1876.	336—338
Exercice périmé de 1872. — Compte final d'apurement, en ce qui concerne les ordonnances qui restaient en circulation et à payer à l'époque de la reddition du compte définitif	339—343
Exercices en cours d'apurement de 1873 à 1876. — Situation des créances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1878.	346—371

COMPTE DE TRÉSORERIE POUR L'ANNÉE 1877.

	PAGES.
Note sur le compte de trésorerie pour l'année 1877	364
Compte de trésorerie et bilan de l'Administration des Finances, présentant la situation au 1 ^{er} janvier 1877, les opérations de l'année 1877 et la situation au 1 ^{er} janvier 1878	366—375

COMPTE DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1877.

Note sur le compte de la Dette publique pour l'exercice 1877	378—405
Annexes au compte de la Dette publique pour l'exercice 1877	407—461

NOTE PRÉLIMINAIRE.

La loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État impose au Ministre des Finances l'obligation de soumettre annuellement aux Chambres législatives le compte général de l'Administration des Finances.

Le compte rendu pour l'année 1877 satisfait à cette obligation; il comprend toutes les opérations relatives au recouvrement et à l'emploi des deniers publics, et constate la situation de tous les services de recette et de dépense, tant au commencement qu'à la fin de cette année.

Il est divisé en *quatre parties* :

La *première partie*, intitulée : COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, PENDANT L'ANNÉE 1877, contient l'exposé sommaire de tous les faits de la gestion annuelle de cette Administration, en ce qui concerne les services des Budgets et de Trésorerie.

Les *trois autres parties* constituent les comptes de développement exigés par l'article 43 de la loi précitée, savoir :

1° COMPTE DES BUDGETS, qui expose : 1° par année, par exercice, par branche de revenu et par nature de perception, les droits constatés à la charge des redevables de l'État, les recouvrements effectués sur ces droits, et les recouvrements restant à faire; et 2° par année, par exercice, par ministère et par article, les droits constatés au profit des créanciers de l'État, les paiements effectués et les paiements restant à faire pour solder les dépenses.

Il établit, de plus, la comparaison, quant aux recettes, entre les évaluations, les droits à la charge des redevables de l'État et les recouvrements opérés sur ces droits; et, quant aux dépenses, entre les crédits ouverts, les droits au profit des créanciers de l'État et les paiements effectués.

Le *compte des Budgets* se divise lui-même en trois sections, qui sont : A, le *compte définitif du Budget de l'exercice 1876*, présentant la situation de ce Budget au 31 octobre 1877, époque de sa clôture; B, le *compte provisoire du Budget de l'exercice 1877*, offrant la situation de ce Budget, telle qu'elle résulte des faits accomplis jusqu'au 31 décembre de l'année, et de ceux qui se réaliseront jusqu'au 31 octobre 1878; C, le *compte des opérations sur les exercices clos*, comprenant le compte d'apurement de l'exercice 1872 et la situation des ordonnances restant à payer sur les exercices 1873 à 1876.

2° COMPTE DE TRÉSORERIE, faisant connaître les mouvements de fonds qui ont eu lieu pour les divers services de l'Administration des Finances, et établissant le bilan de cette Administration. Il retrace la situation de l'actif et du passif au 1^{er} janvier 1877, et indique les recettes et les paiements effectués pendant l'année 1877, les modifications que ces faits ont apportées à cette première situation, ainsi que la situation nouvelle qui ressort au 1^{er} janvier 1878.

3° COMPTE DES DIVERS SERVICES PUBLICS ET SPÉCIAUX, lequel expose la situation au commencement et à la fin de l'année 1877, de même que le mouvement, durant cette période, des différentes parties de la Dette publique, des pensions de toute catégorie et des rentes viagères.

Quant aux opérations de la caisse d'amortissement et de la caisse des dépôts et consignations, elles font l'objet d'un exposé annuel et distinct, qui est présenté aux Chambres législatives en conformité de l'article 16 de la loi du 15 novembre 1847.

Les diverses parties du compte général sont, du reste, précédées de notes explicatives qui en résument les résultats, et qui sont surtout destinées à faciliter l'intelligence des tableaux.

COMPTE

DES

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1877.



NOTE

SUR LE COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

PENDANT L'ANNÉE 1877.

Le compte des opérations de l'Administration des Finances, pendant l'année 1877, forme la première partie du compte général prescrit par les articles 42 et 43 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité publique. Il contient le relevé sommaire des droits constatés soit au profit, soit à la charge de l'État, ainsi que des recettes et des dépenses, qui sont développés dans les autres parties du compte général (*Comptes des Budgets et de Trésorerie*), et présente les résultats de la gestion annuelle de l'Administration.

On va exposer ces résultats.

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS.

Les opérations sur les Budgets sont relatives au recouvrement et à l'emploi des deniers publics ; en voici la situation :

RECETTES.

Exercice 1876.

D'après le compte précédent, les droits qui restaient à recouvrer au 1^{er} janvier 1877, sur les recettes prévues au Budget des Voies et Moyens de l'exercice 1876, s'élevaient à fr. 11,818,381 03

Pendant l'année 1877, ces droits ont été l'objet de modifications qui se résument en une augmentation de 5,248,288 88

De sorte que les recouvrements à opérer sur l'exercice 1876 atteignaient. 17,066,669 91

Les recettes opérées en 1877 ayant été de 12,328,982 94

Une somme de fr. 4,737,686 97

restait à recouvrer lors de la clôture du Budget de 1876.

Exercice 1877.

Les droits constatés sur les Voies et Moyens, tant ordinaires qu'extraordinaires de 1877, se sont élevés à	fr. 345,812,911 62
Les recouvrements effectués en 1877 ont été de	333,260,082 18
An 1 ^{er} janvier 1878, il restait à recouvrer	fr. 12,552,829 44

DÉPENSES

Exercice 1876.

Suivant le compte de l'année 1876, les créances liquidées et ordonnancées, mais non encore acquittées, aussi bien sur les Budgets de l'exercice 1876 que sur les crédits spéciaux rattachés à cet exercice, s'élevaient, au 1 ^{er} janvier 1877, à	fr. 52,807,871 77
De cette dernière date au 31 octobre 1877, de nouvelles liquidations de créances ont augmenté ce chiffre de	41,947,625 16
Les créances à la charge du Trésor sur l'exercice 1876 s'élevaient, en définitive, à	94,755,496 93
Les paiements effectués et justifiés, pendant la même période, se sont élevés à	94,338,374 26
Il en résulte que les créances liquidées et ordonnancées, dont le paiement n'était pas réclamé à l'époque de la clôture de l'exercice, s'élevaient à	fr. 417,122 67

Exercice 1877.

Les créances liquidées et ordonnancées en 1877, sur les Budgets ordinaires de l'exercice 1877 ainsi que sur des allocations pour des services spéciaux rattachés à cet exercice, montent à	fr. 337,260,433 35
Les paiements effectués et justifiés sont de	295,291,954 91
Les créances ordonnancées, mais non acquittées, s'élèvent, par conséquent, à la date du 1 ^{er} janvier 1878, à	fr. 41,968,478 42

Exercices clos.

D'après le compte précédent, les dépenses restant à payer ou à justifier sur les exercices clos, mais en cours d'apurement, de 1872 à 1875, étaient de	fr. 495,304 32
A REPORTER.	fr. 495,304 32

REPORT. fr. 495,504 52

Depuis lors, ce chiffre s'est accru des créances non acquittées à la clôture de l'exercice 1876; ainsi que le constate le compte définitif de cet exercice, elles s'élèvent à fr. 417,122 67

Les paiements restant à effectuer ou à justifier pour apurer les exercices précités donnent donc un chiffre de 912,426 99

Les paiements effectués et justifiés, dans le cours de l'année 1877, y compris : 1° les ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition dont le montant a été versé à la caisse des dépôts et consignations (art. 37 de la loi sur la comptabilité de l'État), et 2° les ordonnances atteintes par la prescription (art. 36 de la même loi), dont le montant a été porté en recette au profit du Trésor, sont de 569,782 40

Il s'ensuit que les ordonnances non acquittées et les dépenses à justifier sur les exercices clos s'élevaient, au 1^{er} janvier 1878, à. fr. 542,644 59

Ce chiffre se décompose de la manière suivante :

Sur l'exercice 1873	fr. 42,906 55
— 1874	55,397 55
— 1875	67,600 29
— 1876	176,740 60

Somme égale. fr. 542,644 59

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Ces opérations sont relatives à des encaissements et à des paiements, soit pour le compte de tiers, soit pour des services publics étrangers au Budget de l'État. Elles se résument ainsi qu'il suit :

RECETTES.

Les recettes opérées, pendant l'année 1877, sur les services de la Trésorerie se sont élevées,

SAVOIR :

Recettes pour ordre. (Fonds des tiers). fr. 296,949,426 73

Service de la Dette publique. (Fonds réalisés au moyen d'ordonnances liquidées sur le Budget de la Dette publique, pour effectuer le paiement des intérêts et le rachat des titres de la Dette publique; produit des emprunts et des émissions de bons du Trésor). 269,337,275 80

Opérations diverses en dehors du service des Budgets 1,798,818,937 65

ENSEMBLE. fr. 2,365,105,638 16

DÉPENSES.

Les paiements effectués, pendant l'année 1877, sur les services de la Trésorerie s'élèvent,

SAVOIR :

Dépenses pour ordre. (Fonds des tiers)	fr. 297,360,215 25
Service de la Dette. (Paiement des intérêts et amortissement de la Dette publique; emploi du produit des emprunts et remboursement de bons du Trésor)	247,655,028 07
Opérations diverses en dehors du service des Budgets	1,726,559,510 44
ENSEMBLE.	fr. 2,271,574,853 76

RÉSUMÉ.

En résumé, les opérations de l'Administration des Finances, pendant l'année 1877, considérées dans leur ensemble, présentent la situation suivante :

Les valeurs de caisse et de portefeuille, à la fin de l'année 1876, mon-
taient à. fr. 642,472,135 32

SAVOIR :

Numéraire en caisse	fr. 103,694,898 86
<i>Mandats et autres pièces acquittées,</i>	En portefeuille chez les comptables. 486,158,055 45
	En cours de vérification et de régularisation dans les Départements ministériels et à la Cour des comptes
	52,619,201 01
	Fr. 642,472,135 32

Les recettes de toute nature faites par l'Administration des Finances pendant l'année 1877 se sont élevées à fr. 2,710,694,703 28 c^s.

SAVOIR :

Opérations sur les { de 1876 . fr. 12,528,982 94 }	545,589,065 12
Budgets { de 1877 . . 535,260,082 18 }	
Opérations de Trésorerie	2,365,105,638 16
	2,710,694,703 28
ENSEMBLE	fr. 3,353,166,838 60

L'emploi de cette somme se justifie comme il suit :

Les dépenses faites par l'Administration des Finances, pendant l'année 1877, s'élèvent à fr. 2,661,774,665 33 c^t.

SAVOIR :

Opérations sur les Budgets	{	de 1876 . fr.	94,338,374 26	}	390,200,111 57
		de 1877 . .	295,291,954 91		
		clos . . .	569,782 40		

Opérations de Trésorerie. 2,271,574,553 76

TOTAL DE LA DÉPENSE. . . . fr. 2,661,774,665 33

On y ajoute les valeurs de caisse et de portefeuille existant à la fin de la même année 1877,

SAVOIR :

Numéraire en caisse. fr. 85,598,352 69

<i>Mandats et autres pièces acquittées,</i>	{	En portefeuille chez les comptables.	556,254,005 49	}	49,739,815 09
		En cours de vérification et de régularisation dans les Départements ministériels et à la Cour des			
		comptes			

691,392,173 27

SOMME ÉGALE. . . . fr. 3,353,166,838 60

Un tableau destiné à démontrer la conformité qui existe entre les comptes des divers comptables de l'État et le compte général, est publié comme annexe : c'est le tableau de développement, par classe de comptables, des recettes et des paiements faits par l'Administration des Finances, pendant l'année 1877.

TABLEAU GÉNÉRAL

DES

OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

PENDANT L'ANNÉE 1877.



COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE AU 1^{er} JANVIER 1877.

Numéraire en caisse	fr.	103,604,808 86
Mandats et autres pièces acquittées	en portefeuille chez les comptables	fr. 486,138,035 45
	en cours de vérification et de régularisation dans les départements ministériels	
	et à la Cour des Comptes	52,610,201 01
		Fr. 642,472,155 32

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS.

RECETTE. — EXERCICE 1876.

	DROITS qui restaient à recouvrer au 1 ^{er} janvier 1877.	MODIFICATIONS apportées, en 1877, aux droits antérieurement constatés.		MONTANT des droits restant à recouvrer.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1877.	SOMMES restant à recouvrer à la clôture de l'exercice.
		Augmentations.	Diminutions.			
VOIES ET MOYENS ORDINAIRES.						
Impôts	2,722,700 09	1,611,819 37	•	4,334,519 06	5,861,250 18	473,260 48
Péages	5,843,720 90	3,195,092 10	•	7,058,815 •	4,055,857 31	3,002,955 60
Capitaux et revenus	2,286,248 55	70,282 05	•	2,356,550 40	1,455,320 02	905,500 48
Remboursements	459,804 81	551,586 21	•	791,501 02	408,267 48	293,123 54
	9,314,474 15	5,206,779 05	•	14,521,254 08	9,848,505 89	4,672,658 19
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIALES.						
Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles	18,515 21	4 11	•	18,519 32	17,467 32	852 •
Prix de vente des terrains à bâtir de l'école vétérinaire de l'État	16,287 56	981 70	•	17,272 06	12,101 26	5,170 80
Prix de vente des immeubles devenus disponibles par suite de la suppression de places fortes	95,063 58	40,520 14	•	136,488 72	77,482 74	59,005 98
Troisième cinquième du prix de vente des terrains de la citadelle du Sud à Anvers (art. 7 de la convention du 10 janvier 1874).	2,210,502 80	•	•	2,210,502 80	2,210,502 89	•
Intérêts dus par la Société anonyme du Sud d'Anvers, conformément à la convention du 12 juin 1874, conclue entre l'État, la ville d'Anvers et la Société du Sud	162,852 81	•	•	162,852 84	162,852 84	•
	11,818,581 05	5,248,288 88	•	17,066,660 91	12,528,982 94	4,757,686 97

DES FINANCES, PENDANT L'ANNÉE 1877.

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS.

DÉPENSE. — EXERCICE 1876.

	CRÉANCES		PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1877. (Du 1 ^{er} janvier au 31 octobre.)	PAYEMENTS restant à effectuer à la clôture de l'exercice.	
	qui restaient à payer au 1 ^{er} janvier 1877.	constatées ET ORDONNANCES pendant l'année 1877.		Sur ORDONNANCES en circulation.	Sur ORDONNANCES d'ouverture de crédit.
SERVICE ORDINAIRE.					
Dépenses imputées sur des crédits ouverts aux Budgets des exercices antérieurs (1872 à 1875), et transférés en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité	60,497 45	994,578 86	1,055,251 85	19,824 44	"
Dépenses propres à l'exercice	51,785,445 45	40,955,046 30	92,545,588 07	393,105 68	"
SERVICES SPÉCIAUX.					
Dépenses sur des crédits ou parties de crédits restés dispo- nibles à la clôture de l'exercice 1875, et dont le transfert a eu lieu conformément à l'article 51 de la loi sur la comptabilité de l'État	569,054 06	"	565,265 55	5,768 71	"
Dépenses sur les crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice	594,894 85	"	594,468 99	425 84	"
	52,807,871 77	41,947,625 16		417,122 07	"
	94,753,406 95		94,558,374 26	417,122 67	

COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS (SUITE).

RECETTE. — EXERCICE 1877.

	DROITS CONSTATÉS pendant l'année 1877.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1877.	SOMMES restant à RECOURIR, au 1 ^{er} janvier 1878, sur les DROITS CONSTATÉS.
VOIES ET MOYENS ORDINAIRES.			
Impôts	145,520,776 43	143,060,422 59	2,460,354 04
Péages	97,496,855 02	94,046,797 79	3,450,057 25
Capitaux et revenus	10,531,361 00	7,878,444 02	2,652,916 17
Remboursements	5,591,555 98	1,879,152 66	1,712,583 32
	256,940,508 52	246,864,817 76	10,075,690 76
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPECIALES.			
Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles	226,527 27	217,828 78	8,498 40
Prix de vente des terrains à bâtir de l'École vétérinaire de l'État	190,251 48	141,220 44	49,031 04
Prix de vente des immeubles devenus disponibles par suite de la suppression de places fortes	1,021,421 95	865,428 25	157,993 72
Quatrième cinquième du prix de vente des terrains de la citadelle du Sud, à Anvers (art. 7 de la convention du 10 janvier 1874)	2,210,502 89	"	2,210,502 89
Intérêts dus par la Société anonyme du Sud d'Anvers, conformément à la convention du 12 juin 1874, conclue entre l'État, la ville d'Anvers et la Société du Sud	152,650 17	81,517 65	51,112 54
Quotes-parts payées par les États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut, en vertu des traités conclus en exécution de la loi du 15 juin 1865	170,584 "	170,584 "	"
Fonds d'amortissement des dettes à 4 1/2 p. 0/0, attribués au Trésor par l'article 4 de la loi du 12 juin 1869	2,550,908 41	2,550,908 41	"
Partie du produit de l'emprunt de 45 millions de francs, autorisé par la loi du 8 septembre 1859, correspondant aux dépenses spéciales que cet emprunt est destiné à couvrir et qui sont rattachées au présent exercice	150,000 "	150,000 "	"
Partie du produit de l'emprunt de 60 millions de francs, à 4 1/2 p. 0/0, autorisé par la loi du 28 mai 1865, correspondant aux dépenses spéciales que cet emprunt est destiné à couvrir et qui sont rattachées au présent exercice	94,576 95	94,576 95	"
Partie recouvrée en 1877 du produit de l'emprunt de 240 millions de francs, à 5 p. 0/0, autorisé par la loi du 20 avril 1875	100 "	100 "	"
RECETTE A L'EXERCICE 1877.			
Du montant des titres à 4 p. 0/0 créés en 1877 en vertu de la loi : 1 ^{re} du 27 mai 1876, pour le prix des lignes des chemins de fer à construire en exécution de la convention du 31 janvier 1873	4,629,000 "	4,629,000 "	"
2 ^e du 19 décembre 1876, pour le prix des chemins de fer de Tirlemont à la ligne d'Anvers vers Gladbach et de Tongres à Neerlinter	6,718,600 "	6,718,600 "	"
3 ^e du 26 juin 1877, pour le prix de lignes énumérées dans la convention du 1 ^{er} juin 1877	11,720,500 "	11,720,500 "	"
4 ^e du 25 juin 1877, pour la capitalisation de l'annuité de rachat du chemin de fer de Dendre-et-Waes	52,550,000 "	52,550,000 "	"
5 ^e du 25 juin 1877, pour la capitalisation de l'annuité de rachat du chemin de fer de Pepinster à Spa	6,727,000 "	6,727,000 "	"
	545,812,911 62	533,260,082 18	12,552,829 44

DES FINANCES, PENDANT L'ANNÉE 1877 (SUITE).

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS (SUITE).

DÉPENSE. — EXERCICE 1877.

	DROITS constatés ET ORDONNANCÉS pendant l'année 1877.	PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1877.	RESTES A PAYER, au 1 ^{er} janvier 1878, sur les DROITS CONSTATÉS et ordonnancés.
SERVICE ORDINAIRE.			
Dépenses imputées sur des crédits ouverts aux Budgets des exercices antérieurs (1873 à 1876), et transférés en vertu de l'article 50 de la loi sur la comptabilité de l'État.	160,070 75	157,516 84	2,555 91
Dépenses propres à l'exercice	212,401,588 58	171,720,356 18	40,681,252 20
SERVICES SPÉCIAUX.			
Dépenses sur des crédits ou parties de crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1876, et transférés conformément à l'article 51 de la loi sur la comptabilité.	34,767,959 05	34,533,617 94	234,341 11
Dépenses sur les crédits alloués en vertu de lois votées dans le cours de l'exercice. .	7,504,197 52	6,453,866 32	1,050,331 20
	254,833,815 70	212,865,337 28	41,968,478 42
DÉPENSE A L'EXERCICE 1877.			
Du capital nominal des titres de la Dette publique à 4 p. % émis pendant ladite année : 1° en vertu de la loi du 27 mai 1876 au profit de la Société anonyme de construction de chemins de fer (convention-loi des 31 janvier/15 mars 1875) . .	4,629,000 »	4,629,000 »	»
2° en vertu de la loi du 19 décembre 1876 au profit de la Banque de Belgique . .	6,718,600 »	6,718,600 »	»
3° en vertu de la loi du 26 juin 1877 au profit de la Société anonyme de construction de chemins de fer (convention-loi des 25 avril/5 juin 1870	11,720,500 »	11,720,500 »	»
4° en vertu de la loi du 23 juin 1877 au profit de la Société anonyme du chemin de fer de Dendre et Waes.	52,550,000 »	52,550,000 »	»
5° en vertu de la loi du 23 juin 1877 au profit de la Société anonyme du chemin de fer de Pepinster à Spa.	6,727,000 »	6,727,000 »	»
Des intérêts à 3 p. % dus pour l'année 1877 à la Société anonyme du Sud d'Anvers sur la valeur : a) des terrains du bassin de batelage à rétrocéder à l'État : 4 hectares à 50 francs le mètre, soit 1,200,000 francs (convention des 10 janvier/18 mars 1874, article 5)	56,000 »	56,000 »	»
b) de la bande de terrain de 45 mètres de largeur, le long du nouveau mur de quai à Anvers (convention supplémentaire du 12 juin 1874)	44,550 »	44,550 »	»
Des intérêts à 3 p. % sur les sommes payées à l'État par la Société du Sud d'Anvers pour obtenir mainlevée de l'inscription hypothécaire grevant les terrains militaires.	967 65	967 65	»
	337,260,433 53	295,291,954 91	41,968,478 42

COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS (suite).

RECETTE.

IV. B. D'après l'article 28 de la loi sur la comptabilité, les recettes sur les exercices clos ont été portées aux comptes des exercices pendant lesquels elles ont été opérées.

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

	Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des Finances.	143,388,946 80	
Recettes pour ordre.	Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette.	140,084,190 84	296,049,426 73
	Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes.	4,476,280 09	
	Fonds mis par ordonnances à la disposition du Trésor et de la caisse d'amortissement, pour le paiement des intérêts et le rachat des titres de la dette publique.	117,962,044 57	
Service de la Dette publique.	Fonds mis à la disposition de MM. de Rothschild frères, à Paris, et Baring frères et Cie à Londres, pour le paiement des intérêts sur les titres au porteur de la dette publique.	9,030,020 25	280,337,273 80
	Produits des emprunts contractés pour l'exécution de travaux d'utilité publique.	82,345,200 »	
	Produit des émissions de bons du Trésor	60,000,000 »	
Opérations diverses en dehors du service des Budgets			1,796,818,957 65
			2,385,105,038 16

DES FINANCES, PENDANT L'ANNÉE 1877 (SUITE).

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS (SUITE).

DÉPENSE. — EXERCICES CLOS.

Exercice 1872.	Ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition et dont le montant est versé à la caisse des dépôts et consignations à la disposition des ayants droit. . . fr.	5,694 85	28,015 14
	Ordonnances frappées de prescription et dont le montant est attribué au Trésor et porté en recette au compte de l'exercice 1877	24,520 31	

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

	Payements sur les fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des Finances	148,740,018 57	
Dépenses pour ordre.	Payements sur les fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette	144,416,147 55	207,560,215 25
	Payements sur les fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes	4,204,040 53	
	Payement des intérêts et amortissement de la dette publique.	112,161,275 69	
Service de la Dette publique	Payements, à Paris et à Londres, par l'intermédiaire des maisons de Rothschild frères et Baring frères et C ^e , des intérêts sur les titres au porteur de la dette publique	9,125,977 45	247,655,028 07
	Emploi des emprunts contractés pour des travaux d'utilité publique	82,569,776 93	
	Remboursements de bons du Trésor.	43,798,000 "	
Opérations diverses en dehors du service des Budgets			1,726,559,310 44
			2,271,574,555 76

COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION

RÉCAPITULATION DES RECETTES ET

<i>Opérations sur les Budgets. -- RECETTES</i>	Exercice 1876	12,528,982 94	345,589,065 12
	— 1877	555,260,082 18	
<i>Opérations de Trésorerie</i>			2,565,103,658 16
TOTAL DE LA RECETTE.	.fr.		2,710,604,705 28
Valeurs de caisse et de portefeuille, au 1^{er} janvier 1877.			642,472,155 52
TOTAL GÉNÉRAL.	.fr.		3,355,160,858 60

DES FINANCES, PENDANT L'ANNÉE 1877 (SUITE).

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE, AU 1^{er} JANVIER 1878.

Numéraire en caisse		85,598,352 69
Mandats et autres pièces acquittées. {	En portefeuille chez les comptables	556,254,003 49
	En cours de vérification et régularisation dans les Départements ministériels et à la Cour des comptes	49,739,815 09
		605,993,820 58
		691,392,173 27

DES DÉPENSES DE L'ANNÉE 1877.

Opérations sur les Budgets, — DÉPENSES	Exercice 1876	94,558,574 26	390,200,111 57
	— 1877	295,291,954 91	
	Exercices clos	560,782 40	
Opérations de Trésorerie			2,271,574,553 76
	TOTAL DE LA DÉPENSE fr.		2,661,774,665 33
	Valeurs de caisse et de portefeuille, au 1 ^{er} janvier 1878.		691,592,173 27
	TOTAL GÉNÉRAL fr.		3,353,166,838 60

Certifié exact par le Directeur général de la Trésorerie
et de la Dette publique,
S. MERCIER.

Arrêté par le Ministre des Finances,
CHARLES GRAUX.

(18)

DÉVELOPPEMENT,

PAR CLASSE DE COMPTABLES,

DES RECETTES ET DES DÉPENSES FAITES PAR L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

PENDANT L'ANNÉE 1877.



DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des recettes

NATURE DES RECETTES.	RECEVEURS		de l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes.	de l'administration de LA MARINE.
	des contributions directes, douanes et accises.	de l'enregistrement et des domaines.		
SERVICE DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'ÉTAT.				
Budget de l'exercice 1876	5,581,354 55	3,100,329 57	4,005,061 69	"
— — 1877	90,578,588 22	59,270,275 75	91,593,697 05	3,056,225 55
SERVICE DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE.				
a. Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des Finances.	29,595,155 58	5,526,027 54	86,126,462 69	10,864 15
b. Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette . .	12,267,718 69	25,087,461 12	112,450,257 44	25,825 57
c. Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers, et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes.	"	"	"	"
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE RELATIVES AU SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE	"	"	"	"
OPÉRATIONS DIVERSES EN DEHORS DU SERVICE DES BUDGETS	5,741,155 40	15,621,250 "	59,260,186 02	"
TOTAL DES RECETTES fr.	159,364,148 24	105,506,241 96	555,444,064 80	3,090,911 27

faites par l'Administration des Finances, pendant l'année 1877.

COMPTABLES				CAISSIER de L'ÉTAT.	ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE.		TOTAL des RECETTES.
de l'administration des PRISONS.	du Ministère de L'INTÉRIEUR.	des lignes du LUXEMBOURG.	des établissements et services régis par L'ÉTAT.		Produits réalisés et versés dans la caisse de l'Etat sans l'in- tervention des comp- tables des adminis- trations des recettes.	Recettes constatées par des virements de comptes dans les écritures centrales.	
284,620 87	"	"	101,260 58	"	1,255,617 88	558 "	12,528,082 04
128,891 69	"	"	122,905 20	"	6,014,701 02	82,694,745 72	555,260,082 18
"	"	"	"	"	24,180,955 07	142,625 77	145,588,046 80
215,115 25	102,605 80	28,120 97	"	"	"	"	140,084,190 84
"	"	"	"	"	4,476,289 09	"	4,476,289 09
"	"	"	"	"	60,000,100 "	209,557,175 80	269,557,275 80
"	"	"	"	1,457,528,655 03	104,090,670 59	200,577,044 59	1,798,818,957 65
628,627 81	102,093 80	28,120 97	224,225 78	1,457,528,655 03	200,024,315 65	492,752,125 88	2,710,694,705 28

DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des paiements

NATURE DES DÉPENSES.	RECEVEURS		COMPTABLES				
	des CONTRIBUTIONS directes, douanes et accises	de l'ENREGISTREMENT et des domaines	de l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes	de l'administration de LA MARINE.	de l'administration des PRISONS.	du Ministère de l'INTÉRIEUR.	des lignes du LUXEMBOURG.
SERVICE DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'ÉTAT.							
a. Opération sur les Budgets en cours d'exécution (1876-1877).	14,059,576 69	4,839,256 04	572 87	1,009 52	"	"	"
b. Opérations sur les Budgets clos . . .	"	"	"	"	"	"	"
SERVICE DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE.							
a. Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des Finances.	459,927 84	"	5,037,554 62	"	"	"	"
b. Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette	11,752,627 15	18,924,919 45	112,679,749 90	25,825 57	215,252 22	100,722 20	28,156 25
c. Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers, et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des Comptes	"	"	"	"	"	"	"
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE RELATIVES AU SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE	"	"	"	"	"	"	"
OPÉRATIONS DIVERSES EN DEHORS DU SERVICE DES BUDGETS. . . .	112,717,981 01	79,442,047 71	214,391,521 57	5,046,957 98	415,512 56	"	"
TOTAL DES PAYEMENTS. . fr.	158,950,112 67	105,206,205 20	352,509,178 96	5,071,770 87	628,764 78	100,722 20	28,156 25

faits par l'Administration des Finances, pendant l'année 1877.

des établissements et services régis par l'ÉTAT.	Caissier de l'État. Payements faits		Administration de la trésorerie.		TOTAL des PAYEMENTS.	DIFFÉRENCES résultant du mouvement, pendant l'an- née 1877, du portefeuille des agents du Trésor dans les provinces, ainsi que des mandats et pièces acquittées en cours de vérification et de régulari- sation dans les Départements ministé- riels et à la Cour des comptes.		MONTANT des PAYEMENTS renseignés dans le compte rendu des opérations de l'année 1877.
	AVEC l'intervention des AGENTS DU TRÉSOR dans les provinces.	SANS l'intervention des AGENTS DU TRÉSOR dans les provinces.	Récépissés de ver- sements concer- nant les produits réalisés sans l'in- tervention des comptables des administrations des recettes.	Dépenses constatées par des virements de comptes dans les écritures centrales.		Excédant des pièces régularisées pendant l'année sur les payements de l'année.	Excédant des payements de l'année sur les pièces régularisées pendant l'année.	
"	226,649,541 15	775,067 50	"	140,441,010 97	586,765,814 52	2,864,514 65	"	589,650,329 17
"	545,462 00	"	"	24,520 51	569,782 40	"	"	569,782 40
"	17,554,098 37	141,760 55	"	125,052,996 99	148,886,518 57	"	146,500 "	148,740,018 57
"	"	"	"	710,916 65	144,416,147 55	"	"	144,416,147 55
"	4,204,055 61	"	"	15 92	4,204,049 55	"	"	4,204,049 55
"	20,474,578 85	128,603,201 95	"	104,881,459 12	255,958,019 88	"	6,502,991 81	247,055,028 07
224,272 20	"	995,557,297 82	200,024,515 65	120,761,425 94	1,726,550,510 44	"	"	1,726,550,510 44
	269,207,516 03	1,124,850,527 80				2,864,514 65	6,449,291 81	
224,272 20	1,504,063,845 85		200,024,515 65	492,752,125 88	2,665,350,442 40	5,584,777 10		2,661,774,665 55

RÉSUMÉ DU DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des recettes

DÉSIGNATION DES COMPTABLES.	VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE au 1 ^{er} janvier 1877.			RECETTES et VIREMENTS DE FONDS effectués pendant l'année 1877.
	Chez LES COMPTABLES des ADMINISTRATIONS des recettes.	Chez LES AGENTS du TRÉSOR dans les provinces	MANDATS et pièces acquittées en cours de vérifi- cation et de régula- rization dans les Départements mi- nistériels et à la Cour des comptes.	
Receveurs des contributions directes, douanes et accises	14,444,007 28	"	"	159,564,148 24
— de l'enregistrement et des domaines	5,574,209 27	"	"	105,506,241 96
Comptables de l'administration des chemins de fer, postes et télé- graphes	5,005,150 34	"	"	555,444,664 80
Comptables des lignes du Luxembourg	15 28	"	"	28,120 97
— de l'administration de la marine	82,988 13	"	"	3,090,911 27
— de l'administration des prisons	145,021 54	"	"	628,627 81
— du Ministère de l'Intérieur	51,702 09	"	"	102,695 80
— des établissements et services régis par l'État	404 42	"	"	224,223 78
Caissier de l'État	551,690,030 22	"	"	1,457,528,635 05
Administration de la Trésorerie { Versements concernant les produits réalisés sans l'intervention des comptables des administra- tions des recettes	"	"	"	200,024,515 65
{ Virements de comptes dans les écritures centrales.	"	14,179,555 94	52,619,201 01	492,752,125 88
	575,673,598 57	14,179,555 94	52,619,201 01	2,710,694,705 28

et des paiements faits par l'Administration des Finances, pendant l'année 1877.

TOTAL au 31 décembre 1877.	PAYEMENTS et VIREMENTS DE FONDS effectués pendant l'année 1877.	VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE au 1 ^{er} janvier 1878.			Observations.
		MANDATS et pièces acquittées en cours de vérifica- tion et de régulari- sation dans les Dé- partements ministé- riels et à la Cour des comptes.	Chez LES AGENTS du TRÉSOR dans les provinces.	Chez LES COMPTABLES des ADMINISTRATIONS des recettes.	
155,808,155 52	158,050,112 67	"	"	14,858,042 85	
106,880,541 23	103,206,203 20	"	"	3,674,338 03	
339,349,815 23	352,300,178 96	"	"	7,040,360 27	
28,156 25	28,156 25	"	"	"	
5,173,899 40	5,071,770 87	"	"	102,128 53	
772,540 15	628,764 78	"	"	143,784 37	
134,485 89	100,722 20	"	"	33,763 69	
224,718 20	224,272 20	"	"	446 "	
1,989,219,563 25	1,594,063,843 83	"	"	595,155,710 42	
200,024,513 63	200,024,513 63	"	"	"	
559,550,660 83	492,752,123 88	49,739,815 09	20,043,490 02	"	
	2,663,359,442 49				
	a) 3,584,777 16				a) Cette somme de fr. 3,584,777 16 c., qui vient ici en diminution de la dépense, constitue l'excé- dant des paiements de l'année sur les pièces régu- larisées pendant l'année.
3,353,166,838 60	2,661,774,665 33	49,739,815 09	20,043,490 03	621,008,859 16	

COMPTE DES BUDGETS.

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1876.

NOTE

SUR LE COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1876.

Conformément à l'article 2 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État, la clôture de l'exercice 1876 a eu lieu le 31 octobre 1877.

Un compte provisoire, présentant la situation de cet exercice au 1^{er} janvier 1877, a été publié à l'appui du compte général de l'Administration des Finances pendant l'année 1876.

Le compte actuel présente la situation définitive des recettes et des dépenses effectuées pendant la durée de l'exercice (du 1^{er} janvier 1876 au 31 octobre 1877).

§ 1^{er}.

ÉVALUATIONS BUDGÉTAIRES.

Les produits et revenus de l'exercice 1876 ont été évalués, par la loi du Budget des Voies et Moyens du 20 décembre 1875, à fr. 250,244,860 »

Les dépenses du même exercice l'ont été, par diverses lois, à 245,220,640 97

SAVOIR :

Budget de la Dette publique, loi du 22 décembre 1875.	fr. 61,170,874 97
— des Dotations, loi du 22 décembre 1875	4,454,261 25
— du Ministère de la Justice, loi du 26 décembre 1875	15,568,842 »
— — des Affaires Étrangères, loi du 21 décembre 1875.	1,613,430 »
— — de l'Intérieur, loi du 17 mars 1876	19,375,674 48
— — des Travaux publics, loi du 20 mai 1876	82,912,342 »
— — de la Guerre, loi du 20 décembre 1875.	41,099,800 »
— de la Gendarmerie, loi du 20 décembre 1875	2,839,746 27
— du Ministère des Finances, loi du 20 décembre 1875.	15,144,670 »
— des Non-Valeurs et des Remboursements, loi du 20 déc. 1875.	1,041,000 »

ENSEMBLE. . . . fr. 245,220,640 97

Les Budgets de l'exercice 1876 faisaient, par conséquent, ressortir un excédant présumé de recettes de. fr. 5,024,219 03

Ces prévisions ont été modifiées quant aux dépenses, lesquelles se sont accrues :

1^o De crédits supplémentaires s'élevant, après déduction de 38,891 francs, montant des annulations ordonnées par la loi du 26 décembre 1876, à. fr. 6,463,412 59

2^o Des parties d'allocations nécessaires pour solder des créances engagées sur les Budgets des exercices 1872, 1873, 1874 et 1875 et dont le transfert a eu lieu conformément à l'art. 50 de la loi de comptabilité . . . 2,248,088 95

8,711,501 54

En tenant compte de ces faits, la situation des Budgets se présentait comme il suit :

Ressources ordinaires	fr. 250,244,860 »
Dépenses	253,932,142 51
EXCÉDANT DE DÉPENSES.	3,687,282 51

Mais ce ne sont là que des *évaluations* dont les faits réalisés s'écartent assez sensiblement, ainsi qu'on le verra plus loin.

Au compte des Budgets ordinaires de 1876, ont été rattachés, *en recette*, les ressources extraordinaires, et, *en dépense*, les crédits spéciaux ci-après :

Ressources extraordinaires.

1° Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles	100,000 »
2° Prix de vente d'immeubles devenus disponibles par suite de la suppression de places fortes.	990,551 85
3° Prix de vente de terrains de l'école vétérinaire de l'État	300,000 »
4° Troisième cinquième du prix de vente de la citadelle du Sud à Anvers (§ 7 de la convention du 10 janvier 1874)	2,210,502 89
5° Intérêts bonifiés par la Société anonyme du Sud d'Anvers, conformément à la convention du 12 juin 1874, conclue entre l'État et la Société du Sud	198,945 26
6° Quotes-parts versées par les États maritimes pour le rachat du péage de l'Escaut, en vertu des traités conclus en exécution de la loi du 13 juin 1863	133,749 »
7° Produit de la réalisation de titres de la Dette publique à 4 1/2 p. 0/0, remis au Trésor pour le couvrir des dépenses affectuées en 1873, 1874, 1875 et 1876, sur le crédit alloué par la loi du 16 août 1873, pour la construction de lignes dans le Luxembourg	4,697,188 35
8° Partie du produit de l'emprunt de 60 millions de francs, à 4 1/2 p. 0/0, ouvert en vertu de la loi du 28 mai 1863, correspondant aux dépenses spéciales autorisées par la loi du 8 juillet 1863, et rattachées au présent exercice	209,213 69
9° Partie recouvrée, en 1876, du produit de l'emprunt de 240 millions de francs, à 3 p. 0/0, autorisé par la loi du 29 avril 1873.	50,482,285 »
10° Fonds d'amortissement des dettes à 4 1/2 p. 0/0, attribué au Trésor par l'article 4 de la loi du 12 juin 1869	2,350,908 41
11° Montant des titres de la Dette publique à 4 p. 0/0, créés en 1876, en vertu de l'article 2 de la loi du 27 mai 1876, pour le prix des lignes de chemins de fer à construire en exécution de la Convention du 31 janvier 1875	7,526,100 »
12° Montant des titres 4 p. 0/0, créés en vertu de l'article 2 de la loi du 19 décembre 1876, pour le prix des chemins de fer de Tirlemont à la ligne d'Anvers vers Gladbach et de Tongres à Neerlinter.	1,800,000 »
Total des ressources extraordinaires rattachées à l'exercice 1876	70,999,444 45

Services spéciaux.

1° Parties d'allocations pour des services spéciaux, restées disponibles au 31 décembre 1875, sur l'exercice 1875, et dont le transfert à l'exercice 1876 a été opéré en vertu de l'article 31 de la loi de comptabilité.	90,633,987 15
2° Crédits votés pendant l'année pour des services spéciaux, à concurrence d'une somme de	36,570,457 25
3° Intérêts pour 1876 sur le prix des terrains du bassin de batelage et des quais de l'Escaut à Anvers. (Loi du 17 avril 1874 et conventions des 10 janvier et 18 mars 1874)	36,000 »
4° Intérêts sur les sommes payées à l'État par la Société du Sud d'Anvers pour obtenir mainlevée d'inscriptions hypothécaires grevant les terrains militaires	112 42
5° Capital nominal des titres de la Dette publique à 4 p. % émis en 1876, en exécution de la loi du 27 mai 1876	7,526,100 »
6° Capital nominal des titres de la Dette publique à 4 p. % émis en 1876, en exécution de la loi du 19 décembre 1876.	1,800,000 »

Total des crédits spéciaux rattachés à l'exercice 1876. . . fr. 136,566,656 78

Si, en regard de ces crédits, soit fr.	136,566,656 78
on place les ressources extraordinaires	70,999,444 45
on constate un excédant de crédits sur les ressources de fr.	<u>65,567,212 33</u>

En réunissant les Budgets ordinaires et ce que l'on peut appeler le Budget extraordinaire, on arrive aux résultats ci-après :

RECETTES.

Ressources ordinaires fr.	250,244,860 »
— extraordinaires	70,999,444 45
	<u>321,244,304 45</u>

DÉPENSES.

Services ordinaires fr.	253,932,142 51
— spéciaux.	136,566,656 78
	<u>390,498,799 29</u>

Soit un excédant de dépenses fr. 69,254,494 84

plus apparent que réel, ainsi qu'il sera expliqué page 38.

§ 2.

COMPARAISON DES PRÉVISIONS AVEC LES FAITS RÉALISÉS.

RECETTE.

On vient de voir que les évaluations des recettes étaient de . . . fr. 321,244,304 45

Les droits constatés à la charge des redevables de l'État
sur les différentes branches de revenus dont se compo-
saient les ressources du Budget ont été de . . . fr. 351,358,430 63

Les recouvrements effectués n'ont été que de . . . 326,620,743 66

Il est resté à recouvrer . . . fr. 4,737,686 97

Ce reste à recouvrer, qui s'applique à diverses natures de produits pour lesquels la liqui-
dation des droits et leur réalisation ne s'opèrent pas simultanément, se décompose ainsi qu'il
suit :

NATURE DES DROITS RESTANT A RECOUVRER.	DROITS ANNULÉS OU portés en surséance indéfinie.	DROITS REPORTÉS A L'EXERCICE SUIVANT.		TOTAL DES DROITS restant A RECOUVRER.
		A recouvrer à charge des COMPTABLES.	A recouvrer à charge des REDEVABLES.	
BUDGET DES VOIES ET MOYENS.				
Impôts. { Contribut ^s directes, douanes et accises.	"	"	47,840 "	47,840 "
{ Enregistrement et domaines.	337,698 50	"	67,750 08	425,429 48
Péages. Enregistrement et domaines.	"	"	488 51	488 51
{ Travaux publics	"	"	3,002,467 18	3,002,467 18
Capitaux et revenus . { Enregistrement et domaines	5,165 25	"	887,889 95	803,055 18
{ Trésor public	127 05	"	10,127 25	10,254 50
Remboursements . . { Enregistrement et domaines.	548 54	"	250,775 89	251,322 45
{ Trésor public	"	"	41,801 11	41,801 11
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIALES..				
Produits d'aliénations extraordinaires d'immeubles	"	"	852 "	852 "
Prix de vente des immeubles devenus disponibles par suite de la suppression de places fortes.	"	"	59,005 98	59,005 98
Prix de vente des terrains de l'Ecole vétérinaire de l'État. . . .	"	"	5,170 80	5,170 80
		"	4,374,147 63	
TOTAUX. . . fr.	505,539 54		4,374,147 63	4,757,686 97

La recette en sera portée au compte de l'année pendant laquelle les recouvrements seront effectués.

Si l'on place les prévisions de recettes fr. 321,244,304 45
en regard des recouvrements obtenus jusqu'à la clôture de l'exercice . . . 326,620,743 66

on constate que ceux-ci ont été supérieurs aux évaluations de . . . fr. 5,376,439 21

Voici la décomposition de ce chiffre :

		EXCÉDANT	
		DES ÉVALUATIONS sur les recettes.	DES RECETTES sur les évaluations.
RESSOURCES ORDINAIRES.			
<i>Impôts</i>	Contributions directes, douanes et accises.	"	4,237,060 29
	Enregistrement et domaines	"	5,562,855 83
<i>Péages</i>	Enregistrement et domaines	102,505 03	"
	Travaux publics	"	47,496 09
<i>Capitaux et revenus</i>	Id.	6,255,899 17	"
	Marine	278,198 47	"
<i>Remboursements</i>	Travaux publics (litt. <i>P^{bls}</i>)	"	4,148 47
	Enregistrement et domaines	"	890,554 40
<i>Ressources extraordinaires et spéciales</i>	Trésor public	675,644 88	"
	Contributions	"	55,885 75
<i>Produits d'aliénations extraordinaires d'immeubles</i>	Enregistrement et domaines	"	148,012 02
	Trésor public	"	1,224,219 42
<i>Prix de vente des immeubles devenus disponibles par suite de la suppression de places fortes</i>	Produits d'aliénations extraordinaires d'immeubles	"	215,199 36
	Prix de vente des terrains de l'École vétérinaire de l'État	"	308,617 25
<i>Prix de vente des terrains de l'École vétérinaire de l'État</i>	Prix de vente des terrains de l'École vétérinaire de l'État	6,242 08	"
		7,516,287 65	12,092,726 84
Soit. fr.		5,576,439 21	

Les tableaux formant les annexes A à K permettent d'établir d'autres rapprochements en ce qui concerne les recettes de l'exercice 1876 et celles de l'exercice précédent.

DÉPENSES.

Service ordinaire.

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, les crédits alloués aux Ministres, tant par le vote primitif du Budget que par les lois subséquentes, s'élèvent ensemble à. fr. 253,932,142 51

Les dépenses liquidées et ordonnancées à charge de l'exercice 1876 montent à fr. 249,749,322 62

Les paiements effectués sur ces dépenses, jusqu'à la clôture de l'exercice, et dont la Cour des comptes a admis la justification, ont été de . . . 249,336,394 50

Il reste à payer des ordonnances en circulation pour fr. 412,928 12

Ces ordonnances peuvent, aux termes de l'article 36 de la loi sur la comptabilité de l'État, être acquittées jusqu'au 1^{er} janvier 1881, époque de leur déchéance. Celles dont le paiement n'aura pas été réclamé dans ce délai seront portées en recette au profit du Trésor, à l'exception, toutefois, des créances qui sont frappées de saisie-arrêt ou d'opposition, et dont le montant doit, d'après l'article 37 de la même loi, être versé à la caisse des dépôts et consignations, à la conservation des droits de qui il appartient. Le compte final d'apurement, qui sera dressé en conformité de l'article 176 de l'arrêté royal du 10 décembre 1868, fera connaître plus amplement la situation de ces créances.

La comparaison entre les crédits ouverts aux Ministres (fr. 253,932,142 51 c^s) et les dépenses liquidées (fr. 249,749,322 62 c^s) fait ressortir un excédant de crédits de fr. 4,182,819 89

Mais le chiffre des dépenses comprend une somme de fr. 1,923,383 23 c^s pour crédits complémentaires à réclamer lors de la loi du règlement de l'exercice 1,923,383 23

Il s'ensuit que les crédits excéderont les dépenses de. fr. 6,108,203 12

Cet excédant se décompose ainsi qu'il suit :

1^o Crédits à annuler définitivement, SAVOIR :

a. Sur les crédits transférés de l'exercice 1872 :

Dette publique.	15,810 94	
Ministère des Travaux publics.	973 57	
		16,786 51

b. Sur les crédits transférés de l'exercice 1873 :

Dette publique.	90,800 42	
Ministère des Travaux publics.	» 01	
		90,800 43

c. Sur les crédits transférés de l'exercice 1874 :

Ministère de la Justice	502 50	
— des Travaux publics. fr.	18,517 82	
		19,020 32

d. Sur les crédits transférés de l'exercice 1875 :

Dette publique.	19,722 17	
Ministère des Travaux publics.	52,946 77	
— de la Guerre	6,114 19	
		78,783 15

e. Sur les crédits propres à l'exercice 1876 :

Dette publique.	385,033 84	
Dotations. { Chambre des Représentants	83,909 23	
{ Cour des comptes	850 »	
Ministère de la Justice	388,211 98	
— des Affaires Étrangères.	48,831 24	
— de l'Intérieur	374,838 24	
— des Travaux publics.	2,355,481 93	
— de la Guerre	83,733 83	
Corps de la gendarmerie	847 02	
Ministère des Finances	333,420 96	
Non- Valeurs et Remboursements	40,839 »	
		4,098,037 29

TOTAL des crédits à annuler. fr. 4,503,427 68

REPORT. . . . fr. 4,303,427 68

2° Crédits grevés de droits en faveur des créanciers de l'État, transférés à l'exercice 1877, conformément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité, SAVOIR :

a. Crédits rattachés primitivement à l'exercice 1873 :

Ministère des Travaux publics , ... 3,647 65

b. Crédits de l'exercice 1874 :

Ministère des Travaux publics 5,948 40
 — de la Guerre 718,689 02
 ————— 724,637 42

c. Crédits de l'exercice 1875 :

Ministère des Travaux publics. 106,364 22
 — de la Guerre 22,312 12
 — des Finances 1,672 .
 ————— 130,348 34

d. Crédits propres à l'exercice 1876 :

Dette publique 101,301 50
 Ministère de la Justice 11,726 51
 — des Travaux publics. 747,528 61
 — de la Guerre 85,585 41
 ————— 946,142 03

Montant des crédits transférés à l'exercice 1877, tel qu'il a été réglé par des décomptes dressés en conformité de l'article 165 de l'arrêté royal du 10 décembre 1868. 1,804,775 44

ENSEMBLE. . . . fr. 6,108,203 12

Telle est la situation en ce qui concerne les services ordinaires.

Services spéciaux.

Les allocations rattachées au Budget de l'exercice 1876 pour des services spéciaux, s'élevaient à fr. 136,566,656 78

SAVOIR :

Excédants de crédits transférés de l'exercice 1875. fr. 90,633,987 13
 Crédits votés dans le cours de l'exercice 45,932,669 65

Fr. 136,566,656 78

A REPORTER. . . . fr. 136,566,656 78

REPORT. fr. 136,566,656 78

Les dépenses liquidées pendant l'année 1876, et rattachées définitivement à cet exercice, sont de 44,586,603 24

Les paiements effectués et justifiés sur ces dépenses jusqu'au 31 octobre 1877, époque de la clôture de l'exercice, de 44,582,408 69

Les ordonnances en circulation s'élèvent, par conséquent, à. fr. 4,194 55

Ces ordonnances sont soumises, comme celles qui concernent le service ordinaire, aux articles 36 et 37 de la loi de comptabilité.

En comparant les crédits rattachés à l'exercice aux dépenses liquidées et régularisées dans le cours de l'année 1876. 44,586,603 24

on se trouve en présence d'un excédant de crédit de. fr. 91,980,053 54

qui a été transféré à l'exercice 1877, conformément aux dispositions de l'article 31 de la loi de comptabilité, à concurrence de fr. 50,302,117 15

Le surplus, soit 41,677,936 39

a été annulé, savoir : fr. 394,111 37 pour parties de crédits sans emploi, et fr. 41,283,825 02 par suite de modifications apportées par la loi du 27 mai 1876 à celle du 16 août 1873.

Situation générale des dépenses.

Considéré dans son ensemble, le service des dépenses de l'exercice 1876 offre les résultats ci-après, qui serviront de base au règlement définitif du Budget,

SAVOIR :

1° Dépenses résultant des services faits, lesquelles comprennent :

a. Les paiements effectués et justifiés :

Service ordinaire.	fr. 249,336,394 50	} 293,918,803 19
Services spéciaux.	44,582,408 69	

b. Les paiements restant à faire ou à justifier :

Service ordinaire.	fr. 412,928 12	} 417,122 67
Services spéciaux.	4,194 55	

TOTAL des dépenses, ou crédits définitifs de l'exercice. fr. 294,335,925 86

A REPORTER. fr. 294,335,925 86

REPORT. . . . fr. 294,335,923 86

2° Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement :

Service ordinaire.	{	Crédits reportés de l'exercice 1872 fr.	46,786 51
		— — 1873	90,800 43
		— — 1874	19,020 32
		— — 1875	78,785 15
		Crédits de l'exercice 1876	4,098,057 29
			Fr. 4,303,427 68
Services spéciaux.			41,677,936 39

MONTANT des crédits dont l'annulation doit être prononcée par la loi portant règlement du compte de l'exercice. fr. 45,981,564 07

3° Portions de crédits transférées à l'exercice 1877 :

a. Service ordinaire (art. 30 de la loi sur la comptabilité) :

Crédits reportés de l'exercice 1873. . . . fr.	3,647 65	{	1,804,775 44
— — 1874.	724,637 42		
— — 1875.	130,348 34		
Crédits de l'exercice 1876	946,142 05		

b. Services spéciaux (art. 31 de la même loi). 50,302,117 13

TOTAL des crédits transférés à l'exercice 1877. fr. 52,106,892 59

Ces divers résultats impliquent des autorisations de dépenses pour . fr. 392,424,182 52

Les crédits alloués ne s'élevant qu'à. 390,498,799 29

des crédits complémentaires devront dès lors être accordés par la loi portant règlement de compte du Budget de 1876, pour des dépenses faites en sus des allocations budgétaires, jusqu'à concurrence d'une somme de . . fr. 1,925,383 23

Des développements plus complets présentant, article par article, les résultats des divers Budgets, sont insérés dans les états litt. *M* à *U*.

Quant aux services spéciaux, les détails en sont présentés dans le compte même.

§ 5.

RÉSULTAT GÉNÉRAL

DES BUDGETS DE L'EXERCICE 1876 ET DES EXERCICES ANTÉRIEURS.



La situation définitive du Budget de 1876 s'établit ainsi qu'il suit :

Ressources réalisées.	fr. 326,620,743 66
Dépenses liquidées et ordonnancées	294,333,923 86

Partant, il y aurait pour 1876 un excédant de recettes de	32,284,817 80

Mais les exercices antérieurs, pris dans leur ensemble, ayant laissé un excédant semblable de.	13,291,709 92

Le résultat final, à la clôture de l'exercice 1876, se chiffre par un excédant total de.	fr. 45,576,527 72



§ 4.

COMPARAISON

ENTRE LE BUDGET DE 1876, D'APRÈS LES VOTES LÉGISLATIFS, ET LES RÉSULTATS QUI
SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DE L'EXERCICE.

On a vu que, d'après l'ensemble des dispositions législatives, le Budget
de l'exercice 1876 paraissait devoir présenter un excédant de dépenses
de fr. 69,254,494 84

Le compte définitif, dont on vient d'analyser les résultats, offre, au con-
traire, un excédant de recettes de fr. 45,576,527 72 c^s.

Cette nouvelle situation résulte des causes ci-après :

1 ^o Excédant de recettes des exercices antérieurs . fr.	13,291,709 92
2 ^o Plus value des recettes réalisées comparativement aux évaluations du Budget des Voies et Moyens, ci. .	5,376,459 21
3 ^o Crédit à annuler sur ceux qui avaient été alloués par les Cham- bres. fr.	45,981,364 07
Il y a toutefois lieu d'en déduire les dépenses faites en sus de quelques allocations budgétaires, et pour la régularisation desquelles des crédits seront réclamés par la loi de compte, ci	1,925,385 25

De sorte que, comparés dans leur ensemble, les cré-
dits alloués laissent un excédant de 44,055,980 84

4^o Portions de crédits grevées de droits en faveur
des créanciers de l'État, transférées à l'exercice 1877,
en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité . . . 1,804,775 44

5^o Crédits pour des services spéciaux transférés à ce
même exercice, suivant l'article 31 de cette loi. . . 50,302,117 15

La situation résultant des prévisions du Budget de l'exercice 1876 s'étant
ainsi modifiée à concurrence d'une somme de 114,831,022 56

ce Budget présente, comme on vient de le dire, un excédant de recettes fr. 45,576,527 72

§ 3.

RÉSULTATS

DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS ET ARRÊTÉS DE 1830 A 1875 INCLUSIVEMENT.

A la suite des développements des recettes et des dépenses de l'exercice 1876, est inséré un tableau, sub. litt. V, qui présente les résultats de la gestion financière de la Belgique, depuis le 1^{er} octobre 1830. La situation de chacun des Budgets des exercices clos de 1830 à 1875 y est retracée.

Les renseignements qu'il contient et qui sont extraits des comptes définitifs de ces quarante-six exercices (ceux de 1830 à 1874 sont approuvés par la Législature) se résument de la manière suivante :

Les évaluations du Budget primitif des Voies et Moyens de ces exercices présentent un total de . fr. 6,014,370,224 59

Il y a lieu d'y ajouter :

1° Les produits nouveaux et les ressources supplémentaires créées par des lois spéciales. 143,104,385 55

2° Les ressources extraordinaires constatées dans le cours de l'exercice en dehors des évaluations du Budget 187,013,567 11

3° Les fonds affectés à des dépenses spéciales. 716,202,386 16

Elles s'élèvent donc, en définitive, à 7,062,690,563 41

Les crédits accordés par les lois des Budgets primitifs des mêmes exercices montent ensemble à une somme de 6,078,449,859 94

A ces prévisions sont venus s'ajouter également :

1° Des crédits supplémentaires et extraordinaires accordés par des lois spéciales, qui, après déduction des annulations de crédits, se réduisent à. 349,766,650 51

2° Des crédits complémentaires alloués ou à allouer par les lois de compte, pour couvrir les dépenses faites en sus de quelques allocations budgétaires 25,635,056 99

3° Des crédits pour des services spéciaux rattachés aux exercices dont il s'agit, ci. 978,658,616 88

ENSEMBLE. . . fr. 7,430,510,144 32

A REPORTER. . . . fr. 7,430,510,144 32 7,062,690,563 41

REPORT. . . fr. 7,450,510,144 32 7,062,690,563 41

Par contre, il faut retrancher les portions de crédits grevées de droits en faveur des créanciers de l'État, et dont le transfert à l'exercice 1876 a eu lieu en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité, soit fr. 2,248,088 95

Les crédits applicables aux dépenses se sont donc élevés à une somme de 7,428,262,055 37

Comparées dans leur ensemble, les autorisations de dépenses ont excédé les recettes prévues de 565,571,491 96

Mais cette insuffisance était établie sur des prévisions.

En réalité, la comptabilité constate :

D'une part, que les recouvrements effectués se sont élevés à une somme de fr. 7,279,607,773 06 c^s et ont dépassé les évaluations de fr. 216,917,211 65

D'autre part, que les dépenses résultant des services faits ayant été de fr. 7,266,316,063 14 c^s, sont, par conséquent, restées au-dessous des crédits de 161,945,990 23

Il s'ensuit que les résultats ont dépassé les prévisions de fr. 378,863,201 88

Et qu'en définitive les Budgets clos ont laissé un excédant de recettes de . fr. 15,291,709 92

Cet excédant de recettes a été, comme on l'a vu, transféré en recette extraordinaire à l'exercice 1876, comme résultat final des exercices précédents.

COMPTE DÉFINITIF
DU BUDGET DE L'EXERCICE 1876.



L'EXERCICE 1876.

de la clôture de l'exercice.

DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif DU BUDGET.
	En 1876.	En 1877.	Total.		EXCÉDANT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANT des RECOURS.	
94,955,500 20	91,520,445 10	5,565,015 19	94,885,460 29	47,840 "	"	4,237,960 20	94,885,460 29
56,565,285 51	55,841,618 84	206,254 99	56,157,855 85	425,429 48	"	5,562,855 85	56,157,855 85
1,698,185 48	1,666,901 55	50,795 62	1,697,696 97	488 51	102,505 05	"	1,697,696 97
5,475,490 09	5,180,194 45	295,501 64	5,475,496 09	"	"	47,496 09	5,475,496 09
921,801 55	921,801 55	"	921,801 55	"	278,198 47	"	921,801 55
85,646,568 01	78,054,540 78	5,709,760 05	82,644,100 85	5,002,467 18	6,255,899 17	"	82,644,100 85
64,148 47	64,148 47	"	64,148 47	"	"	4,148 47	64,148 47
4,664,589 58	5,695,921 59	77,412 81	5,771,554 40	895,055 18	"	890,554 40	5,771,554 40
6,598,609 42	5,012,547 01	1,575,808 11	6,588,555 12	10,254 50	675,644 88	"	6,588,555 12
565,885 75	547,546 57	10,559 16	565,885 75	"	"	55,885 75	565,885 75
904,554 45	457,512 92	215,499 10	655,012 02	251,522 45	"	148,012 02	655,012 02
2,142,580 55	1,854,350 20	266,220 22	2,100,579 42	41,801 11	"	1,224,219 42	2,100,579 42
259,776,582 89	245,255,128 81	9,848,595 89	255,105,724 70	4,672,658 19	7,510,045 55	12,168,910 25	255,105,724 70
516,051 56	297,752 04	17,467 52	515,199 56	852 "	"	215,199 56	515,199 56
298,928 72	281,656 66	12,101 26	295,757 92	5,170 80	6,242 08	"	295,757 92
1,558,175 06	1,221,686 54	77,482 74	1,299,169 08	59,005 98	"	508,617 25	1,299,169 08
2,210,502 89	"	2,210,502 89	2,210,502 89	"	"	"	2,210,502 89
198,945 26	56,112 42	162,852 84	198,945 26	"	"	"	198,945 26
155,740 "	155,740 "	"	155,740 "	"	"	"	155,740 "
2,550,908 41	2,550,908 41	"	2,550,908 41	"	"	"	2,550,908 41
209,215 69	209,215 69	"	209,215 69	"	"	"	209,215 69
7,076,474 59	4,551,058 56	2,480,587 05	7,011,445 61	65,028 78	6,242 08	523,816 59	7,011,445 61

BUDGET DE L'EXER

Compte des recettes, à l'époque

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION DES RECETTES.
REPORT. fr.	6,495,871 10
Partie recouvrée en 1876 du produit de l'emprunt de 240 millions de francs, à 5 ⁰ / ₀ , autorisé par la loi du 29 avril 1875.	50,482,285 "
Produit de la réalisation de titres de la dette publique, à 4 ¹ / ₂ p. 0 ⁰ / ₀ , remis au Trésor pour le couvrir des dépenses effectuées en 1873, 1874, 1875 et 1876 sur le crédit alloué par la loi du 16 août 1873 pour la construction de lignes dans le Luxembourg.	4,697,188 55
	61,675,544 45
REPORT DES TOTAUX CI-DESSUS. fr.	250,244,860 "
	311,918,204 45
RECETTE A L'EXERCICE 1876 :	
du montant des titres de la dette publique, à 4 p. 0 ⁰ / ₀ , créés en 1876 :	
1° En vertu de l'article 2 de la loi du 27 mai 1876 pour le prix des lignes des chemins de fer à construire en exécution de la convention du 31 janvier 1873, ci	7,526,100 "
2° En vertu de l'article 2 de la loi du 19 décembre 1876 pour le prix des chemins de fer de Tirlemont à la ligne d'Anvers vers Gladbach et de Tongres à Neerlinter.	1,800,000 "
De l'excédant de recettes constaté à la clôture de l'exercice 1875, conformément au projet de loi du règlement de cet exercice (état litt. P)	15,291,709 92
TOTAUX. fr.	354,536,014 57

de la clôture de l'exercice (suite).

DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif DU BUDGET.
	En 1876.	En 1877.	Total.		EXCÉDANT des ÉVALUATIONS	EXCÉDANT des RECOURVREMENTS.	
7,076,474 59	4,551,058 56	2,480,587 05	7,011,445 61	65,028 78	6,242 08	525,816 59	7,011,445 61
50,482,285 "	50,482,285 "	"	50,482,285 "	"	"	"	50,482,285 "
4,697,188 55	4,697,188 55	"	4,697,188 55	"	"	"	4,697,188 55
62,255,947 74	50,710,551 91	2,480,587 05	62,190,918 96	65,028 78	6,242 08	525,816 59	62,190,918 96
259,776,582 89	245,255,128 81	9,848,595 80	255,103,724 70	4,072,658 19	7,510,045 55	12,168,910 25	255,103,724 70
522,052,550 65	504,965,660 72	12,528,982 94	517,294,645 66	4,757,686 97	7,516,287 65	12,692,726 81	517,294,645 66
					5,570,459 21		
							9,520,100 "
							15,291,700 92
							559,912,455 58

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
			En 1876.	En 1877.	Total.
SERVICE ORDINAIRE.					
<i>Dépenses sur des crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi sur la comptabilité de l'État.</i>					
Exercice 1872.					
Dette publique	20,000 "	4,189 06	"	"	"
Ministère des Travaux publics	075 57	"	"	"	"
	20,975 57	4,189 06	"	"	"
Exercice 1873.					
Dette publique	150,000 "	59,199 58	"	59,199 58	59,199 58
Ministère des Travaux publics.	11,412 04	7,764 58	4,810 29	2,954 09	7,764 58
	141,412 04	46,963 96	4,810 29	42,155 07	46,963 96
Exercice 1874.					
Dette publique.	10,000 "	15,655 58	"	"	"
Dotations. — Chambre des Représentants	5,680 "	5,680 "	"	5,680 "	5,680 "
Ministère de la Justice	1,664 55	1,162 05	"	1,162 05	1,162 05
— des Travaux publics.	151,907 71	107,441 49	"	107,441 49	107,441 49
— de la Guerre	741,343 96	22,654 94	"	22,654 94	22,654 94
	888,596 22	150,573 80	"	154,958 48	154,958 48
Exercice 1875.					
Dette publique	150,000 "	110,277 85	"	110,277 85	110,277 85
Ministère de la Justice	85,058 65	85,058 65	26,435 41	58,623 24	85,058 65
— des Affaires Étrangères.	508 91	508 01	508 91	"	508 91
— des Travaux publics.	855,752 55	694,421 54	70,780 47	617,641 07	694,421 54
— de la Guerre	124,061 05	90,254 72	24,617 16	71,617 56	90,254 72
— des Finances	3,544 "	1,672 "	1,672 "	"	1,672 "
	1,197,105 12	987,073 65	120,813 95	858,159 70	987,073 65

CICE 1876 (SUITE).

de la clôture de l'exercice.

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTAT POUR LE RÉGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés et à annuler.	CRÉDITS à transférer à l'exer- cice 1877, confor- mément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité	Excédants restés libres au 31 dec. 1876, sur les crédits pour services spéciaux et dont le transfert a eu lieu à l'exerc. 1877 (art. 31 de la loi sur la comp- tabilité)	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1876.
4,189 06	"	15,810 94	"	"	15,810 94	"	"	4,189 06
"	"	975 57	"	"	975 57	"	"	"
4,189 06	"	16,786 51	"	"	16,786 51	"	"	4,189 06
"	"	90,800 42	"	"	90,800 42	"	"	39,199 58
"	"	5,647 66	"	"	" 01	5,647 65	"	7,764 38
"	"	94,448 08	"	"	90,800 43	5,647 65	"	46,963 96
15,655 38	"	"	5,655 38	5,655 38	"	"	"	15,655 38
"	"	"	"	"	"	"	"	3,680 "
"	"	502 50	"	"	502 50	"	"	1,162 05
"	"	24,466 22	"	"	18,517 82	5,948 40	"	107,441 40
"	"	718,689 02	"	"	"	718,689 02	"	22,654 94
15,655 38	"	743,657 74	5,655 38	5,655 38	19,020 32	724,637 42	"	150,575 86
"	"	19,722 17	"	"	19,722 17	"	"	110,277 85
"	"	"	"	"	"	"	"	85,058 65
"	"	"	"	"	"	"	"	308 91
"	"	159,310 99	"	"	52,946 77	106,364 22	"	694,421 54
"	"	28,426 31	"	"	16,114 19	22,312 12	"	96,254 72
"	"	1,672 "	"	"	"	1,672 "	"	1,672 "
"	"	209,151 47	"	"	78,785 13	150,366 34	"	987,973 65

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

INDICATION des états de développement des dépenses.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FASIS. — DROITS constatés et ordonnancés au profit des causiers de l'Etat	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
				En 1876.	En 1877.	Total.
	<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>					
Litt. M.	Dette publique.	61,977,231 62	62,217,439 49	45,510,850 54	16,870,242 78	62,100,093 12
	Liste civile.	5,500,000 "	5,500,000 "	5,500,000 "	"	5,500,000 "
	Dotation de Son Altesse Royale le comte de Flandre. . . .	200,000 "	200,000 "	200,000 "	"	200,000 "
— N.	Dotations. Sénat	80,000 "	80,000 "	50,000 "	50,000 "	80,000 "
	Chambre des Représentants .	666,786 25	582,877 02	402,020 04	118,754 58	580,760 62
	Cour des comptes	207,475 "	206,625 "	190,720 91	6,805 09	206,625 "
— O.	Ministère de la Justice	15,765,453 65	15,857,780 01	10,766,464 70	4,071,516 96	15,757,981 75
— P.	— des Affaires Étrangères. . . .	1,648,751 56	1,599,900 52	1,404,290 60	195,282 45	1,597,575 05
— Q.	— de l'Intérieur	19,795,696 65	19,420,858 45	16,892,496 44	2,465,099 74	19,555,596 18
— R.	— des Travaux publics.	84,528,810 82	81,490,126 80	49,941,458 12	51,507,520 54	81,508,778 66
— S.	— de la Guerre	44,531,000 "	44,160,280 76	18,495,596 76	25,655,869 53	44,151,266 09
— T.	Corps de la Gendarmerie	5,150,746 27	5,149,809 25	2,671,755 18	478,164 07	5,149,809 25
— U.	Ministère des Finances	15,190,501 76	15,090,595 94	5,756,818 95	9,551,372 01	15,088,190 94
— V.	Non-Valeurs et Remboursements	1,041,000 "	1,225,259 14	571,865 25	847,890 52	1,210,753 75
		251,684,055 56	248,559,622 09	155,825,150 54	92,545,588 07	248,166,518 41
	SERVICES SPÉCIAUX.					
	<i>Dépenses sur des crédits ou parties de crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1875, et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'Etat.</i>					
	Ministère des Travaux publics.					
Loi du 9 sept. 1890 et payées des 36 déc. 1881 et 5 novembre 1891.	§ 5. Approfondissement du canal de Gand à Bruges.	559,285 22	"	"	"	"
	§ 8. Amélioration du régime de la grande Nèthe, de l'Yser et du canal de Plasschendaele et de Nieupoort, par Furnes, à la frontière de France.	67,882 22	19,455 72	19,420 52	6 40	19,455 72
	A REPORTER. . . fr.	427,167 44	19,455 72	19,420 52	6 40	19,455 72

CICE 1876 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS NON CONSOMMÉS et à annuler.	CRÉDITS À transférer à l'exer- cice 1877, confor- mément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité.	Excédants restés libres au 31 déc. 1876, sur les crédits pour services spéciaux et dont le transfert a eu lieu à l'exerc. 1877 (art. 31 de la loi sur la comp- tabilité).	CRÉDITS de l'exercice 1876.
27,546 50	"	484,535 54	724,525 14	724,525 14	585,055 84	101,501 50	"	62,217,459 42
"	"	"	"	"	"	"	"	5,500,000 "
"	"	"	"	"	"	"	"	200,000 "
"	"	"	"	"	"	"	"	80,000 "
2,116 40	"	85,900 25	"	"	85,900 25	"	"	582,877 02
"	"	850 "	"	"	850 "	"	"	206,625 "
99,798 26	"	599,958 40	472,284 85	472,284 85	568,211 08	11,726 51	"	15,857,780 01
2,527 27	"	48,851 24	"	"	48,851 24	"	"	1,599,900 52
65,242 25	"	574,858 24	" 04	" 04	574,858 24	"	"	10,420,858 45
181,548 14	"	5,105,010 56	264,526 54	264,526 54	2,355,481 95	747,528 61	"	81,400,126 80
9,014 67	"	171,519 24	"	"	85,755 85	85,585 41	"	44,160,280 76
"	"	847 02	"	"	847 02	"	"	5,149,890 25
2,405 "	"	355,420 96	255,515 14	255,515 14	355,420 96	"	"	15,090,505 04
5,505 59	"	40,859 "	223,098 14	223,098 14	40,859 "	"	"	1,225,250 14
595,105 68	"	5,044,179 52	1,919,747 85	1,919,747 85	4,098,057 29	946,142 05	"	248,550,622 09

"	"	559,285 22	"	"	559,285 22	"	"	"
"	"	48,446 50	"	"	"	"	48,446 50	19,455 72
"	"	407,751 72	"	"	559,285 22	"	48,446 50	19,455 72

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
			En 1876.	En 1877.	Total.
REPORT. . . . fr.	427,167 44	19,435 72	19,429 52	6 40	19,435 72
SERVICES SPÉCIAUX (suite).					
<i>Dépenses sur des crédits ou parties de crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1875, et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'Etat (suite).</i>					
Ministère de l'Intérieur.					
§ 10. Subsidés destinés à des travaux d'amélioration du régime de la Vesdre et de la Mandel, dans un intérêt industriel et hygiénique. (Imputable sur l'emprunt.) (Loi du 8 septembre 1859 et arrêtés royaux des 26 décembre 1861 et 5 novembre 1862) (suite).	564,887 45	"	"	"	"
§ 2. Acquisitions pour la galerie des plâtres du Musée royal de peinture et de sculpture. (Loi du 2 juin 1861.)	7,000 "	"	"	"	"
Ministère des Travaux publics.					
Construction d'un canal à grande section, formant jonction de la Lys à l'Yperlee. (Loi du 14 août 1862.)	200,000 "	"	"	"	"
Construction, à l'intersection du canal de dérivation de la Lys, de Deynze à la mer du Nord, et de celui de Gand à Bruges, d'ouvrages destinés à isoler les eaux de la Lys de celles de ce dernier canal. (Loi du 14 septembre 1864.)	120,547 57	"	"	"	"
Loi du 8 juillet 1865. § 8. exhaussement et renforcement de la digue du comte Jean	20,447 85	"	"	"	"
Loi du 8 juillet 1865. § 10. Construction de barrages dans la Meuse en amont de Namur, et complément de la canalisation en aval de cette ville	166,885 11	166,885 11	166,885 11	"	166,885 11
Loi du 8 juillet 1865. § 15. Amélioration du port de Nieupoort	158,400 81	42,550 58	25,745 90	16,586 68	42,550 58
Loi du 12 juillet 1865. Elargissement de la 2 ^{me} section et achèvement de la 5 ^{me} section du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut	5,125 62	"	"	"	"
Loi du 12 juillet 1865. Elargissement de la partie du canal de Charleroi à Bruxelles, comprise entre la 9 ^{me} écluse et la Sambre canalisée	566 80	"	"	"	"
Ministère de l'Intérieur.					
Erection d'un monument à feu S. M. le Roi Léopold I ^{er} . (Loi du 29 mai 1866.)	8,227 18	1,247 85	1,247 85	"	1,247 85
A REPORTER. . . . fr.	1,457,055 61	229,897 26	215,504 18	16,595 08	229,897 26

CICE 1876 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés et à annuler.	CRÉDITS à transférer à l'exer- cice 1877, confor- mément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité.	Excédants restés libres au 31 déc. 1876, sur les crédits pour services spéciaux et dont le transfert a eu lieu à l'exerc. 1877 (art. 31 de la loi sur la comp- tabilité).	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1876.
"	"	407,751 72	"	"	350,285 22	"	48,446 50	10,435 72
"	"	364,887 45	"	"	"	"	364,887 45	"
"	"	7,000 "	"	"	"	"	7,000 "	"
"	"	200,000 "	"	"	"	"	200,000 "	"
"	"	120,547 37	"	"	"	"	120,547 37	"
"	"	20,447 83	"	"	"	"	20,447 83	"
"	"	"	"	"	"	"	"	166,883 11
"	"	96,070 23	"	"	"	"	96,070 23	42,330 58
"	"	3,125 62	"	"	3,125 62	"	"	"
"	"	366 80	"	"	"	"	366 80	"
"	"	6,079 33	"	"	"	"	6,079 33	1,247 85
"	"	1,227,156 35	"	"	362,410 84	"	864,745 51	220,897 20

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — DROITS constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
			En 1876.	En 1877.	Total.
REPORT. . . . fr.	1,457,055 61	220,897 26	213,504 18	16,593 08	220,897 26
SERVICES SPÉCIAUX (suite).					
<i>Dépenses sur les crédits ou parties de crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1875, et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'État (suite).</i>					
Ministère de l'Intérieur (suite).					
Part de l'État dans les frais d'érection, par la ville de Bruxelles, d'une salle d'exposition des beaux-arts, et de fêtes et cérémonies publiques. (Loi du 4 juin 1866.)	653,470 63	653,470 63	653,470 63	"	653,470 63
Ministère des Travaux publics.					
Part de l'intervention de l'État dans les travaux d'assainissement de la Senne. (Loi du 4 juin 1866.) . . .	333,333 33	"	"	"	"
Ministère de l'Intérieur.					
Frais relatifs à l'enquête hygiénique, et récompenses à décerner à l'occasion de l'épidémie du choléra de 1866. (Loi du 6 juin 1867.)	16,765 15	"	"	"	"
Ministère des Travaux publics.					
§ 5. Continuation des travaux de la station de Bruges. (Loi du 31 mars 1868.)	3,528 85	3,528 85	3,528 85	"	3,528 85
Loi du 5 juin 1868. { § 4. Amélioration du régime de la Dendre, y compris les travaux à exécuter à Termonde	20,844 85	20,844 85	20,844 85	"	20,844 85
{ § 8. Continuation des travaux de défense de la côte contre l'action de la mer	10,501 25	"	"	"	"
{ § 22. Construction à Courtrai d'une remise pour 6 locomotives.	55,000 "	"	"	"	"
Part de l'État dans les travaux à exécuter à la Trouille, à Mons. (Loi du 12 juin 1869.)	169,759 64	134,599 48	134,599 48	"	134,599 48
Ministère de l'Intérieur.					
L. du 30 juin 1869. { Complément des frais du recensement général effectué au 31 décembre 1866	62,563 91	6,295 "	6,295 "	"	6,295 "
{ Solde dû au conseil de fabrique de l'église cathédrale de Gand, pour l'acquisition de deux volets représentant Adam et Ève, peints par Hubert Van Eyck.	10,000 "	5,000 "	5,000 "	"	5,000 "
A REPORTER. . . . fr.	2,702,801 18	1,053,636 05	1,037,042 95	16,593 08	1,053,636 03

CICE 1876 (suite).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS NON CONSOMMÉS et à annuler.	CRÉDITS À transférer à l'exer- cice 1877, confor- mément à l'article 50 de la loi sur la comptabilité.	Excédants restés libres au 31 déc. 1876, sur les crédits pour services spéciaux et dont le transfert a eu lieu à l'exerc. 1877 (art. 51 de la loi sur la comp- tabilité).	CRÉDITS d'excédent de l'exercice 1876.
"	"	1,227,156 35	"	"	562,410 84	"	864,745 51	229,897 26
"	"	"	"	"	"	"	"	655,470 65
"	"	553,335 35	"	"	"	"	553,335 35	"
"	"	16,765 15	"	"	"	"	16,765 15	"
"	"	"	"	"	"	"	"	3,528 85
"	"	"	"	"	"	"	"	20,844 85
"	"	10,501 25	"	"	"	"	10,501 25	"
"	"	55,000 "	"	"	"	"	55,000 "	"
"	"	35,140 16	"	"	"	"	35,140 16	154,599 48
"	"	56,268 91	"	"	"	"	56,268 91	6,295 "
"	"	5,000 "	"	"	"	"	5,000 "	5,000 "
"	"	1,739,165 15	"	"	562,410 84	"	1,576,754 31	1,055,056 03

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
			En 1876.	En 1877.	Total.
REPORT. . . . fr.	2,792,801 18	1,053,656 05	1,037,042 95	16,595 08	1,053,656 05
SERVICES SPÉCIAUX (SUITE).					
<i>Dépenses sur des crédits ou parties de crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1875, et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'Etat (suite).</i>					
Ministère de la Guerre.					
Travaux nécessaires pour compléter l'enceinte de la place d'Anvers et pour construire les forts de Merxem, de Burght, de Zwynndrecht, ainsi qu'une digue défensive entre ce dernier fort, le fort Sainte-Marie et l'Escaut. (Loi du 10 janvier 1870.)	4,215,915 05	1,745,705 40	1,744,470 64	1,254 76	1,745,705 40
Ministère de la Justice.					
Acquisition et appropriation d'un dépôt de mendicité agricole. (Loi du 28 mars 1870.)	2,114 64	2,024 68	2,024 68	"	2,024 68
Ministère des Travaux publics.					
Loi du 5 juin 1870. § 8. Amélioration du canal de Bruges à Ostende, en vue de donner plus de facilité à la navigation maritime	56,819 87	227 77	225 29	" 88	226 17
§ 9. Agrandissement des écluses établies sur la Meuse en aval de Namur jusqu'à Liège.	349,460 94	"	"	"	"
§ 11. Travaux à l'Escaut dans le but d'améliorer l'écoulement des eaux, la navigation et le halage	11,165 90	11,165 90	11,165 90	"	11,165 90
§ 12. Réunion des embarcadères établis le long des quais du Kattendyck et du Rhin bordant l'Escaut à Anvers	261,725 92	48,795 85	48,795 85	"	48,795 85
§ 16. Travaux d'amélioration de l'écoulement des eaux de la Senne de l'amont vers l'aval de la ville de Bruxelles	20,048 96	"	"	"	"
§ 19. Amélioration du port d'Ostende	5,060 70	1,245 "	1,245 "	"	1,245 "
§ 22. Travaux de défense de la côte	176,461 50	10,551 06	9,951 06	580 "	10,551 06
§ 25. Établissement de nouveaux phares à Blankenberghe et à Heyst	15,219 48	"	"	"	"
§ 28. Établissement d'une nouvelle station à l'extrémité Est de la ville de Verviers; travaux dans la traverse de cette ville ainsi que dans la station actuelle, et travaux d'extension dans les stations de Chénée, du Trooz, de Welkenraedt et de Dolhain	299 95	299 95	299 95	"	299 95
A REPORTER. . . . fr.	7,905,092 07	2,875,629 62	2,855,219 50	18,408 72	2,875,628 02

CICE 1876 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTAT POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
sur ordonnances en circulation	sur ordonnances d'ouverture de crédit	EXCÉDANT LES DÉPENSES	EXCÉDANT LES CRÉDITS	CRÉDITS complémentaires à accorder	CRÉDITS NON CONSOMMÉS et à annuler	CRÉDITS à transférer à l'exer- cice 1877, confor- mément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité	Excédants restés libres au 31 dec. 1876, sur les crédits pour services spéciaux et dont le transfert a eu lieu à l'exerc. 1877 (art. 31 de la loi sur la comp- tabilité)	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1876
"	"	1,739,165 15	"	"	562,410 84	"	1,376,754 31	1,033,630 05
"	"	2,470,209 65	"	"	"	"	2,470,209 65	1,745,705 40
"	"	89 96	"	"	"	"	89 96	2,024 68
1 60	"	56,592 10	"	"	"	"	56,592 10	227 77
"	"	549,460 94	"	"	"	"	549,460 94	"
"	"	"	"	"	"	"	"	11,165 90
"	"	212,928 07	"	"	"	"	212,928 07	48,795 85
"	"	20,048 96	"	"	"	"	20,048 96	"
"	"	1,817 70	"	"	"	"	1,817 70	1,245 "
"	"	165,930 44	"	"	"	"	165,930 44	10,551 06
"	"	15,219 48	"	"	"	"	15,219 48	"
"	"	"	"	"	"	"	"	299 95
1 60	"	5,051,462 45	"	"	562,410 84	"	4,669,051 61	2,875,620 62

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des trésoriers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
			En 1876.	En 1877.	Total.
REPORT fr.	7,005,002 07	2,875,629 62	2,855,319 50	18,408 72	2,875,628 02
SERVICES SPÉCIAUX (suite).					
<i>Dépenses sur des crédits ou parties de crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1875, et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'Etat (suite.)</i>					
Ministère des Finances.					
Frais de premier établissement de la Caisse de la milice, ainsi que de la Caisse de remplacement. (Loi du 5 juin 1870.)	10,000 »	10,000 »	10,000 »	»	10,000 »
Ministère de la Guerre.					
Travaux de défense à Anvers et à Termonde. (Loi du 2 septembre 1870.)	764,181 15	81,285 52	75,900 44	7,582 88	81,285 52
Ministère des Travaux publics.					
Extension du matériel de traction et de transport; éta- blissement de voies, etc., pour les marchandises; ex- tension des lignes et appareils télégraphiques. (Loi du 24 février 1871.)	5,467 80	»	»	»	»
Solde dû par l'Etat envers la faillite du sieur Beaulieu, entrepreneur des travaux de la 5 ^e section du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut. (Loi du 27 juillet 1871.)	74,007 82	»	»	»	»
Construction de deux embarcadères au quai des bateaux à vapeur à Ostende. — Dépense complémentaire. (Loi du 27 juillet 1871.)	504 60	»	»	»	»
Loi du 27 juillet 1871. § 10. Amélioration du canal de Bruges à Ostende en vue de donner plus de facilité à la na- vigation maritime.	65,275 75	56,995 96	56,995 96	»	56,995 96
§ 15. Construction de nouveaux murs et d'embar- cadères le long des quais du Kattendyk et du Rhin, et premiers travaux d'établis- sement d'une nouvelle écluse, à Anvers	970,519 50	»	»	»	»
§ 17. Travaux d'amélioration du port d'Ostende	715 91	»	»	»	»
§ 22. Aménagement de la station d'Ostende; achè- vement du bâtiment; constructions sur le nouveau quai des bateaux à vapeur	287 »	287 »	287 »	»	287 »
§ 25. Travaux d'agrandissement et d'amélioration dans la station de Louvain	242,657 17	185,274 12	180,574 12	4,000 »	185,274 12
A REPORTER. . . . fr.	10,057,584 95	5,187,408 02	5,156,774 82	50,691 60	5,187,466 42

CICE 1876 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés et à annuler.	CRÉDITS à transférer à l'exer- cice 1877, confor- mément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité.	Excédants restés libres au 31 déc. 1876, sur les crédits pour services spéciaux et dont le transfert a eu lieu à l'exerc. 1877 (art. 31 de la loi sur la comp- tabilité).	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1876.
1 60	"	5,031,462 45	"	"	562,410 84	"	4,669,051 61	2,875,629 62
"	"	"	"	"	"	"	"	10,000 "
"	"	682,897 85	"	"	"	"	682,897 85	81,283 52
"	"	5,467 89	"	"	"	"	5,467 89	"
"	"	74,907 82	"	"	"	"	74,907 82	"
"	"	504 69	"	"	504 69	"	"	"
"	"	26,279 77	"	"	"	"	26,279 77	36,993 96
"	"	970,519 50	"	"	"	"	970,519 50	"
"	"	713 91	"	"	713 91	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	287 "
"	"	57,563 05	"	"	"	"	57,563 05	183,274 12
1 60	"	6,840,916 91	"	"	565,429 44	"	6,486,487 47	3,187,468 02

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS construits et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
			En 1876.	En 1877.	Total.
REPORT. fr.	10,037,384 93	3,187,408 02	3,156,774 82	30,691 60	3,187,466 42
SERVICES SPÉCIAUX (SUITE).					
<i>Dépenses sur des crédits ou parties de crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1875, et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'État (suite).</i>					
Ministère des Travaux publics (suite).					
Loi du 27 juillet 1871 (suite). § 20 Continuation des travaux de la station de Charleroi	320 01	320 01	320 01	"	320 01
§ 30. Travaux d'agrandissement et d'amélioration de l'arsenal de la station de Malines.	10,426 64	10,426 64	10,426 64	"	10,426 64
Ministère de l'Intérieur.					
Loi § 54. Continuation des travaux de construction et d'ameublement du palais du Roi.	8,043 71	7,000 "	4,000 "	3,000 "	7,000 "
Ministère des Affaires Étrangères.					
Minimum de produit postal à assurer aux entrepreneurs d'une ligne de paquebots-poste entre Anvers et New-York. (Loi du 27 juillet 1871.)	500,000 "	"	"	"	"
Ministère de l'Intérieur.					
Loi du 29 juillet 1871. Tables générales des registres des paroisses avant 1792.	22 28	"	"	"	"
Ameublement des nouveaux locaux construits au Musée royal d'histoire naturelle	11,102 55	11,102 55	11,157 67	54 88	11,102 55
Ministère des Travaux publics.					
Loi du 2 mars 1872. 1° Extension du matériel de traction et des transports.	1,017 88	"	"	"	"
2° Construction de nouvelles remises aux locomotives.	483 07	483 07	483 07	"	483 07
3° Outillage des ateliers et des stations et achat d'un matériel perfectionné pour le chargement et le déchargement des marchandises	14,601 57	2,269 35	2,269 35	"	2,269 35
4° Achat de rails et accessoires et travaux d'extension et de parachèvement des voies du railway.	39,170 21	9,680 16	9,680 16	"	9,680 16
A REPORTER. fr.	10,623,631 65	3,228,848 80	3,105,120 72	55,726 48	3,228,847 20

CICE 1876 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.					
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS NON CONSOMMÉS et à annuler.	CRÉDITS à transférer à l'exer- cice 1877, confor- mément à l'article 26 de la loi sur la comptabilité.	Excédants restés libres au 31 déc. 1876, sur les crédits pour services spéciaux et dont le transfert a eu lieu à l'exerc. 1877 (art. 51 de la loi sur la comp- tabilité).	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1876.	
1 60	"	6,840,916 01	"	"	565,420 44	"	6,480,487 47	5,187,468 02	
"	"	"	"	"	"	"	"	520 01	
"	"	"	"	"	"	"	"	10,426 64	
"	"	1,945 71	"	"	"	"	1,945 71	7,000 "	
"	"	500,000 "	"	"	"	"	500,000 "	"	
"	"	22 28	"	"	"	"	22 28	"	
"	"	"	"	"	"	"	"	11,102 55	
"	"	1,017 88	"	"	"	"	1,017 88	"	
"	"	"	"	"	"	"	"	485 07	
"	"	12,502 02	"	"	"	"	12,502 02	2,260 55	
"	"	20,400 05	"	"	"	"	20,400 05	9,680 16	
1 60	"	7,394,782 85	"	"	565,420 44	"	7,051,553 41	5,228,848 80	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — DROITS consignés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
			En 1876.	En 1877.	Total.
REPORT fr.	10,625,651 65	3,928,848 80	3,195,120 72	53,726 48	3,228,847 20
SERVICES SPÉCIAUX (SUITE).					
<i>Dépenses sur des crédits ou parties de crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1875, et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'État (suite).</i>					
Ministère de la Guerre.					
Construction d'une grande meunerie militaire à Anvers et établissement dans toutes les boulangeries militaires du royaume, de fours aérothermes et de pétrins mécaniques. (Loi du 21 mai 1872.)	170,711 76	82,635 47	81,084 47	1,551 "	82,635 47
Ministère des Travaux publics.					
Continuation des travaux entrepris pour les installations du chemin de fer et du service des établissements maritimes à Anvers. (Loi du 24 mai 1872.)	2,059 38	2,059 38	2,059 38	"	2,059 38
Transaction relative au procès pendant entre l'État et les ayants droit du sieur J.-B. Dutoit, à l'occasion de l'établissement à Heyst du chenal de l'écluse maritime dépendante du canal de dérivation de la Lys. (Loi du 24 mai 1872.)	872 44	"	"	"	"
Ministères des Travaux publics et des Affaires Étrangères.					
Exécution des travaux les plus urgents pour l'établissement d'un bassin et de chantiers à l'usage des services de la marine à Ostende. (Loi du 26 mai 1872.)	48,836 25	48,835 92	48,853 92	"	48,835 92
Ministère de l'Intérieur.					
Dépenses résultant de la participation des artistes et des producteurs belges à l'Exposition internationale de Vienne en 1875. (Loi du 2 avril 1875.)	650 37	650 37	650 37	"	650 37
Ministère de la Guerre.					
Fabrication d'armes perfectionnées nécessaires à la gendarmerie. (Loi du 2 avril 1875.)	47,298 90	1,724 "	1,724 "	"	1,724 "
Ministère des Finances.					
Frais d'émission et de confection des titres de l'emprunt de 240,000,000 de francs. (Loi du 20 avril 1875.)	102,223 05	40,653 62	40,653 62	"	40,653 62
A REPORTER fr.	10,006,265 80	3,405,385 56	3,570,106 48	55,277 48	3,405,385 06

CICE 1876 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÉGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.					
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés et à annuler.	CRÉDITS à transférer à l'exer- cice 1877, confor- mément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité.	Excédants restés libres au 31 dec. 1876, sur les crédits pour services spéciaux et dont le transfert a eu lieu à l'exerc. 1877 (art. 31 de la loi sur la comp- tabilité).	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1876.	
1 60	"	7,594,782 85	"	"	303,420 44	"	7,051,353 41	3,228,848 80	
"	"	88,076 20	"	"	"	"	88,076 20	82,635 47	
"	"	"	"	"	"	"	"	2,059 38	
"	"	872 44	"	"	872 44	"	"	"	
"	"	2 33	"	"	"	"	2 33	48,855 02	
"	"	"	"	"	"	"	"	650 37	
"	"	45,574 90	"	"	"	"	45,574 90	1,724 "	
"	"	61,560 45	"	"	"	"	61,560 45	40,052 62	
1 60	"	7,590,878 24	"	"	304,301 88	"	7,226,576 56	5,405,385 56	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
			En 1876.	En 1877.	Total.
REPORT. fr.	10,996,263 80	3,405,385 56	3,370,106 48	53,277 48	3,405,385 96
SERVICES SPÉCIAUX (suite).					
<i>Dépenses sur des crédits ou parties de crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1875, et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'État (suite).</i>					
Ministère de l'Intérieur.					
ART. 1 ^{er} . Construction et aménagement de maisons d'écoles. (Loi du 14 août 1875).	10,023,044 29	3,812,612 85	3,812,612 85	"	3,812,612 85
Ministère des Travaux publics.					
Loi du 14 août 1875. { § 2. Travaux de démolition et de nivellement des terrains de Charleroi	25,416 22	"	"	"	"
{ § 3. Élargissement de la deuxième section du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.	3,213 53	"	"	"	"
ART. 1 ^{er} . Complément de l'éclairage de l'Escaut. (Loi du 14 août 1875).	4,715 09	2,897 02	2,897 02	"	2,897 02
Ministère de l'Intérieur.					
Loi du 16 août 1876. { § 2. Construction et ameublement des écoles normales de Liège et de Mons.	66,059 54	66,030 02	66,030 02	"	66,030 02
Ministère des Travaux publics.					
Loi du 16 août 1876. { § 6. Transfert du Ministère des Travaux publics rues Ducale, de Louvain et de l'Orangerie.	267 63	232 "	232 "	"	232 "
{ § 7. Restauration du Palais de Liège.	24,588 20	15,884 77	15,801 98	82 79	15,884 77
{ § 9. Construction d'un hôtel pour la direction des contributions, à Gand	49,124 85	10,521 "	10,521 "	"	10,521 "
{ § 10. Construction de barrages dans la Meuse, en amont de Namur	650,405 59	650,405 59	650,405 59	"	650,405 59
{ § 11. Travaux stipulés dans le traité du 12 mai 1865 avec les Pays-Bas.	235,857 14	55,430 58	55,430 58	"	55,430 58
{ § 12. Canal de Turnhout à Anvers par Saint-Job in 't Goor	142,699 16	6,110 88	6,095 68	15 20	6,110 88
{ § 13. Amélioration de la Lys	239,205 15	34,605 71	34,455 71	150 "	34,605 71
A REPORTER. fr	22,461,535 07	8,058,115 58	8,022,588 51	35,525 47	8,058,115 98

CICE 1876 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en exécution	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	EXCÉDANT LES DÉPENSES	EXCÉDANT LES CRÉDITS	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS NON CONSOMMÉS et à annuler.	CRÉDITS à transférer à l'exer- cice 1877, confor- mément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité	Excédants restés libres ou 31 décembre 1876, sur les crédits pour services spéciaux et dont le transfert a eu lieu à l'exercice 1877 (art. 31 de la loi sur la comp- tabilité)	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1876
1 60	"	7,590,878 24	"	"	364,301 88	"	7,920,576 36	3,405,385 56
"	"	6,211,331 44	"	"	"	"	6,211,331 44	3,812,612 85
"	"	25,416 22	"	"	25,416 22	"	"	"
"	"	3,215 53	"	"	3,215 53	"	"	"
"	"	1,816 07	"	"	"	"	1,816 07	2,897 02
"	"	29 52	"	"	"	"	29 52	60,050 02
"	"	35 63	"	"	"	"	35 63	252 "
"	"	8,503 43	"	"	"	"	8,503 43	15,884 77
"	"	38,603 83	"	"	"	"	38,603 83	10,521 "
"	"	"	"	"	"	"	"	650,405 39
"	"	182,408 70	"	"	"	"	182,408 70	53,450 58
"	"	136,588 28	"	"	"	"	136,588 28	6,110 88
"	"	204,597 44	"	"	"	"	204,597 44	34,605 71
1 60	"	14,403,420 50	"	"	392,931 65	"	14,010,488 76	8,058,115 58

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DÉBIT constaté et ordonnancé au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
			En 1870.	En 1877.	Total.
REPORT. fr.	22,461,555 97	8,058,115 58	8,022,588 51	35,525 47	8,058,115 98
SERVICES SPÉCIAUX (SUITE).					
<i>Dépenses sur des crédits ou parties de crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1875, et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'État (suite).</i>					
<i>Ministère des Travaux publics (suite).</i>					
§ 16. Amélioration de la Dyle	59,904 12	"	"	"	"
§ 17. Amélioration du régime de l'Yser	900 75	950 19	902 19	"	902 19
§ 18. Amélioration de la grande Nèthe	24,005 05	20,780 86	20,780 86	"	20,780 86
§ 21. Approfondissement du canal de Gand à Terneuzen	2,205,321 80	1,418,342 55	1,142,918 85	275,595 72	1,418,542 55
§ 22. Travaux pour faciliter l'écoulement des eaux de l'Escaut à Gand et en amont de cette ville	487,110 19	55,094 70	35,094 70	"	35,094 70
§ 23. Subside pour l'amélioration des voies d'écoulement des eaux dans l'arrondissement d'Eecloo :					
A. Reconstruction de l'écluse d'Isabelle . . .	25,000 "	14,812 24	14,812 24	"	14,812 24
C. Approfondissement et recréusement du Burggraven-Stroom.	49,925 "	"	"	"	"
§ 24. Subside pour travaux d'amélioration du système d'égouts de la ville de Tournai . .	206,000 "	285 75	285 75	"	285 75
§ 25. Subsidés pour travaux d'assainissement des polders du pays de Waes	100,000 "	"	"	"	"
§ 27. Raccordement des stations des Guillemins et Viregnis, à Liège.	528,445 25	255,951 88	254,156 42	556 01	254,692 45
§ 29. Extension des lignes et appareils télégraphiques	2,756 61	175 "	175 "	"	175 "
§ 31. Travaux d'extension ou de parachèvement du railway	6,568 "	6,568 "	6,568 "	"	6,568 "
§ 35. Amélioration et extension des voies et du matériel. — Exécution des stipulations de la convention du 31 janvier 1875, relatives aux travaux et au matériel en construction, etc. (Lignes du Luxembourg.)	55,744 90	"	"	"	"
A REPORTER. fr.	26,165,057 80	8,810,856 84	9,498,092 50	311,475 20	9,809,567 70

Loi du 10 août 1875 (suite).

CICE 1876 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS NON CONSOMMÉS et à annuler.	CRÉDITS à transférer à l'exer- cice 1877, confor- mément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité.	Excédents restés libres au 31 déc. 1876, sur les crédits pour services spéciaux et dont le transfert a eu lieu à l'exerc. 1877 (art. 31 de la loi sur la com- ptabilité).	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1876.
1 60	"	14,403,420 30	"	"	302,031 63	"	14,010,488 76	8,038,115 58
"	"	30,904 12	"	"	"	"	30,904 12	"
48 "	"	10 54	"	"	"	"	10 54	950 19
"	"	5,224 19	"	"	"	"	5,224 19	20,780 86
"	"	786,979 54	"	"	"	"	786,979 54	1,418,542 55
"	"	452,015 40	"	"	"	"	452,015 40	35,004 79
"	"	10,187 76	"	"	"	"	10,187 76	14,812 24
"	"	40,925 "	"	"	"	"	40,925 "	"
"	"	199,714 25	"	"	"	"	199,714 25	285 75
"	"	100,000 "	"	"	"	"	100,000 "	"
1,259 45	"	272,513 37	"	"	"	"	272,513 37	255,051 88
"	"	2,561 61	"	"	"	"	2,561 61	175 "
"	"	"	"	"	"	"	"	6,568 "
"	"	53,744 99	"	"	"	"	53,744 99	"
1,289 05	"	16,374,200 96	"	"	302,031 63	"	15,981,269 33	9,810,856 84

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
			En 1876.	En 1877.	Total.
REPORT. fr.	26,185,057 80	9,810,856 84	9,498,092 59	511,475 20	9,809,567 79
SERVICES SPÉCIAUX (suite).					
<i>Dépenses sur des crédits ou parties de crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1875, et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'État (suite).</i>					
Ministère des Finances.					
§ 55. Prix stipulé par l'article 25 de la convention du 31 janvier 1875 pour l'exécution de lignes nouvelles, à raison de 200,000 francs par kilomètre. (Loi du 16 août 1875 (suite)	41,855,026 25	551,201 25	551,201 25	"	551,201 25
Ministère de l'Intérieur.					
Acquisition d'œuvres d'art destinées aux musées royaux de peinture et de sculpture de l'État. (Loi du 16 août 1875, art. 1 ^{er} , A.)	7,000 "	"	"	"	"
Appropriation et aménagement des locaux de l'orphelinat « de Kuldere » à Gand. (Loi du 14 mars 1874.) . . .	7,026 67	4,089 95	4,089 95	"	4,089 95
Ministère des Travaux publics.					
Reconstruction partielle des quais d'Anvers et établissement d'installations provisoires sur la rive droite de l'Escaut. (Loi du 17 avril 1874.)	1,986,511 52	2,626 "	2,626 "	"	2,626 "
Ministère des Finances.					
Loi du 1 ^{er} juin 1874. { ART. 2. A. Appropriation des terrains à bâtir de l'école vétérinaire, à Cureghem	60,154 54	15,165 66	15,165 66	"	15,165 66
Loi du 1 ^{er} juin 1874. { B. Mise en valeur des terrains de places fortes	455,701 49	524,287 50	524,156 49	151 10	524,287 50
Ministère de la Guerre.					
Construction de magasins ou hangars affectés au service de l'artillerie et du génie. (Loi du 1 ^{er} juin 1874.) . .	49,751 76	47,987 91	47,412 41	575 50	47,987 91
Ministère des Travaux publics.					
Loi du 1 ^{er} juin 1874. { § 1. Chemin de fer de Bruxelles à Luttre.	20,017 75	19,717 75	19,717 75	"	19,717 75
Loi du 1 ^{er} juin 1874. { § 2. Chemin de fer du Luxembourg	148,990 32	104,206 92	104,206 92	"	104,206 92
Loi du 1 ^{er} juin 1874. { § 3. Barrage de la Gileppe	141,676 58	141,676 58	141,676 58	"	141,676 58
a) Par modification au § 35 de l'article 1 ^{er} et de l'article 2 de la loi du 16 août 1875, le prix des lignes nouvelles à construire en exécution de la convention du 31 janvier 1875, sera payé en titres de rente à 4 p. 0/0. Le capital de ces titres sera ajouté à l'emprunt 4 p. 0/0 autorisé par la loi du 27 juillet 1871. (Loi du 27 mai 1876, art. 2.)					
A REPORTER. fr.	70,876,914 46	11,019,816 30	10,706,345 54	512,181 80	11,018,527 34

CICE 1876 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT DES DÉPENSES.	EXCÉDANT DES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés et à annuler.	CRÉDITS à transférer à l'exer- cice 1877, confor- mément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité.	Excédants restés libres au 31 déc. 1876, sur les crédits pour services spéciaux et dont le transfert a eu lieu à l'exerc. 1877 (art. 31 de la loi sur la comp- tabilité).	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1876.
1,280 03	"	10,574,200 96	"	"	502,051 05	"	15,981,269 55	9,810,856 84
"	"	41,285,825 02	"	"	41,285,825 02 a)	"	"	551,201 23
"	"	7,000 "	"	"	"	"	7,000 "	"
"	"	2,036 74	"	"	"	"	2,036 74	4,089 95
"	"	1,985,885 52	"	"	"	"	1,985,885 52	2,626 "
"	"	46,988 88	"	"	"	"	46,988 88	15,165 60
"	"	111,415 00	"	"	"	"	111,415 00	324,287 59
"	"	1,765 85	"	"	"	"	1,765 85	47,987 91
"	"	500 "	"	"	"	"	500 "	19,717 73
"	"	44,785 40	"	"	"	"	44,785 40	104,206 90
"	"	"	"	"	"	"	"	141,676 53
1,280 05	"	50,857,008 07	"	"	41,676,750 65	"	18,180,541 42	11,010,816 59

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des cranciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
			En 1876.	En 1877.	Total.
REPORT. . . . fr.	70,870,914 46	11,019,816 59	10,706,545 54	512,181 80	11,018,527 34
SERVICES SPÉCIAUX (suite).					
<i>Dépenses sur des crédits ou parties de crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1875, et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 34 de la loi sur la comptabilité de l'État (suite)</i>					
Ministère des Finances.					
Frais de confection et d'émission des titres à 2 1/2 p. % à émettre en vertu de la loi assimilant cette dette aux autres parties de la Dette publique (Loi du 19 décembre 1874.).	15,818 "	1,011 92	1,011 92	"	1,011 92
Ministère de l'Intérieur.					
Dépenses d'aménagement, frais d'emballage, de transport, etc., des collections provenant de la donation faite par M. Demeester de Ravenstein. (Loi du 21 décembre 1874.).	21,403 33	6,488 76	6,488 76	"	6,488 76
Ministère de la Guerre.					
Crédit destiné à couvrir les pertes d'habillement, etc., occasionnées au 4 ^e régiment de ligne, par l'incendie qui a détruit une partie des magasins de ce corps. (Loi du 21 décembre 1874.)	44,298 50	41,819 97	41,819 97	"	41,819 97
Ministère des Travaux publics.					
Prix stipulé au profit de la ville de Bruxelles par la convention du 10 juin 1874 — Hôtel central des postes. (Loi du 19 février 1875.)	10,000 "	"	"	"	"
Ministère de la Guerre.					
Acquisition d'immeubles destinés à l'établissement d'une boulangerie militaire à Bruxelles. (Loi du 19 février 1875.)	495 87	"	"	"	"
Ministère de la Justice.					
Loi de 21 mars 1875. { Établissement d'un réseau télégraphique reliant le parquet du tribunal de première instance à Bruxelles avec les commissariats de police de la ville et les communes suburbaines.	21,367 "	14,778 05	11,845 08	2,933 57	14,778 05
{ Continuation des travaux du Palais de Justice en construction à Bruxelles.	130,661 87	130,661 87	130,661 87	"	130,661 87
A REPORTER. . . . fr.	71,120,950 03	11,214,577 50	10,808,173 14	515,115 37	11,213,288 51

CICE 1876 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÉGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.					
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS NON CONSOMMÉS et à annuler.	CRÉDITS À transférer à l'exer- cice 1877, confor- mément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité.	Excédants restés libres au 31 déc. 1876, sur les crédits pour services spéciaux et dont le transfert a eu lieu à l'exerc. 1877 (art. 31 de la loi sur la comp- tabilité).	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1876.	
1,289 05	"	59,857,098 07	"	"	41,676,756 65	"	18,180,341 42	11,019,816 59	
"	"	14,806 08	"	"	"	"	14,806 08	1,011 92	
"	"	14,914 57	"	"	"	"	14,914 57	6,488 76	
"	"	2,478 55	"	"	"	"	2,478 55	41,819 07	
"	"	10,000 "	"	"	"	"	10,000 "	"	
"	"	495 87	"	"	495 87	"	"	"	
"	"	6,588 55	"	"	"	"	6,588 55	14,778 65	
"	"	"	"	"	"	"	"	130,661 87	
1,289 05	"	59,906,581 47	"	"	41,677,252 52	"	18,229,128 95	11,214,577 56	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES PAIS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
			En 1876.	En 1877.	Total.
REPORT. . . . fr.	71,120,959 05	11,214,577 56	10,898,175 14	515,115 57	11,215,288 51
SERVICES SPÉCIAUX (suite).					
<i>Dépenses sur des crédits ou parties de crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1875, et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'État (suite).</i>					
Ministère de la Guerre.					
Amélioration des casernes de l'État et de leur mobilier; construction et ameublement de nouvelles casernes. (Loi du 24 mars 1875.)	2,515,292 45	1,420,891 09	1,278,207 17	150,156 82	1,428,565 99
Ministère de l'Intérieur.					
Ameublement des nouveaux locaux construits au Musée royal d'histoire naturelle. (Loi du 26 mars 1875.)	24,606 67	24,606 67	24,606 67	"	24,606 67
Ministère des Finances.					
Mise en valeur de terrains domaniaux. (Loi du 2 juillet 1875.)	799,000 "	"	"	"	"
Frais de confection et d'émission de nouvelles feuilles de coupons afférentes aux obligations au porteur des trois premières séries de la dette à 4 1/2 p. 0/0. (Loi du 2 juillet 1875.)	10,000 "	10,000 "	10,000 "	"	10,000 "
Ministère de l'Intérieur.					
Loi du 5 janv. 1875. { Formation des tables des registres paroissiaux avant 1792.	12,106 48	12,099 62	12,099 62	"	12,099 62
{ Participation des artistes et des producteurs belges à l'Exposition universelle de Philadelphie en 1876.	200,000 "	60,000 "	60,000 "	"	60,000 "
Ministère des Travaux publics.					
Loi du 9 juillet 1875. { § 1. Raccordement de routes aux chemins de fer	615,056 05	612,291 19	611,074 89	389 10	611,465 99
{ § 2. Construction et reconstruction de ponts appartenant à des routes.	555,405 91	554,975 01	554,957 01	56 "	554,975 01
{ § 3. Agrandissement du Palais de la Nation et des Ministères, transfert du Ministère des Travaux publics.	270,577 78	270,577 78	270,577 78	"	270,577 78
{ § 4. Construction d'un nouvel Hôtel des Monnaies	502,552 55	502,552 55	502,552 55	"	502,552 55
A REPORTER. . . . fr.	76,222,016 68	14,201,140 25	15,821,808 61	465,697 20	14,287,505 90

CICE 1876 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés et à annuler.	CRÉDITS à transférer à l'exer- cice 1877, confor- mément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité.	Excédants restés libres au 31 déc. 1876, sur les crédits pour services spéciaux et dont le transfert a eu lieu à l'exerc. 1877 (art. 31 de la loi sur la compa- bilité).	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1876.
1,289 05	"	30,006,581 47	"	"	41,677,252 52	"	18,229,128 95	11,214,577 56
1,527 10	"	1,085,401 34	"	"	"	"	1,085,401 34	1,429,891 09
"	"	"	"	"	"	"	"	24,606 67
"	"	799,900 "	"	"	"	"	799,900 "	"
"	"	"	"	"	"	"	"	10,000 "
"	"	6 86	"	"	"	"	6 86	12,099 62
"	"	140,000 "	"	"	"	"	140,000 "	60,000 "
827 20	"	744 86	"	"	"	"	744 86	612,291 10
"	"	452 90	"	"	"	"	452 90	554,975 01
"	"	"	"	"	"	"	"	270,577 78
"	"	"	"	"	"	"	"	502,552 35
5,645 35	"	61,950,867 45	"	"	41,677,252 52	"	20,253,614 91	14,201,140 25

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
			En 1876.	En 1877.	Total.
REPORT. . . . fr.	76,222,016 68	14,291,140 25	13,821,808 61	405,697 29	14,287,505 90
SERVICES SPÉCIAUX (suite).					
<i>Dépenses sur des crédits ou parties de crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1875, et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'État (suite).</i>					
Ministère des Travaux publics (suite).					
§ 5. Reconstruction du Conservatoire de musique à Bruxelles.	22,420 29	22,420 29	22,420 29	"	22,420 29
§ 6. Palais des anciens princes-évêques de Liège; travaux d'amélioration et de restauration; acquisition d'objets mobiliers	100,000 "	"	"	"	"
§ 7. Exposition triennale des beaux-arts; construction d'un local provisoire.	10,750 38	10,750 38	10,750 38	"	10,750 38
§ 8. Construction d'une école normale à Bruges.	200,000 "	"	"	"	"
§ 9. Construction d'un barrage dans la Meuse à Bouvignes.	1,000,000 "	491,010 61	487,291 17	3,719 44	491,010 61
§ 10. Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut; élargissement de la 2 ^e section	712 37	"	"	"	"
§ 11. Canal de Charleroi à Bruxelles; élargissement de la partie comprise entre la 9 ^e écluse et la Sambre canalisée	2,620 08	"	"	"	"
§ 12. Sambre canalisée	18,504 05	8,465 75	8,465 75	"	8,465 75
§ 13. Escaut; amélioration du régime des eaux de la navigation et du halage; égout collecteur à Tournai	254,935 30	86,569 71	86,482 05	48 "	86,550 05
§ 14. Lys; travaux d'amélioration	100,000 "	99,774 "	46,000 "	55,774 "	99,774 "
§ 15. Mandel; travaux de canalisation.	6,110 86	2,182 35	2,182 35	"	2,182 35
§ 16. Dendre; travaux d'amélioration	100,000 "	17,419 73	17,387 98	31 75	17,419 75
§ 17. Yser et canal de Furnes à Dunkerque; travaux d'amélioration	155,500 "	129,485 68	110,441 04	19,044 64	129,485 68
§ 18. Travaux d'endiguement du Zwyn.	1,081 84	"	"	"	"
§ 19. Port d'Ostende; établissement d'un bassin et de chantiers pour le service de la marine; amélioration du port.	335,020 87	16,975 84	16,975 84	"	16,975 84
A REPORTER. . . . fr.	78,487,499 92	15,176,210 39	14,650,212 46	512,515 12	15,172,527 58

Loi du 9 juillet 1875 (suite).

CICE 1876 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.					
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS NON CONSOMMÉS et à annuler.	CRÉDITS à transférer à l'exer- cice 1877, conformé- ment à l'article 20 de la loi sur la comptabilité.	Excédants restés libres au 31 déc. 1876, sur les crédits pour services spéciaux et dont le transfert a eu lieu à l'exerc. 1877 (art. 31 de la loi sur la comp- tabilité).	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1876.	
5,645 55	"	61,950,807 45	"	"	41,677,252 52	"	20,255,614 01	14,291,149 25	
"	"	"	"	"	"	"	"	22,420 29	
"	"	100,000 "	"	"	"	"	100,000 "	"	
"	"	"	"	"	"	"	"	10,750 38	
"	"	200,000 "	"	"	"	"	200,000 "	"	
"	"	508,989 59	"	"	"	"	508,989 59	491,010 61	
"	"	712 57	"	"	"	"	712 57	"	
"	"	2,620 08	"	"	"	"	2,620 08	"	
"	"	9,858 50	"	"	"	"	9,858 50	8,465 75	
50 06	"	148,585 79	"	"	"	"	148,585 79	86,569 71	
"	"	226 "	"	"	"	"	226 "	99,774 "	
"	"	5,928 51	"	"	"	"	5,928 51	2,182 35	
"	"	82,580 27	"	"	"	"	82,580 27	17,419 75	
"	"	4,014 52	"	"	"	"	4,014 52	129,485 68	
"	"	1,081 84	"	"	"	"	1,081 84	"	
"	"	518,047 05	"	"	"	"	518,047 05	16,973 84	
3,683 01	"	65,511,289 55	"	"	41,677,252 52	"	21,054,056 81	15,176,210 50	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
			En 1876.	En 1877.	Total.
REPORT. fr.	78,487,409 92	15,176,210 59	14,650,212 46	542,315 12	15,172,527 58
SERVICES SPÉCIAUX (SUITE).					
<i>Dépenses sur des crédits ou parties de crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1875, et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'Etat (suite).</i>					
Ministère des Travaux publics (suite).					
§ 20. Port de refuge de Blankenberghe	1,793 75	•	•	•	•
§ 21. Construction du chemin de fer de ceinture à Gand	200,485 56	261,508 93	261,508 93	•	261,508 93
§ 22. Construction du chemin de fer d'Ath à Blaton.	227,772 41	222,826 20	221,997 42	745 98	222,741 40
§ 23. Travaux d'extension des chemins de fer en exploitation	3,150,635 42	3,120,275 92	3,128,860 37	414 65	3,129,275 02
§ 24. Extension du matériel de traction et de transport, outillage des ateliers	3,354,648 69	3,354,648 69	3,354,648 69	•	3,354,648 69
§ 25. Objets d'approvisionnements	2,400,886 04	11,522 84	11,442 10	80 74	11,522 84
§ 26. Acquisitions et appropriations d'immeubles pour le service des postes	13,361 57	11,857 44	11,857 44	•	11,857 44
§ 27. Extension des lignes et appareils télégraphiques.	97,150 79	78,259 81	56,528 95	21,710 86	78,259 81
§ 28. Construction d'un nouveau steamer remorqueur	180,000 •	110,740 •	110,740 •	•	110,740 •
Ministère des Finances.					
Achat de la ferme de Groenendaël. (Loi du 16 décembre 1875.)	212,757 •	212,510 38	212,510 38	•	212,510 38
Acquisition de deux maisons rue de Louvain à Bruxelles. (Loi du 18 décembre 1875.)	232,000 •	231,697 27	231,697 27	•	231,697 27
Ministère de l'Intérieur.					
Dépenses de la révision de la pharmacopée officielle. (Loi du 28 décembre 1875.)	5,000 •	3,000 •	3,000 •	•	3,000 •
TOTAUX. fr.	90,633,987 15	24,804,038 07	24,235,004 01	565,265 35	24,800,269 36
<i>Dépenses sur les crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice.</i>					
Ministère de la Guerre.					
Indemnité destinée à couvrir les pertes d'habillement, d'armement et de mobilier occasionnées par l'incendie qui a détruit le 28 juillet 1875, une partie des magasins des 5 ^e et 6 ^e régiments d'artillerie et du bataillon d'administration. (Loi du 27 mars 1876.)	405,857 23	380,764 24	377,877 95	2,886 31	380,764 24
A REPORTER. fr.	405,857 23	380,764 24	377,877 95	2,886 31	380,764 24

CICE 1876 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés et à annuler.	CRÉDITS à transférer à l'exer- cice 1877, confor- mément à l'article 50 de la loi sur la comptabilité.	Excédants restés libres au 31 déc. 1876, sur les crédits pour services spéciaux et dont le transfert a eu lieu à l'exerc. 1877 (art. 51 de la loi sur la com- ptabilité).	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1876.
3,683 01	"	03,311,280 53	"	"	41,677,252 52	"	21,654,056 81	15,176,210 50
"	"	1,793 73	"	"	"	"	1,793 73	"
"	"	28,974 63	"	"	"	"	28,974 63	261,508 95
84 80	"	4,046 21	"	"	"	"	4,046 21	222,826 20
" 90	"	1,357 50	"	"	"	"	1,357 50	5,129,275 02
"	"	"	"	"	"	"	"	3,354,648 69
"	"	2,589,565 20	"	"	"	"	2,589,565 20	11,522 84
"	"	1,504 13	"	"	"	"	1,504 13	11,837 44
"	"	18,910 98	"	"	"	"	18,910 98	78,239 81
"	"	60,260 "	"	"	"	"	60,260 "	110,740 "
"	"	246 62	"	"	246 62	"	"	212,510 38
"	"	302 75	"	"	302 75	"	"	231,607 27
"	"	2,000 "	"	"	"	"	2,000 "	3,000 "
5,768 71	"	65,820,949 06	"	"	41,677,801 87	"	24,152,147 19	24,804,038 07

"	"	25,092 99	"	"	"	"	25,092 99	580,764 24
"	"	25,092 99	"	"	"	"	25,092 99	580,764 24

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.		CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
				En 1876.	En 1877.	Total.
REPORT fr.		405,857 25	580,764 24	577,877 93	2,886 31	580,764 24
SERVICES SPÉCIAUX (SUITE).						
<i>Dépenses sur les crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice (suite).</i>						
Ministère de l'Intérieur.						
Loi du 24 mai 1876.	ART. 1. 1 ^{er} Frais du dénombrement de la population au 31 décembre 1876	125,000 "	811 20	741 70	69 50	811 20
	2 ^o Supplément de dépenses résultant de la participation des artistes et des producteurs belges à l'Exposition internationale de Philadelphie en 1876	50,000 "	"	"	"	"
	3 ^o Acquisition d'œuvres d'art destinées aux musées royaux de peinture et sculpture.	100,000 "	"	"	"	"
	4 ^o Acquisition d'objets d'art et d'archéologie pour le musée royal d'armures et d'antiquités	25,000 "	5,564 75	5,564 75	"	5,564 75
	5 ^o Acquisition de la bibliothèque musicale de M. de Glimes	20,000 "	20,000 "	20,000 "	"	20,000 "
Ministère de la Justice.						
	§ 1. Continuation des travaux du Palais de Justice de Bruxelles.	2,500,000 "	2,087,440 62	2,053,440 62	34,000 "	2,087,440 62
Ministère de l'Intérieur.						
	§ 2. Construction et ameublement des écoles normales de Liège et de Mons	503,500 "	118,709 67	106,085 67	12,624 "	118,709 67
Ministères des Travaux publics.						
Loi du 27 mai 1876.	§ 3. Travaux de raccordement de routes tant au chemin de fer de l'État qu'aux chemins de fer concédés; redressement et amélioration de routes; subsides pour aider à l'établissement de chemins vicinaux aboutissant à des stations	1,000,000 "	667,909 90	595,304 82	72,555 98	667,558 80
	§ 4. Construction ou reconstruction de ponts appartenant à des routes. — Subsides	1,000,000 "	240,555 07	254,570 97	5,984 10	240,555 07
	§ 5. Monument de S. M. Léopold I ^{er} et parc de Laeken. (Dernier crédit.)	1,000,000 "	"	"	"	"
	§ 6. Agrandissement du Palais de la Nation et des Ministères. Transfert du Ministère des Travaux publics.	1,000,000 "	606,581 84	600,386 84	6,195 "	606,581 84
	§ 7. Construction du nouvel Hôtel des Monnaies	1,000,000 "	646,711 46	617,452 65	29,258 81	646,711 46
	§ 8. Construction de l'édifice destiné aux expositions des beaux-arts, ainsi qu'aux fêtes et cérémonies publiques.	500,000 "	46,050 26	42,008 65	5,055 61	46,050 26
A REPORTER. . . . fr.		9,220,357 25	4,821,000 01	4,654,422 60	166,525 31	4,820,747 91

CICE 1876 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS résultant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.					
Sur ordonnances en circul. ilon.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS NON CONSOMMÉS et à annuler.	CRÉDITS à transférer à l'exer- cice 1877, confor- mément à l'article 36 de la loi sur la comptabilité.	Excédants restés libres au 31 déc. 1876, sur les crédits pour services spéciaux et dont le transfert a eu lieu à l'exerc. 1877 (art. 31 de la loi sur la comp- tabilité).	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1876.	
"	"	25,092 99	"	"	"	"	25,092 99	580,764 24	
"	"	124,188 80	"	"	"	"	124,188 80	811 20	
"	"	50,000 "	"	"	"	"	50,000 "	"	
"	"	100,000 "	"	"	"	"	100,000 "	"	
"	"	19,455 25	"	"	"	"	19,455 25	5,564 75	
"	"	"	"	"	"	2	"	20,000 "	
"	"	412,559 48	"	"	"	"	412,559 38	2,087,440 62	
"	"	584,790 53	"	"	"	"	584,790 53	110,709 67	
351 10	"	352,090 10	"	"	"	"	352,090 10	667,909 90	
"	"	759,444 93	"	"	"	"	759,444 93	240,555 07	
"	"	1,000,000 "	"	"	"	"	1,000,000 "	"	
"	"	595,418 56	"	"	"	"	595,418 16	606,581 34	
"	"	555,288 54	"	"	"	"	555,288 54	646,711 46	
"	"	455,940 74	"	"	"	"	455,940 74	46,050 26	
351 10	"	4,408,258 22	"	"	"	"	4,408,258 22	4,821,000 01	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
			En 1876.	En 1877.	Total.
REPORT. fr.	9,220,557 25	4,821,099 01	4,654,492 60	160,525 51	4,820,747 91
SERVICES SPÉCIAUX (suite).					
<i>Dépenses sur les crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice (suite).</i>					
<i>Ministère des Travaux publics (suite).</i>					
§ 9. Construction d'un bâtiment pour le service du <i>Moniteur belge</i>	200,000 "	94,862 66	94,862 66	"	94,862 66
§ 10. Achèvement des bâtiments et de l'aménagement du Conservatoire de musique	500,000 "	258,918 54	256,900 04	2,018 50	258,918 54
§ 11. Continuation des travaux de restauration et d'amélioration du Palais des princes-évêques de Liège	200,000 "	"	"	"	"
§ 12. Solde des frais de construction du local provisoire établi pour l'exposition triennale des beaux-arts de 1875, à Bruxelles	28,000 "	25,112 68	25,112 68	"	25,112 68
§ 13. Canalisation de la Meuse	600,000 "	"	"	"	"
§ 14. Escaut. — Travaux d'amélioration	500,000 "	12 50	12 50	"	12 50
§ 15. Travaux d'élargissement et de redressement du canal de Terneuzen	1,000,000 "	"	"	"	"
§ 16. Travaux d'amélioration de la Dendre	100,000 "	105 75	105 75	"	105 75
§ 17. Continuation des travaux d'amélioration du régime de l'Yser et des canaux y aboutissant	200,000 "	"	"	"	"
§ 18. Nouvelles installations pour le service de la marine à Ostende	400,000 "	"	"	"	"
§ 19. Travaux d'achèvement du barrage de la Gilleppe	260,000 "	125,120 50	125,120 50	"	125,120 50
§ 20. Travaux d'amélioration de la grande Nèthe	24,000 "	"	"	"	"
§ 21. Nouvelles installations maritimes. — Achat de terrains nécessaires à l'agrandissement de la station du Sud; raccordement entre cette station et celle du Vieux-Dieu	2,500,000 "	659,067 56	607,089 75	51,957 81	659,047 56
§ 22. Travaux d'extension. — Plus value des rails d'acier et des longrines de fer à mettre en œuvre pour le renouvellement de la voie	8,220,000 "	455,055 27	500,468 45	55,512 08	454,980 55
§ 23. Extension du matériel de traction et de transport; outillage des ateliers	7,600,000 "	5,945,409 55	5,804,755 86	138,655 40	5,945,409 55
§ 24. Lignes du Luxembourg. — Liquidation de l'actif et du passif de la compagnie du Luxembourg au 31 décembre 1872, et de l'exploitation par l'État en 1875	2,510,289 01	"	"	"	"
A REPORTER fr.	55,471,646 24	10,562,745 42	9,967,848 59	594,468 99	10,562,517 58

Loi du 27 mai 1870 (suite).

CICE 1876 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
sur ordonnances en circulation.	sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS NON CONSOMMÉS et à annuler	CRÉDITS à transférer à l'exer- cice 1877, conformé- ment à l'article 30 de la loi sur la comptabilité	Excédents restés libres au 31 déc. 1876, sur les crédits pour services spéciaux et dont le transfert a eu lieu à l'exercice 1877 (art. 31 de la loi sur la comp- tabilité).	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1876.
551 10	•	4,408,258 22	•	•	•	•	4,408,258 22	4,821,099 01
•	•	105,137 54	•	•	•	•	105,137 54	94,862 66
•	•	41,081 66	•	•	•	•	44,081 66	258,918 34
•	•	200,000 •	•	•	•	•	200,000 •	•
•	•	2,887 52	•	•	•	•	2,887 52	25,112 68
•	•	600,000 •	•	•	•	•	600,000 •	•
•	•	299,987 50	•	•	•	•	299,987 50	12 50
•	•	1,000,000 •	•	•	•	•	1,000,000 •	•
•	•	99,894 25	•	•	•	•	99,894 25	105 75
•	•	200,000 •	•	•	•	•	200,000 •	•
•	•	400,000 •	•	•	•	•	400,000 •	•
•	•	154,879 70	•	•	•	•	154,879 70	125,120 30
•	•	24,000 •	•	•	•	•	24,000 •	•
20 •	•	1,840,932 44	•	•	•	•	1,840,932 44	659,067 56
54 74	•	7,784,964 73	•	•	•	•	7,784,964 73	435,035 27
•	•	5,656,590 65	•	•	•	•	5,656,590 65	5,945,400 55
•	•	2,510,289 01	•	•	•	•	2,510,289 01	•
425 84	•	25,108,002 82	•	•	•	•	25,108,002 82	10,562,745 42

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
			En 1876.	En 1877.	Total.
REPORT. fr.	33,471,646 24	10,362,743 42	9,967,848 59	394,468 99	10,362,317 58
SERVICES SPÉCIAUX (suite).					
<i>Dépenses sur les crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice (suite).</i>					
Ministère des Travaux publics (suite).					
Loi du 27 mai 1876 (suite). § 25. Extension des approvisionnements pour l'ex- ploitation des lignes du Luxembourg . . .	845,410 99	"	"	"	"
§ 26. Extension des lignes et appareils télégraphi- ques	125,000 "	740 85	740 85	"	740 85
Ministère de la Guerre.					
Loi du 27 mai 1876 (suite). § 27. Amélioration des casernes appartenant à l'Etat et leur mobilier et construction et ameublement de nouvelles casernes . . .	2,000,000 "	"	"	"	"
Ministère des Finances.					
ART. 4. Frais de confection et d'émission des titres 4 p. 0/0, ainsi que de ceux qui peuvent éventuellement être créés en exécution de la loi du 9 juillet 1875. (Loi du 27 mai 1876.)	80,000 "	6,605 "	6,605 "	"	6,605 "
Liquidation du prix d'achat d'un terrain contenant 502 m 5 d. situé près de la station du chemin de fer à Anvers. (Loi du 27 mai 1876.)	50,400 "	50,265 48	50,265 48	"	50,265 48
TOTAUX fr.	36,570,457 25	10,420,352 75	10,025,457 92	394,468 99	10,419,926 91

CICE 1876 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET				
Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés et à annuler	CRÉDITS A transférer à l'exer- cice 1877, conformé- ment à l'article 39 de la loi sur la comptabilité	Excédants restés libres au 31 déc 1876, sur les crédits pour services spéciaux et dont le transfert a eu lieu à l'exercice 1877 (art 21 de la loi sur la comp- tabilité)	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1876
425 84	"	25,108,002 82	"	"	"	"	25,108,002 82	10,362,743 42
"	"	843,410 99	"	"	"	"	843,410 99	"
"	"	124,250 15	"	"	"	"	124,250 15	740 85
"	"	2,000,000 "	"	"	"	"	2,000,000 "	"
"	"	73,397 "	"	"	"	"	73,397 "	6,603 "
"	"	134 52	"	"	134 52	"	"	50,265 48
425 84	"	26,150,104 48	"	"	134 52	"	26,140,969 96	10,420,352 75

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
			En 1876.	En 1877.	Total.

RÉCAPITU					
<i>Service ordinaire.</i>					
Dépenses sur des crédits reportés de l'exercice 1872 . .	20,975 57	4,189 00	"	"	"
— — — 1873 . .	141,412 04	40,905 90	4,810 29	42,153 07	46,963 90
— — — 1874 . .	888,596 22	150,575 80	"	154,958 48	154,958 48
— — — 1875 . .	1,197,105 12	987,973 65	129,815 95	858,159 70	987,973 65
— propres à l'exercice.	251,084,053 56	248,559,622 09	155,825,150 54	92,345,588 07	248,160,518 41
	255,952,142 51	249,749,522 62	155,957,754 58	95,378,630 92	240,556,594 50
<i>Services spéciaux.</i>					
Dépenses sur les crédits transférés de l'exercice 1875 .	90,653,987 15	24,804,058 07	24,255,004 01	505,265 35	24,800,269 51
— — alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice	36,570,457 25	10,420,352 75	10,025,457 92	394,468 99	10,419,926 91
	381,150,586 87	284,973,713 44	190,218,216 51	94,538,574 26	284,556,590 77
Dépense à l'exercice 1876 :					
<i>A. Du capital nominal des titres de la dette publique à 4 p. % créés en vertu de la loi du 27 mai 1876 et remis pendant ladite année :</i>					
1° A la Société anonyme de construction de chemins de fer (convention-loi des 31 janvier/15 mars 1875) pour les travaux faits en exécution de la convention du 31 janvier 1875 fr. 2,828,900 "					
2° Au Trésor pour le couvrir des dépenses effectuées en 1873, 1874, 1875 et 1876 sur le crédit du 16 août 1873 4,697,200 "					
	7,526,100 "	7,526,100 "	7,526,100 "	"	7,526,100 "
<i>B. Du capital nominal des titres de la dette publique à 4 p. % créés en vertu de la loi du 19 décembre 1876 et remis pendant ladite année à la Banque de Belgique du chef de travaux faits en exécution de la convention du 15 novembre 1876, approuvée par la loi du 19 décembre suivant</i>	1,800,000 "	1,800,000 "	1,800,000 "	"	1,800,000 "
<i>C. Des intérêts à 5 p. % dus pour l'année 1876 à la Société anonyme du Sud d'Anvers sur la valeur des terrains du bassin de batelage à rétrocéder à l'État (1 hectare à 50 francs le mètre, soit 1,200,000 francs) (convention des 10 janvier/18 mars 1874, art. 5)</i>	36,000 "	36,000 "	36,000 "	"	36,000 "
<i>D. Des intérêts à 5 p. % sur les sommes payées à l'État par la Société du Sud d'Anvers pour obtenir mainlevée de l'inscription hypothécaire grevant les terrains militaires, savoir :</i>					
Depuis le 26 août jusqu'au 31 décembre 1876, sur fr. 9,485 70 c. fr. 98 "					
Depuis le 10 novembre jusqu'au 31 décembre 1876, sur fr. 3,460 41 c. 14 42					
	112 42	112 42	112 42	"	112 42
Les dépenses reprises sous les litt. C et D ont été réglées par compensation dans le décompte établi le 31 décembre 1876, entre l'État et la Société du Sud.					
	300,408,799 20	294,335,925 86	199,580,428 93	94,538,574 26	293,918,805 19

CICE 1876 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS	DÉPENSES	RESULTATS POUR LE RÈGLEMENT DEFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés et à annuler.	CRÉDITS à transférer à l'exer- cice 1877, confor- mément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité.	Excédants restés libres au 31 déc. 1876, sur les crédits pour services spéciaux et dont le transfert a eu lieu à l'exerc. 1877 (art. 31 de la loi sur la comp- tabilité).	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1876.

LATION.

4,180 00	"	16,786 51	"	"	16,786 51	"	"	4,180 00
"	"	94,446 08	"	"	90,800 45	3,647 65	"	40,963 96
15,935 38	"	745,857 74	5,635 38	5,635 38	10,020 32	724,837 42	"	150,575 86
"	"	299,151 47	"	"	78,785 13	150,348 34	"	987,075 65
595,105 68	"	5,044,170 32	1,010,747 85	1,010,747 85	4,008,057 29	946,142 03	"	248,559,622 09
412,928 12	"	1,108,203 12	1,925,385 25	1,925,385 25	4,305,427 68	1,804,775 44	"	249,749,522 62
5,768 71	"	65,820,949 06	"	"	41,677,801 87	"	24,152,147 19	24,804,038 07
425 84	"	20,150,104 48	"	"	134 52	"	26,149,060 06	10,420,352 75
417,122 07	"	98,088,256 66	1,925,385 25	1,925,385 25	45,981,564 07	1,804,775 44	50,502,117 15	284,975,715 44
417,122 67						98,088,256 66		
						96,162,875 45		
								7,526,190 "
								1,800,000 "
								36,000 "
								112 42
								204,335,925 86

(84)

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1876.



RECETTES.



Développements, par nature de perception et par article du Budget.



TABLEAU LITT. A.

IMPOTS. — CONTRIBUTIONS DIREC

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat.		En 1876.
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	
<i>Foncier</i>	21,175,000 »	21,253,402 01	21,253,402 01	20,402,885 05
<i>Personnel</i>	12,570,000 »			
Principal	12,570,000 »			
15 centimes additionnels	1,800,000 »	14,603,930 21	14,603,930 21	15,854,924 57
Frais d'expertise	40,000 »			
<i>Patentes</i>	5,250,000 »			
Principal	5,250,000 »	5,850,552 10	5,850,552 10	4,221,541 20
20 centimes additionnels	1,050,000 »			
<i>Redevances sur les mines</i>	800,000 »			
Principal	800,000 »	799,105 42	799,105 42	794,895 81
25 centimes additionnels	200,000 »			
<i>Douanes. — Droits d'entrée.</i>				
Café		875,284 29		875,284 29
Eaux-de-vie étrangères		774,250 44		774,250 44
Bières et vinaigres	16,000,000 »	580,525 00	18,705,384 41	580,525 00
Sucres raffinés		905,225 01		905,225 01
Autres marchandises		15,772,091 77		15,772,091 77
<i>Accises.</i>				
Vins étrangers	2,750,000 »	5,422,214 02	5,422,214 02	5,422,214 02
Eaux-de-vie indigènes	15,275,000 »	16,485,182 24	16,485,182 24	16,188,252 11
Bières	10,567,500 »	10,357,098 83	10,557,867 65	10,526,824 45
Vinaigres		20,770 80		20,770 80
Sucres étrangers	5,120,000 »	1,801,452 68	3,034,260 43	1,763,970 55
Sucre de betterave indigène		1,252,807 75		1,104,977 80
Glucoses et autres sucres non cristallisables	45,000 »	116,090 15	116,090 15	116,090 15
Frais d'essai des ouvrages d'or et d'argent	45,000 »	50,464 55	50,464 55	50,464 55
Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'Etat		1,451 55		1,147 99
Loyers de bâtiments		12,757 64		12,757 64
Forcements en recette opérés par l'Administration, par suite de la vérification des registres tenus par les receveurs	90,000 »	1,110 54	287,757 54	1,110 54
Extraits cadastraux		56,095 54		56,095 54
Recettes extraordinaires de toute nature		215,254 10		215,254 10
Contributions sur le territoire neutre de Moresnet		1,107 97		1,107 97
TOTAL. fr.	90,647,500 »	94,955,500 29	94,955,500 29	91,520,445 10

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1876.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE	APUREMENT DES RESTES			COMPARAISON		Observations.
En 1877.	TOTAL		A RECOURIR	à recouvrer.			des évaluations avec les recouvrements.		
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	ARTICLES annulés et sommes portées en assurance indéfinie	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.	à recouvrer sur les débiteurs.	EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
740,608 96	21,255,492 01	21,255,492 01	"	"	"	"	"	58,492 01	
769,005 64	14,605,930 21	14,605,930 21	"	"	"	"	"	103,950 21	
1,658,210 90	5,859,552 10	5,859,552 10	"	"	"	"	440,447 90	"	
4,211 01	799,105 42	799,105 42	"	"	"	"	200,894 58	"	
"	875,284 29								
"	774,259 44								
"	580,525 90	18,705,584 41	"	"	"	"	"	2,705,584 41	
"	905,225 01								
"	15,772,091 77								
"	5,422,214 02	5,422,214 02	"	"	"	"	"	692,214 02	
247,090 15	16,455,542 24	16,455,542 24	47,840	"	"	47,840	"	1,160,542 24	
272 40	10,557,096 85								
"	20,770 80	10,557,867 65	"	"	"	"	9,652 57	"	
37,482 15	1,801,452 68								
127,829 86	1,252,807 75	5,054,260 45	"	"	"	"	85,759 57	"	
"	116,090 15	116,090 15	"	"	"	"	"	71,090 15	
"	50,464 55	50,464 55	"	"	"	"	14,555 65	"	
305 56	1,451 55								
"	12,757 64								
"	1,110 54	287,757 54	"	"	"	"	"	197,757 54	
"	56,095 54								
"	215,254 10								
"	1,107 97								
5,565,015 19	94,855,460 29	94,855,460 29	47,840	"	"	47,840	751,250 07	4,989,210 56	
EXCÉDANT DES RECOURS. . . fr.									4,257,960 29

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat.		En 1876.
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget	
Enregistre- ment. . . . (50 centimes addi- tionnels.)	Actes civils publics fr.		22,497,455 09		22,497,455 09
	— sous seing privé		1,147,624 11		1,147,624 11
	— judiciaires	25,500,000	864,442 88	25,495,701 59	864,442 88
	— d'huissiers		985,580 71		985,580 71
	Lettres de noblesse		1,055 00		1,055 00
	Permis de changer de nom de famille		964 60		964 60
Greffes (50 centim. addit.)	Mise au rôle	370,000	81,865 14		81,865 14
	Rédaction, dépositions de témoins et expéditions		359,017 74	440,880 88	359,017 74
Hypothèques. (25 centim. addit.)	Droits d'inscription	4,500,000	255,820 65		255,820 65
	Droits de transcription d'actes de mutation		4,504,460 16	4,558,280 70	4,504,460 16
Successions. (50 centim. addit.)	Droits de succession	15,720,000	15,575,178 57		14,881,765 77
	— de mutation par décès		285,857 18	15,857,035 75	285,857 16
	— de mutation sur les successions en ligne directe . . .	2,570,000	5,510,752 05	5,510,752 05	5,495,804 47
	— dus par les époux survivants	280,000	504,598 26	504,598 26	501,587 83
Débit	Timbres fixes. { Passe-ports { à l'intérieur		10 "		10 "
	Timbres fixes. { Passe-ports { à l'étranger		4,200 "		4,200 "
	Timbres fixes. { Permis de port d'armes de chasse		595,792 "		595,792 "
	Timbres proportionnels pour effets de commerce		550,211 "		550,211 "
	Timbres adhésifs pour effets de commerce créés à l'étranger. { Payables en Belgique		277,671 05		277,671 05
	Timbres adhésifs pour effets de commerce créés à l'étranger. { — à l'étranger		19,795 75		19,795 75
	Timbres adhésifs pour affiches		9,945 57		9,945 57
	Timbres de dimension		2,080,585 41		2,080,585 41
	Timbres proportionnels		112,285 50		112,285 50
	Timbres de dimension { autres que des journaux étrangers	5,250,000	24,875 76	5,348,612 20	24,875 76
Timbre (sans additionn.)	Timbres de dimension { des journaux étrangers		818 59		818 59
	Timbres fixes. Warrants		480 50		480 50
	Timbres proportionnels. { Effets de commerce		965,553 15		965,553 15
	Timbres proportionnels. { Bons de caisse, billets au porteur, etc.		560,694 50		560,694 50
	Timbres proportionnels. { Effets, récépissés, obligations, etc.		"		"
	Timbres proportionnels. { Coupures		"		"
	Timbres de dimension. { Papiers blancs pour actes, etc.		279,464 50		279,555 50
	Timbres de dimension. { Affiches		261,255 61		261,255 61
A REPORTER fr.		49,700,000	55,515,861 61	55,515,861 61	54,804,550 78

MENT ET DOMAINES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1876.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURRE sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.		COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements		Observations	
En 1877.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en surseance indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.		EXCÉDANT des évaluations.		EXCÉDANT des recouvrements
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget							
"	22,497,453 69								
"	1,147,624 11								
"	804,442 88	25,493,701 50	"	"	"	"	"	2,193,701 50	
"	983,580 71								
"	1,653 60								
"	964 60								
"	81,863 14	440,880 88	"	"	"	"	"	70,880 88	
"	359,017 74								
"	253,820 63	4,558,280 79	"	"	"	"	"	258,280 70	
"	4,504,460 16								
279,913 65	15,161,679 40	15,443,536 58	411,400 17	356,806 47	"	60,811 49	"	1,723,536 58	
20 02	285,837 18								
11,047 32	3,504,851 79	3,504,851 79	5,000 26						
2,701 90	604,289 75	304,289 75	308 35						
"	10 "								
"	4,200 "								
"	593,792 "								
"	350,211 "								
"	277,671 05								
"	19,703 75								
"	9,943 37								
"	2,089,585 41								
"	112,283 50								
"	24,873 76	5,348,556 04	56 25	56 25	"	"	"	98,556 04	
"	818 59								
"	480 50								
"	963,555 15								
"	360,694 30								
"	"								
"	"								
34 75	279,408 25								
"	261,255 61								
293,737 02	35,098,097 40	35,098,097 40	417,764 21	356,952 72	"	60,811 40	"	3,308,097 40	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		En 1876.
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	
REPORT.	40,790,000	55,515,861 61	55,515,861 61	54,804,350 78
<i>Naturalisations.</i> { Droits de naturalisation ordinaire	3,000	7,000	7,000	7,000
— de grande naturalisation.		"		"
<i>Amendes en ma- tière d'impôts.</i> { Enregistrement.	300,000	99,642 70	356,173 70	99,642 70
Greffe.		"		"
Hypothèques.		13,409 06		13,409 06
Successions		215,603 45		205,440 81
Timbre		27,518 46		27,518 40
<i>Amendes de condamnation et dommages - intérêts en matières diverses.</i> { Amendes de condamnation et domma- ges-intérêts attribués au Trésor.	480,000	679,908 48	684,247 04	679,908 48
en totalité		"		"
en partie.		4,539 46		4,539 46
TOTAUX fr	50,575,000	56,563,283 31	56,563,283 31	55,841,618 84

MENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1876.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUES			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1877.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en surséance indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.		EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget.							
205,737 62	55,098,097 40	55,098,097 40	417,764 21	356,952 72	"	60,811 49	"	5,308,007 40	
"	7,000 "	7,000 "	"	"	"	"	"	2,000 "	
"	"								
"	90,642 79	348,508 49							
"	"								
2,407 37	15,400 00		7,665 27	745 78	"	6,019 40	"	48,508 49	
"	207,938 18								
"	27,518 46								
"	670,908 48	684,247 94	"	"	"	"	"	204,247 94	
"	4,359 46								
206,254 09	56,137,853 83	56,137,853 83	425,429 48	357,698 50	"	67,730 98	"	5,562,853 83	
				425,429 48			5,562,853 83		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat.		En 1876.
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	
DOMAINES.					
Rivières et canaux.	Liège à Maestricht		82,921 86		82,921 86
	Maestricht à Bois-le-Duc.		74,783 53		72,510 76
	Jonction de la Neuse à l'Escaut		220,625 92		215,703 98
	Embranchement vers le camp de Beverloo		1,160 10		1,126 40
	— vers Hasselt		12,716 05		12,421 95
	— vers Turnhout		5,768 54		5,630 09
	Turnhout à Anvers par Saint-Job in 't Goor.		22,247 89		21,502 74
	Sambre.		272,811 50		267,055 54
	Charleroi à Bruxelles.		373,931 00		373,931 00
	Charleroi à Bruxelles. — Embranchements		15,712 66		15,712 66
	Mons à Condé.		142,164 57		137,570 52
	Pommerœul à Antoing		110,363 29		116,565 29
	Dérivation de Drynse à Schipdonck.		9,762 77		9,410 96
	la Lys. } Schipdonck à Balgerhoeke		1,949 2.		1,825 01
	Roulers à la Lys		986 92		908 51
	Gand { Droit général	1,800,000 "	51,165 26	1,692,942 77	50,004 57
	à Ostende { Droit à la porte de Damme		755 "		755 "
	Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, vers la France		21,647 16		20,209 89
	Moervaert		3,927 68		2,941 09
	Petite Nèthe (canalisée).		4,190 25		4,068 54
	Gand à Terneuzen		28,058 50		27,170 27
	Neuse		40,750 28		39,541 20
	Ourthe		28,659 68		28,659 68
	Escaut		60,149 74		59,126 65
	Lys		33,889 45		32,255 11
	Demer		819 07		764 65
	Nèthe inférieure (Pont de Waelhem).		360 "		360 "
	Yser.		8,262 16		7,808 91
	Droits de péage consignés, revirés au profit du Trésor		"		"
	Produits des bacs, bateaux et passages d'eau		52,965 90		52,219 56
	— des bateaux à vapeur d'Anvers à la Tête-de-Flandre.		46,556 59		45,841 56
Routes appartenant à l'Etat.	1 ^{re} classe : Produits des barrières affermées et en régie	"	488 51	5,242 71	"
	2 ^e classe : Produits des barrières affermées et en régie		4,754 20		4,754 20
TOTAUX. fr.		1,800,000 "	1,698,185 48	1,698,185 48	1,666,901 55

MENT ET DOMAINES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1876.

virements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	APUREMENT DES RESTES A RECOURIR			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations
En 1877.	TOTAL.			ARTICLES annulés et sommes portées en surréance indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.		EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.							
"	82,021 80								
2,272 77	74,783 53								
6,921 94	220,625 02								
55 70	1,160 10								
294 08	12,716 05								
158 45	5,708 54								
745 15	22,247 80								
3,757 70	272,811 50								
"	375,051 60								
"	15,712 06								
4,585 05	142,164 57								
"	116,563 20								
551 81	9,762 77								
126 24	1,049 25								
78 41	980 92								
1,160 71	51,105 28	1,602,042 77	"	"	"	"	107,057 25	"	
"	755 "								
1,457 27	21,647 16								
86 59	3,027 08								
121 91	4,100 25								
868 03	28,038 50								
1,589 08	40,750 28								
"	28,650 68								
1,023 09	60,149 74								
1,654 34	53,889 45								
54 42	819 07								
"	360 "								
453 25	8,262 16								
"	"								
746 34	52,065 90								
515 25	46,556 50								
"	"	4,754 20	488 51	"	"	488 51	"	4,754 20	
"	4,754 20								
50,795 62	1,607,696 97	1,697,696 97	488 51	"	"	488 51	107,057 25	4,754 20	
				488 51			102,305 05		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat.	
			PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget.
Postes.	Taxe des correspondances en général.	5,133,000 •	5,153,251 60	5,153,251 60
	Émoluments perçus en vertu de la loi du 19 juin 1842	147,500 •	159,860 02	159,860 62
	Droits sur les articles d'argent. {	147,500 •	162,383 87	162,383 87
	TOTAUX. fr.	5,428,000 •	5,475,496 09	5,475,496 09

VAUX PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1876.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés A la charge des redevables de l'Etat	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1876	En 1877.	TOTAL			EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget				
4,857,940 06	205,301 64	»	5,155,251 60	»	»	20,251 60	
159,860 62	»	»	159,860 62	»	»	12,360 62	
162,583 87	»	»	162,583 87	»	»	14,883 87	
5,180,104 45	205,301 64	»	5,475,406 09	»	»	47,496 09	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget
Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	1,200,000	"	921,801 53

MARINE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1876.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1876.	En 1877.	TOTAL			EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
021,801 53	"	021.801 53	021,801 53	"	278.108 47	"	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat.	
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Chemin de fer	Voyageurs		26,716,670 64	
	Bagages.		807,621 06	
	Équipages		17,916 55	
	Chevaux et bestiaux	86,500,000	843,516 64	85,472,652 15
	Marchandises		55,088,793 "	
	Produits extraordinaires.		1,996,171 88	
Produit des cartes de circulation dans les stations et sur les chemins de fer			2,132 50	
		86,500,000	85,472,652 15	85,472,652 15
Télégraphes		2,400,000	2,173,935 86	2,173,935 86
TOTAUX		88,900,000	85,646,568 01	85,646,568 01

— TRAVAUX PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1876.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés À la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1876.	En 1877.	TOTAL			Excédant des évaluations.	Excédant des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
70,895,078 90	5,577,086 07	*	80,470,164 97	5,002,407 18	6,029,835 05	*	
76,895,078 90	5,577,086 07	"	80,470,164 97	5,002,407 18	6,029,835 05	"	
2,041,261 88	152,675 98	"	2,173,935 86	"	226,064 14	"	
78,934,340 78	5,709,760 05	"	82,644,100 83	5,002,407 18	6,255,809 17	"	

CAPITAUX ET REVENUS.

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Postes. Services régis par l'État.	Produit des abonnements au <i>Moniteur</i>		21,777 22	
	— — aux <i>Annales parlementaires</i>			
	— — au <i>Recueil spécial des actes de société</i>	60,000 "	41,275 25	64,148 47
	— — au <i>Recueil des lois</i>		1,020 "	
	— — au <i>Recueil des lois</i>		76 "	
TOTAUX. fr.		60,000 "	64,148 47	64,148 47

— TRAVAUX PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1876.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1876.	En 1877.	TOTAL			EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
64,148 47	"	64,148 47	64,148 47	"	"	4,148 47	
64,148 47	"	64,148 47	64,148 47	"	"	4,148 47	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS À la charge des redevables de l'État.		En 1876.
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	
Prix de vente de terrains provenant d'emprises.	Rivières et canaux		5,876 47		5,876 47
	Routes.		57,516 28		55,052 56
Produit d'autres aliénations d'immeubles			7,685 60		7,685 60
Produits	des successions en déshérence.		72,750 05		72,725 78
	nets des épaves		1,574 52		1,574 52
Prix de vente d'objets mobiliers confiés aux chemins de fer concédés, messageries, etc., et non réclamés			2,122 90		2,122 90
Prix de vente d'objets mobiliers. — Catalogues, inventaires, etc.			1,560 "		54 "
	provenant du Départem ^t des Finances		50,247 85		50,247 85
	— — de la Guerre		120,005 95		119,958 24
	— — de la Justice		18,775 24		18,157 18
	— — des Travaux publics.		40,211 75		40,211 75
	— — de l'Intérieur	600,000 "	5,555 80	1,220,787 72	5,555 80
	— — des Affaires Étrangères.		"		"
Remboursement de capitaux	du fonds de l'industrie nationale.		256,482 09		2,786 56
	de créances ordinaires		440,138 81		195,222 70
Rachat et transfert de rentes			92 16		92 16
Transactions en matière domaniale			"		"
Dommages-intérêts pour inexécution de conventions, intérêts moratoires compris			144,100 54		144,089 05
Refournissement pour moins value de mobilier (bacs et bateaux)			125 "		125 "
Produit d'objets saisis et confisqués			7,590 54		7,590 54
Parts du Trésor dans les biens possédés par indivis			271 04		271 04
Consignations acquises au Trésor, en exécution de la loi du 28 décembre 1867			12,401 33		12,401 33
A REPORTER fr.		600,000 "	1,220,787 72	1,220,787 72	728,688 85

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1870.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.		COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.	
En 1877.	TOTAL PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.		ARTICLES annulés et sommes portées en surseance indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.	à recouvrer sur les débiteurs.	EXCÉDANT des évaluations.		EXCÉDANT des recouvrements.
"	5,876 47								
908 23	55,060 79								
"	7,685 60								
33 27	72,759 05								
"	1,574 52								
"	2,122 00								
1,315 "	1,569 "								
"	30,247 85								
0,043 71	120,003 05								
616 06	18,775 24								
"	40,211 75								
"	5,535 80	741,620 59	479,167 13	240 75	"	478,926 40	"	141,620 59	
"	"								
"	2,786 56								
1,000 "	106,222 70								
"	92 16								
"	"								
11 49	144,100 54								
"	125 "								
"	7,500 54								
"	271 04								
"	12,401 53								
12,051 76	741,620 50	741,620 59	479,167 13	240 75	"	478,926 40	"	141,620 59	

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des recevables de l'Etat.		En 1876.	
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget		
REPORT. fr.		600,000 "	1,220,787 72	1,220,787 72	728,688 85	
Forêts . . .	Prix de vente de coupes de bois	800,000 "	827,407 28	1,072,785 79	812,409 51	
	— de chablis, bois de délit et d'élagages . . .		168,892 64		168,215 68	
	— d'objets saisis et confisqués		"		"	
	— de glandée, panage, foin et herbages. . .		7,769 "		7,769 "	
	Fermages des propriétés dépendantes des forêts . . .		4,180 57		4,044 97	
	— du droit de chasse		12,479 44		12,479 44	
	— — de pêche (baux et licences)		522 75		522 75	
	Concessions de tourbières, carrières, sablières, minéral. .		50,970 40		10,870 49	
Redevances pour construction d'usines et droit d'usage . .		20,667 91		10,955 58		
Indemnités pour carbonisation		"		"		
Dépendances des chemins de fer	Location des terrains réservés par l'administration des che- mins de fer.	150,000 "	15,969 79	215,611 17	12,790 86	
	— de bâtiments		19,518 69		19,414 50	
	— d'herbages, d'oseraies, etc.		15,460 61		15,451 11	
	— de vidanges		2,628 15		2,570 65	
	Argent non réclamé.		1,899 94		1,899 94	
	Aliénations d'immeubles provenant d'emprises.		105,708 65		105,608 65	
	Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage . . .		4,127 "		4,127 "	
	— d'objets non réclamés		26,898 15		26,898 15	
— d'arbres, plantations, herbages, etc.		5,484 72		5,484 72		
Produits accessoires des lignes de la grande C ^{ie} du Luxemb.		21,915 47		21,915 47		
Établisse- ments et services régis par l'État.	École militaire. — Pensions des élèves	81,000 "	129,489 98	169,480 85	121,587 48	
	École vétérinaire. {		Pensions des élèves		"	"
			— d'animaux malades		5,557 90	5,557 90
			Produit des ventes d'objets divers		120 "	120 "
	Écoles de réforme de Ruysselede et de Beernem		10,696 47		96 60	
	Bénéfices de la fonderie de canons		"		"	
	Abonnement au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>		15,452 "		15,258 "	
	— au <i>Bulletin du Musée de l'industrie</i>		"		"	
— au <i>Recueil spécial des brevets d'invention</i>		"		"		
Produit du Jardin Botanique de Bruxelles		8,204 50		8,204 50		
A REPORTER. fr.		1,611,000 "	2,678,665 55	2,678,665 55	2,120,708 58	

GISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1870.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURVER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1877.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en surseance indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.		EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.							
12,951 76	741,620 59	741,620 59	479,167 15	240 75	"	478,926 40	"	141,620 59	
15,087 77	827,497 28								
676 06	168,892 64								
"	"								
"	7,769 "								
141 40	4,186 37	1,054,545 79	18,240 "	"	"	18,240 "	"	254,545 79	
"	12,479 44								
"	522 75								
1,859 91	12,750 40								
9,754 55	20,667 91								
"	"								
1,076 85	15,867 69								
59 59	19,455 69								
9 50	15,460 61								
48 50	2,628 15								
"	1,899 94	215,444 07	167 10	102 10	"	65 "	"	85,444 07	
100 "	105,708 65								
"	4,127 "								
"	26,898 15								
"	5,484 72								
"	21,915 47								
7,902 50	129,489 98								
"	"								
"	5,557 90								
"	120 "								
2,640 61	2,757 21	161,521 59	7,959 26	768 "	"	7,191 26	"	80,521 59	
"	"								
174 "	15,452 "								
"	"								
"	"								
"	8,204 50								
52,425 66	2,175,132 04	2,173,152 04	505,533 40	1,110 83	"	504,422 66	"	562,132 04	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État		En 1876.
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	
REPORT. . . . fr.		1,611,000	2,678,665 53	2,678,665 53	2,120,708 58
Produits divers et acci- dentels.	Produits des examens universitaires		125,797 61		125,797 61
	— des examens et visa des diplômes		16,477 10		16,477 10
	— des diplômes des artistes vétérinaires.		"		"
	— des brevets d'invention		174,290 "		174,290 "
	— du quart des salaires sur transcriptions		59,547 15		59,547 15
	— de la taxe perçue conformément à l'article 3 de la convention littéraire faite avec la France		"		"
	Restitutions volontaires.		50 "		50 "
	Indemnités pour remplacement	450,000	"	529,071 88	"
	— pour décharge de la responsabilité du remplaçant.		517 46		517 46
	— pour construction d'usines (forêts exceptées).		880 98		880 98
	Parts non réclamées dans les amendes attribuées		"		"
	Restitution de parts d'amendes indûment attribuées		55 84		55 84
	Excédant de droits d'encan sur les frais d'adjudication		171,369 19		171,369 19
	Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor.		486 57		486 57
	Cautionnements judiciaires attribués à l'État		"		"
	De toute autre nature		"		"
Revenus des domaines.	Fermages de biens-fonds et bâtiments (canaux, forêts et chemins de fer non compris)		180,666 93		148,799 49
	Génie militaire. { Location de biens-fonds et de bâtiments		49,054 07		48,401 40
			7,319 "		7,319 "
			4,621 63		4,621 63
	Arrérages de rentes		1,145 82		945 72
	Redevances pour concessions de prises d'eau		2,219 51		2,219 51
	Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale		209,588 79		"
	— — de créances ordinaires	820,000	248,253 22	1,456,652 17	77,457 40
	Produits de la calamine.		"		"
	— des sablières et mines (forêts exceptées).		5,182 03		1,848 10
	Location de terrains provenant { Rivières et canaux		53,846 77		53,085 12
	d'emprises { Routes		779 79		769 74
	Vente d'arbres, plantations, { Rivières et canaux		241,857 07		256,156 05
	herbages, etc. { Routes		445,278 15		440,554 05
	Droits de pêche. (Rivières et canaux.)		42,878 81		42,004 06
TOTALS fr.		2,881,000	4,664,589 58	4,664,589 58	3,693,921 59

GISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1870.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.		COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.	
En 1877.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en susseance indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.	à recouvrer sur les débiteurs.	EXCÉDANT des évaluations.		EXCÉDANT des recouvrements.
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget							
52,423 66	2,175,152 04	2,175,152 04	505,555 49	1,110 83	"	504,422 66	"	562,132 04	
"	125,797 61								
"	16,477 10								
"	"								
"	174,290 "								
"	59,547 15								
"	"								
"	50 "								
"	"	529,071 88	"	"	"	"	"	79,071 88	
"	517 46								
"	880 98								
"	"								
"	55 84								
"	171,569 19								
"	486 57								
"	"								
"	"								
13,584 65	162,184 14								
574 47	48,975 87								
"	7,510 "								
"	4,621 65								
177 79	1,125 51								
"	2,219 51								
"	"								
"	77,457 40	1,069,150 48	587,521 69	4,054 42	"	585,467 27	"	249,150 48	
"	"								
991 86	2,840 02								
545 88	55,629 "								
10 05	779 79								
4,795 12	240,951 17								
5,664 08	444,198 15								
847 25	42,851 51								
77,112 81	5,771,554 40	5,771,354 40	895,055 18	5,165 25	"	887,889 95	"	890,354 40	
			895,055 18			890,354 40			

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Produits divers des prisons (pistoles, cantines, vente de vieux effets)	85,000 "	"	96,499 86
— de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations	1,700,000 "	"	1,766,890 79
— des actes des commissariats maritimes	100,000 "	"	95,494 35
— des droits de chancellerie	7,000 "	"	8,209 70
— — de pilotage	1,500,000 "	"	1,555,481 24
— — de fanal	500,000 "	"	529,050 20
— de la fabrication des monnaies de cuivre.	500,000 "	"	259,080 65
— de la régie du <i>Moniteur</i>	40,000 "	"	47,246 47
— des écoles de réforme.	180,000 "	"	181,512 59
Produits du placement des fonds disponibles du Trésor.	500,000 "	"	800,628 69
Part réservée à l'État, par la loi du 5 mai 1850, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale.	2,100,000 "	"	807,485 56
Bonification d'un quart p. % par semestre sur l'excédant de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs de billets de la Banque Nationale	250,000 "	"	275,242 76
TOTAUX. fr.	7,062,000 "	"	6,598,609 42

— TRÉSOR PUBLIC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1876.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1876.	En 1877.	TOTAL			excédant des évaluations.	excédant des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
32,081 88	64,068 55	"	96,150 41	a) 549 45	"	11,150 41	a) Articles annulés. fr. 72 35 — reportés. . 277 » fr. 349 45
1,766,890 79	"	"	1,766,890 79	"	"	66,890 79	
95,494 55	"	"	95,494 35	"	4,505 67	"	
7,635 70	574 "	"	8,209 70	"	"	1,209 70	
1,555,481 24	"	"	1,555,481 24	"	"	55,481 24	
529,050 20	"	"	529,050 20	"	"	29,050 20	
239,089 63	"	"	239,089 65	"	60,910 57	"	
50,404 60	16,754 27	"	47,158 87	b) 87 60	"	7,158 87	b) Articles annulés. fr. 54 60 — reportés. . 33 » fr. 87 60
86,988 85	84,506 51	"	171,495 14	9,817 25	8,504 86	"	
"	800,628 69	"	800,628 69	"	"	500,628 69	
524,781 72	282,701 64	"	807,485 56	"	1,292,516 64	"	
146,668 09	126,574 67	"	275,242 76	"	"	25,242 76	
5,012,547 01	1,375,808 11	"	6,388,355 12	10,254 50	1,566,457 54	692,792 66	
					675,644 88		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat.	
		PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget
Frais de perception des centimes provinciaux.	260,000 "	105,182 47	308,701 16
— — communaux.		205,518 69	
Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	50,000 "	55,184 57	55,184 57
Totaux. . . . fr.	310,000 "	363,885 73	363,885 73

TABLEAU LITT. J.

REMBOURSEMENTS. — ENRE

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat.		En 1876.
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	
Reliquats de comptes ar- rêtés et non arrêtés par la Cour des comptes.	Soldes de comptes de comptables extraordi- naires, arrêtés par la Cour des comptes . . .	5,000 "	"	"	"
	Actes de chargement de divers chefs. . . .		4,988 "	237,815 66	4,988 "
Déficit des comptables.	Recouvrements par prélèvement sur cautionnements . . .	5,000 "	5,709 51	237,815 66	3,056 75
	— divers		229,118 55		1,954 55
	Frais de poursuites et d'instances		895 54		895 54
	Frais de surveil- lance de bois appartenant		205,808 42		4,482 45
	aux communes et aux hospices. aux acquéreurs de bois domai- niaux		"		"
	Remboursement et dégrèvement de contribu- tions		95 51		95 51
Ministère des Finances.	5 p. % sur les recettes pour ordre (frais de régie).		11,214 50		11,214 50
	Frais de garde de biens saisis (Hainaut), 2 p. %.		"		"
	Remboursement des frais d'impression des pro- cès-verbaux de coupes usagères		55 60		55 60
	Restitution de droits		6 10		6 10
	Remboursement du prix de papier électoral.		8,179 97		8,179 97
	Remboursement de frais d'impression de for- mules d'actes de protêt		161 50		161 50
Ministère de la Justice.	Frais de justice en matière criminelle et correc- tionnelle	500,000 "	127,549 47	666,518 79	127,549 47
	— en matière de simple police.		158,990 58		158,990 58
	— militaire		1,819 75		1,819 75
	Frais d'entretien de mendiants		22,588 71		6,164 55
Ministère de l'Intérieur.	Frais de justice en matière de garde civique		12,008 12		12,008 12
	Remboursement de subsides		5,000 "		5,000 "
Recouvrements d'avances fai- tes par les di- vers Départe- ments	Canal de la Campine.		Annuités des propriétaires rive- rains		"
	Rachat des annuités.		"		"
	Frais de surveillance de travaux publics concédés. — d'entretien de routes concédées		106,765 74		85,500 74
	Remboursement des frais d'installation du ser- vice des postes.		"		"
Ministère des Travaux publics.	Restitution de droits.		68 86		68 86
	Remboursements divers		7,452 64		7,452 64
	Ministère de la Guerre. — Frais de poursuites		"		"
TOTAUX. fr.		505,000 "	904,334 45	904,334 45	437,512 92

GISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1876.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.		COMPARAISON Des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1877.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en surcharge budgétaire.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.		EXCÉDANT des évaluations.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.						
"	"							
"	4,988 "	10,279 68	227,555 98	580 35	"	227,146 63	"	5,279 68
" 40	5,037 13							
500 "	2,254 35							
"	805 54							
109,861 20	204,545 63							
"	"							
"	95 51							
"	11,214 50							
"	"							
"	53 60							
"	6 10							
"	8,170 97							
"	161 50							
"	127,549 47							
"	158,990 58	642,752 54	23,786 45	150 19	"	23,627 26	"	142,752 54
"	1,819 75							
8,818 54	14,983 09							
"	12,008 12							
"	5,000 "							
"	"							
"	"							
6,518 96	92,109 70							
"	"							
"	"							
"	68 86							
"	7,452 64							
"	"							
215,409 10	655,012 02	655,012 02	251,522 45	548 54	"	250,773 89	"	148,012 02
				251,522 45		148,012 02		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Recouvrements d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières	264,000 "	"	204,128 19
Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs de la contribution personnelle	25,000 "	"	90,871 "
Recettes accidentelles	250,000 "	"	1,440,556 50
Abonnement des provinces pour le service des ponts et chaussées	76,000 "	"	65,650 44
Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice; achat et entretien de leur mobilier	21,000 "	"	35,109 91
Prélèvement sur les fonds de la caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances	1,000 "	"	"
Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances	9,000 "	"	9,174 92
Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement des Travaux publics, à titre de remboursement d'avances	9,000 "	"	9,000 "
Prélèvement sur les fonds de la caisse tontinière de la milice, à titre de remboursement d'avances	30,000 "	"	"
Recettes du chef d'ordonnances prescrites de l'année 1871.	15,000 "	"	14,720 68
Quote-part de la ville d'Ostende dans les frais de manœuvre des écluses des bassins de commerce	1,560 "	"	1,560 "
Part d'intervention de la Banque Nationale dans les frais de trésorerie	175,000 "	"	175,000 "
TOTAUX. fr.	876,560 "	"	2,142,380 55

— TRÉSOR PUBLIC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1876.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1876.	En 1877.	TOTAL			EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
82,577 76	211,750 45	"	204,128 19	"	"	50,128 19	
49,069 80	"	"	49,069 80	41,801 11	"	24,069 80	
1,440,556 59	"	"	1,440,556 59	"	"	1,109,556 59	
26,075 56	56,676 88	"	65,650 44	"	12,549 56	"	
26,508 "	8,801 91	"	55,109 01	"	"	14,109 91	
"	"	"	"	"	1,000 "	"	
9,174 92	"	"	9,174 92	"	"	174 92	
"	9,000 "	"	9,000 "	"	"	"	
"	"	"	"	"	50,000 "	"	
14,729 68	"	"	14,729 68	"	270 52	"	
1,560 "	"	"	1,560 "	"	"	"	
175,000 "	"	"	175,000 "	"	"	"	
1,854,550 20	266,220 22	"	2,100,579 42	41,801 11	45,619 88	1,267,859 50	
					1,224,219 42		

Détail des recouvrements effectués

SOLDE DE COMPTES ET RESTITUTIONS.		
Excédant de fonds mis à la disposition de comptables extraordinaires, et soldes de comptes divers . . .	7,752 95	
Restitution de traitements, salaires, etc., indûment perçus; pertes d'armes et d'objets de casernement, et remboursements d'autre nature	10,450 48	
Restitutions anonymes	8,638 45	
Restitution au Trésor de frais d'entretien d'indigents	196 96	
Restitution de bourses d'études et de voyage.	500 »	
Restitution au Trésor, par la caisse générale d'épargne, de subsides aux communes restés sans emploi . .	9,677 61	
Restitution au Trésor, par application du § 2 de l'arrêté ministériel du 12 décembre 1868, de retenues sur traitements au profit de diverses caisses de veuves et orphelins	111 40	
Restitution à l'État de sommes consignées en trop du chef d'indemnités pour expropriation	1,252 84	
Solde du compte des pensions payées réciproquement par les Gouvernements des Pays-Bas et de la Belgique, pendant l'année 1874.	1,282 58	
Restitution au Trésor de mandats d'escompte 2 p. % sur les versements anticipés de l'emprunt 4 p. % de 1871.	20,598 11	
Restitution au Trésor de mandats de commission 1/3 p. % sur les capitaux souscrits de l'emprunt 4 p. % de 1871.	308 51	60,459 67
REMBOURSEMENTS.		
Remboursement d'avances faites par le Département des Affaires Étrangères à l'occasion du naufrage de la chaloupe <i>Clement-Daniel</i>	1,215 69	
Remboursement d'avances concernant des services régis par économie (Administration des prisons). . .	2,068 22	
Remboursement d'avances à des agents diplomatiques et consuls belges à l'étranger	1,401 25	
Remboursement par la Société du Sud à Anvers des intérêts du 28 septembre au 7 décembre 1876 sur une somme de fr. 134,844 75 c' formant sa quote-part dans des indemnités d'expropriation.	890 89	
Remboursement par le directeur de la fabrication des monnaies des frais de surveillance des opérations d'affinage pour le 2 ^e semestre de 1875 et pour l'année 1876	5,750 »	
Remboursement au Trésor de la remise pour frais de perception des revenus provinciaux recouvrés par les comptables de l'administration de l'enregistrement, pendant l'année 1875.	5,141 81	
Remboursement au Trésor de la remise de 1/2 p. % payée aux receveurs de l'enregistrement du chef de recettes faites pour compte de la caisse de remplacement du Département de la Guerre	13,686 »	
Retenues de 1/2 p. % sur les pensions des officiers de l'armée et de leurs veuves et orphelins, pour le service sanitaire	12,449 48	
Remboursement par la Compagnie du Grand Central belge des intérêts du 1 ^{er} janvier au 29 mars 1876 sur une somme de 150,000 francs formant sa part d'intervention dans les dépenses d'aménagement de la station de Charleroi.	2,200 70	42,802 04
PRESCRIPTIONS.		
Intérêts prescrits au profit du Trésor, pour cause de non-paiement dans les cinq années de l'échéance, SAVOIR :		
Dette à 2 1/2 p. %, échéances de juillet 1870, janvier et juillet 1871. fr.	1,251 52	
— à 5 p. % (1858) échéances de février et août 1870	1,848 30	
— à 4 1/2 p. % 1 ^{re} série, échéances de mai et novembre 1870	1,507 50	
— — 2 ^e — — — — —	1,228 02	
— — 5 ^e — — — — —	5,006 25	
— — 4 ^e — — — — —	441 »	
— — 5 ^e — — — — —	639 »	
— — 6 ^e — — — — —	121 50	
		12,042 80
A REPORTER. fr.		115,284 60

— TRÉSOR PUBLIC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1876.

à titre de recettes accidentelles.

	REPORT. fr.	115,284 60
BONIFICATIONS AU TRÉSOR.		
Bonifications d'intérêts sur des termes arriérés de l'emprunt de 1875.	25,900 04	
Retenues sur les frais de fabrication, en 1875, des monnaies d'or et d'argent, suivant compte rendu par le directeur de la fabrication des monnaies	121 61	
Bénéfice réalisé sur le change des monnaies en 1876	6,185 64	
Bénéfice de change au profit du Trésor sur les coupons payés en 1876 par la maison Baring frères et C ^{ie} , à Londres	9 63	
Bénéfice résultant du monnayage des lingots d'argent formant le contingent de l'année 1876	1,017,505 66	
Bonification au Trésor de coupons d'intérêts manquant à des obligations sorties au tirage et présentées au remboursement :	(1)	
1° De la Grande Compagnie du Luxembourg	912 50	
2° De la caisse d'annuités dues par l'État	315 »	
	1,227 50	
Fractions de centime non payées sur les quittances de rentes du 1 ^{er} mai et 1 ^{er} novembre 1876 (obligations de 250 francs de la dette à 4 1/2 p. $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$, 2 ^e série)	5 48	
Bonification d'intérêts sur des titres 4 p. $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ délivrés en 1876 en exécution de la loi du 27 mai 1876	106,600 61	
Bonification d'intérêts sur des titres 3 p. $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ remis, conformément à la convention du 14 septembre 1876, à un syndicat de banques	155,957 50	
		1,205,509 67
PRODUITS DIVERS.		
Produit d'expéditions d'archives.	425 »	
— de la vente de cartes hydrographiques et marines	68 »	
— — de Recueils de circulaires du Département de la Justice	6 80	
— — — de lois concernant les établissements de bienfaisance.	48 »	
— — — d'exemplaires de l'ouvrage : <i>Les enfants Ogyer</i>	60 »	
— du tir national en 1876.	606 »	
— de l'emprunt autorisé par la loi du 26 avril 1875 excédant un capital effectif de 240 millions de francs	1,072 »	
— de la location d'un bateau dragueur de l'État	110 »	
— — du terrain dépendant du lazaret établi au Doel.	50 »	
— — d'une partie de propriété dépendant du Département de la Justice	9,240 68	
Fonds délaissés par des militaires substituants condamnés à la déchéance du service militaire.	27,567 14	
Parties de cautionnements de remplaçants acquises à l'État.	608 50	
		40,762 12
	TOTAL. fr.	1,440,556 59

(4) COMPTE DU MONNAYAGE. — CONTINGENT DE 1876.

Doit.		Avoir.
I. — MM. SAMUEL, MONTAGU ET C^{ie}.		
Titres 3 p. $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ valant	9,708,466 98	1,689,008 42 onces standard ou 48,597*680.086 argent fin. 9,648,156 63
		Commission 2/3 p. $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ 60,500 97
		Leur versement à titre d'appoint 9 38
	TOTAL. fr. 9,708,466 98	TOTAL. fr. 9,708,466 98
II. — CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS.		
Valeur monétaire de 48,597*680.086 argent fin à raison de 220 ^{fr} 555 le kilog	10,718,461 50	Prix des titres 3 p. $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ 9,708,466 98
Valeur monétaire de 157*556 d'argent (poids brut) excédant la quantité utilisable.	51,081 73	Frais remboursés à la Banque 3,416 50
Prime de 1 p. $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ sur le monnayage	10,718 46	Prix des lingots restitués. 51,081 73
Appoint versé par MM. Samuel, Montagu et C ^{ie}	9 58	Bénéfice attribué au Trésor 1,017,505 66
	TOTAL. fr. 10,760,270 87	TOTAL. fr. 10,760,270 87

(118)

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1876.

RECETTES.

Développements, par province, des recouvrements effectués.

IMPOTS. — CONTRIBUTIONS DIREC

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
<i>Contributions directes.</i>	Foncier fr.	1,911,661 26	4,392,358 05	2,520,910 75
	Personnel.	2,514,593 01	4,069,129 16	1,017,457 57
	Patentes	800,298 72	1,846,428 54	464,875 22
	Redevances sur les mines	"	"	"
<i>Douanes. Droits d'entrée.</i>	Café	656,477 85	39,191 54	916 58
	Eaux-de-vie étrangères.	151,909 05	337,936 08	45,783 01
	Bières et vinaigres	111,077 06	107,056 77	8,738 76
	Sucres raffinés	275,428 55	254,115 02	14,522 08
	Autres marchandises	4,725,508 64	6,403,291 60	646,571 62
<i>Accises</i>	Vins étrangers	585,581 46	1,061,090 65	264,598 69
	Eaux-de-vie indigènes	2,915,488 75	4,231,565 15	971,421 74
	Bières	1,000,968 75	5,262,526 57	1,258,589 61
	Vinaigres	15,575 55	78 42	7,319 05
	Sucres étrangers.	1,184,409 53	515,871 58	8,820 68
	Sucres de betterave indigènes	223,380 55	88,565 40	64,954 84
	Glucoses et autres sucres non cristallisables	"	24,815 80	"
<i>Recettes diverses au profit de l'État.</i>	Frais d'essai des ouvrages d'or et d'argent	9,575 01	17,027 57	2,265 60
	Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État.	"	"	"
	Loyers de bâtiments.	80 "	"	2,620 "
	Forcements en recette opérés par l'administration, par suite de la vérification des registres tenus par les receveurs	550 54	197 56	"
	Extraits cadastraux	5,522 72	9,258 89	9,004 40
	Recettes extraordinaires de toute nature.	78,101 54	155,452 57	586 91
	Contributions sur le territoire neutre de Moresnet	"	"	"
	Totaux. fr.	16,957,829 56	26,572,115 06	7,907,517 59

TES, DOUANES ET ACCISES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1876.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
2,971,482 11	3,958,114 29	2,455,585 05	894,412 96	656,879 16	1,474,108 42	21,253,492 01	21,253,492 01
2,118,810 54	2,005,627 26	1,452,144 64	275,925 41	218,747 61	555,515 21	14,603,950 21	14,603,950 21
757,810 51	886,575 98	714,641 57	99,514 63	91,035 78	217,975 50	5,859,552 10	5,859,552 10
"	543,280 38	242,222 05	"	1,645 37	11,950 02	799,105 42	799,105 42
50,519 12	1,958 11	67,292 10	56,917 95	19 10	2,012 07	875,284 29	18,705,584 41
59,894 07	82,482 65	75,721 85	4,785 "	5,755 95	51,992 28	774,250 44	
15,770 75	14,528 77	45,884 77	8,701 15	50,358 78	20,597 51	580,523 90	
95,528 52	65,505 70	222,190 73	" 55	72 78	"	905,225 01	
869,020 41	915,200 52	1,105,460 08	147,415 85	550,072 75	406,585 34	15,772,091 77	
237,505 74	514,904 85	442,076 69	11,762 27	46,750 11	257,065 60	5,422,214 02	5,422,214 02
1,795,585 74	2,019,704 09	1,555,726 90	2,475,615 64	66,457 09	650,157 10	16,455,542 24	16,455,542 24
1,712,284 09	1,918,595 10	355,400 50	264,554 58	141,818 51	424,299 25	10,557,096 85	10,557,867 65
"	"	"	"	"	"	20,770 80	
255,945 87	56,928 68	1,476 54	"	"	"	1,801,452 08	5,034,260 45
48,021 04	561,398 26	140,000 25	57,271 85	6,155 62	63,285 89	1,252,807 75	
85,801 52	7,474 92	"	"	"	"	116,090 15	116,090 15
1,197 10	"	599 27	"	"	"	50,464 55	50,464 55
"	1,451 55	"	"	"	"	1,451 55	
285 50	2,585 52	801 68	1,822 72	2,996 02	1,770 "	12,757 64	
5 12	219 29	125 87	"	25 66	8 70	1,110 54	287,757 54
9,558 06	8,510 75	6,054 75	2,274 85	2,804 25	5,526 89	56,095 54	
567 52	1,099 62	976 52	165 "	145 05	161 79	215,254 10	
"	"	1,107 97	"	"	"	1,107 97	
11,018,965 11	15,564,055 16	8,657,549 40	4,278,954 20	1,849,312 24	4,099,485 97	94,885,460 29	94,885,460 29

IMPOTS. — ENREGISTRE

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.		
Enregistrement. (50 centim. additionn.)	Actes civils publics	2,405,503 20	0,385,021 20	2,293,554 08		
	— sous seing privé	293,428 75	550,920 23	86,740 64		
	— judiciaires	108,597 93	266,247 37	51,675 09		
	— d'huissiers	119,929 74	548,064 59	65,258 10		
	Lettres de noblesse	"	1,053 60	"		
	Permis de changer de nom de famille	157 80	275 60	"		
Greffes. (50 centim. additionn.)	Mise au rôle	7,608 "	52,454 "	4,068 "		
	Rédaction, dépositions de témoins et expéditions.	55,463 97	124,281 06	22,815 96		
Hypothèques . . . (25 centim. additionn.)	Droits d'inscription	29,223 53	84,078 53	18,005 26		
	Droits de transcription d'actes de mutation.	516,075 15	1,153,105 22	478,155 95		
Successions . . . (50 centim. additionn.)	Droits de succession	1,205,616 58	4,290,944 82	1,875,731 29		
	— de mutation par décès.	2,521 90	55,708 59	68,075 "		
	— — sur les successions en ligne directe	245,887 56	1,058,659 40	262,401 06		
	— dus par les époux survivants.	52,452 17	81,066 09	28,156 46		
Timbre (sans additionnels).	Timbres fixes. {	à l'intérieur.	"	"	"	
		Passe-ports {	à l'étranger.	784 "	2,088 "	72 "
		Permis de port d'armes de chasse	52,288 "	69,504 "	52,576 "	
	Timbres proportionnels pour effets de commerce.	57,212 90	186,687 70	51,808 95		
	Débit	Timbres adhésifs pour effets de commerce créés à l'étranger. {	Payables en Belgique	97,992 20	89,613 80	7,293 "
			— à l'étranger.	2,741 87	7,151 22	120 67
	Timbres adhésifs pour affiches	448 24	2,411 04	1,151 85		
	Timbres de dimension	188,456 65	558,688 65	168,472 97		
	Timbres proportionnels	91,266 46	15,920 02	587 70		
	Visa.	Timbres de dimension. {	Autres que des journaux étrangers	2,419 19	4,409 25	2,050 03
Des journaux étrangers			64 45	418 59	314 75	
Extra-ordinaire.	Timbres fixes. — Warrants	145 50	505 50	"		
	Timbres proportionnels. {	Effets de commerce.	217,757 05	375,141 55	16,845 50	
		Bons de caisse, billets au porteur, etc.	8,707 "	541,221 65	"	
		Effets, récépissés, obligations, etc.	"	"	"	
		Coupures.	"	"	"	
	Timbres de dimension. {	Papiers blancs pour actes, etc.	50,914 95	73,444 85	51,549 20	
Affiches		25,531 65	142,502 64	15,300 81		
A REPORTER fr.		5,848,714 15	16,063,737 20	5,585,052 54		

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1870.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
2,561,557 74	5,681,804 40	2,682,065 80	546,189 16	692,495 05	1,246,786 97	22,497,455 69	25,495,701 59
60,155 64	167,954 81	78,050 25	20,680 51	52,511 18	36,295 08	1,147,624 11	
65,094 11	160,157 56	120,754 06	17,020 62	25,665 57	40,444 97	864,442 88	
107,290 64	128,020 46	110,154 28	17,784 15	26,522 49	59,656 26	983,580 71	
"	"	"	"	"	"	1,055 60	
415 40	"	"	"	157 80	"	964 60	440,880 88
6,671 "	11,780 "	11,720 "	1,494 "	2,160 "	5,818 14	81,865 14	
52,155 26	52,092 85	50,950 98	6,901 11	12,571 65	21,018 50	554,017 74	
10,445 54	48,896 54	52,624 98	5,559 58	5,716 69	11,572 56	255,820 65	
506,551 66	679,055 75	498,065 91	118,007 97	151,101 00	222,589 48	4,504,460 16	
3,001,270 41	1,785,526 10	1,442,147 07	558,880 08	214,678 10	710,075 05	15,161,679 40	15,445,556 58
5,746 75	111,780 74	9,515 08	29,161 11	18,412 15	5,155 79	285,857 18	
549,290 51	625,571 06	442,895 70	98,687 14	62,047 77	161,655 09	5,504,851 79	
42,155 92	65,955 24	25,969 55	8,656 56	0,207 42	17,710 52	504,289 75	
"	2 "	"	4 "	2 "	2 "	10 "	
24 "	240 "	880 "	52 "	"	80 "	4,200 "	5,548,556 04
55,504 "	85,168 "	52,160 "	21,728 "	25,652 "	45,252 "	595,792 "	
51,735 95	117,875 05	70,256 20	11,728 80	11,049 65	51,855 80	550,211 "	
15,602 05	30,641 10	52,515 45	258 25	1,098 15	4,677 05	277,671 05	
1,068 55	5,876 27	4,558 75	57 81	28 94	249 87	19,795 75	
1,255 68	2,905 72	520 45	592 65	278 26	601 50	9,945 57	5,548,556 04
225,752 24	502,455 50	260,487 85	76,911 50	105,570 95	156,989 50	2,089,585 41	
809 10	4,224 08	1,505 09	25 15	171 60	174 50	112,285 50	
1,285 45	3,704 79	4,170 68	796 80	5,410 55	2,557 20	24,875 76	
" 45	"	20 55	"	"	"	818 59	
19 "	"	12 50	"	"	"	480 50	5,548,556 04
95,544 90	82,727 20	128,560 40	6,260 70	14,225 65	50,512 20	965,555 15	
1,094 "	"	9,671 65	"	"	"	560,694 50	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	
41,611 10	12,570 55	54,127 40	1,562 60	682 80	15,956 "	279,408 25	5,548,556 04
19,889 97	17,117 71	26,450 65	5,579 67	2,581 21	8,892 52	261,255 61	
7,450,970 40	8,265,489 88	6,158,207 04	1,552,985 52	1,410,554 52	2,811,577 55	55,098,097 40	55,098,097 40

IMPOTS. — ENREGISTRE

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.	
REPORT. fr.		5,848,714 15	16,065,757 20	5,585,052 54	
Naturalisations.	Droits de naturalisation ordinaire	"	2,000 "	500 "	
	Droits de grande naturalisation	"	"	"	
Amendes en matière d'impôts.	Enregistrement	9,255 30	18,755 27	12,452 65	
	Grefte	"	"	"	
	Hypothèques.	640 91	5,012 "	725 21	
	Successions	15,858 78	44,061 14	21,050 08	
	Timbre	761 22	14,580 90	1,545 55	
Amendes de condamnation et dommages - intérêts en matières diverses.	Amendes de condamnation et dommages- intérêts attribués au Trésor	en totalité . .	62,151 11	155,100 44	50,958 55
		en partie . .	1,025 66	920 20	428 25
TOTAUX. fr.		5,958,547 15	16,502,075 15	5,681,677 59	

MENT ET DOMAINES (SUITE).

des recouvrements effectués.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1876.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
7,459,979 40	8,265,489 88	6,138,207 04	1,532,985 52	1,410,554 32	2,811,577 55	55,098,007 40	55,098,007 40
500 "	5,000 "	"	"	1,000 "	"	7,000 "	7,000 "
"	"	"	"	"	"	"	
15,827 37	18,825 48	9,875 52	3,030 24	5,705 65	7,959 35	99,642 70	548,508 40
"	"	"	"	"	"	"	
1,914 57	1,221 49	5,577 55	556 62	614 17	1,168 76	13,409 06	
59,864 65	57,531 19	20,568 07	6,565 68	8,310 77	13,440 82	207,938 18	
1,157 50	1,470 97	1,759 94	50 "	5,347 62	1,057 98	27,518 40	684,247 94
74,750 29	158,221 25	77,619 65	20,240 56	50,274 04	45,547 79	679,008 48	
221 60	970 17	515 65	35 04	60 28	161 64	4,339 46	
7,572,181 27	8,486,728 45	6,252,121 18	1,565,242 56	1,461,866 85	2,878,715 87	56,157,855 85	56,157,855 85

PÉAGES. — ENREGISTRE

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
DOMAINES.				
Rivières et canaux.	Liège à Maestricht	"	"	"
	Maestricht à Bois-le-Duc.	"	"	"
	Jonction de la Meuse à l'Escaut	146,966 68	"	"
	Embranchement vers le camp de Beverloo.	"	"	"
	— vers Hasselt.	8,118 37	"	"
	— vers Turnhout	5,768 54	"	"
	Turnhout à Anvers par Saint-Job in 't Goor	22,247 89	"	"
	Sambre	"	"	"
	Charleroi à Bruxelles	"	96,510 91	"
	Charleroi à Bruxelles. — Embranchements	"	"	"
	Mons à Condé	"	"	"
	Pommerœul à Antoing	"	"	"
	Dérivation de { Deynze à Schipdonck	"	"	"
	la Lys . { Schipdonck à Balgerhoeke.	"	"	"
	Roulers à la Lys.	"	"	986 92
	Gand { Droit général	"	"	4,450 27
	à Ostende. { Droit à la porte de Damme	"	"	755 "
	Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, vers la France.	"	"	21,647 16
	Moervaert	"	"	"
	Petite Nèthe (canalisée)	4,190 25	"	"
	Gand à Terneuzen	"	"	"
	Meuse.	"	"	"
	Ourlhe	"	"	"
	Escaut.	"	"	8,825 91
	Lys.	"	"	7,467 24
	Demer.	"	819 07	"
	Nèthe inférieure (Pont de Waelhem)	560 "	"	"
	Yser	"	"	8,262 16
	Droits de péage consignés, revirés au profit du Trésor.	"	"	"
	Produits des bacs, bateaux et passages d'eau	2,600 09	11 "	814 "
	— des bateaux à vapeur d'Anvers à la Tête-de-Flandre	46,556 59	"	"
Routes appartenant à l'État.	1 ^{re} classe : Produits des barrières affermées et en régie.	"	"	"
	2 ^e classe : Produits des barrières affermées et en régie	"	"	"
TOTAUX.		256,608 41	97,540 98	55,188 66

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1876.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
		55,118 37	29,803 49	"	"	82,021 80	
		"	74,783 53	"	"	74,783 53	
		"	73,659 24	"	"	920,625 02	
		"	1,160 10	"	"	1,160 10	
		"	4,597 66	"	"	12,716 03	
		"	"	"	"	5,768 54	
		"	"	"	"	22,247 89	
	193,777 04	"	"	"	79,054 26	272,811 30	
	277,440 69	"	"	"	"	573,951 60	
	13,712 66	"	"	"	"	13,712 66	
	142,104 57	"	"	"	"	142,104 57	
	160,503 29	"	"	"	"	116,363 29	
9,762 77	"	"	"	"	"	9,762 77	
1,949 25	"	"	"	"	"	1,049 25	
"	"	"	"	"	"	986 02	
26,735 01	"	"	"	"	"	31,165 28	1,602,942 77
"	"	"	"	"	"	755 "	
"	"	"	"	"	"	21,647 16	
3,027 68	"	"	"	"	"	3,027 68	
"	"	"	"	"	"	4,190 25	
28,058 50	"	"	"	"	"	28,058 50	
"	"	20,952 54	"	"	10,777 74	40,730 28	
"	"	28,659 68	"	"	"	28,659 68	
22,574 51	28,749 52	"	"	"	"	60,149 74	
26,422 21	"	"	"	"	"	53,889 45	
"	"	"	"	"	"	819 07	
"	"	"	"	"	"	360 "	
"	"	"	"	"	"	8,262 16	
"	"	"	"	"	"	"	
7,829 "	817 "	12,937 19	2,042 62	"	5,915 "	52,905 90	
"	"	"	"	"	"	46,556 59	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	4,754 20	"	"	"	4,754 20	4,754 20
126,338 73	775,024 37	129,421 98	186,040 64	"	95,727 "	1,697,696 97	1,697,696 97

CAPITAUX ET REVENUS. —

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Prix de vente de terrains provenant d'emprises.	Rivières et canaux.	•	3,475 •	34 •
	Routes	333 20	33,595 29	3,715 34
Produit d'autres aliénations d'immeubles.		5,055 20	850 •	•
Produits	des successions en déshérence	631 09	45,325 96	42 •
	nets des épaves.	•	•	1,537 05
Prix de vente d'objets mobiliers confiés aux chemins de fer con- cédés, messageries, etc., et non réclamés		•	860 50	377 43
Prix de vente d'objets mobiliers. (Catalogues, inventaires des archi- ves, carte géologique, etc.)		•	1,515 •	•
Domaines. (valeurs capitales.)	provenant du Département des Finances	3,435 60	26,590 75	180 •
	— — de la Guerre.	18,227 95	23,847 •	13,619 08
	— — de la Justice	467 50	2400 44	2,745 82
	— — des Travaux publics.	8,647 67	4,105 43	3,761 95
	— — de l'Intérieur	•	2,424 •	•
	— — des Affaires Étrangères.	•	•	•
Remboursement de capitaux	du fonds de l'industrie nationale	•	•	•
	de créances ordinaires	•	84,222 70	•
Rachat et transfert de rentes		•	•	•
Transactions en matière domaniale		•	•	•
Dommages-intérêts pour inexécution de conventions, intérêts mor- atoires compris		122,272 25	10,139 51	155 72
Refournissement pour moins-value de mobilier (bacs et bateaux).		•	•	•
Produit d'objets saisis et confisqués		1,073 90	2,800 54	384 85
Parts du Trésor dans les biens possédés par indivis		•	•	•
Consignations acquises au Trésor, en exécution de la loi du 28 dé- cembre 1867.		12,491 53	•	•
A REPORTER. fr.		172,655 56	240,250 72	26,593 44

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1876.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
1,800 »	»	527 47	20 »	»	»	5,876 47	
810 84	2,305 65	11,561 67	80 57	2,005 19	1,642 84	55,960 79	
»	1,755 »	»	5 »	20 40	»	7,685 60	
741 54	5,514 92	11,708 09	8,999 25	»	1,706 40	72,759 03	
»	»	17 47	»	»	»	1,574 52	
8 »	10 15	858 02	»	»	»	2,122 90	
»	54 »	»	»	»	»	1,560 »	
»	»	»	»	»	41 50	50,247 85	
22,085 05	54,090 »	8,410 88	2,565 50	118 05	6,044 66	120,005 95	
1,770 29	1,154 21	211 74	14 25	7,802 51	2,306 79	18,775 24	
26,150 78	1,145 57	1,440 50	1,822 05	224 75	1,844 65	49,211 75	741,620 59
»	1 »	12 »	»	20 »	1,098 80	5,555 80	
»	»	»	»	»	»	»	
»	2,786 56	»	»	»	»	2,786 56	
»	»	112,000 »	»	»	»	126,222 70	
»	»	»	»	92 16	»	92 16	
»	»	»	»	»	»	»	
991 25	2,088 50	4,518 25	2,554 80	278 55	1,102 15	141,100 54	
»	»	50 »	»	»	75 »	125 »	
176 20	1,184 40	1,486 90	65 10	158 65	61 80	7,590 54	
»	»	265 54	»	»	5 70	271 04	
»	»	»	»	»	»	12,491 35	
54,511 75	51,887 76	152,958 55	10,122 92	10,800 86	15,850 27	741,620 59	741,620 59

CAPITAUX ET REVENUS. — ENRE

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
REPORT. fr.		172,655 56	240,250 72	26,595 44
Forêts.	Prix de vente de coupes de bois	"	481,822 50	"
	— de chablis, bois de délit et d'élagages	803 "	102,056 68	7,190 "
	— d'objets saisis et confisqués	"	"	"
	— de glandée, panage, foin et herbages.	"	"	"
	Fermages des propriétés dépendantes des forêts	"	5,708 05	54 "
	— du droit de chasse	"	"	175 "
	— — de pêche (baux et licences)	"	"	"
	Concessions de tourbières, carrières, sablières, minéral	"	184 25	"
	Redevances pour construction d'usines et droit d'usage	"	12,759 55	"
	Indemnités pour carbonisation	"	"	"
Dépendances des chemins de fer.	Location des terrains réservés par l'administration des chemins de fer	5,584 95	1,696 80	1,577 98
	— de bâtiments	78 75	315 "	105 "
	— d'herbages, d'oseraies, etc	445 "	3,569 72	1,251 "
	— de vidanges	1,916 "	149 50	107 "
	Argent non réclamé.	"	1,899 94	"
	Aliénations d'immeubles provenant d'emprises	"	78,600 07	"
	Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage	256 "	"	"
	— d'objets non réclamés	"	26,898 15	"
	— d'arbres, plantations, herbages, etc.	355 "	451 05	98 "
	Produits accessoires des lignes de la grande Compagnie du Luxembourg	"	3,562 23	"
Établissements et services régis par l'État.	École militaire. — Pension des élèves	"	120,489 98	"
	École vétérinaire.	Pensions des élèves.	"	"
		— d'animaux malades.	5,557 90	"
		Produit des ventes d'objets divers	120 "	"
	Écoles de réforme de Ruysselede et de Beernem	"	65 "	85 55
	Bénéfices de la fonderie de canons	"	"	"
	Abonnement au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>	906 "	2,046 "	1,500 "
	— au <i>Bulletin du Musée de l'industrie</i>	"	"	"
	— au <i>Recueil spécial des brevets d'invention</i>	"	"	"
	Produits du Jardin Botanique de Bruxelles	"	8,204 50	"
A REPORTER fr.		180,850 24	1,104,025 75	38,514 97

GISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1876.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
51,511 75	51,887 76	152,958 53	16,122 92	10,800 86	15,850 27	741,620 59	741,620 59
"	"	116,442 60	"	167,818 29	61,413 80	827,497 28	1,054,545 79
"	"	19,801 25	"	37,879 15	192 58	168,892 64	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	7,769 "	"	"	"	7,769 "	
"	"	28 96	"	415 58	"	4,186 57	
"	"	4,564 44	"	5,525 "	2,615 "	12,479 44	
"	"	"	"	522 75	"	522 75	
"	"	214 "	"	1,469 08	10,863 07	12,750 40	
"	"	6 "	"	7,612 59	309 79	20,667 91	
"	"	"	"	"	"	"	215,444 07
2,588 47	2,545 28	1,864 86	160 95	40 "	610 53	13,867 69	
"	1,407 78	15,951 16	"	"	1,596 "	19,455 69	
1,488 53	6,039 86	465 "	126 50	"	275 "	15,460 61	
251 15	206 "	"	"	"	18 50	2,628 15	
"	"	"	"	"	"	1,899 94	
259 86	17,152 45	9,716 29	"	"	"	105,708 05	
"	5,861 "	50 "	"	"	"	4,127 "	
"	"	"	"	"	"	26,898 15	
740 65	2,554 02	1,271 "	255 "	"	"	5,484 72	161,521 59
"	"	5,126 10	"	9,995 11	5,254 05	21,015 47	
"	"	"	"	"	"	129,489 98	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	5,557 90	
"	"	"	"	"	"	120 "	
1,450 60	"	"	507 16	"	852 90	2,757 21	
"	"	"	"	"	"	"	
1,776 "	2,616 "	2,010 "	1,256 "	1,250 "	2,112 "	15,452 "	
"	"	"	"	"	"	"	8,204 50
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	
62,826 99	87,868 15	358,018 99	18,208 55	242,015 19	99,903 27	2,175,132 04	2,175,132 04

CAPITAUX ET REVENUS. — ENRE

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
REPORT. fr.		180,850 24	1,104,025 75	58,514 07
<i>Produits divers et acci- dentels.</i>	Produits des examens universitaires	"	78,250 "	"
	— et visa des diplômes	1,052 24	5,515 61	2,515 25
	— des diplômes des artistes vétérinaires	"	"	"
	— des brevets d'invention	3,150 "	124,450 "	2,510 "
	— du quart des salaires sur transcriptions.	5,559 15	7,835 51	4,550 76
	— de la taxe perçue conformément à l'article 5 de la conven- tion littéraire faite avec la France	"	"	"
	Restitutions volontaires	"	"	50 "
	Indemnités pour remplacement.	"	"	"
	— pour décharge de la responsabilité du remplaçant	"	"	517 46
	— pour construction d'usines (forêts exceptées).	"	50 "	"
	Parts non réclamées dans les amendes attribuées	"	"	"
	Restitution de parts d'amendes indûment attribuées	"	"	"
	Excédant de droits d'encan sur les frais d'adjudication	2,810 08	50,586 45	22,551 38
	Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor.	155 57	180 98	5 10
	Cautionnements judiciaires attribués à l'État.	"	"	"
	De toute autre nature.	"	"	"
<i>Revenus des domaines.</i>	Fermages de biens-fonds et de bâtiments (canaux, forêts et chemins de fer non compris)	50,876 10	88,651 06	19,997 16
	Génie militaire. { Location de biens-fonds et de bâtiments	29,365 26	5,629 08	1,809 46
	{ Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.	2,173 "	112 "	"
	{ Fermages de pêche et de chasse	2,468 50	45 "	425 35
	Arrérages de rentes	99 94	171 52	"
	Redevances pour concessions de prises d'eau	"	1 "	150 "
	Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale	"	"	"
	— — de créances ordinaires	"	197 70	"
	Produits de la calamine	"	"	"
	— des sablières et mines (forêts exceptées)	"	"	"
	Location de terrains provenant { Rivières et canaux.	2,948 25	1,765 97	9,157 87
	{ Routes	"	" 50	164 48
	Vente d'arbres, plantations, { Rivières et canaux.	15,211 50	56,761 55	17,619 89
	{ Routes	2,874 50	106,215 "	25,929 11
	Droits de pêche. (Rivières et canaux.)	6,800 26	1,586 50	2,832 50
TOTAUX. fr.		282,751 07	1,620,095 86	146,496 72

GISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1876.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
62,826 99	87,868 13	558,018 90	18,208 53	242,913 19	99,005 27	2,173,152 04	2,173,152 04
15,520 03	"	51,787 58	260 "	"	"	125,797 01	
542 "	5,222 60	571 02	200 "	795 18	1,865 11	10,477 10	
"	"	"	"	"	"	"	
5,070 "	18,440 "	20,500 "	150 "	310 "	1,950 "	174,290 "	
5,522 11	6,511 52	4,529 42	1,740 27	2,026 77	2,872 02	30,347 13	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	50 "	
"	"	"	"	"	"	"	529,071 88
"	"	"	"	"	"	317 46	
"	280 98	550 "	"	"	"	880 98	
"	"	"	"	"	"	"	
21 77	2 57	1 18	"	17 47	13 05	55 84	
5,854 13	71,045 72	9,952 19	198 16	15,004 81	5,966 27	171,569 19	
77 78	15 52	59 56	"	10 26	"	486 57	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	
688 98	15,568 40	3,062 50	22 60	256 50	5,259 04	162,184 14	
6,570 95	2,750 57	1,180 80	429 05	"	1,240 70	48,975 87	
1,678 "	"	1,114 "	2,152 "	"	90 "	7,519 "	
1,001 "	594 "	"	"	"	"	4,621 65	
108 83	60 59	52 78	445 55	114 91	91 50	1,125 51	
"	2,058 51	"	"	"	50 "	2,219 51	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	77,259 70	"	"	"	77,457 40	1,060,130 48
"	"	"	"	"	"	"	
"	874 87	1,808 26	"	"	156 80	2,840 02	
2,835 29	8,742 45	4,562 52	896 49	"	2,720 20	53,620 "	
" 05	155 80	402 56	21 90	10 "	46 50	779 79	
25,547 69	118,115 56	271 50	8,450 28	"	1,175 20	240,951 17	
64,624 15	17,170 10	16,345 16	6,001 45	42,401 89	164,652 09	444,198 15	
6,634 60	6,444 85	7,018 "	965 10	3,151 "	7,438 50	42,851 51	
202,814 55	358,086 21	510,025 72	40,119 36	305,593 08	295,450 23	3,771,334 40	3,771,334 40

REMBOURSEMENTS. — CON

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Frais de perception des centimes provinciaux	6,467 40	24,125 79	8,240 81
— — communaux	28,169 43	50,061 80	26,372 70
Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	8,420 32	12,058 26	7,152 14
TOTAUX. fr.	43,060 15	87,145 94	41,745 65

TRIBUTIONS DIRECTES, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1876.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÉGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
6,256 68	50,865 08	18,296 25	2,052 30	3,522 10	5,560 08	105,182 47	308,701 16
26,258 06	27,807 31	22,256 32	6,157 59	5,881 75	11,052 74	205,518 69	
11,058 77	9,411 58	5,019 96	524 64	406 90	1,162 91	55,184 57	55,184 57
43,554 41	68,081 97	45,572 51	8,734 53	9,810 84	16,175 73	305,885 75	305,885 75

REMBOURSEMENTS. — ENRE

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Reliquats de comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des comptes.	Solides de comptes de comptables extraordinaires, arrêtés par la Cour des comptes	"	"	"
	Actes de chargement de divers chefs	810 14	26 76	21 94
Déficit des comptables.	Recouvrements par prélèvement sur cautionnements . . .	"	114 61	"
	— divers	300 "	"	1,235 30
Recouvrements d'avances faites par les divers Départements.	Frais de poursuites et d'instances	15 70	15 74	10 60
	Frais de surveillance de bois appartenant { aux communes et aux hospices. aux acquéreurs de bois domaniaux	5,411 53	4,354 01	1,662 35
	Remboursement et dégrèvement de contributions	10 09	5 11	"
	Ministère des Finances. 5 p. % sur les recettes pour ordre (frais de régie).	554 16	1,104 93	223 06
	Remboursement de frais d'impression de formules d'actes de protêt	6 "	22 "	5 "
	Remboursement des frais d'impression des procès-verbaux de coupes usagères	"	"	"
	Remboursement du prix de papier électoral	2,264 56	2,401 93	1,003 30
	Restitution de droits	6 10	"	"
	Frais de justice en matière criminelle et correctionnelle	9,282 78	22,149 45	15,813 45
	Ministère de la Justice. — en matière de simple police	12,187 18	38,703 82	11,870 "
	— militaire	67 66	250 51	172 24
	Frais d'entretien de mendiants	1,150 85	5,145 45	2,081 05
	Ministère de l'Intérieur. Frais de justice en matière de garde civique.	2,404 77	6,991 45	23 59
	Remboursement de subsides	"	"	"
	Canal de la Campine. { Annuités des propriétaires riverains Rachat des annuités	"	"	"
	Frais de surveillance de travaux publics concédés	1,100 "	61,491 74	4,012 "
	Ministère des Travaux publics. — d'entretien de routes concédées	"	"	"
	Remboursements des frais d'installation du service des postes	"	"	"
	Restitution de droits	"	"	1 12
	Remboursements divers	"	"	"
TOTAUX fr.		55,349 52	140,856 40	56,221 78

GISTREMENT ET DOMAINES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1876.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR	TOTAL	
						PAR NATURE de perceptions	PAR ARTICLE du Budget
"	"	"	"	"	"	"	10,279 68
"	3,598 40	517 52	1 80	11 "	" 55	4,088 "	
"	285 77	2,056 75	"	"	"	3,057 13	
"	"	699 25	"	"	"	2,254 55	
600 55	32 "	92 72	18 24	7 45	14 54	895 54	642,732 34
2,852 08	55,978 94	18,588 61	5,275 23	76,524 90	53,017 08	204,543 63	
"	"	"	"	"	"	"	
5 25	75 06	"	"	"	"	95 51	
65 10	1,127 77	7,799 28	20 51	321 85	197 86	11,214 50	
10 "	38 "	25 "	5 "	35 30	19 "	161 50	
"	"	"	"	35 60	"	35 60	
192 07	509 45	409 70	36 "	254 04	948 52	8,170 97	
"	"	"	"	"	"	6 10	
14,179 14	26,286 16	13,629 78	6,634 97	7,150 08	14,203 70	127,349 47	
9,553 75	43,319 41	21,991 86	4,594 28	4,271 15	12,718 95	158,990 38	
108 45	200 51	115 14	56 60	55 55	646 07	1,819 75	
2,505 90	1,657 15	2,968 55	295 65	405 14	707 35	14,085 00	
294 54	553 40	1,504 12	"	5 74	249 71	12,008 12	
5,000 "	"	"	"	"	"	5,000 "	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	
4,018 96	8,987 "	11,000 "	"	"	1,500 "	92,109 70	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	
"	67 74	"	"	"	"	68 86	
1,141 80	"	"	"	"	6,310 84	7,452 64	
38,556 19	122,788 85	81,794 08	16,934 28	80,075 98	91,434 85	653,012 02	653,012 02

(138)

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1876.



RECETTES.



Comparaison avec les recouvrements de l'exercice antérieur.



IMPOTS. — CONTRIBUTIONS

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1876.	1875.
Foncier	fr.	21,253,492 01	20,904,115 08
Personnel		14,603,950 21	14,254,872 46
Patentes		5,859,352 10	5,976,954 01
Relevances sur les mines.		799,105 42	1,039,569 59
Douanes. — Droits d'entrée	Café.	875,284 29	724,804 14
	Eaux-de-vie étrangères.	774,259 44	712,403 81
	Bières et vinaigres	580,523 00	561,488 80
	Sucres raffinés	903,225 01	1,006,293 56
	Autres marchandises	15,772,091 77	15,425,515 42
Accises	Vins étrangers	3,422,214 02	3,536,359 80
	Eaux-de-vie indigènes.	16,435,342 24	16,549,160 78
	Bières	10,537,090 83	10,568,702 82
	Vinaigres	20,770 80	21,843 82
	Sucres étrangers.	1,801,452 68	1,929,512 95
	Sucres de betterave indigènes	1,232,807 75	1,154,868 75
	Glucoses et autres sucres non cristallisables.	116,090 13	76,840 62
Recettes diverses au profit de l'État.	Frais d'essai des ouvrages d'or et d'argent	50,464 53	55,908 15
	Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État.	1,451 53	1,205 40
	Loyers de bâtiments	12,757 64	10,919 09
	Forcements en recette opérés par l'administration par suite de la vérification des registres tenus par les receveurs.	1,110 54	5,505 25
	Extraits cadastraux.	56,095 54	53,775 74
	Recettes extraordinaires de toute nature	215,234 10	22,742 58
	Contributions du territoire neutre de Moresnet	1,107 97	1,171 27
TOTAUX. fr.		94,885,460 29	93,934,127 65

DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1876.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1876.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1876.
EN PLUS.	EN MOINS.	
329,576 95	"	Imposition de constructions nouvelles.
369,057 75	"	
"	117,401 01	Crise industrielle.
"	240,464 17	
150,480 15	"	Les augmentations indiquées dans les droits de douane doivent être attribuées à l'accroissement normal du produit de l'impôt. La diminution que l'on remarque sur les sucres raffinés n'a pas de cause déterminée; on sait que le trafic de cette marchandise subit de nombreuses fluctuations.
61,855 05	"	
19,055 10	"	
"	105,068 55	
346,578 55	"	
85,854 22	"	En ce qui concerne les recettes sur les vins étrangers, les eaux-de-vie indigènes, les bières, les vinaigres et les sucres, les écarts sont peu importants relativement au produit total de ces branches de revenu. On ne peut leur assigner une cause précise.
"	113,818 54	
"	31,005 00	
"	1,075 02	
"	127,860 27	
07,959 02	"	L'augmentation de plus de 51 % sur les glucoses est la conséquence des changements apportés à l'assiette de l'impôt par la loi du 21 mai 1876 et des mesures de surveillance prises par l'arrêté royal du 26 du même mois.
59,240 51	"	
"	5,445 78	
246 15	"	
1,858 55	"	
"	4,192 71	
2,521 80	"	
192,491 72	"	
"	65 50	
1,696,524 88	744,992 24	
951,532 64		

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES			
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES			
		1876.	1873.		
Enregistrement (50 centimes additionnels.)	Actes civils publics	22,497,435 69	21,922,078 09		
	— sous seing privé	1,147,624 11	711,703 86		
	— judiciaires	804,442 88	729,239 19		
	— d'huissiers	983,580 71	913,154 91		
	Lettres de noblesse	1,055 60	1,020 20		
	Permis de changer de nom de famille	964 60	413 40		
Greffe. (50 centimes additionnels.)	Mise au rôle	81,865 14	73,032 56		
	Rédaction, dépositions de témoins et expéditions	359,017 74	333,145 89		
Hypothèques (35 centimes additionnels.)	Droits d'inscription	253,820 65	250,030 95		
	— de transcription d'actes de mutation	4,304,460 16	4,126,984 40		
Successions (50 centimes additionnels.)	Droits de succession	15,161,679 40	15,931,830 90		
	— de mutation par décès	285,857 18	375,522 67		
	— de mutation sur les successions en ligne directe	3,504,851 79	2,820,946 78		
	— dus par les époux survivants	304,289 73	264,519 14		
Timbre (sans additionnels.)	Timbres fixes.	Passes-ports { à l'intérieur	10 "	4 "	
		Passes-ports { à l'étranger	4,200 "	3,424 "	
		Permis de port d'armes de chasse	393,792 "	393,376 "	
		Timbres proportionnels pour effets de commerce	550,211 "	555,894 20	
	Débit	Timbres adhésifs pour effets de commerce créés à l'étranger. { Payables en Belgique	277,671 05	285,282 90	
		Timbres adhésifs pour effets de commerce créés à l'étranger. { — à l'étranger	19,795 75	26,951 34	
		Timbres adhésifs pour affiches	9,945 57	"	
		Timbres de dimension	2,089,585 41	1,972,699 75	
	Visa	Timbres proportionnels	112,285 50	137,949 81	
		Timbres de dimension { autres que des journaux étrangers	24,875 76	25,556 10	
			des journaux étrangers	818 59	623 84
		Timbres fixes. — Warrants	480 50	144 75	
	Extraordinaire	Timbres proportionnels.	Effets de commerce	963,553 15	1,037,468 50
			Bons de caisse, billets au porteur, etc.	360,694 50	300,093 98
			Effets, récépissés, obligations, etc.	"	"
			Coupures	"	"
		Timbres de dimension.	Papiers blancs pour actes, etc.	279,408 25	214,097 60
	Affiches.		261,235 61	254,281 51	
A REPORTER. fr.		55,098,097 40	51,709,209 22		

MENT ET DOMAINES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1876.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1876.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1876.
EN PLUS.	EN MOINS.	
575,337 60	"	L'augmentation anormale que l'on remarque pour les actes sous seing privé est attribuable à l'importance exceptionnelle de certaines mutations immobilières, réalisées par actes enregistrés dans les provinces d'Anvers, de Brabant et de Hainaut.
435,020 25	"	
135,203 60	"	
70,425 80	"	
"	275 60	
551 20	"	Produit variable. — La différence est peu importante.
6,810 58	"	
25,871 85	"	
23,780 68	"	Augmentation en rapport avec celle que l'on constate dans les droits d'enregistrement, auxquels ce produit est intimement lié.
177,475 76	"	
1,220,848 50	"	Produit variant en raison de l'importance des successions ouvertes. L'augmentation signalée provient des provinces de Brabant, de la Flandre orientale, de Hainaut et de Liège.
"	80,605 40	
674,905 01	"	
50,970 50	"	
6 "	"	L'augmentation de fr. 182,196 31 c ² que l'on remarque parmi les timbres de dimension est peu importante relativement au chiffre total de ce produit. Quant à la diminution d'environ 100,000 francs constatée dans le produit des effets de commerce, on ne peut l'attribuer qu'à la situation critique de l'industrie.
776 "	"	
416 "	"	
"	3,683 20	
"	7,611 85	L'augmentation de fr. 182,196 31 c ² que l'on remarque parmi les timbres de dimension est peu importante relativement au chiffre total de ce produit. Quant à la diminution d'environ 100,000 francs constatée dans le produit des effets de commerce, on ne peut l'attribuer qu'à la situation critique de l'industrie.
"	7,157 50	
9,945 57	"	
116,885 66	25,666 31	
"	"	L'augmentation de fr. 182,196 31 c ² que l'on remarque parmi les timbres de dimension est peu importante relativement au chiffre total de ce produit. Quant à la diminution d'environ 100,000 francs constatée dans le produit des effets de commerce, on ne peut l'attribuer qu'à la situation critique de l'industrie.
1,517 66	"	
194 55	"	
555 75	"	
"	75,915 55	L'augmentation de fr. 182,196 31 c ² que l'on remarque parmi les timbres de dimension est peu importante relativement au chiffre total de ce produit. Quant à la diminution d'environ 100,000 francs constatée dans le produit des effets de commerce, on ne peut l'attribuer qu'à la situation critique de l'industrie.
600 52	"	
"	"	
"	"	
65,310 05	"	L'augmentation de fr. 182,196 31 c ² que l'on remarque parmi les timbres de dimension est peu importante relativement au chiffre total de ce produit. Quant à la diminution d'environ 100,000 francs constatée dans le produit des effets de commerce, on ne peut l'attribuer qu'à la situation critique de l'industrie.
6,954 10	"	
3,896,855 57	207,975 39	

IMPOTS. — ENREGISTRE

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1876.	1875.
	REPORT. fr.	55,008,007 40	51,709,209 22
<i>Naturalisations.</i> .	{ Droits de naturalisation ordinaire	7,000 "	14,000 "
	{ Droits de grande naturalisation	"	1,000 "
<i>Amendes en matière d'impôts.</i>	{ Enregistrement.	99,642 70	106,658 26
	{ Greffe.	"	"
	{ Hypothèques	15,409 06	10,805 85
	{ Successions	207,938 18	174,528 48
	{ Timbre	27,518 46	18,959 51
<i>Amendes de condamnation et dommages-inté- rêts en matières di- verses.</i>	{ Amendes de condamnation et dommages-intérêts attribués au Trésor.	{ en totalité	679,908 48
		{ en partie	4,520 27
			4,520 27
	TOTAUX fr.	56,157,855 85	52,465,467 58

MENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1870.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1870.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1870.
EN PLUS.	EN MOINS.	
3,596,865 57	207,975 39	
"	7,000 "	Naturalisations. — Produits accidentels.
"	1,000 "	
"	7,015 47	
"	"	
2,603 21	"	Amendes de successions. — L'augmentation de 33,409 francs dans les amendes de succession est en rapport avec l'augmentation des droits. Quant aux amendes de timbre, le produit en est irrégulier.
33,409 70	"	
8,378 05	"	
253,902 40	"	Amendes de condamnations. — Produit variant en raison de l'importance des condamnations et de la solvabilité des condamnés.
19 19	"	
3,805,577 11	222,990 86	
3,672,586 25		

PÉAGES. — ENREGISTRE

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1876.	1873.
DOMAINES.			
	Liège à Maestricht	82,921 86	71,330 51
	Maestricht à Bois-le-Duc	74,785 53	63,642 95
	Jonction de la Meuse à l'Escaut	220,625 92	175,479 52
	Embranchement { vers le camp de Beverloo	1,160 10	851 66
	vers Hasselt	12,716 03	9,329 85
	vers Turnhout	5,768 34	5,621 85
	Turnhout à Anvers par Saint-Job in 't Goor.	22,247 89	11,422 14
	Sambre.	272,811 50	312,232 98
	Charleroi à Bruxelles	373,951 60	398,506 50
	Charleroi à Bruxelles. — Embranchements	15,712 66	13,851 90
	Mons à Condé.	142,164 57	163,120 49
	Pommerœul à Antoing	116,363 29	106,464 "
	Dérivation de la Lys { Deynze à Schipdonck	9,762 77	8,054 82
	Schipdonck à Balgerhoeke	1,949 25	1,975 61
	Roulers à la Lys	986 92	1,038 82
	Gand à Ostende. { Droit général	31,165 28	33,677 62
	Droit à la porte de Damme	755 "	1,045 "
	Plassendael, par Nieuport et Furnes, vers la France	21,047 16	26,445 07
	Moervaert	3,027 68	2,859 27
	Petite Nèthe (canalisée).	4,190 25	4,205 34
	Gand à Terneuzen.	28,058 50	21,775 05
	Meuse	40,730 28	38,019 41
	Ourthe	28,659 68	35,950 72
	Escaut	60,149 74	53,875 82
	Lys	35,889 45	35,096 03
	Demer	819 07	1,025 10
	Nèthe inférieure (Pont de Waelhem).	560 "	560 "
	Yser.	8,262 16	9,472 38
	Droits de péage consignés, revirés au profit du Trésor	"	258 70
	Produits des bacs, bateaux et passages d'eau	32,963 90	32,115 70
	— des bateaux à vapeur d'Anvers à la Tête-de-Flandre	46,356 59	44,804 08
Rivières et canaux.	1 ^{re} classe : Produits des barrières affermées et en régie.	"	"
	2 ^e classe : Produits des barrières affermées et en régie.	4,754 20	5,000 84
Routes appartenant à l'État.			
TOTAUX. fr.		1,697,696 97	1,687,998 67

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1876.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1876.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1876.
EN PLUS.	EN MOINS.	
11,502 55	"	
11,140 60	"	
45,146 40	"	
508 44	"	
5,586 20	"	
146 60	"	
10,825 75	"	
"	50,421 68	
"	24,554 00	
"	150 24	
"	20,955 92	
9,809 29	"	
1,727 95	"	
"	26 36	
"	51 00	
"	2,512 34	
"	290 "	
"	4,707 91	
108 41	"	
"	15 09	
6,203 27	"	
2,710 87	"	
"	7,271 04	
6,275 92	"	
"	106 58	
"	206 05	
"	"	
"	1,210 22	
"	258 70	
850 20	"	
1,552 51	"	
"	"	
"	246 64	
111,762 85	102,064 55	
9,698 50		

La différence en faveur de l'exercice 1876 est minime : elle ne s'élève qu'à fr. 7,800 93 c. Elle doit être attribuée surtout à une plus grande circulation sur les canaux dépendant du bassin de la Meuse, spécialement le canal de jonction qui n'a point été astreint au chômage en 1876.

Différences modiques.

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1870.	1875.
Postes.	Taxes des correspondances en général	5,155,251 60	5,063,545 68
	Émoluments perçus en vertu de la loi du 10 juin 1842.	159,860 62	145,295 40
	Articles d'argent	162,385 87	145,005 74
	{ Droits		
	{ Périmés		
TOTAL		5,475,406 09	5,352,502 82

VAUX PUBLICS.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1876.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1876.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1876.
EN PLUS	EN MOINS.	
89,907 92	•	L'augmentation porte sur le produit des timbres-poste.
16,565 22	"	Accroissement normal.
16,720 15	"	Idem.
123,195 27	"	

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1876.	1875.
Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	921,801 53	978,540 11

MARINE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1876.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1876.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1876.
EN PLUS.	EN MOINS.	
-	56,738 58	La diminution de recettes que l'on constate sur la ligne d'Ostende à Douvres, s'est également produite sur les lignes similaires ; on l'attribue au ralentissement des affaires commerciales et industrielles.

CAPITAUX ET REVENUS.

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1876.	1875.
Chemin de fer	Voyageurs	26,716,679 64	25,960,596 60
	Bagages	807,621 96	828,509 93
	Équipages	17,916 53	20,267 42
	Chevaux et bestiaux	845,316 64	858,635 10
	Marchandises	50,086,525 82	46,886,565 60
	Produits extraordinaires	1,996,171 88	1,836,805 45
Produit des cartes de circulation dans les stations et sur les chemins de fer.		2,132 50	2,572 50
		80,470,164 97	76,395,950 60
Télégraphes		2,175,955 86	2,110,591 57
TOTAUX		82,644,100 83	78,504,542 26

TRAVAUX PUBLICS.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1876.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1876.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1876.
EN PLUS.	EN MOINS.	
756,085 04	"	L'augmentation s'explique par le fait que, depuis le 1 ^{er} mai 1876, l'État exploite pour son compte la ligne de Dendre et Waes dont les produits se sont élevés en faveur de la société pour la période du 1 ^{er} mai au 31 décembre 1875, à environ 600,000 francs.
"	20,887 97	
"	2,550 89	Ces diminutions n'ont pas de cause particulière.
"	15,518 40	
3,199,760 15	"	Cette augmentation provient, 1 ^o des recettes encaissées depuis le 1 ^{er} mai 1876, au profit de l'État, du chef de la ligne de Dendre et Waes, qui a donné au profit de la société, pour la période du 1 ^{er} mai au 31 décembre 1875, fr. 958,015 19 c ^t ; 2 ^o d'une somme d'environ 1,475,000 francs recouvrée sur les exercices antérieurs, et 3 ^o d'un excédant de recette de 775,000 francs, qui doit être attribué au mouvement ascensionnel des transports en 1876.
159,568 45	"	
"	440 "	Il a été encaissé en 1876 une somme d'environ 100,000 francs du chef de l'emploi du matériel roulant, tandis qu'aucune recette extraordinaire n'a été effectuée de ce chef en 1875.
4,115,211 60	58,997 52	Sans observation.
4,076,214 28	"	
65,344 29	"	
4,159,558 57	"	

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1876.	1875.
Postes. Services régis par l'État.	Produit des abonnements au <i>Moniteur</i>	21,777 92	20,803 75
	— — aux <i>Annales parlementaires</i>	41,275 25	35,458 50
	— — au <i>Recueil spécial des actes de société</i>	1,020 »	918 »
	— — au <i>Recueil des lois</i>	76 »	91 20
	TOTAUX fr.	64,148 47	57,271 45

— TRAVAUX PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1876.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1876.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1876.
EN PLUS.	EN MOINS.	
975 49	"	Sans observation.
5,816 75	"	
102 "	"	
"	15 20	
6,802 24	15 20	
EX PLUS : 6,877 04		

CAPITAUX ET REVENUS. — ENRE

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1876.	1875.
<i>Domaines. (Valeurs capitales.)</i>	Prix de vente de terrains prov. d'emprises. { Rivières et canaux	5,876 47	15,529 09
	{ Routes	55,960 70	58,065 36
	Produit d'autres aliénations d'immeubles	7,685 60	803 13
	Produits { des successions en déshérence	72,759 05	42,526 07
	{ nets des épaves	1,574 52	1,571 80
	Prix de vente d'objets mobiliers confiés aux chemins de fer concédés, messageries, etc., et non réclamés	2,122 00	4,572 70
	Prix de vente d'objets mobiliers. — Catalogues, inventaires des archives, carte géologique, etc.	1,560 »	6,900 18
	provenant du Département des Finances	30,247 85	17,436 02
	— — de la Guerre	129,003 05	152,585 74
	Prix de vente d'objets mobiliers hors d'usage { — — de la Justice	18,775 24	48,760 64
	{ — — des Travaux publics	49,211 75	55,588 60
	{ — — de l'Intérieur	3,555 80	1,948 50
	{ — — des Affaires Étrangères	»	»
	Remboursement de capitaux { du fonds de l'industrie nationale	2,786 56	»
	{ de créances ordinaires	196,222 70	133,000 »
	Rachat et transfert de rentes	92 16	252 24
	Transactions en matière domaniale	»	»
	Dommages-intérêts pour inexécution de conventions, intérêts moratoires compris	144,100 54	99,992 65
	Refournissement pour moins-value de mobilier (bacs et bateaux)	125 »	420 »
	Produit d'objets saisis et confisqués	7,390 34	14,729 52
	Parts du Trésor dans les biens possédés par indivis	271 04	5 70
	Consignations acquises au Trésor, en exécution de la loi du 28 décembre 1867.	12,491 33	»
A REPORTER. fr.		741,620 59	620,866 11

GISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1876.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1876.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1876.
EN PLUS.	EN MOINS.	
"	7,653 22	
17,807 45	"	
6,882 47	"	
30,252 58	"	
202 72	"	
"	2,240 80	Produits éventuels.
"	5,531 18	
12,810 93	"	
"	23,370 79	
"	20,087 40	
"	4,176 04	
1,607 50	"	
"	"	
2,786 56	"	
65,222 70	"	Recouvrements subordonnés aux échéances.
"	140 08	
"	"	Produits éventuels.
44,107 91	"	
"	205 "	
"	7,559 18	Sans importance.
265 34	"	
12,401 53	"	Article 10 de la loi. Produit qui ne se renouvellera pas.
102,507 07	80,752 59	

CAPITAUX ET REVENUS. — ENRE

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1876.	1873.
	REPORT. fr.	741,620 30	620,866 11
Forêts.	Prix de vente de coupes de bois.	827,407 28	760,810 87
	— de chablis, bois de délit et d'élagages.	168,892 64	118,034 47
	— d'objets saisis et confisqués.	"	"
	— de glandée, panage, foin et herbages.	7,760 "	11,003 "
	Fermages des propriétés dépendantes des forêts.	4,186 37	7,216 70
	— du droit de chasse.	12,470 44	12,470 44
	— — de pêche (baux et licences)	322 75	322 75
	Concessions de tourbières, carrières, sablières, minéral	12,750 40	6,008 38
Dépendances des chemins de fer.	Redevances pour construction d'usines et droit d'usage.	20,667 01	17,694 07
	Indemnités pour carbonisation	"	20 30
	Location des terrains réservés par l'administration des chemins de fer	13,867 60	12,239 25
	— de bâtiments.	10,455 60	16,815 03
	— d'herbages, d'oseraies, etc.	15,460 61	12,156 74
	— de vidanges.	2,628 15	2,094 65
	Argent non réclamé	1,890 04	2,010 90
	Aliénations d'immeubles provenant d'emprises	105,708 65	71,575 50
Établissements et services régis par l'État.	Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage	4,127 "	6,882 40
	— d'objets non réclamés.	26,808 15	25,150 50
	— d'arbres, plantations, herbages, etc.	5,484 72	10,011 80
	Produits accessoires des lignes de la grande Compagnie du Luxembourg	21,915 47	22,508 42
	École militaire. — Pension des élèves.	129,489 98	107,974 48
	École vétérinaire. { Pensions d'animaux malades	5,537 90	6,424 55
	{ Produit des ventes d'objets divers.	120 "	120 "
	Écoles de réforme de Ruysselede et de Beernem.	2,737 21	15,735 99
	Bénéfices de la fonderie de canons	"	"
	Abonnement au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>	15,452 "	15,456 "
	— au <i>Bulletin du Musée de l'industrie</i>	"	"
	— au <i>Recueil spécial des brevets d'invention</i>	"	"
	Produits du Jardin Botanique de Bruxelles	8,204 50	13,980 "
A REPORTER fr.		2,173,132 04	1,001,537 68

GISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1876.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1876.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1876.
EN PLUS.	EN MOINS.	
192,507 07	80,752 50	
66,686 41	"	Produit variable à raison de l'étendue et de la nature des peuplements.
40,958 17	"	
"	"	
"	3,234 "	Différences peu importantes.
"	3,030 42	
"	"	
"	"	
6,722 02	"	
2,973 84	"	
"	29 50	
1,608 44	"	
2,038 06	"	
1,303 87	"	
333 50	"	Produits éventuels.
"	111 05	
34,135 13	"	
"	2,755 40	
3,747 05	"	
"	4,527 08	
"	592 95	
21,515 50	"	Augmentation du nombre des élèves
"	886 65	Produit accidentel.
"	"	Idem.
"	11,016 78	Ces frais ont cessé d'être recouverts par l'administration de l'enregistrement depuis le 1 ^{er} juillet 1874, sauf pour l'arriéré.
"	"	
"	24 "	
"	"	
"	"	Produits éventuels.
"	5,775 50	
384,330 28	112,735 92	

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES	
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1876.	1875.
	REPORT. fr.	2,175,152 04	1,901,557 68
	Produits des examens universitaires	125,797 61	126,897 04
	— — et visa des diplômes	16,477 10	26,441 57
	— des diplômes des artistes vétérinaires	"	"
	— des brevets d'invention.	174,290 "	171,020 "
	— du quart des salaires sur transcriptions.	59,347 15	57,059 17
	— de la taxe perçue conformément à l'art. 5 de la convention littéraire faite avec la France	"	80 "
	Restitutions volontaires	50 "	51 20
	Indemnités pour remplacement	"	800 "
	— pour décharge de la responsabilité du remplaçant.	317 46	"
	— pour construction d'usines (forêts exceptées)	880 98	450 98
	Parts non réclamées dans les amendes attribuées	"	"
	Restitutions de parts d'amendes indûment attribuées	55 84	61 76
	Excédant de droits d'encan sur les frais d'adjudication.	171,369 19	119,910 96
	Fonds et valeurs déposés aux gressés et acquis au Trésor	486 57	758 68
	Cautionnements judiciaires attribués à l'État.	"	259 57
	De toute autre nature	"	"
	Fermages de biens-fonds et de bâtiments (canaux, forêts et chemins de fer non compris)	162,184 14	162,452 06
	Génie militaire. { Location de biens-fonds et de bâtiments	48,975 87	58,055 54
	{ Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.	7,319 "	7,956 55
	{ Fermages de pêche et de chasse	4,621 63	4,901 65
	Arrérages de rentes.	1,125 51	1,218 01
	Redevances pour concessions de prises d'eau	2,219 51	2,280 02
	Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale	"	21,250 "
	— — de créances ordinaires	77,457 40	75,829 01
	Produits de la calamine.	"	"
	— des sablières et mines (forêts exceptées)	2,840 02	2,440 88
	Location de terrains provenant d'emprises { Rivières et canaux.	55,629 "	54,971 54
	{ Routes	779 79	918 75
	Vente d'arbres, plantations, herbages, etc. { Rivières et canaux.	240,931 17	157,065 46
	{ Routes	444,198 15	356,052 05
	Droits de pêche. (Rivières et canaux.)	42,851 31	47,140 85
	TOTAUX. fr.	5,771,554 40	5,207,820 34

GISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

avec ceux de l'exercice antérieur.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1876.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1876.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1876.
EN PLUS.	EN MOINS.	
384,530 28	112,755 02	
"	1,090 43	
"	9,964 47	
"	"	
5,270 "	"	
2,287 96	"	
"	80 "	
"	1 20	
"	800 "	
517 46	"	
450 "	"	
"	"	
"	5 92	
51,458 95	"	
"	272 11	
"	259 57	
"	"	Produits éventuels.
"	"	L'ouragan du 12 mars 1876 a nécessité la vente d'une quantité considérable d'arbres abattus le long des routes et des capaux.
"	267 02	
"	9,079 47	
"	657 55	
"	280 "	
"	94 50	
"	60 51	
"	21,250 "	
1,628 59	"	
"	"	
599 14	"	
"	1,542 54	
"	158 96	
85,865 71	"	
108,166 08	"	
"	4,289 52	
656,175 25	162,650 19	
475,514 06		

CAPITAUX ET REVENUS.

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1876.	1875.
Produits divers des prisons (pistoles, cantines, ventes de vieux effets)	96,150 41	96,438 97
— de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations	1,766,800 79	1,787,509 20
— des actes des commissariats maritimes	95,494 55	89,519 00
— des droits de chancellerie	8,209 70	7,580 50
— — de pilotage	1,555,481 24	1,579,198 00
— — de fanal	520,050 20	455,987 13
— de la fabrication des monnaies de cuivre.	250,089 65	188,559 97
— de la régie du <i>Moniteur</i>	47,158 87	47,372 75
— des écoles de réforme	171,495 14	176,958 12
— du placement des fonds disponibles du Trésor	800,628 69	504,915 66
Part réservée à l'État, par les lois des 5 mai 1850 et 20 mai 1872, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale	807,485 36	1,378,501 56
Bonification d'un quart p. $\frac{0}{10}$, par semestre, sur l'excédant de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs des billets de la Banque Nationale	275,242 76	216,740 20
TOTAUX. fr.	6,588,555 12	6,529,011 04

— TRÉSOR PUBLIC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1876.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1876.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1876.
EN PLUS.	EN MOINS.	
°	288 50	Différence insignifiante.
°	20,678 50	Différence provenant du mouvement des fonds placés.
6,174 54	°	
620 20	°	Augmentation peu importante.
174,282 54	°	} Les différences en plus constatées en 1876, dans le produit des actes des commissariats maritimes, des droits de pilotage et de fanal, sont dues à l'augmentation du nombre de navires entrés et sortis du port d'Anvers et à un accroissement dans le chiffre du tonnage en général.
75,045 07	°	
50,740 66	°	
°	215 88	Différence insignifiante.
°	5,462 98	La différence provient de ce que certains droits afférents à l'exercice 1876, n'ayant pas été recouvrés en temps utile, ont été reportés à l'exercice suivant.
295,715 03	°	La situation de l'encaisse du caissier de l'État en 1876 a permis d'appliquer une somme plus considérable à l'achat de valeurs commerciales.
°	571,108 20	Ralentissement des affaires commerciales et industrielles.
56,502 56	°	Augmentation en rapport avec l'extension en 1876 de la circulation fiduciaire.
657,096 20	597,752 12	
50,544 08		

REMBOURSEMENTS. — CON

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1876.	1875.
Frais de perception des centimes provinciaux	105,182 47	100,738 85
— — communaux	205,518 60	198,215 58
Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contribu- tions directes	55,184 57	61,181 73
TOTAUX. fr.	365,885 75	360,133 96

EN PLUS à 1876. . . . fr.

TRIBUTIONS DIRECTES, ETC.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1876.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1876.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1876.
EN PLUS.	EN MOINS.	
2,445 62	"	
7,305 31	"	
"	5,997 16	
9,748 93	5,997 16	
3,731 77		

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES	
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1876.	1875.
Reliquats de comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des comptes.	Soldes de comptes de comptables extraordinaires, arrêtés par la Cour des comptes	"	"
	Actes de chargement de divers chefs	4,988 "	14,671 08
Déficit des comptables.	Recouvrements par prélèvement sur cautionnements	3,057 13	5,748 75
	— divers.	2,254 55	1,269 59
Ministère des Finances.	Frais de poursuites et d'instances	895 54	440 17
	Frais de surveillance de bois appartenant. { aux communes et aux hospices	204,543 65	197,448 92
	{ aux acquéreurs de bois domaniaux	"	"
	Remboursement et dégrèvement de contributions	95 51	465 57
	5 p. % sur les recettes pour ordre (frais de régie)	11,214 50	6,874 48
	Frais de garde de biens saisis (Hainaut), 2 p. %	"	"
	Remboursement de frais d'impression de formules d'actes de protêts.	161 50	"
	Remboursement des frais d'impression des procès-verbaux de coupes usagères	55 60	42 75
	Remboursement du prix de papier électoral	8,170 97	9,850 45
	Restitution de droits	6 10	"
	Frais de justice en matière criminelle et correctionnelle.	127,549 47	125,011 51
	— — de simple police	158,990 58	144,130 51
	— militaire	1,819 75	794 24
	Frais d'entretien de mendiants	14,983 09	13,280 76
Ministère de l'Intérieur.	Remboursement de subsides	5,000 "	"
	Frais de justice en matière de garde civique	12,008 12	9,399 90
	Restitution de droits	"	6 10
Ministère de la Guerre. — Remboursement de prix de vente		"	"
Ministère des Travaux publics.	Canal de la Campine. { Annuités des propriétaires riverains	"	"
	{ Rachat des annuités	"	"
	Frais de surveillance de travaux publics concédés	92,109 70	115,861 55
	— d'entretien de routes concédées	"	"
	Remboursements divers	7,452 64	521 14
	Restitution de droits	68 86	2,916 49
Remboursement des frais d'installation du service des postes.		"	25,000 "
TOTAUX. fr.		653,012 02	675,740 74

GISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1876.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1876.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1876.
EN PLUS.	EN MOINS.	
"	"	Recettes accidentelles.
"	9,685 08	
"	2,691 62	
985 16	"	
456 37	"	
6,894 71	"	
"	"	
"	368 06	
4,340 02	"	
"	"	
161 50	"	Idem. La différence en moins de fr 23,751 83 c ^t pour frais de surveillance de travaux publics concédés, s'explique par l'épuisement de l'arriéré et par l'achèvement de certaines lignes dont l'exploitation est remise à l'Etat.
10 85	"	
"	1,670 48	
6 10	"	
2,327 96	"	
14,859 87	"	
1,025 49	"	
1,702 55	"	
3,000 "	"	
2,608 22	"	
"	6 10	
"	"	
"	"	
"	"	
"	25,751 85	
"	"	
6,951 50	"	
"	2,847 65	
"	25,000 "	
45,290 08	66,018 80	
20,728 72		

REMBOURSEMENTS.

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1876.	1873.
Recouvrement d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières	204,128 10	260,572 12
Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs de la contribution personnelle	40,069 89	26,742 10
Recettes accidentelles	1,440,356 30	1,734,430 96
Abonnement des provinces pour le service des ponts et chaussées	63,650 44	74,140 88
Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice, achat et entretien de leur mobilier.	35,109 91	54,641 40
Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement des Travaux publics, à titre de remboursement d'avances	9,000 "	9,000 "
Recettes du chef d'ordonnances prescrites	14,720 68	13,044 61
Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances.	9,174 92	9,000 "
Part d'intervention de la Banque Nationale dans les frais de trésorerie	175,000 "	175,000 "
Quote-part de la ville d'Ostende dans les frais de manœuvre des écluses des Bassins de commerce	1,360 "	"
TOTAUX. fr.	2,100,579 42	2,356,581 07

-- TRÉSOR PUBLIC.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1876.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1876.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1875.
EN PLUS.	EN MOINS.	
53,556 07	"	D'une part, on constate en 1876 une augmentation de fr. 70,237 77 dans le produit des fournitures faites par le service industriel des prisons au Département de la Justice. D'autre part, le produit des confections d'effets pour compte du Département de la Guerre et de divers particuliers a subi une diminution de fr. 42,681 70 DIFFÉRENCE ÉGALE. fr. 33,556 07
22,327 79	"	Les droits constatés de l'exercice 1876, comparés à ceux de l'exercice 1875, ne présentent guère de différence; s'il existe un écart entre les recettes des deux exercices, cela est dû à la célérité plus ou moins grande des provinces à s'acquitter envers le Trésor.
"	285,074 57	Les exercices 1875 et 1876 ont bénéficié, l'un et l'autre, de circonstances exceptionnelles. A l'exercice 1875, a été rattachée une somme de 1,422,170 francs restée disponible sur la subvention pour la rémunération des miliciens de cette année, et à l'exercice 1876, celle de fr. 1,017,305 66 c^s, représentant le bénéfice réalisé sur le monnayage de matières d'argent. Pour le surplus, l'article « Recettes accidentelles » ainsi que sa dénomination l'indique, ne comporte pas d'explications.
"	10,499 44	Cette diminution est due à la suppression, en 1876, de l'abonnement des provinces de Luxem- bourg fr. 6,499 44 et de Namur. 4,000 " SOMME ÉGALE. fr. 14,499 44
468 51	"	Différence insignifiante.
"	"	
1,685 07	"	Produit éventuel.
174 92	"	Id.
"	"	
1,360 "	"	Ce produit figure pour la première fois au Budget des Voies et Moyens sous une rubrique spéciale; antérieurement il était compris dans les Recettes accidentelles.
59,572 56	293,574 01	
256,001 65		

(170)

DÉVELOPPEMENTS

DU

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1876.

DÉPENSES.

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales	resultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	ET JUSTIFIÉS	
					En 1876.	En 1877, jusqu'au 31 octob
		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS a).				
		—				
		EXERCICE 1872.				
		<i>Report de l'exercice 1875 à l'exercice 1876, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'Etat.</i>				
I.		Service de la dette.				
	12	Minimum d'intérêt garanti par l'État, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et de lois subséquentes. (Ce crédit n'est point limitatif; les intérêts qu'il est destiné à servir pourront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence des engagements résultant de ces lois.)	20,000 *	4,189 06	*	*
		EXERCICE 1873.				
		<i>Report de l'exercice 1875 à l'exercice 1876.</i>				
I.		Service de la dette.				
	14	Minimum d'intérêt garanti par l'État, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et de lois subséquentes. (Ce crédit n'est point limitatif; les intérêts qu'il est destiné à servir pourront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence des engagements résultant de ces lois.)	150,000 *	39,199 58	*	39,199 58
		EXERCICE 1874.				
		<i>Report de l'exercice 1875 à l'exercice 1876.</i>				
I.		Service de la dette.				
	18	Minimum d'intérêt garanti par l'État, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et de lois subséquentes. (Ce crédit n'est point limitatif; les intérêts qu'il est destiné à servir pourront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence des engagements résultant de ces lois.)	10,000 *	15,655 58	*	*
		EXERCICE 1875				
		<i>Report de l'exercice 1875 à l'exercice 1876.</i>				
I		Service de la dette.				
	18	Minimum d'intérêt garanti par l'État, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et de lois subséquentes. (Ce crédit n'est point limitatif; les intérêts qu'il est destiné à servir pourront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence des engagements résultant de ces lois.)	130,000 *	110,277 85	*	110,277 85

PUBLIQUE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1876.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CREDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transféré, à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité		
							a) Ces transferts ont été approuvés par la Cour des comptes le 7 novembre 1876.
"		4,189 06	"	15,810 94	"	"	
59,199 58		"	"	90,800 42	"	"	
"		15,655 58	"	"	"	5,655 38	
110,277 83		"	"	19,722 17	"	"	

DETTE PU

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES AFFECTÉES AU SERVICE		TOTAL par DETTE.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.
			des intérêts.	de l'amortissement.		
EXERCICE 1876. (Compte définitif.)						
DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.						
I. Service de la dette.						
	1	Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la Dette publique, à 2½ p. %, en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'article 65 du traité du 5 novembre 1842	5,498,990 78	"	5,498,990 78	5,498,990 78
		Intérêts à 3 p. % sur un capital nominal de 245,250,000 fr., émis en vertu de la loi du 29 avril 1875 (Moniteur n° 120) et de lois subséquentes prévues par le paragraphe final de l'article 1 ^{er} de celle du 29 avril 1875 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1876)	7,297,500 "	"	a) 7,540,750 "	8,178,110 "
	2	Dotation de l'amortissement : 20 centimes p. % de ce capital (semestre au 1 ^{er} novembre 1876)	"	245,250 "		
		Intérêts à 3 p. % pour le semestre échu le 1 ^{er} nov. 1876, d'un capital nominal de 59,835,000 francs, formant la partie émise, avec jouissance du 1 ^{er} mai 1876 de l'emprunt autorisé par la loi du 29 avril 1875 (Moniteur n° 120) et des lois subséquentes prévues par le § final de l'article 1 ^{er} de ladite loi, ci	597,525 "	"	637,560 "	
		Dotation de l'amortissement : 20 centimes p. % de ce capital pour le même semestre	"	59,835 "		
	3	Intérêts de l'emprunt de 51,000,000 de francs, à 4 p. %, décrété par la loi du 27 juillet 1871 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1876)	2,040,000 "	"	b) 2,295,000 "	2,431,870 "
		Dotation de l'amortissement : ½ p. % du capital de l'emprunt (mêmes semestres).	"	255,000 "		
		Intérêts à 4 p. % pour le semestre échu le 1 ^{er} nov. 1876, d'un capital nominal de 6,845,500 francs, ajouté à l'emprunt créé par la loi du 27 juillet 1871, en vertu de la loi du 27 mai 1876 et émis avec jouissance du 1 ^{er} mai 1876, en conformité de l'arrêté royal du 9 septembre suivant.	136,870 "	"	136,870 "	
	4	Intérêts du capital de fr. 55,464,182 22 c., à 4½ p. %, 1 ^{re} série, restant en circulation, au 1 ^{er} mai 1869, de la dette résultant de l'exécution de la loi du 21 mars 1844 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1876)	2,495,888 20	"	2,773,209 11	
		Dotation de l'amortissement : ½ p. % de ce capital (mêmes semestres)	"	277,320 91		
a) Le crédit primitif de l'article 2 de 7,540,750 francs, a été augmenté d'une somme de 637,560 francs, par l'article 1 ^{er} de la loi du 5 mai 1877, Moniteur du 9, n° 129. Ensemble 8,178,110 francs.						
b) Le crédit primitif de l'article 3 de 2,295,000 francs, a été augmenté d'une somme de 136,870 francs, par l'article 1 ^{er} de la susdite loi. Ensemble 2,431,870 francs.						
A REPORTER. fr.			18,060,773 98	815,405 91	18,882,179 89	10,108,970 78

BLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1876.

Payements effectués par année et par article du Budget.

DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS			PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.
	En 1876.	En 1877, jusqu'au 31 octob.	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comp- tabilité.	
5,408,990 78	2,740,495 30	2,740,495 30	5,408,990 78	•	»	•	•	•
8,178,110 •	7,540,750 •	637,360 •	8,178,110 •	•	•	•	•	•
2,431,870 •	2,295,000 •	136,870 •	2,431,870 •	•	•	•	•	•
16,108,070 78	12,585,245 30	3,522,725 30	16,108,070 78	•	•	•	•	•

DETTE PU

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES AFFECTÉES AU SERVICE		TOTAL par DETTE.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.
			des intérêts.	de l'amortissem ^t .		
		REPORT. . . . fr.	18,066,775 98	815,405 91	18,882,179 89	16,108,970 78
		Service de la dette (suite).				
		Intérêts du capital de 67,508,500 francs, à 4 $\frac{1}{2}$ p. %, 2 ^{me} série, restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869, de l'emprunt autorisé par la loi du 22 mars 1844 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1876).	5,037,882 50	"	5,375,425 "	
		Dotation de l'amortissement : $\frac{1}{2}$ p. % de ce capital (mêmes semestres).	"	557,542 50		
		Intérêts du capital de 141,456,990 francs, à 4 $\frac{1}{2}$ p. %, 5 ^{me} série, restant en circulation, au 1 ^{er} mai 1869, de la dette résultant de l'exécution des lois du 1 ^{er} décembre 1852 et du 14 juin 1855 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1876).	6,565,560 50	"	7,072,845 "	
		Dotation de l'amortissement : $\frac{1}{2}$ p. % de ce capital (mêmes semestres).	"	707,284 50		
		Intérêts du capital de 65,805,400 francs, à 4 $\frac{1}{2}$ p. %, 4 ^{me} série, restant en circulation, au 1 ^{er} mai 1869, de la dette résultant de la conversion décrétée par la loi du 28 mai 1856, et de l'emprunt autorisé par la loi du 8 septembre 1859 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1876).	2,065,295 "	"	5,294,770 "	23,351,614 11
		Dotation de l'amortissement : $\frac{1}{2}$ p. %, de ce capital (mêmes semestres).	"	529,477 "		
		Intérêts du capital de 58,581,000 francs, à 4 $\frac{1}{2}$ p. %, 5 ^{me} série, restant en circulation, au 1 ^{er} novembre 1870, de l'emprunt autorisé par la loi du 28 mai 1865 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1876).	2,656,145 "	"	2,929,050 "	
		Dotation de l'amortissement : $\frac{1}{2}$ p. % de ce capital (mêmes semestres).	"	292,905 "		
		Intérêts de la dette de 77,726,500 francs, à 4 $\frac{1}{2}$ p. %, 6 ^{me} série, provenant : 1 ^{re} du capital de 60,862,800 francs, restant en circulation, au 1 ^{er} novembre 1870, de l'emprunt décrété par la loi du 10 juin 1867 et de l'émission de titres, autorisée par la loi du 50 juin 1869; 2 ^{de} du capital de 1,000,000 de francs négocié en vertu de la loi du 7 juin 1870; 3 ^e d'un capital de 15,863,500 francs, formant approximativement le prix du matériel de la Société des Bassins houillers repris par l'État, et le montant du remboursement des avances pour complément d'installations, etc. (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1876).	5,497,685 50	"	5,886,515 "	
		Dotation de l'amortissement : $\frac{1}{2}$ p. % du capital précité de 77,726,500 francs (mêmes semestres).	"	588,651 50		
		TOTAUX fr.	56,569,558 48	2,871,246 41	59,440,584 89	
		A REPORTER. . . . fr.				59,440,584 89

BLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1876.

Payements effectués par année et par article du Budget.

DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS			PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS RÉGULANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.
	En 1876.	En 1877, jusqu'au 31 octob.	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en virtu de l'art 30 de la loi sur la comp- tabilité.	
10,108,970 78	12,583,245 59	3,523,725 59	10,108,970 78	.	.	.	.	.
25,527,104 11	25,527,104 11	.	25,527,104 11	.	.	4,510 .	.	.
50,436,074 80	55,912,349 50	3,523,725 59	50,436,074 80	.	.	4,510 .	.	.

DETTE PU

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1876.	En 1877, jusqu'au 31 octob.
		REPORT. . . . fr.	59,440,584 89	59,450,074 89	55,212,540 50	5,525,725 39
1 (suite).		Service de la dette (suite).				
	5	Rente annuelle constituant le prix de la cession du chemin de fer de Mons à Manage (loi du 8 juillet 1858)	672,350	672,350	672,350	•
	6	Quote-part de la Belgique du chef de la reprise de la ligne de Spa à la frontière grand-ducale	500,000	500,000	500,000	•
	7	Quatrième annuité due pour le rachat de la ligne de Pepinster à Spa	306,000	306,000	306,000	•
	8	Sixième annuité (calculée à 4 1/2 p. % sur un capital de 15.600.000 francs). pour prix du matériel d'exploitation, etc., repris en exécution de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 3 juin suivant	612,000	612,000	612,000	•
	9	Annuité à servir jusqu'en 1929 inclusivement pour les intérêts et l'amortissement des obligations de 100 francs (4 £) de la Grande Compagnie du Luxembourg (convention du 51 janvier 1873, approuvée par la loi du 15 mars suivant, <i>Moniteur</i> n° 75)	599,860	599,860	265,805	336,055
	10	Annuité à servir jusqu'en 1934 inclusivement pour le service des intérêts et de l'amortissement des obligations de 500 francs (20 £) de cette Compagnie.	3,192,750	3,192,750	1,438,250	1,754,500
	11	Annuité à servir jusqu'en 1940 inclusivement pour les intérêts et l'amortissement des actions privilégiées de la même compagnie.	284,950	284,950	155,575	140,575
	12	Première annuité de rachat de la concession du chemin de fer de Dendre et Waes (8 mois), crédit non limitatif . .	1,600,000	1,584,000	•	1,584,000
	13	Arrérages de l'inscription portée au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842 (semestres au 1 ^{er} juillet 1876 et 1 ^{er} janvier 1877). . . .	500,000	500,000	150,000	150,000
	14	Arrérages de la rente inscrite au même grand-livre au nom de S. G. le duc de Wellington, à titre de prince de Waterloo, en vertu de l'arrêté royal du 5 juin 1817 et de la convention du 7 juin 1872 (semest. au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1876). .	80,598 14	80,598 14	80,598 14	•
	15	Rente annuelle à 5 p. %, provenant du capital nominal de 1,500,000 francs accordé par la loi du 2 avril 1873, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Période du 13 avril 1875 au 12 avril 1876.)	42,287 74	42,287 74	42,287 74	•
	16	Frais relatifs aux services des diverses dettes qui précèdent. (Payements des intérêts, amortissement, contrôle, etc. .	95,500	42,880 42	5,449 54	59,450 88
	17	Redevance annuelle à payer au Gouvernement des Pays-Bas, en vertu des articles 20 et 25 du traité du 5 novembre 1842, pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances	105,820 10	105,820 10	•	105,820 10
	18	Rachat des droits de fanal mentionnés au § 2 de l'article 18 du traité du 5 novembre 1842	21,164 02	21,164 02	•	21,164 02
		A REPORTER. . . . fr.	47,855,844 89	47,780,715 51	40,116,614 92	7,664,070 59

BLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1870.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT A EFFECTUER ET A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
39,450,074 89		"	"	4,510 "	"	"	
672,550 "		"	"	"	"	"	
500,000 "		"	"	"	"	"	
506,000 "		"	"	"	"	"	
612,000 "		"	"	"	"	"	
509,860 "		"	"	"	"	"	
5,192,750 "		"	"	"	"	"	
284,950 "		"	"	"	"	"	
1,584,000 "		"	"	16,000 "	"	"	
300,000 "		"	"	"	"	"	
80,528 14		"	"	"	"	"	
42,287 74		"	"	"	"	"	
42,880 42		"	"	52,619 58	"	"	
105,820 10		"	"	"	"	"	
21,104 02		"	"	"	"	"	
47,780,717 51		"	"	73,129 58	"	"	

DETTE PU

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS																			
					En 1876.	En 1877, jusqu'au 31 octob.																		
		REPORT. fr.	47,855,814 89	47,780,715 31	40,110,644 92	7,004,070 59																		
I (suite).		Service de la dette (suite).																						
	19	Minimum d'intérêt garanti par l'Etat, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et de lois subséquentes. (Ce crédit n'est point limitatif; les intérêts qu'il est destiné à servir pourront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence des engagements résultant de ces lois.)	950,000 "	755,401 36	545,000 "	408,401 36																		
	20	Frais de surveillance à exercer sur les compagnies, au point de vue de cette garantie, en exécution des conventions.	7,500 "	6,700 "	6,525 "	575 "																		
	21	Rentes viagères	290 24	290 24	"	290 24																		
	22	Intérêts des bons du Trésor échéant en 1876 a) 1,000,000 "																						
		Intérêts bonifiés sur les bons du Trésor émis en 1875, à 2, 3 ou 4 ans de date, et qui ont été remboursés, par anticipation, en 1876. 52,146 65	1,032,146 65	1,032,146 65	"	1,032,146 65																		
II		Rémunérations.																						
	23	Rémunération un matière de milice (crédit non limitatif) .	2,000,000 "	2,691,000 "	"	2,691,000 "																		
		<table><tr><th colspan="2">CHARGES</th></tr><tr><th>ordinaires.</th><th>extraordin.</th></tr><tr><td>Pensions civiles et autres accordées avant 1850</td><td>12,000 "</td></tr><tr><td>— civiles</td><td>28,000 "</td></tr><tr><td>— militaires</td><td>"</td></tr><tr><td>— de l'ordre de Léopold</td><td>"</td></tr><tr><td>Marine. — Pensions militaires.</td><td>"</td></tr><tr><td>Pensions de militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas.</td><td>2,000 "</td></tr><tr><td>Secours sur le fonds dit de Waterloo</td><td>1,000 "</td></tr></table>	CHARGES		ordinaires.	extraordin.	Pensions civiles et autres accordées avant 1850	12,000 "	— civiles	28,000 "	— militaires	"	— de l'ordre de Léopold	"	Marine. — Pensions militaires.	"	Pensions de militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas.	2,000 "	Secours sur le fonds dit de Waterloo	1,000 "				
CHARGES																								
ordinaires.	extraordin.																							
Pensions civiles et autres accordées avant 1850	12,000 "																							
— civiles	28,000 "																							
— militaires	"																							
— de l'ordre de Léopold	"																							
Marine. — Pensions militaires.	"																							
Pensions de militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas.	2,000 "																							
Secours sur le fonds dit de Waterloo	1,000 "																							
	24	Pensions civiles des divers Départements.	7,949,200 "	7,788,276 78	4,108,021 48	5,671,514 17																		
		Affaires Étrangères	112,000 "	"																				
		Justice	685,000 "	"																				
		Intérieur	447,000 "	"																				
		Travaux publics.	480,000 "	"																				
		Guerre	80,000 "	"																				
		Finances	1,925,200 "	"																				
		Cour des comptes	24,000 "	"																				
		Pensions ecclésiastiques	525,000 "	"																				
		Arriérés de pensions de toute nature	6,000 "	"																				
			7,900,200 "	43,000 "																				
		A REPORTER. fr.	59,792,981 78	60,032,530 54	44,575,991 40	15,467,597 81																		

BLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1876.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DEPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		RÉCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	À annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur l'irresponsabilité.	LES CRÉDITS.	
47,780,715 51	•	•	73,129 58	•	•	
753,401 50	•	•	95,297 14	101,301 50	•	
6,700 •	•	•	800 •	•	•	
200 24	•	•	•	•	•	
1,052,146 65	•	•	•	•	•	a) Le crédit primitif de l'article 22 de 1,000,000 de francs a été augmenté d'une somme de fr. 52,146 65 c., par l'article 1 ^{er} de la loi du 5 mai 1877, <i>Moniteur</i> du 9, n° 129.
2,691,000 •	•	•	•	•	601,000 •	
7,779,535 65	8,941 15	•	160,925 22	•	•	
60,043,589 21	8,941 15	•	350,149 94	101,301 50	601,000 •	

DETTE PU

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1876.	En 1877. jusqu'au 31 octob.
		REPORT. fr.	59,792,981 78	60,032,530 54	44,575,991 40	15,467,597 81
II (suite).		Rémunérations (suite).				
	25	Pensions des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite. (Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées au service de la caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des Finances.)	600,000 "	600,000 "	528,590 12	71,000 81
	26	Traitements d'attente (wachtgelden)	1,269 81	1,269 84	517 46	952 58
III.		Fonds de dépôt.				
	27	Intérêts, à 4 p. % des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor, par les comptables de l'Etat, les receveurs communaux et les receveurs des bureaux de bienfaisance, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douane, d'accise, etc. 800,000 "	805,000 "	856,523 14	198,094 54	620,247 24
		Intérêts arriérés du même chef, se rapportant à des exercices clos. 5,000 "				
	28	Intérêts à 4 p. % des cautionnements des remplaçants dans la milice nationale	80,000 "	69,547 45	"	69,547 45
	29	Intérêts des consignations (loi du 26 nivôse an XIII), ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations par l'article 7 de la loi du 15 novembre 1847. (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	700,000 "	657,768 65	8,056 82	644,007 09
		TOTAL des crédits et dépenses sur le Budget de la Dette publique	61,977,251 62	62,217,439 42	45,510,850 54	16,879,242 78
		RÉCAPITULATION.				
		Transfert de l'exercice 1872. (Art. 50 de la loi de comptab.).	20,000 "	4,189 06	"	"
		Id. 1873. Id.	150,000 "	59,199 58	"	59,199 58
		Id. 1874. Id.	10,000 "	15,635 58	"	"
		Id. 1875. Id.	130,000 "	110,277 85	"	110,277 85
		TOTAL des transferts des exercices précédents.	290,000 "	169,501 85	"	149,477 41
		TOTAL du Budget de l'exercice 1876.	61,977,251 62	62,217,439 42	45,510,850 54	16,879,242 78
		TOTAUX. fr.	62,267,251 62	62,586,741 27	45,510,850 54	17,028,720 19

BLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1876.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TOES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER.		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
60,045,589 21	8,241 15	"	530,149 94	101,501 50	691,000 "	
590,590 95	609 07	"	"	"	"	
1,260 84	"	"	"	"	"	
824,541 78	12,181 50	"	"	"	55,525 14	
60,547 45	"	"	10,652 55	"	"	
652,155 91	5,614 74	"	42,251 55	"	"	
62,100,095 12	27,546 50	"	535,055 84	101,501 50	724,525 14	
"	4,189 06	"	15,810 94	"	"	
59,190 58	"	"	90,800 42	"	"	
"	15,635 58	"	"	"	5,635 58	
110,277 85	"	"	19,722 17	"	"	
140,477 41	19,824 44	"	126,555 55	"	5,635 58	
62,190,095 12	27,546 50	"	535,055 84	101,501 50	724,525 14	
62,559,570 55	47,170 74	"	509,567 57	101,501 50	750,158 52	

Le Budget de la Dette publique a été fixé par l'article unique de la loi du 22 décembre 1875,

Moniteur du 24, n° 558, à la somme de fr. 61,170,874 97

A AJOUTER : 1° Les crédits supplémentaires 806,576 65

2° Les parties de crédits transférés des Budgets des exercices 1872, 1875, 1874 et 1875,
en vertu de l'article 50 de la loi sur la comptabilité de l'État 290,000 "

TOTAL. . . fr. 62,267,251 62

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1876.	En 1877, jusqu'au 31 octob.
		TRANSFERT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT a).				
		—				
		EXERCICE 1874.				
		<i>Report de l'exercice 1875 à l'exercice 1876, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'Etat.</i>				
III.	4	Chambre des Représentants	5,680 "	5,680 "	"	5,680 "
		EXERCICE 1876. (Compte définitif.)				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
I.	1	Liste civile (fixée en vertu de l'article 77 de la Constitution, par la loi du 25 décembre 1865)	5,500,000 "	5,500,000 "	5,500,000 "	"
	2	Dotation de Son Altesse Royale le Comte de Flandre . . .	200,000 "	200,000 "	200,000 "	"
II.	3	Sénat	80,000 "	80,000 "	50,000 "	50,000 "
III.	4	Chambre des Représentants	606,786 25	582,877 02	462,026 04	118,754 58
IV.		Cour des comptes.				
	5	Traitements des membres de la Cour	70,750 "	70,750 "	70,750 "	"
	6	Traitements du personnel des bureaux	115,525 "	115,525 "	112,809 48	2,715 52
	7	Matériel et dépenses diverses	20,000 "	20,000 "	15,820 45	4,179 57
	8	Premier terme des pensions à accorder éventuellement et secours à des employés, veuves et familles d'employés et gens de peine qui, n'ayant pas de droits à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse	1,200 "	550 "	550 "	"
		TOTAL des crédits et dépenses sur le Budget des Dotations fr.	4,454,261 25	4,369,502 02	4,211,755 05	155,629 67
		RÉCAPITULATION.				
		—				
		Transfert de l'exercice 1874 (Art. 30 de la loi de comptabil.).	5,680 "	5,680 "	"	5,680 "
		TOTAL du Budget de l'exercice 1876	4,454,261 25	4,369,502 02	4,211,755 05	155,629 67
		TOTAUX. . . . fr	4,457,941 25	4,375,182 02	4,211,755 05	159,509 67

TIONS.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPLE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1876

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANTS EFFECTUÉS OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	À annuler définitivement	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité	LES CRÉDITS.	
5,680 "	"	"	"	"	"	a) Ce transfert a été approuvé par la Cour des comptes le 27 octobre 1876.
5,500,000 "	"	"	"	"	"	
200,000 "	"	"	"	"	"	
80,000 "	"	"	"	"	"	
580,760 62	2,116 40	"	83,909 25	"	"	
70,750 "	"	"	"	"	"	
115,525 "	"	"	"	"	"	
20,000 "	"	"	"	"	"	
550 "	"	"	850 "	"	"	
4,567,585 62	2,116 40	"	84,759 25	"	"	
5,680 "	"	"	"	"	"	
4,567,585 62	2,116 40	"	84,759 25	"	"	
4,571,065 62	2,116 40	"	84,759 25	"	"	

Le Budget des Dotations a été fixé par l'article unique de la loi du 22 décembre 1875, *Moniteur* du 21, n° 558, à la somme de fr. 4,454,961 25

A y ajouter la partie de crédit transférée du Budget de l'exercice 1874, en vertu de l'article 30 de la loi sur la comptabilité de l'État. 5,680 "

TOTAL. fr. 4,457,941 25

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1876.	En 1877. Jusqu'au 31 octob.
		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉ- DENTS a).				
		—				
		EXERCICE 1874.				
		<i>Report de l'exercice 1875 à l'exercice 1876, conformé- ment à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État.</i>				
		Prisons.				
		SECTION 1^{re}. — Service économique.				
X.	51	Prisons. — Entretien et travaux d'amélioration des bâti- ments	1,664 55	1,162 05	•	1,162 05
		EXERCICE 1875				
		<i>Reports de l'exercice 1875 à l'exercice 1876.</i>				
		Prisons.				
		SECTION 1^{re}. — Service économique.				
	51	Prisons — Entretien et travaux d'amélioration des bâti- ments	1,927 45	1,927 45	•	1,927 45
	55	Maisons d'arrêt cellulaires à Ypres et à Furnes. — Achève- ment	52,750 52	52,750 52	26,435 41	26,514 01
	54	Maison de sûreté cellulaire à Namur. — Achèvement . . .	50,580 98	50,580 90	•	50,580 90
		TOTAL des crédits et dépenses sur les reports de l'exer- cice 1875	85,058 65	85,058 65	26,435 41	58,625 24
		EXERCICE 1876. — (COMPTE DÉFINITIF.)				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		Administration centrale.				
I.	1	Traitement du Ministre.	21,000 •	21,000 •	21,000 •	•
	2	— des fonctionnaires, employés et gens de service.	555,800 •	555,800 •	550,579 51	5,240 87
	5	Matériel	b) 46,505 41	46,505 41	25,855 90	20,469 51
	4	Frais de rédaction et de publication de recueils statistiques.	6,000 •	5,072 98	500 80	975 18
	5	Frais de route et de séjour	9,000 •	8,080 55	6,706 50	1,284 05
		A REPORTER. . . . fr.	416,105 41	412,358 74	584,611 51	25,976 61

LA JUSTICE.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1876.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUEES		PAYEMENTS RÉSTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
1,162 05	"	"	"	502 50	"	"	a) Ces transferts ont été autorisés par la Cour des comptes le 27 octobre 1875.
1,927 45	"	"	"	"	"	"	
52,750 52	"	"	"	"	"	"	
50,580 90	"	"	"	"	"	"	
85,058 65	"	"	"	"	"	"	
21,000 "	"	"	"	"	"	"	b) Le crédit primitif de l'art. 5 de 40,000 francs a été augmenté d'une somme de fr 6,505 41 c ^{ts} , par l'art. 1 ^{er} de la loi du 17 juillet 1877, <i>Moni- teur</i> du 19, n° 200.
555,629 58	170 62	"	"	"	"	"	
46,505 41	"	"	"	"	"	"	
1,572 98	1,500 "	"	"	2,927 02	"	"	
8,080 35	"	"	"	919 65	"	"	
410,588 12	1,670 62	"	"	5,846 67	"	"	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1876.	En 1877, jusqu'au 31 octob.
		REPORT. fr.	410,105 41	412,258 74	584,011 51	25,076 61
II.		Ordre judiciaire.				
	6	Cour de cassation (<i>Personnel</i>)	269,900 "	265,002 50	264,842 50	760 "
	7	— (<i>Matériel</i>)	5,500 "	5,500 "	5,500 "	"
	8	Cours d'appel (<i>Personnel</i>)	775,200 "	775,200 "	658,040 01	116,259 99
	9	— (<i>Matériel</i>)	24,000 "	21,854 48	20,744 52	1,080 96
	10	Tribunaux de première instance et de commerce.	1,766,500 "	1,758,412 47	1,560,062 49	108,174 98
	11	Justices de paix et tribunaux de police	918,000 "	918,000 "	752,750 "	185,250 "
II		Justice militaire.				
	12	Cour militaire (<i>Personnel</i>)	20,155 "	22,700 "	22,250 "	450 "
	13	— (<i>Matériel</i>)	2,000 "	2,000 "	2,000 "	"
	14	Auditeurs militaires et prévôts.	b) 46,000 "	45,766 67	43,891 67	1,875 "
	15	Frais de bureau et indemnité pour feu et lumière.	c) 5,675 "	5,675 "	1,770 "	1,905 "
IV.		Frais de justice.				
	16	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police (<i>crédit non limitatif</i>)	700,000 "	1,172,284 85	54,181 24	1,118,103 61
	17	Traitements des exécuteurs des arrêts criminels et des préposés à la conduite des voitures cellulaires.	25,458 "	25,458 "	25,000 52	558 48
V.		Palais de justice.				
	18	Construction, réparations et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix	230,000 "	226,984 07	152,825 77	2,160 50
VI.		Publications officielles.				
	19	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> et des <i>Annales parlementaires</i> , et travaux accessoires	240,000 "	216,488 45	104,405 50	22,085 04
	20	Abonnement au <i>Bulletin des arrêts de la Cour de cassation</i>	5,000 "	2,720 "	2,720 "	"
		A REPORTER. fr.	5,450,171 41	5,872,885 21	4,124,592 62	1,674,446 07

LA JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1876.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
410,588 12	1,670 62	"	5,846 67	"	"	
265,602 50	"	"	4,207 50	"	"	
5,500 "	"	"	"	"	"	
775,200 "	"	"	"	"	"	
21,834 48	"	"	2,105 52	"	"	
1,758,937 47	175 "	"	7,887 55	"	"	a) Le crédit primitif de l'article 10 de 1,722,000 francs a été augmenté d'une somme de 43,400 francs, par l'article 2 de la loi du 26 mai 1876, <i>Moniteur</i> du 51, n° 152.
918,000 "	"	"	"	"	"	
22,700 "	"	"	3,455 "	"	"	
2,000 "	"	"	"	"	"	
45,766 67	"	"	1,153 55	"	"	b) Le crédit primitif de l'article 14 de 43,000 francs a été augmenté d'une somme de 3,000 francs par l'article 2 de la susdite loi.
5,675 "	"	"	"	"	"	c) Le crédit primitif de l'article 15 de 3,540 francs a été augmenté d'une somme de 138 francs par l'article 2 de la prédite loi.
1,172,284 85	"	"	"	"	472,284 85	
23,458 "	"	"	"	"	"	
154,984 07	72,000 "	"	5,015 95	"	"	
216,488 45	"	"	16,785 07	6,726 50	"	
2,720 "	"	"	280 "	"	"	
5,790,050 50	75,845 62	"	42,844 55	6,726 50	472,284 85	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRE DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS Droits constatés et ordonnancés au président-économe de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1876.	En 1877, jusqu'au 31 octob.
		REPORT. . . . fr.	5,450,171 41	5,872,885 21	4,124,502 02	1,674,446 97
VI (suite).		Publications officielles (suite).				
	21	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique; publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1795; impression d'avant-projets de lois et d'autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation. . . .	25,500 "	22,190 62	10,469 04	11,750 58
	22	Traitements et indemnités d'employés attachés à la commission royale de publication des anciennes lois. . . .	14,000 "	7,712 50	2,609 99	5,012 40
VII.		Pensions et secours.				
	25	Pensions civiles (paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre)	25,000 "	12,753 82	7,004 16	4,849 66
	24	Secours à des magistrats et à des employés près des cours et tribunaux, ou à leurs veuves et enfants mineurs, qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un secours, par suite d'une position malheureuse	12,000 "	10,190 "	9,925 "	265 "
	25	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés de l'administration centrale du Ministère de la Justice, ou des établissements y ressortissant, qui se trouvent dans le même cas que ci-dessus	1,500 "	900 "	900 "	"
	26	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés des prisons se trouvant dans le même cas que ci-dessus	5,000 "	5,000 "	2,852 75	147 25
VIII.		Cultes.				
	27	Clergé supérieur du culte catholique, personnel enseignant et dirigeant des grands séminaires, à l'exception de celui de Liège	518,200 "	518,200 "	258,650 "	79,550 "
	28	Bourses et demi-bourses affectées aux grands séminaires, à l'exception de celui de Liège	62,011 "	62,010 52	46,507 89	15,502 65
	29	Clergé inférieur du culte catholique, déduction faite de 7,710 francs, pour revenus de cures	a) 4,510,286 24	4,510,286 24	5,096,601 51	1,220,524 52
	30	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo	925,000 "	925,000 "	425,064 97	495,135 05
	31	Culte protestant et anglican (Personnel)	72,558 "	72,044 71	53,524 56	18,720 15
	32	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses	15,000 "	11,118 58	2,700 "	8,418 58
		A REPORTER. . . . fr.	11,241,026 65	11,637,500 80	8,022,282 20	5,554,302 57

LA JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1876.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES.		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
5,700,050 59		75,845 62	"	42,844 55	6,726 50	472,284 85	
22,199 62		"	"	5,100 58	"	"	
7,712 59		"	"	6,287 61	"	"	
12,755 85		"	"	12,246 18	"	"	
10,190 "		"	"	1,810 "	"	"	
900 "		"	"	600 "	"	"	
5,000 "		"	"	"	"	"	
518,200 "		"	"	"	"	"	
62,010 52		"	"	" 48	"	"	
4,517,215 85		2,070 41	"	"	"	"	a) Le crédit primitif de l'article 29 de 4,300,000 francs a été augmenté d'une somme de fr. 19,286 24 c ^t , par l'article 1 ^{er} de la loi du 17 juillet 1877, <i>Moniteur</i> du 19, n° 200.
920,200 "		4,800 "	"	"	"	"	
72,044 71		"	"	515 29	"	"	
11,118 58		"	"	1,881 62	"	"	
11,556,584 86		80,716 05	"	69,284 11	6,726 50	472,284 85	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des administrations de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1876.	En 1877, jusqu'au 31 octob.
		REPORT. fr.	11,241,026 65	11,637,500 89	8,022,282 29	3,554,502 57
VIII (suite).		Cultes (suite).				
	53	Culte israélite (Personnel).	15,292 "	15,282 "	14,257 "	1,025 "
	54	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues.	1,000 "	1,000 "	1,000 "	"
	55	Subsides aux provinces, communes et consistoires, pour construction d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite	20,000 "	12,500 "	12,500 "	"
	56	Pensions ecclésiastiques (paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre)	11,000 "	9,006 54	4,916 09	4,090 25
	57	Secours pour les ministres des cultes; secours aux anciens religieux et religieuses	50,000 "	50,000 "	15,600 "	10,400 "
IX.		Établissements de bienfaisance.				
	58	Frais d'entretien et de transport d'indigents dont le domicile de secours est inconnu, ou qui sont étrangers au pays	a) 240,000 "	250,223 55	47,805 18	174,256 72
	59	Subsides A : 1° à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés; 2° aux communes, pour l'entretien et l'instruction des aveugles et sourds-muets indigents, dans le cas de l'article 151, n° 17, de la loi communale; 3° aux établissements pour aveugles et sourds-muets; 4° aux communes, pour les frais d'entretien des aliénés dans le cas du n° 14 de la loi du 28 décembre 1875; 5° pour secours aux victimes de l'ophthalmie militaire qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre, et B : Construction et agrandissement d'asiles d'aliénés.	425,000 "	425,000 "	575,428 90	40,521 10
	40	Frais de route, de séjour et indemnités des membres des commissions spéciales pour les établissements de charité et de bienfaisance, de l'inspecteur des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, des commissaires spéciaux, ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection desdits asiles; traitement du secrétaire de la commission d'inspection de l'établissement de Gheel, ainsi que de l'employé adjoint à ce secrétaire	10,800 "	10,462 85	5,901 20	5,465 75
	41	Impressions et achat d'ouvrages spéciaux concernant les établissements de bienfaisance et frais divers	5,000 "	977 05	117 45	859 60
	42	Subsides pour les enfants trouvés et abandonnés, sans préjudice du concours des communes et des provinces	50,000 "	58,855 "	"	38,437 "
	45	Subsides pour le patronage des condamnés libérés	14,000 "	14,000 "	14,000 "	"
	44	Écoles de réforme pour mendiants et vagabonds âgés de moins de 18 ans	b) 557,700 "	557,698 64	508,260 59	40,426 65
		A REPORTER. fr.	12,418,818 65	12,791,500 50	8,820,068 50	3,871,584 64

LA JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1876.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUEs		PAYEMENTS		CRÉDITS		DEPENSES	Observations.
TOTAL.		RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
11,550,584 80		80,716 03	"	69,284 11	6,726 50	472,284 85	
15,282 "		"	"	10 "	"	"	
1,000 "		"	"	"	"	"	
12,500 "		"	"	7,500 "	"	"	
9,006 54		"	"	1,993 06	"	"	
30,000 "		"	"	"	"	"	
222,061 90		17,161 63	"	776 47	"	"	a) Le crédit primitif de l'article 38 de 200,000 francs a été augmenté d'une somme de 40,000 francs par l'article 1 ^{er} de la susdite loi.
424,750 "		250 "	"	"	"	"	
9,566 95		1,095 90	"	537 15	"	"	
977 05		"	"	2,022 95	"	"	
58,457 "		418 "	"	11,145 "	"	"	
14,000 "		"	"	"	"	"	
357,687 04		11 60	"	1 50	"	"	b) Le crédit primitif de l'article 44 de 332,700 francs a été augmenté d'une somme de 25,000 francs, par l'article unique de la loi du 28 mars 1877, <i>Moniteur</i> du 31, n° 90.
12,691,653 14		99,053 16	"	93,070 70	6,726 50	472,284 85	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1876.	En 1877, Jusqu'au 31 octob.
		REPORT. . . . fr.	12,418,818 65	12,791,506 50	8,820,068 50	5,871,584 04
X.		Prisons.				
		SECTION 1 ^{re} . — <i>Service économique.</i>				
	45	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus. — Achat et entretien du mobilier des prisons	1,200,000 "	1,055,298 95	706,569 58	546,929 55
	46	Gratifications aux détenus.	12,000 "	8,029 56	6,218 06	2,411 50
	47	Frais d'habillement des gardiens.	52,000 "	21,207 65	111 58	21,156 07
	48	Frais de voyage des membres des commissions, des fonctionnaires et employés	11,000 "	9,492 15	6,520 65	2,971 50
	49	Traitements des fonctionnaires et employés	779,000 "	778,709 51	767,509 51	11,177 07
	50	Frais d'impression et de bureau	10,000 "	8,911 45	6,228 42	2,685 05
	51	Prisons. — Entretien et travaux d'amélioration des bâtiments	170,000 "	163,555 02	75,956 59	89,592 46
	52	Prison cellulaire pour hommes à Bruxelles. — Continuation des travaux de construction.	652,000 "	581,151 69	82 50	580,985 29
	53	Honoraires et indemnités de route aux architectes, pour la rédaction de projets de prisons, la direction et la surveillance journalière des constructions	47,000 "	16,759 17	11,920 50	4,858 67
		SECTION 2. — <i>Service des travaux.</i>				
	54	Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication.	150,000 "	145,359 62	125,856 69	19,522 95
	55	Gratifications aux détenus.	40,000 "	50,555 45	22,415 10	7,922 35
	56	Frais d'impression et de bureau	1,000 "	447 57	559 45	108 14
	57	Traitements des fonctionnaires et employés	76,550 "	69,225 "	68,125 "	1,100 "
		SECTION 3. — <i>Traitements de disponibilité.</i>				
	58	Traitements de disponibilité des fonctionnaires et employés des deux services.	20,000 "	14,691 79	15,880 67	811 12
XI.		Frais de police.				
	59	Mesures de sûreté publique	80,000 "	80,000 "	80,000 "	"
XII.		Dépenses imprévues.				
	60	Dépenses imprévues non libellées au Budget	6,800 "	5,797 78	4,456 70	1 358 78
		A REPORTER. . . . fr.	15,705,968 65	15,778,759 04	10,715,997 28	4,964,053 50

LA JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1870.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES CRÉDITS.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 56 de la loi sur la comp- tabilité.		
12,691,653 14		99,653 16	"	95,070 70	6,726 50	472,284 85	
1,053,208 95		"	"	142,394 70	4,106 37	"	
8,629 56		"	"	3,370 64	"	"	
21,267 65		"	"	10,752 55	"	"	
9,492 15		"	"	1,507 85	"	"	
778,687 18		22 35	"	290 40	"	"	
8,011 45		"	"	1,088 55	"	"	
165,329 05		26 57	"	5,750 74	895 64	"	
581,067 79		85 90	"	70,848 51	"	"	
16,759 17		"	"	50,240 85	"	"	
145,559 62		"	"	6,640 58	"	"	
50,555 45		"	"	9,664 55	"	"	
447 57		"	"	552 45	"	"	
69,225 "		"	"	7,125 "	"	"	
14,691 79		"	"	5,508 21	"	"	
80,000 "		"	"	"	"	"	
5,795 48		2 50	"	1,002 22	"	"	
15,678,950 78		99,788 26	"	587,787 95	11,726 51	472,284 85	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1876.	En 1877, jusqu'au 31 octob.
XIII.		REPORT . . . fr.	15,703,968 65	15,778,730 04	10,713,997 28	4,964,035 50
		Dépenses se rapportant aux exercices clos (1874 et antérieurs).				
	61	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police, de 1869 à 1874	a) 3,000 "	2,090 50	2,790 45	190 05
	62	Frais d'entretien et de transport d'indigents dont le domi- cile desecours est inconnu ou qui sont étrangers au pays, de 1874 et années antérieures	b) 50,000 "	49,986 25	44,410 20	5,576 05
	63	Écoles de réforme pour mendiants et vagabonds âgés de moins de 18 ans (Exercices 1873 et 1874)	c) 1,709 "	1,709 "	1,709 "	"
	64	Prisons. — Entretien et travaux d'amélioration des bâti- ments. (Exercice 1874.)	d) 998 68	998 68	998 68	"
	65	Dépenses diverses de toute nature appartenant à des exer- cices clos	e) 3,757 32	3,350 54	2,550 18	707 56
		TOTAL des crédits et dépenses sur le Budget du Ministère de la Justice fr.	15,765,435 65	15,837,780 01	10,766,464 70	4,971,516 96
		RÉCAPITULATION.				
		Report de l'exercice 1874. (Art. 30 de la loi de comptab.).	1,664 55	1,162 05	"	1,162 05
		— 1875. — —	85,058 65	85,058 65	26,455 41	58,623 24
		TOTAL des reports des exercices précédents	86,723 20	86,220 70	26,455 41	59,785 20
		TOTAL du Budget de l'exercice 1876.	15,765,435 65	15,837,780 01	10,766,464 70	4,971,516 96
		TOTAUX fr.	15,852,156 85	15,924,000 71	10,792,900 20	5,031,302 25

LA JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1876.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RÉSTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
15,678,950 78		00,788 26	"	587,767 05	11,726 51	472,284 85	a à e) Les crédits formant les articles 61 à 65 ont été accordés par l'article 2 de la loi du 26 mai 1876, <i>Moniteur</i> du 31, n° 152.
2,980 50		10 "	"	9 50	"	"	
40,986 25		"	"	15 75	"	"	
1,700 "		"	"	"	"	"	
098 68		"	"	"	"	"	
3,356 54		"	"	400 78	"	"	
15,757,081 75		00,798 26	"	588,211 08	11,726 51	472,284 85	
1,162 05		"	"	502 50	"	"	
85,058 65		"	"	"	"	"	
86,220 70		"	"	502 50	"	"	
15,757,081 75		00,798 26	"	588,211 08	11,726 51	472,284 85	
15,824,202 45		00,798 26	"	588,714 48	11,726 51	472,284 85	

Le Budget du Ministère de la Justice a été fixé par l'article unique de la loi du 26 décembre 1875,

Moniteur du 29, n° 363, à la somme de fr. 15,568,842 "

A ajouter : 1° Les crédits supplémentaires 100,501 65

2° Les parties de crédits transférés des Budgets des exercices 1874 et 1875, en vertu de l'article 50 de la loi sur la comptabilité de l'État. 86,725 20

TOTAL. fr. 15,852,156 85

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	ET JUSTIFIÉS	
					En 1876.	En 1877, jusqu'au 31 octob
		TRANSFERT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT a).				
		—				
		<i>Report de l'exercice 1875 à l'exercice 1876, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846, sur la comptabilité de l'Etat.</i>				
		EXERCICE 1875.				
VI.		Missions extraordinaires, traitements d'inactivité et dépenses imprévues.				
	37	Missions extraordinaires, traitements d'inactivité et dépenses imprévues non libellées au Budget	308 91	308 91	308 91	•
		EXERCICE 1876 (COMPTE DÉFINITIF).				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
I.		Administration centrale.				
	1	Traitement du Ministre.	21,000 »	21,000 »	21,000 »	»
	2	— du personnel des bureaux	174,950 »	174,855 99	169,955 99	4,900 »
	3	Matériel	b) 46,000 »	45,990 27	40,582 74	5,407 55
	4	Fonds secrets	15,000 »	15,000 »	7,500 »	5,500 »
	5	Achat de décorations de l'ordre de Léopold, sans que l'on puisse augmenter ce chiffre par des imputations sur d'autres articles	10,000 »	10,000 »	10,000 »	»
II.		Légations.				
		<i>Traitements des chefs de mission.</i>				
	6	Allemagne	58,000 »	58,000 »	58,000 »	•
	7	Autriche-Hongrie	58,000 »	58,000 »	58,000 »	»
	8	Brésil	50,000 »	50,000 »	27,472 21	2,527 79
	9	Chine	58,000 »	58,000 »	58,000 »	»
	10	Danemark, Suède et Norwège	20,000 »	20,000 »	20,000 »	»
	11	Espagne	50,000 »	50,000 »	27,500 »	2,500 »
	12	États-Unis.	50,000 »	50,000 »	50,000 »	»
		A REPORTER. fr.	528,950 »	528,846 26	508,010 94	20,855 52

AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1876.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.	LES CRÉDITS.	
508 91		"	"	"	"	"	a) Ce transfert a été autorisé par la Cour des comptes le 14 novembre 1876.
21,000 "		"	"	"	"	"	
174,855 99		"	"	94 01	"	"	
45,000 27		"	"	9 75	"	"	
15,000 "		"	"	"	"	"	b) Le crédit primitif de l'article 3 de 50,000 francs a été augmenté d'une somme de 10,000 francs par l'article unique de la loi du 26 mai 1875, <i>Moniteur</i> du 30, n° 151.
10,000 "		"	"	"	"	"	
58,000 "		"	"	"	"	"	
58,000 "		"	"	"	"	"	
50,000 "		"	"	"	"	"	
58,000 "		"	"	"	"	"	
20,000 "		"	"	"	"	"	
30,000 "		"	"	"	"	"	
50,000 "		"	"	"	"	"	
528,840 20		"	"	103 74	"	"	

MINISTÈRE DES AFFAIRES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1876.	En 1877, jusqu'au 31 octob.
		REPORT. fr.	528,950 "	528,840 26	508,010 94	20,835 52
II (suite).		Légations (suite).				
	13	France.	58,000 "	58,000 "	58,000 "	"
	14	Grande-Bretagne.	58,000 "	58,000 "	58,000 "	"
	15	Italie	58,000 "	58,000 "	28,409 94	9,500 06
	16	Japon	58,000 "	58,000 "	58,000 "	"
	17	Pays-Bas	58,000 "	58,000 "	58,000 "	"
	18	Portugal	20,000 "	20,000 "	20,000 "	"
	19	Rome	26,000 "	26,000 "	25,674 98	325 02
	20	Russie	58,000 "	58,000 "	55,166 65	4,833 37
	21	Turquie	26,000 "	26,000 "	26,000 "	"
		<i>Traitements des conseillers ou secrétaires.</i>				
	22	Allemagne	11,000 "	11,000 "	10,083 26	916 74
	23	Autriche-Hongrie	11,000 "	11,000 "	9,767 03	1,232 95
	24	France.	11,000 "	11,000 "	11,000 "	"
	25	Grande-Bretagne.	11,000 "	11,000 "	11,000 "	"
	26	Italie	8,500 "	8,500 "	6,127 04	2,372 96
	27	Pays-Bas	8,500 "	8,500 "	7,791 65	708 37
	28	Russie	11,000 "	11,000 "	11,000 "	"
	29	Indemnités à quelques secrétaires et attachés de légation .	27,000 "	27,000 "	14,750 "	12,250 "
III.		Consulats.				
	30	Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués.	253,050 "	253,050 "	204,581 63	28,468 37
IV.		Frais de voyage.				
	31	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale, frais de courriers, estafettes, courses diverses a).	72,021 07	72,021 07	59,880 52	52,140 75
		A REPORTER. fr.	1,205,021 07	1,202,917 35	1,179,555 42	115,583 91

ÉTRANGÈRES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1876.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS RÉCAPITULANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en virtu de l'art. 10 de la loi sur la com- ptabilité.		
	528,846 26	"	"	103 74	"	"	
	58,000 "	"	"	"	"	"	
	58,000 "	"	"	"	"	"	
	58,000 "	"	"	"	"	"	
	58,000 "	"	"	"	"	"	
	38,000 "	"	"	"	"	"	
	20,000 "	"	"	"	"	"	
	26,000 "	"	"	"	"	"	
	58,000 "	"	"	"	"	"	
	26,000 "	"	"	"	"	"	
	11,000 "	"	"	"	"	"	
	11,000 "	"	"	"	"	"	
	11,000 "	"	"	"	"	"	
	11,000 "	"	"	"	"	"	
	8,500 "	"	"	"	"	"	
	8,500 "	"	"	"	"	"	
	11,000 "	"	"	"	"	"	
	27,000 "	"	"	"	"	"	
	253,050 "	"	"	"	"	"	a) Le crédit primitif de l'article 31 de 70,500 francs a été augmenté d'une somme de fr. 8,320 93 c^{ts}, restée disponible à l'article correspondant à la clôture du Budget de l'exercice 1876. — Ensemble fr. 70,020 93 c^{ts}. Ce crédit a été diminué d'une somme de fr. 6,999 86 c^{ts}, transférée à l'article 31 du Budget de l'exercice 1877. — Il reste pour allocation fr. 72,021 07 c^{ts}. (Les transferts aux Budgets du Ministère des Affaires Étrangères des exercices 1876 et 1877 ont été autorisés par l'article 2 de la loi de ces Budgets et par arrêtés royaux des 3 et 7 novembre 1876 et 1877.)
	72,021 07	"	"	"	"	"	
	1,202,917 53	"	"	103 74	"	"	

MINISTÈRE DES AFFAIRES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFICS	
					En 1876.	En 1877, jusqu'au 31 octob.
		Report. fr.	1,295,021 07	1,292,917 53	1,179,555 42	113,585 91
V.		Dépenses diverses relatives aux légations et aux consulats.				
	52	Traitement d'un chancelier à Paris	8,000 "	8,000 "	8,000 "	"
	53	— — à Constantinople	15,000 "	12,059 51	9,580 51	2,635 "
	54	Traitements de drogmans, frais d'interprètes et de lettrés et indemnités à divers employés dans des résidences en Orient	51,510 "	51,510 "	47,594 79	3,915 21
	55	Frais de correspondance de l'administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; secours provisoires à des Belges indigents; achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cachets; achat, copie et traduction de documents; frais extraordinaires et accidentels	a) 78,925 41	78,925 41	41,105 87	33,596 45
	56	Frais de chancellerie	20,000 "	20,000 "	18,990 88	1,000 12
VI.		Missions extraordinaires, traitements d'inactivité et dépenses imprévues.				
	57	Missions extraordinaires, traitements d'inactivité et dépenses imprévues non libellées au Budget	b) 116,095 08	86,928 58	72,554 45	14,469 77
VII.		Commerce et émigration.				
	58	Frais divers et encouragements au commerce	42,800 "	30,100 "	15,250 "	14,850 "
	59	Émigration. — Service médical et surveillance.	18,100 "	16,692 88	12,165 88	4,527 "
VIII.		Pensions, secours et créances arriérées.				
	40	Premier terme des pensions à accorder éventuellement	2,500 "	"	"	"
	41	Secours à des fonctionnaires, employés et agents sans nomination, à leurs veuves ou enfants qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse	2,000 "	1,600 "	100 "	1,500 "
	42	Créances arriérées des exercices antérieurs et dont la liquidation n'a pu être effectuée sur le Budget de l'année à laquelle elles se rapportent.	5,000 "	1,187 01	"	1,187 01
		TOTAL des crédits et dépenses sur le Budget du Ministère des Affaires Étrangères fr.	1,648,751 56	1,599,900 52	1,404,290 60	193,282 45

ÉTRANGÈRES (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1876.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À RÉGULER ET À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité	LES CRÉDITS.	
1,292,917 53	"	"	105 71	"	"	
8,000 "	"	"	"	"	"	
12,059 51	"	"	900 69	"	"	
51,510 "	"	"	"	"	"	
76,702 50	2,225 11	"	"	"	"	a) Le crédit primitif de l'article 35 de 74,920 francs a été augmenté d'une somme de fr. 17,936 82 c ^s demeurée sans emploi à l'article correspondant à la clôture du Budget de l'exercice 1875 — Ensemble de fr. 91,456 82 c ^s . Il a été diminué d'une somme de fr. 12,551 41 c ^s reportée à l'article 53 du Budget de l'exercice 1877. L'allocation ainsi modifiée est de fr 78,925 41 c ^s .
20,000 "	"	"	"	"	"	
86,824 22	104 16	"	29,166 70	"	"	
50,100 "	"	"	12,700 "	"	"	
16,692 88	"	"	1,407 12	"	"	b) Le crédit primitif de l'article 37 de 97,000 francs a été augmenté d'une somme de fr 38,454 81 c ^s , non dépensée à la clôture du Budget de l'exercice 1875 sur le même article. — Ensemble fr. 135,454 81 c ^s . Il a été diminué de celle fr. 19,539 75 c ^s transportée à l'article 37 du Budget de l'exercice 1877. — Il reste fr 116,095 08 c ^s
"	"	"	2,500 "	"	"	
1,600 "	"	"	400 "	"	"	
1,167 01	"	"	1,812 90	"	"	
1,097,575 05	2,327 27	"	48,851 24	"	"	

MINISTÈRE DES AFFAIRES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1876.	En 1877, jusqu'au 31 octob.
		RÉCAPITULATION.				
		—				
		Transfert de l'exerc. 1875 (Art. 30 de la loi de comptabilité.)	508 91	308 91	308 91	"
		TOTAL du Budget de l'exercice 1876.	1,648,751 56	1,590,900 32	1,404,200 60	193,282 45
		TOTAUX. fr.	1,640,060 47	1,600,209 25	1,404,590 51	193,282 45

ÉTRANGÈRES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1876.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTART A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
508 91		"	"	"	"	"	
1,597,575 05		2,527 27	"	48,851 24	"	"	
1,597,881 96		2,527 27	"	48,851 24	"	"	

Le Budget du Ministère des Affaires Étrangères a été fixé par l'article premier de la loi du 21 décembre 1875, *Moniteur* du 25, n° 359, à la somme de fr. 1,615,450 "

A AJOUTER : 1° Le crédit supplémentaire. 10,000 "

2° Les parties de crédits transférées du Budget de l'exercice 1875, en vertu de l'article 2 de la loi du Budget de 1876 et en conformité de l'article 50 de la loi sur la comptabilité de l'État. 64,521 47

ENSEMBLE. . . fr. 1,687,951 47

A DÉDUIRE : Les portions de crédits transférées du présent Budget à celui de l'exercice 1877, par arrêté royal du 5 novembre 1877, pris en exécution de l'article 2 de la loi du Budget de 1877 38,891 "

Il reste pour crédits ouverts à ce Budget . . . fr. 1,649,060 47

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRE DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1876.	En 1877, jusqu'au 31 octob.
		EXERCICE 1876 (COMPTE DÉFINITIF).				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
I.		Administration centrale.				
		Personnel.				
	1	Traitement du Ministre.	21,000 »	21,000 »	21,000 »	»
	2	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine, et frais du comité de législation et d'ad- ministration générale	a) 550,285 »	550,285 »	558,084 47	11,192 20
		Matériel.				
	3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses; frais de rédaction et de souscription au <i>Bulletin administratif</i> du Ministère de l'Intérieur; matériel du bureau de la bibliothèque; frais de rédaction du recueil et des tables des ouvrages déposés ou déclarés en exécution des conven- tions internationales	56,460 »	56,458 50	47,680 79	8,777 71
		Frais de déplacement.				
	4	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires . . .	4,500 »	4,085 70	5,726 70	559 »
II.		Pensions et secours.				
	5	Pensions — Premier terme des pensions à accorder éven- tuellement	16,000 »	8,750 70	5,859 65	4,688 64
	6	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux; subvention complémentaire à la même caisse, à laquelle les employés des commissariats d'arron- dissement sont affiliés	51,000 »	52,852 20	52,852 20	»
	7	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés, qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse	12,000 »	12,000 »	11,580 »	620 »
III.		Statistique générale				
	8	Frais de bureau et jetons de présence de la commission cen- trale de statistique. — Frais de bureau des commissions provinciales — Vérification des registres de population — Frais de déplacement.	9,000 »	8,977 09	5,065 90	5,885 19
		A REPORTER. fr	505,015 »	494,569 19	464,527 71	20,520 74

L'INTÉRIEUR.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1876.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUE'S		PAYEMENTS HESYANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
21,000 "		"	"	"	"	"	
550,176 67		108 55	"	"	"	"	a) Le crédit primitif de l'article 2 de 342,285 francs a été augmenté d'une somme de 8,000 francs transférée de l'article 135, par arrêté royal du 28 décembre 1876, pris en vertu de la note qui figure à la suite du dernier de ces articles.
56,458 50		"	"	1 50	"	"	
4,085 70		"	"	214 50	"	"	
8,548 20		182 41	"	7,269 50	"	"	
52,852 20		"	"	1,167 80	"	"	
12,000 "		"	"	"	"	"	
8,947 09		50 "	"	22 91	"	"	
494,048 45		520 74	"	8,075 81	"	"	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1876.	En 1877, jusqu'au 31 octob.
		REPORT. . . . fr.	505,045 "	494,569 19	404,527 71	29,520 74
III.		Statistique générale (suite).				
	9	Frais de rédaction et de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la commission centrale et des commissions provinciales	10,000 "	9,982 49	4,242 67	5,739 82
IV.		Frais de l'administration dans les provinces.				
		<i>Province d'Anvers.</i>				
	10	Traitements du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial	48,200 "	47,866 66	54,916 66	12,950 "
	11	Traitements des employés et gens de service	75,500 08	75,491 51	75,491 51	"
	12	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	21,000 "	20,999 50	8,114 10	12,885 46
		<i>Province de Brabant.</i>				
	15	Traitements du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	48,200 "	46,866 67	53,916 67	12,950 "
	14	Traitements des employés et gens de service	98,550 "	98,550 "	98,041 55	508 65
	15	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	21,000 "	20,999 99	15,041 28	5,958 71
		<i>Province de la Flandre occidentale.</i>				
	16	Traitements du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	48,200 "	45,866 66	44,666 66	1,200 "
	17	Traitements des employés et gens de service	86,988 53	86,988 53	81,105 70	5,884 65
	18	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	21,000 "	20,999 08	10,587 02	9,839 56
		<i>Province de la Flandre orientale.</i>				
	19	Traitements du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	48,200 "	47,553 52	55,250 "	12,283 52
	20	Traitements des employés et gens de service.	102,986 66	102,936 66	100,778 52	2,158 54
	21	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	21,000 "	20,996 09	15,803 45	6,982 64
		A REPORTER. . . . fr.	1,151,870 07	1,138,440 21	1,018,571 10	118,861 87

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1870.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
494,048 45		320 74	"	8,675 81	"	"	
9,982 49		"	"	17 51	"	"	
47,866 66		"	"	333 54	"	"	
75,491 51		"	"	8 57	"	"	
20,990 56		"	"	" 44	"	"	
46,866 67		"	"	1,555 55	"	"	
98,550 "		"	"	"	"	"	
20,990 99		"	"	" 01	"	"	
45,866 66		"	"	2,555 54	"	"	
86,988 55		"	"	"	"	"	
20,426 58		572 50	"	" 92	"	"	
47,555 52		"	"	666 68	"	"	
102,956 66		"	"	50 "	"	"	
20,876 00		120 "	"	5 91	"	"	
1,157,452 97		1,015 24	"	15,425 86	"	"	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1876.	En 1877, jusqu'au 31 octob.
		REPORT. fr.	1,151,870 07	1,158,446 21	1,018,571 10	118,861 87
IV (suite).		Frais de l'administration dans les provinces (suite).				
		Province de Hainaut.				
	22	Traitements du Gouverneur, des députés du conseil provin- cial et du greffier provincial.	48,200 »	47,283 35	45,766 66	1,200 »
	23	Traitements des employés et gens de service	108,685 34	104,716 63	104,716 65	»
	24	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	21,000 »	20,999 58	18,899 60	2,099 98
		Province de Liège.				
	25	Traitements du Gouverneur, des députés du conseil provin- cial et du greffier provincial	48,200 »	48,158 »	47,000 »	1,158 »
	26	Traitements des employés et gens de service	82,375 »	82,375 »	82,255 17	141 85
	27	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	a) 41,220 »	41,220 »	20,785 46	11,436 54
		Province de Limbourg.				
	28	Traitements du Gouverneur, des députés du conseil provin- cial et du greffier provincial	48,200 »	48,200 »	47,000 »	1,200 »
	29	Traitements des employés et gens de service	61,575 »	60,633 51	60,633 51	»
	30	Frais de route, matériel et dépenses imprévues.	15,500 »	15,499 50	6,723 44	8,776 15
		Province de Luxembourg.				
	31	Traitements du Gouverneur, des députés du conseil provin- cial et du greffier provincial	48,200 »	45,866 64	44,666 64	1,200 »
	32	Traitements des employés et gens du service	60,985 »	57,418 34	57,418 34	»
	33	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	15,500 »	15,496 24	9,028 80	6,467 44
		Province de Namur.				
	34	Traitements du Gouverneur, des députés du conseil provin- cial et du greffier provincial	48,200 »	47,533 32	46,333 32	1,200 »
	35	Traitements des employés et gens de service	b) 73,455 »	72,254 13	72,254 13	»
	36	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	c) 51,000 »	51,000 »	8,631 08	42,368 92
		A REPORTER fr.	1,024,163 41	1,807,100 32	1,699,659 68	106,110 73

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1876.

Payements effectués par année et par article du Budget

TUES.	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 20 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
1,157,452 97	1,015 24	"	15,425 86	"	"	
46,966 66	516 67	"	916 67	"	"	
104,716 63	"	"	5,966 71	"	"	
20,999 58	"	"	" 42	"	"	
48,158 "	"	"	" 42	"	"	
82,575 "	"	"	"	"	"	
41,220 "	"	"	"	"	"	a) Le crédit primitif de l'article 27 de 25,500 francs a été augmenté d'une somme de 15,720 francs par l'article 2 de la loi du 24 mai 1876, <i>Moniteur</i> des 26-27, n° 147-148.
82,200 "	"	"	"	"	"	
60,655 51	"	"	941 69	"	"	
15,499 59	"	"	" 41	"	"	
45,866 64	"	"	2,553 56	"	"	
57,418 54	"	"	5,566 66	"	"	
15,496 24	"	"	5 76	"	"	
47,555 52	"	"	666 68	"	"	
72,254 15	"	"	1,200 87	"	"	b) Le crédit primitif de l'article 35 de 72,575 francs a été augmenté d'une somme de 880 francs par l'article 1 ^{er} de la loi du 29 mars 1877, <i>Moniteur</i> du 30, n° 89.
51,000 "	"	"	"	"	"	c) Le crédit primitif de l'article 36 de 17,000 francs a été augmenté d'une somme de 54,000 francs par l'article 2 de la loi du 24 mai 1876. <i>Moniteur</i> des 26-27, n° 147-148.
1,805,770 41	1,320 91	"	27,065 00	"	"	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1876.	En 1877, jusqu'au 31 octob.
		REPORT. fr.	1,924,165 41	1,897,100 32	1,699,659 68	196,110 75
V.		Frais de l'administration dans les arrondissements.				
	37	Traitements des commissaires d'arrondissement	a) 192,800 "	192,800 04	177,812 50	14,987 54
	38	Émoluments pour frais de bureau.	136,200 "	136,199 51	153,425 13	2,477 38
	39	Frais de route et de tournées	26,000 "	24,689 20	1,230 20	25,459 "
	40	Révision des listes électorales; exécution des articles 51, 54 et 62 du Code électoral — Abonnement au recueil de juris- prudence électorale	1,700 "	1,317 35	657 30	584 85
VI.		Milice.				
	41	Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement; aux membres des députa- tions permanentes appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de révision; aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonctions de secrétaire auprès des commissions provinciales et des conseils de ré- vision. — Vacations des médecins ou chirurgiens	90,000 "	89,048 "	58,500 40	30,486 "
	42	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires pour l'exécution de la loi du 3 juin 1870, modifiée par celle du 18 septembre 1875. Matériel indispensable aux opérations de la milice. — Frais de recours en cassation. Frais de ré- daction. Publication des décisions et arrêts en matière de milice. Achats d'ouvrages concernant la milice et traduc- tions. — Dépenses diverses.	30,000 "	26,087 07	15,848 98	10,162 65
VII.		Garde civique.				
	43	Inspection générale; indemnités spéciales; dépenses d'im- pression et de fournitures de bureau; frais divers relatifs au service de la garde civique	20,200 "	18,792 41	16,649 58	2,142 83
	44	Achat, entretien et réparation des armes et objets d'équipe- ment, magasin central. — Frais d'impression des états de signalement, impression et calligraphie des brevets d'officiers et acquisition de théories, etc. — Une somme de 5,000 francs pourra être transférée à l'article 47	15,000 "	14,999 89	15,545 02	1,454 87
	45	Personnel du magasin central.	5,620 "	5,412 92	5,296 26	116 66
VIII.		Fêtes nationales.				
	46	Frais de célébration des fêtes nationales. — Frais d'illumi- nation	40,000 "	40,000 "	25,715 40	14,286 60
		A REPORTER. fr.	2,499,683 41	2,464,446 71	2,160,318 45	296,566 11

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1876.

Payements effectués par année et par article du Budget

TUES.	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
1,895,770 41	1,329 91	"	27,063 09	"	"	
192,800 04	"	"	"	"	" 04	a) Le crédit primitif de l'article 37 de 192,800 francs a été dépassé de quatre centimes, qui ont été restitués au Trésor, suivant récépissé de versement délivré à l'agence de la Banque nationale à Louvain, le 26 avril 1877, sous le n° 4738.
156,199 31	"	"	" 49	"	"	
24,689 20	"	"	1,310 80	"	"	
1,222 15	95 20	"	382 65	"	"	
88,986 40	61 60	"	952 "	"	"	
26,011 65	75 44	"	3,912 95	"	"	
18,792 41	"	"	1,407 59	"	"	
14,999 89	"	"	" 11	"	"	
5,412 92	"	"	207 08	"	"	
40,000 "	"	"	"	"	"	
2,462,884 56	1,562 15	"	35,236 74	"	" 04	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1876.	En 1877, jusqu'au 31 octob.
		REPORT. fr.	2,499,683 41	2,464,446 71	2,166,318 45	296,566 11
VIII. (suite)		Fêtes nationales (suite).				
	47	Tir national : prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, etc. — Subsidés pour la construction de tirs et l'encouragement d'exercices de tir à la cible dans les villes ou communes rurales; prix en argent, armes, épinglettes, etc. — Personnel du tir et dépenses diverses . .	69,200 »	68,901 51	66,130 88	2,740 63
IX.		Décoration civique et récompenses pécuniaires.				
	48	Décoration civique ou récompenses pécuniaires pour actes de dévouement, de courage et d'humanité; impression et calligraphie des diplômes, frais de distribution, etc. . .	15,000 »	14,976 55	14,616 75	359 60
X.		Légion d'honneur et Croix de fer.				
	49	Pensions en faveur des décorés de la Croix de fer, des blessés dont les titres ont été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864; subsides à leurs veuves ou orphelins; pensions de 250 francs en faveur des légionnaires; subsides de 200 francs aux veuves de légionnaires qui n'ont pas été pensionnés (1)	200,000 »	199,252 51	122,896 65	76,025 29
	50	Subside au fonds spécial des blessés de septembre et de leurs familles.	22,000 »	22,000 »	22,000 »	»
XI.		Agriculture.				
	51	Indemnités pour bestiaux abattus. (Une somme de 40,000 francs pourra être transférée de l'article 51 aux articles 52 et 54, pour autant que cette somme reste disponible après le payement des indemnités.)	a) 260,000 »	259,448 78	159,908 25	116,115 86
	52	Service vétérinaire; police sanitaire; secours à des veuves ou orphelins de médecins vétérinaires du Gouvernement qui se trouvent dans le besoin; bourses	b) 104,000 »	103,982 76	34,139 11	68,674 05
		(1) La somme qui, par suite des décès survenant parmi les pensionnés, deviendra, pour chaque exercice, sans emploi sur le crédit de 200,000 francs, sera affectée : 1 ^o A desservir de nouvelles pensions; 2 ^o A augmenter les pensions des décorés de la Croix de fer et des blessés de septembre non décorés, jusqu'à ce qu'elles atteignent le chiffre maximum de 1,200 francs; 3 ^o A augmenter les pensions des veuves de décorés de la Croix de fer et de blessés de septembre, proportionnellement à l'augmentation qui sera accordée aux décorés et blessés, jusqu'au chiffre maximum de 400 francs.				
		A REPORTER. fr.	3,169,883 41	3,152,988 62	2,566,040 07	560,449 54

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1876.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
2,462,884 56	1,562 15	"	35,256 74	"	" 04	
68,001 51	"	"	208 40	"	"	
14,076 35	"	"	25 65	"	"	
198,921 92	310 59	"	767 49	"	"	
22,000 "	"	"	"	"	"	
256,022 11	3,426 67	"	551 22	"	"	a) Le crédit primitif de l'article 51 de 240,000 francs a été augmenté d'une somme de 20,000 francs par l'article 1 ^{er} de la loi du 27 juillet 1877, <i>Moniteur</i> du 28, n° 209.
102,815 16	1,169 60	"	17 24	"	"	b) Le crédit primitif de l'article 52 de 60,000 francs a été augmenté d'une somme de 44,000 francs, par l'article 1 ^{er} de la susdite loi.
3,126,519 61	6,460 01	"	59,894 85	"	" 04	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	ET JUSTIFIÉS	
					En 1870.	En 1877, jusqu'au 31 octob.
		REPORT. fr.	5,169,885 41	5,152,988 62	2,566,040 07	560,479 54
XI (suite).		Agriculture (suite).				
	53	Amélioration des races d'animaux domestiques. — Subsidés aux provinces	85,000 "	84,906 06	56,119 01	48,877 05
	54	Conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture; traitements et indemnités des secrétaires du conseil supérieur et des commissions provinciales d'agriculture; sub- sidés pour concours et expositions; encouragements aux sociétés et aux comices agricoles; encouragements aux publications agricoles et horticoles; frais résultant de la collation des décorations agricoles; frais de missions ayant pour objet l'intérêt de l'agriculture et de l'horticulture; dépenses diverses	216,700 "	216,693 74	200,554 38	16,082 16
	55	Personnel de l'Institut agricole et des écoles d'horticulture de l'Etat; traitements de disponibilité	84,750 "	84,750 "	78,512 34	6,257 66
	56	Matériel des établissements d'enseignement agricole ou horticole; frais des commissions de surveillance et des jurys; bourses; frais de conférences agricoles et horticoles	84,400 "	84,250 "	60,821 65	21,612 26
	57	Personnel du service des défrichements en Campine	20,800 "	20,798 70	20,466 76	551 94
	58	Mesures relatives aux défrichements, dépenses et indemnités nécessitées par le contrôle établi pour assurer l'exécution de la loi du 25 mars 1847; pépinières d'arbres forestiers	20,000 "	19,451 58	5,056 85	16,414 75
	59	Personnel de l'école de médecine vétérinaire de l'Etat; frais de la commission de surveillance	85,575 "	85,575 "	82,580 16	885 81
	60	Matériel de l'école de médecine vétérinaire de l'Etat; bourses; jury vétérinaire.	45,700 "	45,700 "	41,915 51	1,750 09
	61	Jardin Botanique. frais du personnel, du matériel et de culture	a) 66,250 "	66,250 "	62,564 64	5,685 56
	62	Traitements de disponibilité du personnel du haras de l'Etat	4,350 "	4,345 46	4,345 46	.
XII.		Voirie vicinale et hygiène publique.				
	63	Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale et pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique; inspection des chemins vicinaux, des cours d'eau et de l'agriculture; indemnités aux commissaires voyers	2,185,550 "	2,185,509 82	1,997,108 52	188,401 50
XIII.		Industrie.				
	64	Frais du conseil supérieur de l'industrie et du commerce; traitement et frais de route de l'inspecteur pour les affaires d'industrie et traitement du secrétaire du conseil	12,500 "	12,466 28	12,000 47	465 81
A REPORTER. fr.			6,077,458 41	6,059,775 26	5,166,072 40	865,205 96

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1876.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
5,126,519 61	6,469 01	"	50,894 83	"	" 04	
84,990 00	"	"	3 94	"	"	
210,070 54	57 20	"	0 26	"	"	
84,750 "	"	"	"	"	"	
82,433 91	1,816 09	"	150 "	"	"	
20,798 70	"	"	1 30	"	"	
19,451 58	"	"	548 42	"	"	
85,475 "	100 "	"	"	"	"	
45,043 40	56 60	"	"	"	"	
66,250 "	"	"	"	"	"	
4,545 46	"	"	4 54	"	"	a) Le crédit primitif de l'article 61 de 61,250 francs a été augmenté d'une somme de 5,000 francs transférée de l'article 109, par l'article 2 de la loi du 24 mai 1876, <i>Moniteur</i> des 26-27, n° 147-148.
2,185,509 82	"	"	40 18	"	"	
12,466 28	"	"	33 72	"	"	
6,031,276 36	8,408 90	"	57,685 10	"	" 04	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des établissements de l'Etat	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1876.	En 1877, jusqu'au 31 octob
		REPORT. . . . fr.	6,077,458 41	6,039,775 26	5,166,072 40	865,205 96
XIII. (suite)		Industrie (suite).				
	65	Enseignement professionnel écoles industrielles, ateliers d'apprentissage	265,700 »	265,677 59	260,805 99	4,871 40
	66	Encouragements pour les ouvrages utiles traitant de questions de technologie, de droit ou d'économie industrielle; voyages et missions; frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés de secours mutuels, et dépenses de la commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent à ces institutions, frais résultant de la collation des décorations industrielles; dépenses diverses; traitement du secrétaire de la commission permanente pour les sociétés de secours mutuels . . .	16,450 »	16,402 45	11,800 65	4,601 80
	67	Indemnités des greffiers des conseils de prud'hommes	17,300 »	17,162 49	14,012 49	3,150 »
	68	Frais de publication du <i>Recueil officiel des brevets d'invention</i> , traitement du rédacteur du recueil . . .	7,000 »	6,974 95	4,156 20	2,818 75
		Musée de l'industrie				
	69	Traitement du personnel	15,000 »	14,999 88	14,999 88	»
	70	Matériel et frais divers	19,000 »	19,000 »	11,496 25	7,505 77
XIV.		Poids et mesures.				
	71	Traitements des vérificateurs	62,750 »	61,016 65	60,849 97	166 66
	72	Frais de bureau et de tournées	25,000 »	25,000 »	25,000 »	»
	73	Matériel et frais de la commission consultative et du bureau international des poids et mesures	16,000 »	16,000 »	11,878 05	4,121 95
XV.		INSTRUCTION PUBLIQUE.				
		Enseignement supérieur.				
	74	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur	4,000 »	3,982 96	3,406 96	576 »
	75	Traitements des fonctionnaires et employés des deux universités de l'Etat	785,080 »	778,721 53	583,514 75	195,406 60
	76	Bourses. — Matériel des universités	a) 252,680 »	247,518 61	119,666 54	125,991 07
	77	Frais de route et de séjour; indemnités de séance des membres des jurys d'examen chargés de conférer les grades académiques; salaires des huissiers des jurys et matériel.	185,440 »	185,154 20	141,044 10	43,658 50
		A REPORTER. . . . fr.	7,740,858 41	7,695,566 15	6,426,504 19	1,258,070 26

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1878.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUEES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
6,051,270 56		8,408 90	"	57,683 19	"	" 04	
265,677 59		"	"	22 61	"	"	
16,402 45		"	"	47 55	"	"	
17,162 49		"	"	137 51	"	"	
6,074 95		"	"	25 05	"	"	
14,999 88		"	"	" 12	"	"	
19,000 "		"	"	"	"	"	
61,016 65		"	"	1,755 57	"	"	
25,000 "		"	"	"	"	"	
16,000 "		"	"	"	"	"	
5,982 96		"	"	17 04	"	"	
778,721 55		"	"	6,358 67	"	"	
245,657 61		1,861 "	"	5,161 59	"	"	
184,702 40		451 80	"	505 80	"	"	
7,684,574 45		10,791 70	"	51,492 50	"	" 04	

a) Le crédit primitif de l'article 76 de 207,680 francs a été augmenté : 1° d'une somme de 25,000 francs, par l'article 1er de la loi du 29 mars 1877, *Moniteur* du 30, n° 89; 2° de 20,000 francs par l'article 1er de la loi du 27 juillet 1877, *Moniteur* du 28, n° 209. — Ensemble 252,680 francs.

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1876.	En 1877, jusqu'au 31 octob.
		REPORT. fr.	7,746,858 41	7,095,306 15	6,426,504 19	1,254,070 26
XV (suite).		Enseignement supérieur (suite).				
	78	Dépenses du concours universitaire. — Frais de publication et d'impression des <i>Annales des universités de Belgique</i> .	10,000 "	7,536 20	6,583 95	752 25
	79	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du corps professoral universitaire et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de cet enseignement	12,000 "	11,590 "	11,590 "	"
XVI.		Enseignement moyen.				
	80	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen	5,000 "	4,970 90	5,952 15	1,018 75
	81	Inspection des établissements d'instruction moyenne. (<i>Personnel</i> .)	21,000 "	20,249 88	20,249 88	"
	82	Frais de tournées et autres dépenses de l'inspection des établissements d'instruction moyenne.	9,000 "	8,980 40	7,799 "	1,181 40
	85	Frais et bourses de l'enseignement normal pédagogique destiné à former des professeurs pour les établissements d'instruction moyenne du degré supérieur et du degré inférieur; subsides pour aider les élèves les plus distingués de l'enseignement normal du degré supérieur qui ont terminé leurs études à fréquenter des établissements pédagogiques étrangers. — Frais de la section spéciale pour la formation de professeurs de langues modernes, instituée près de l'école normale des humanités, et frais d'un cours normal à l'usage des professeurs et maîtres de gymnastique des athénées, collèges et écoles moyennes de l'Etat et des communes. Jurys pour la délivrance d'un diplôme ou certificat de capacité. Crédit destiné, conformément à la loi du 2 juillet 1875, à accorder des augmentations de traitement au personnel administratif et enseignant des écoles moyennes normales de l'Etat	99,795 "	91,229 47	65,811 30	25,079 97
	84	Frais de route et de séjour; indemnités des membres des jurys d'examen institués en conformité de l'article 57 de la loi du 1 ^{er} juin 1850, pour le grade de professeur agrégé de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^e degré, en conformité de la loi du 27 mars 1861, pour le titre de gradué en lettres, et par les arrêtés royaux des 27 janvier et 3 février 1863, pour le diplôme de capacité relatif à l'enseignement de la langue flamande, de la langue allemande et de la langue anglaise, et pour le diplôme de capacité à délivrer aux élèves de la première industrielle et commerciale des athénées; salaire des huissiers des jurys — Garde du matériel. — Matériel.	78,200 "	44,440 84	45,870 74	570 10
		A REPORTER. fr.	7,981,851 41	7,884,172 84	6,586,361 30	1,286,681 73

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1876.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT À EXÉCUTER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
7,684,574 45		10,701 70	"	51,492 50	"	" 04	
7,336 20		"	"	2,663 80	"	"	
11,500 "		"	"	410 "	"	"	
4,970 90		"	"	29 10	"	"	
20,249 88		"	"	750 12	"	"	
8,030 40		"	"	19 60	"	"	
90,891 36		338 11	"	8,565 55	"	"	
44,440 84		"	"	35,750 16	"	"	
7,873,045 05		11,129 81	"	97,678 61	"	" 04	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1876.	En 1877, jusqu'au 31 octob.
		REPORT. fr.	7,981,851 41	7,884,172 84	6,586,661 50	1,286,681 75
XVI (suite).		Enseignement moyen (suite).				
	85	Crédit ordinaire des athénées royaux déterminé par la loi du 1 ^{er} juin 1850 ; crédits supplémentaires accordés, entre autres, en vertu de la loi du 8 avril 1857 et en vertu de l'arrêté royal du 51 mars 1865 ; crédit destiné à mettre les traitements des membres du personnel enseignant en rapport avec la réorganisation des athénées (arrêté royal du 14 juillet 1875). Augmentation de traitement aux professeurs chargés de l'enseignement de la gymnastique	687,078 »	655,075 55	650,871 55	5,104 »
	86	Crédit ordinaire des écoles moyennes, déterminé par la loi du 1 ^{er} juin 1850. Crédit destiné à mettre les traitements des membres du personnel enseignant en rapport avec la réorganisation des écoles moyennes de l'Etat (arrêté royal du 14 juillet 1875) Enseignement de la gymnastique.	612,702 »	564,681 11	558,995 51	5,685 80
	87	Bourses à des élèves des écoles moyennes	15,000 »	14,900 »	15,100 »	1,800 »
	88	Subsides à des établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne. Complément de subsides aux établissements communaux ou provinciaux du 1 ^{er} ou du 2 ^e degré pour les aider à accorder une augmentation de traitement aux professeurs de gymnastique de ces établissements qui seront munis du diplôme ou certificat spécial pour cet enseignement	260,768 »	257,881 46	252,150 96	5,741 50
	89	Frais du concours général entre les établissements d'instruction moyenne	25,000 »	24,910 87	24,854 07	56 80
	90	Indemnités aux professeurs de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^e degré qui sont sans emploi	5,120 »	5,120 »	5,120 »	»
	91	Traitements de disponibilité	16,000 »	14,460 29	12,501 08	2,158 51
	92	Encouragements pour la publication d'ouvrages classiques ; subsides, souscriptions, achats, etc.	8,000 »	7,991 20	6,551 »	1,460 20
XVII.		Enseignement primaire.				
	95	Traitements de l'inspecteur des écoles normales d'instituteurs et d'institutrices, de l'inspectrice des écoles normales d'institutrices et des inspecteurs provinciaux de l'enseignement primaire.	58,000 »	55,985 55	55,408 55	575 »
	94	Frais de bureau de l'inspecteur général des écoles normales et des inspecteurs provinciaux de l'enseignement primaire	19,000 »	19,000 »	19,000 »	»
	95	Indemnités aux inspecteurs diocésains et aux inspecteurs cantonaux ecclésiastiques des écoles primaires	54,000 »	53,419 55	25,750 »	27,669 55
	96	Personnel des écoles normales de l'Etat et des sections normales primaires établies près des écoles moyennes ; traitements et indemnités — Enseignement de la gymnastique	185,500 »	178,620 69	175,719 58	4,901 21
		A REPORTER. fr.	9,926,019 41	9,695,116 67	8,542,152 96	1,341,855 90

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1876.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES CRÉDITS.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS	
7,875,045 05	11,129 81	"	97,678 61	"	" 04	
655,975 55	"	"	51,102 47	"	"	
564,681 11	"	"	48,020 89	"	"	
14,900 "	"	"	100 "	"	"	
257,881 46	"	"	22,836 54	"	"	
24,910 87	"	"	80 15	"	"	
5,120 "	"	"	"	"	"	
14,400 29	"	"	1,539 71	"	"	
7,991 20	"	"	8 80	"	"	
55,985 55	"	"	2,016 67	"	"	
19,000 "	"	"	"	"	"	
55,419 55	"	"	580 65	"	"	
178,620 69	"	"	6,879 31	"	"	
9,083,986 86	11,129 81	"	250,902 78	"	" 04	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1876.	En 1877. jusqu'au 31 octob.
		REPORT. fr	9,920,019 41	9,695,116 67	8,342,152 96	1,341,833 90
XVII (suite).		Enseignement primaire (suite).				
	97	Traitements de disponibilité pour des professeurs des établissements normaux de l'État	6,370 "	6,120 "	6,120 "	"
	98	Subvention aux écoles normales agréées pour la formation d'institutrices	76,000 "	76,000 "	76,000 "	"
	99	Frais d'administration, impressions, registres, etc; acquisition d'ouvrages périodiques et autres pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire; commission centrale de l'instruction primaire; frais de voyage de l'inspecteur des écoles normales et de l'inspectrice des écoles normales d'institutrices, des inspecteurs provinciaux, des inspectrices déléguées, des inspecteurs ecclésiastiques du culte protestant et du culte israélite; suppléments d'indemnité fixe aux inspecteurs cantonaux civils; indemnités casuelles aux inspecteurs cantonaux civils, du chef des conférences et des concours, ainsi que des tournées extraordinaires ayant, entre autres, pour objet l'inspection des écoles ressortissant au Département de la Justice et des écoles d'adultes	144,000 "	144,899 98	84,675 54	58,967 64
	100	Frais des jurys d'examen pour les écoles normales; matériel des établissements normaux de l'État; frais des conférences horticoles des instituteurs; bourses aux élèves-instituteurs et aux élèves-institutrices des diverses écoles normales; bourses de noviciat (art. 28, § 2, de la loi). Cours temporaire de gymnastique à l'usage de 200 instituteurs ou institutrices primaires en fonctions. Frais de route et de séjour aux personnes appelées à ce cours. Jury pour la délivrance d'un certificat de capacité pour l'enseignement de la gymnastique dans les écoles primaires.	528,700 "	528,683 62	488,752 03	59,050 47
	101	Construction, amélioration et ameublement de maisons d'école; frais de construction, de surveillance et de contrôle; frais de confection de meubles et de plans-types; frais d'écritures et d'impression relatifs à l'exécution de la loi du 14 août 1875 et aux avances de fonds à faire aux communes; service annuel ordinaire des écoles primaires communales adoptées; subsides aux communes et suppléments de traitement aux instituteurs; subsides en faveur de l'enseignement des filles dans les écoles primaires à programme développé et soumises au régime de la loi du 23 septembre 1842; subsides à des établissements spéciaux (écoles gardiennes et écoles d'adultes); frais des concours entre les écoles d'adultes. Récompenses aux élèves qui se distinguent dans ces concours.	a) 6,852,820 29	6,828,291 51	6,213,052 58	600,332 60
	102	Récompenses en argent ou en livres aux instituteurs primaires qui font preuve d'un zèle extraordinaire et d'une grande aptitude dans l'exercice de leurs fonctions. Achat de livres, images, etc., à distribuer par les inspecteurs aux élèves les plus méritants des écoles primaires; publications périodiques et autres intéressant l'instruction primaire; souscriptions, acquisitions, subsides aux auteurs; distribution d'ouvrages ou subsides aux bibliothèques des écoles normales et aux bibliothèques cantonales des instituteurs; subsides aux caisses de prévoyance des instituteurs; secours à d'anciens instituteurs nécessiteux ainsi qu'à leurs veuves, orphelins ou ascendants, et suppléments de pension aux instituteurs, en conformité de l'arrêté royal du 21 juin 1862.	200,000 "	99,976 99	90,418 54	9,458 45
		A REPORTER. fr	17,714,809 70	17,379,088 77	15,361,151 45	2,049,643 06

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1876.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUEES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
9,685,986 86		11,129 81	"	250,902 78	"	" 04	
6,120 "		"	"	250 "	"	"	
76,000 "		"	"	"	"	"	
145,645 18		1,950 80	"	" 02	"	"	
527,802 50		881 12	"	16 38	"	"	
6,815,564 98		14,926 55	"	4,528 78	"	"	a) Le crédit primitif de l'article 101 de 6,607,820 fr. 29 c ^a a été augmenté d'une somme de 225,000 francs, par l'article 1 ^{er} de la loi du 29 mars 1877, <i>Moniteur</i> du 30, n° 89.
90,876 09		100 "	"	100,025 01	"	"	
17,350,794 51		28,204 26	"	535,720 97	"	" 04	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1870.	En 1877, jusqu'au 31 octob.
		REPORT. . . . fr.	17,714,809 70	17,579,088 77	15,301,151 45	2,049,645 06
XVIII.		Lettres et sciences.				
	105	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale; subsides aux veuves et aux orphelins délaissés par les littérateurs Van Ryswyck, Vankerckhove, Gœucet, Denis Sotiau et H. Van Peene; secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin ou aux familles de littérateurs ou savants décédés; sociétés littéraires et scientifiques; prix quinquennaux fondés par arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1845 et du 6 juillet 1851; souscriptions; acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires; acquisition et reliure d'ouvrages littéraires ou scientifiques pour le service spécial de l'administration des lettres et des sciences; dépenses diverses; encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical); publication de documents rapportés d'Espagne et d'autres pays étrangers; continuation de la publication des actes des anciens états généraux	154,500 "	134,454 14	128,348 47	5,705 07
	104	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; subsides extraordinaires à l'Académie royale de Belgique, afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions portées aux programmes de ses concours; publication des anciens monuments de la littérature flamande et d'une collection des grands écrivains du pays; publication des <i>Chroniques belges inédites</i> ; rédaction et publication de la table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés concernant l'histoire de la Belgique; publication d'une biographie nationale; publication d'un texte explicatif de la carte géologique de la Belgique; publication de la correspondance du cardinal de Granvelle.	118,275 "	110,981 99	78,711 12	52,085 87
	105	Observatoire royal; personnel; salaire des gens de service. .	19,051 "	10,020 16	18,059 48	989 08
	106	Observatoire royal; frais de matériel; acquisition d'instruments; impressions	8,060 "	8,038 18	4,755 47	5,502 71
	107	Bibliothèque royale; personnel; frais de fusion des trois fonds et rédaction du catalogue général	59,000 "	58,909 52	50,585 52	2,616 "
	108	Bibliothèque royale; matériel et acquisitions	63,000 "	62,983 66	61,412 54	1,571 52
	109	Musée royal d'histoire naturelle; personnel.	a) 55,500 "	55,500 "	40,950 "	5,550 "
	110	Musée royal d'histoire naturelle; matériel et acquisitions. .	42,650 "	42,650 "	52,684 57	9,955 05
	111	Archives du royaume; personnel; frais de classement des archives espagnoles et des archives allemandes	50,500 "	55,375 "	55,075 "	500 "
	112	Archives du royaume; matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents	8,200 "	8,198 91	4,018 60	5,709 00
	113	Archives de l'État dans les provinces; personnel	46,200 "	46,199 95	46,199 95	"
		A REPORTER. fr.	18,325,525 70	17,081,290 08	15,856,709 57	2,115,289 "

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1876.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS RESIANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS RÉCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant	Observations.
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la com- ptabilité.	LES CRÉDITS.	
17,350,794 51		28,294 20	"	355,720 07	"	" 04	
154,054 14		400 "	"	45 86	"	"	
110,796 99		185 "	"	7,291 01	"	"	
19,029 16		"	"	1 84	"	"	
8,058 18		"	"	21 82	"	"	
58,999 52		"	"	" 68	"	"	
62,985 66		"	"	16 34	"	"	
55,500 "		"	"	"	"	"	
42,640 "		10 "	"	"	"	"	
55,575 "		"	"	1,125 "	"	"	
7,787 66		411 25	"	1 09	"	"	
46,199 03		"	"	" 05	"	"	
17,951,998 57		29,300 51	"	344,224 66	"	" 04	

a) Le crédit primitif de l'art. 109 de 60,500 francs
a été diminué d'une somme de 5,000 francs,
transférée à l'art. 61 par l'art. 2 de la loi du
24 mai 1876, *Moniteur* des 26-27, n°s 147-148.

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET	ARTICLES DU BUDGET	DÉSIGNATION DES DÉPENSES	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers del Fiat	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFICS	
					En 1876	En 1877 jusqu'au 31 octob
		REPORT . . . fr	18,325,525 70	17,981,299 08	15,836,709 57	2,115,289 »
XVIII (suite)		Lettres et sciences (suite)				
	114	Frais de publication des <i>Inventaires des archives</i> ; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombes dans des mains privées, frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale, dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces, subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes, aux établissements publics, dépenses diverses relatives aux archives, recouvrements d'archives restées au pouvoir de gouvernements étrangers, frais de classement, de copie et de transport, etc . .	17,000 »	10,674 98	6,938 57	3,527 66
	115	Location de la maison servant de succursale au dépôt des archives de l'État . . .	3,500 »	3,500 »	3,500 »	»
XIX		Beaux-arts				
		<i>Encouragements à la peinture, à la sculpture et à la gravure, etc</i>				
	116	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans, subsides aux établissements publics, aux communes, aux provinces pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art, encouragements à la peinture murale, avec le concours des communes et des établissements intéressés, encouragements à la gravure en taille douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts, subsides, souscriptions et acquisitions d'œuvres d'art d'un intérêt artistique ou archéologique, subsides à des fabriques d'église, à titre d'encouragement pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu, subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, etc, encouragements à de jeunes artistes qui ont déjà donné des preuves de mérite, voyages à l'étranger et dans le pays, dans l'intérêt de leur talent, missions, secours à des artistes qui se trouvent dans le besoin ou aux familles d'artistes décédés, frais relatifs aux grands concours, acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction générale des beaux-arts, dépenses diverses. Première annuité à payer par l'État du chef de sa part contributive dans les frais d'acquisitions de l'ancien hôtel et des collections de la maison Plantin-Moretus, à Anvers	310,000 »	309,998 10	198,506 95	108,722 15
	117	Part de l'État dans l'acquisition, pour les musées locaux, d'œuvres d'art envoyées aux expositions . . .	20,000 »	20,000 »	20,000 »	»
		<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques</i>				
	118	Académie royale des beaux-arts d'Anvers, dotation de l'État destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses tant du personnel que du matériel	62,635 »	62,635 »	62,635 »	»
		A REPORTER fr	18,738,658 70	18,388,107 16	16,128,200 00	2,227,538 81

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1870.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
17,951,998 57		20,500 51	"	544,324 06	"	" 04	
10,466 25		208 75	"	6,525 02	"	"	
3,500 "		"	"	"	"	"	
307,220 10		2,769 "	"	1 90	"	"	
20,000 "		"	"	"	"	"	
62,635 "		"	"	"	"	"	
18,555,828 00		52,278 26	"	550,551 58	"	" 04	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1876.	En 1877, jusqu'au 31 octob.
		REPORT. fr.	18,738,638 70	18,388,107 16	16,128,290 00	2,927,538 81
XIX (suite).		Beaux-arts (suite).				
		<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques (suite).</i>				
	119	Académies et écoles de dessin autres que l'académie d'Anvers; subsides, dotations, acquisitions de modèles, de médailles et de livres destinés aux académies et écoles de dessin; inspection des académies et des écoles; travaux d'écriture et autres incombant spécialement au service des académies et des écoles; conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin; subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études; grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats; reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges	221,000 "	220,905 36	195,632 16	19,561 20
		<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>				
	120	Conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Dotation de l'Etat, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. — Cours élémentaire de musique	102,210 "	102,210 "	102,210 "	"
	121	Conservatoire royal de musique de Liège. — Dotation de l'Etat, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. .	54,443 "	54,443 "	54,443 "	"
	122	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales. Inspection des écoles de musique; acquisitions de médailles et de livres destinés aux lauréats des concours des écoles de musique. Dépenses diverses. Bourses d'étude en faveur des élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique. Encouragements à de jeunes artistes musiciens qui ont déjà donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; subsides et souscriptions en faveur de publications ou d'auditions d'œuvres musicales; secours à des artistes musiciens malheureux ou aux familles d'artistes décédés. Grands concours de composition musicale, pensions des lauréats; subside pour l'organisation d'un grand festival annuel de musique classique à donner avec le concours des provinces et des villes intéressées. Dépenses diverses. Subside annuel à l'association de musique symphonique des anciens musiciens pensionnés du régiment des guides	158,000 "	157,959 90	102,924 50	24,590 40
		<i>Musées royaux de peinture et de sculpture; Musée Wiertz.</i>				
	125	Musée royaux de peinture et de sculpture, y compris le Musée Wiertz; personnel, surveillance	54,925 "	54,841 10	52,891 10	1,950 "
		A REPORTER. fr.	19,289,256 70	18,938,554 52	16,621,500 85	2,275,240 41

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1876

Payements effectués par année et par article du Budget.

TOTALS		PAYEMENTS		CREDITS		DEPENSES	Observations.
	TOTAL.	RESTANT À EFFECTUER ET À JUSTIFIER		RECÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
		Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	A annuler définitivement	Transférées à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 20 de la loi sur la comptabilité	LES CRÉDITS.	
	18,535,828 90	52,278 20	°	530,551 58	"	" 04	
	212,995 36	8,000 "	°	6 64	"	"	
	102,210 "	"	"	"	°	°	
	54,445 "	"	"	"	"	"	
	134,314 90	5,045 "	"	40 10	"	"	
	54,841 10	"	"	85 00	"	"	
	18,891,031 26	43,923 20	"	550,682 22	"	" 04	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1876.	En 1877. Jusqu'au 31 octob.
		REPORT. . . . fr.	19,289,256 70	18,958,554 52	16,621,300 85	2,275,240 41
XIX (suite).		Beaux-arts (suite).				
		<i>Musées royaux de peinture et de sculpture; Musée Wiertz (suite).</i>				
	124	Musées royaux de peinture et de sculpture, y compris le Musée Wiertz; matériel et acquisitions; frais d'impression des catalogues; frais d'entretien et de surveillance des locaux du Palais Ducal et du Musée Wiertz; chauffage des locaux habités par le surveillant	91,085	80,468 79	52,307 02	27,685 84
	125	Musée royal d'armures et d'antiquités. — Personnel . . .	16,000	16,000	15,000	100
	126	Musée royal d'armures et d'antiquités. — Matériel et acquisitions; frais d'impression et de vente du catalogue; collection sigillographique.	50,300	50,040 85	15,132 21	15,871 14
		<i>Monuments publics.</i>				
	127	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; subsides aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables	50,000	29,735	25,405	4,350
		<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>				
	128	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments; subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'Etat qui ont un intérêt exclusivement historique	66,000	65,995 85	25,512	25,492 55
	129	Commission royale des monuments. — Personnel. — Jetons de présence des membres de cette commission; frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs; bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments; compte rendu des séances générales, indemnités des sténographes et frais de publication.	50,450	50,445 47	26,250 59	4,160 08
	130	Frais de route et de séjour des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la commission royale des arts et des monuments et des membres correspondants de cette commission	6,000	1,415 52	115 60	1,229 92
	131	Rédaction et publication du Bulletin des commissions d'art et d'archéologie	7,500	7,498 25	2,984 25	4,039
		A REPORTER. . . . fr.	19,566,571 70	19,200,152 25	16,780,975 52	2,356,146 72

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1876.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
18,894,631 26		45,025 26	"	550,682 22	"	" 04	
70,990 86		477 93	"	10,616 21	"	"	
16,000 "		"	"	"	"	"	
20,005 55		1,037 50	"	259 15	"	"	
29,755 "		"	"	265 "	"	"	
49,004 55		16,989 52	"	6 15	"	"	
50,590 47		55 "	"	4 55	"	"	
1,545 52		72 "	"	4,584 48	"	"	
7,025 25		475 "	"	1 75	"	"	
19,157,122 04		65,050 21	"	566,419 49	"	" 04	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1876.	En 1877, jusqu'au 31 octob.
		REPORT. . . . fr.	19,566,571 70	10,200,152 25	16,780,075 32	2,550,146 72
XX.		Service de santé.				
	132	Inspection du service de santé, des établissements dangereux, insalubres ou incommodes, projetés ou en exploitation; personnel; frais de route et de séjour, dépenses diverses et travaux relatifs à cette inspection; frais des commissions médicales provinciales; service sanitaire des ports de mer et des côtes; subsides en cas d'épidémies; encouragements à la vaccine; institut vaccinal de l'État; subsides aux sages-femmes pendant et après leurs études: 1° pour les aider à s'établir; 2° pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent aux femmes indigentes; récompenses pour services rendus pendant les épidémies; publications relatives aux sciences médicales; subsides, souscriptions et achat de livres, impressions et dépenses diverses. — Conseil supérieur d'hygiène publique; jetons de présence, frais de route et de séjour, frais de bureau et frais de publication des travaux du conseil	150,975 78	126,023 60	53,213 77	70,845 25
	133	Académie royale de médecine	50,295 »	50,295 »	29,405 05	891 95
	154	Prix quinquennal des sciences médicales.	5,000 »	5,000 »	5,000 »	»
XXI.		Traitements de disponibilité.				
	135	Traitements temporaires de disponibilité (Une somme de 8,000 francs pourra être transférée de l'art. 135 à l'art. 2, personnel.)	a) 21,532 »	18,548 61	18,063 68	187 40
XXII.		Dépenses imprévues.				
	156	Dépenses imprévues non libellées au Budget	b) 25,016 45	23,014 15	5,840 62	17,175 53
	157	Caisse des veuves et orphelins des professeurs de l'enseignement supérieur. — Pour rembourser à ladite caisse les parts des pensions payées en 1876, à la décharge de l'État.	c) 15,522 35	15,522 35	»	15,522 35
		Dépenses arriérées.				
	138	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur. — Pour payer les dépenses arriérées de l'année 1875. . . .	d) 2,500 »	2,220 90	»	2,220 90
	139	Service de santé. — Pour couvrir des dépenses arriérées relatives au service de santé	e) 1,468 60	1,446 80	»	1,446 80
	140	Réclamations en matière électorale. — Pour payer les arriérées en matière électorale de réclamations interjetées d'office par les commissaires d'arrondissement, et d'un procès relatif à ces notifications, ainsi que d'instances mises à la charge de l'État par décisions judiciaires . . .	f) 814 79	814 79	»	664 79
		TOTAL des crédits et dépenses sur le Budget du Ministère de l'Intérieur fr.	10,795,696 65	10,420,838 45	16,892,496 44	2,463,099 74

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1876.

Payements effectués par année et par article du Budget

TUES.	PAYEMENTS		CREDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DEPENSES		excédant	
TOTAL	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transferts à l'exercice suivant, en vertu de l'art 50 de la loi sur la comptabilité	LES CRÉDITS	
19,137,122 04	63,030 21	"	360,410 40	"	" 04	
124,039 "	1,064 60	"	4,932 18	"	"	
30,295 "	"	"	"	"	"	
5,000 "	"	"	"	"	"	
18,251 17	07 44	"	5,183 50	"	"	a) Le crédit primitif de l'article 135 de 39,532 francs a été diminué d'une somme de 8,000 francs, transférée à l'article 2 de ce Budget, par arrêté royal du 28 décembre 1876, pris en conséquence de la note qui figure au premier de ces articles
23,014 13	"	"	2 28	"	"	b) Le crédit primitif de l'article 136 de 5,900 fr a été augmenté d'une somme de fr 17,116 43 et, par l'article 1 ^{er} de la loi du 29 mars 1877, Monteur du 30, n° 89.
15,522 55	"	"	"	"	"	c), d), e) et f) Les crédits composant les articles 137 à 140, ont été accordés par l'article 1 ^{er} de la susdite loi.
2,220 90	"	"	279 10	"	"	
1,446 80	"	"	21 80	"	"	
664 79	150 "	"	"	"	"	
19,555,596 18	65,242 25	"	374,858 24	"	" 04	

Le Budget du Ministère de l'Intérieur a été fixé par l'article unique de la loi du 17 mars 1876,

Monteur du 18, n° 78, à la somme de fr. 10,375,674 48

A y ajouter les crédits supplémentaires 420,022 15

TOTAL . . . fr. 10,795,696 65

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1876.	En 1877, jusqu'au 31 octob.
		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉ- DENTS a).				
		—				
		EXERCICE 1872.				
		<i>Report de l'exercice 1875 à l'exercice 1876, conformé- ment à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État.</i>				
IV.		Chemins de fer. — Postes. — Télégraphes.				
		SECTION 1^{re}. — VOIES ET TRAVAUX.				
	55	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie . .	975 57	"	"	"
		EXERCICE 1875.				
		<i>Reports de l'exercice 1875 à l'exercice 1876.</i>			3	
II.		Ponts et chaussées. — Bâtiments civils.				
		SECTION 1^{re}. — PONTS ET CHAUSSÉES.				
	8	Travaux de plantation de toute nature le long des routes, à l'exception de ceux compris dans les prix d'adjudication des baux d'entretien des routes.	2,954 09	2,954 09	"	2,954 09
		SECTION 5. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES FOLDERS.				
	11	Entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'exploita- tion des canaux et rivières	5,647 65	"	"	"
		<i>Travaux d'amélioration des canaux et rivières.</i>				
		Bassin de la Meuse.				
	15	Canal de Maestricht à Bois-le-Duc	4,810 50	4,810 20	4,810 20	"
		Total des crédits et dépenses sur les transferts de l'exer- cice 1875	11,412 04	7,764 58	4,810 20	2,954 09

TRAVAUX PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1876.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS		PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant	Observations.
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la com- ptabilité.	LES CRÉDITS.	
							a) Ces transferts ont été autorisés par la Cour des comptes le 8 décembre 1876.
"		"	"	975 57	"	"	
2,954 09		"	"	"	"	"	
"		"	"	"	3,647 65	"	
4,810 29		"	"	" 01	"	"	
7,764 38		"	"	" 01	3,647 65	"	

MINISTÈRE DES TRA

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1876.	En 1877, jusqu'au 31 octob.
II.		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉ- DENTS (suite) a).				
		—				
		EXERCICE 1874.				
		<i>Reports de l'exercice 1875 à l'exercice 1876.</i>				
		Ponts et chaussées. — Bâtiments civils.				
		SECTION 1^{re}. — PONTS ET CHAUSSEES.				
	7	Entretien ordinaire et amélioration des routes, construction de routes nouvelles et subsides	5,537 07	5,135 60	"	5,135 60
	8	Travaux de plantation de toute nature le long des routes, à l'exception de ceux compris dans le prix d'adjudication des baux d'entretien des routes.	1,807 65	881 97	"	881 97
		SECTION 3. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES POLDERS.				
		<i>Travaux d'amélioration des canaux et rivières.</i>				
IV.		Bassin de la Meuse.				
	12	Meuse, dans les provinces de Namur, de Liège et de Lim- bourg	1,190 86	1,190 86	"	1,190 86
		Bassin de l'Escaut.				
	22	Escaut	11,074 54	11,074 54	"	11,074 54
		SECTION 4. — PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUX.				
	50	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux. . . .	959 26	959 26	"	959 26
		Chemins de fer. — Postes. — Télégraphes. — Marine.				
		SECTION 1^{re}. — VOIES ET TRAVAUX.				
	59	Travaux d'entretien et d'amélioration, outils et ustensiles, objets divers, loyers de locaux	1,405 82	1,145 69	"	1,145 69
		SECTION 2. — TRACTION ET MATÉRIEL.				
	64	Entretien, réparation et renouvellement du matériel . . .	22,753 09	7,580 53	"	7,580 53
		A REPORTER. . . . fr.	45,485 20	28,868 45	"	28,868 45

VAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1876.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 20 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
5,155 60	•	•	201 47	•	•	a) Ces transferts ont été autorisés par la Cour des comptes le 8 décembre 1876.
881 97	•	•	•	985 68	•	
1,100 86	•	•	•	•	•	
11,974 54	•	•	•	•	•	
959 26	•	•	•	•	•	
1,145 60	•	•	258 15	•	•	
7,580 53	•	•	10,411 90	4,759 60	•	
28,868 45	•	•	10,871 50	5,745 34	•	

MINISTÈRE DES TR

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1876.	En 1877, jusqu'au 31 octob.
		REPORT. fr.	45,485 20	28,868 45	•	28,868 45
		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉ- DENTS (suite a).				
		—				
		EXERCICE 1874 (suite).				
		Reports de l'exercice 1875 à l'exercice 1876 (suite).				
		Chemins de fer. — Postes. — Télégraphes — Marine (suite).				
		SECTION 3. — TRANSPORTS.				
	68	Frais d'exploitation	45,000 •	30,485 03	•	30,485 03
		X. Chemin de fer du Luxembourg.				
	100	Voies et travaux	336 88	336 88	•	336 88
	101	Traction et matériel	35,244 78	34,368 45	•	34,368 45
	102	Transports	1,000 •	•	•	•
		XI. § 1^{er}. — PONTS ET CHAUSSÉES. — ROUTES.				
	106	Plantations. — Exercice 1875.	962 •	758 04	•	758 04
		Travaux d'amélioration.				
	115	Yser	5,878 76	5,625 76	•	5,625 76
		TOTAL des crédits et dépenses sur les transferts de l'exer- cice 1874	151,007 71	107,441 49	•	107,441 49
		EXERCICE 1875.				
		Reports de l'exercice 1875 à l'exercice 1876 a).				
		Ponts et chaussées. — Bâtiments civils.				
		SECTION 1 ^{re} . — PONTS ET CHAUSSÉES.				
	7	Entretien ordinaire et amélioration des routes, construction de routes nouvelles et subsides	88,640 04	85,469 74	25,924 02	57,545 72
	8	Travaux de plantation de toute nature le long des routes, à l'exception de ceux compris dans les prix d'adjudication des baux d'entretien des routes.	6,201 06	5,595 •	•	5,595 •
		A REPORTER. fr.	94,040 10	87,062 74	25,924 02	61,138 72

VAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1876.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUEs		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
28,868 45	"	"	"	10,871 50	5,745 34	"	a) Ces transferts ont été autorisés par la Cour des comptes le 8 décembre 1876.
59,485 05	"	"	"	5,514 97	"	"	
556 88	"	"	"	"	"	"	
34,568 45	"	"	"	876 35	"	"	
"	"	"	"	1,000 "	"	"	
758 94	"	"	"	"	205 06	"	
3,623 76	"	"	"	235 "	"	"	
107,441 40	"	"	"	18,517 82	5,948 40	"	
85,469 74	"	"	"	"	5,179 30	"	
3,395 "	"	"	"	"	2,698 06	"	
87,062 74	"	"	"	"	7,877 56	"	

MINISTÈRE DES TR

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1876.	En 1877, jusqu'au 31 octob.
		REPORT. fr.	94,940 10	87,082 74	23,024 02	61,158 73
		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉ- DENTS (suite) a).				
		EXERCICE 1874 (SUITE).				
		<i>Report de l'exercice 1875 à l'exercice 1876 (suite).</i>				
		Ponts et chaussées. — Bâtiments civils (suite).				
		SECTION 2. — BATIMENTS CIVILS.				
	9	Entretien et réparation des palais, édifices et monuments appartenant à l'État, ainsi que des bâtiments dont les lois mettent l'entretien à la charge de l'État; travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc.; établissement et entretien de squares; achat et frais de conservation d'objets pour les fêtes et cérémonies publiques.	950 "	950 "	950 "	"
	10	Travaux extraordinaires à exécuter à divers bâtiments civils.	38,567 63	38,567 62	14,759 68	23,607 94
		SECTION 3. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES POLDERS.				
	11	Entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'exploitation des canaux et rivières	63,561 20	54,365 76	9,401 53	44,964 23
		<i>Travaux d'amélioration des canaux et rivières.</i>				
		Bassin de la Meuse.				
	12	Meuse, dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg	18,221 "	13,021 "	443 "	12,578 "
	15	Canal de Maestricht à Bois-le-Duc	4,777 "	"	"	"
	20	Sambre canalisée	4,023 37	4,023 37	"	4,023 37
	21	Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchements . .	6,566 72	6,532 76	"	6,552 76
		Bassin de l'Escaut.				
	22	Escaut.	29,888 84	27,000 "	"	27,000 "
	28	Canal de Gand à Ostende et raccordement avec le bassin de commerce à Gand.	5,382 02	5,382 02	"	5,582 02
	29	— de Plasschendaale, par Nieuport et Furnes, vers la frontière de France et le canal de Langelede. . .	2,000 "	2,000 "	"	2,000 "
		Plantations.				
	35	Plantations nouvelles	7,725 96	4,935 33	"	4,935 33
		A REPORTER. fr.	270,203 93	243,440 60	51,478 23	101,962 37

VAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1876.

Payements effectués par année et par article du Budget

TUES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
87,062 74	"	"	"	"	7,877 56	"	a) Ces transferts ont été autorisés par la Cour des comptes le 8 décembre 1876.
950 "	"	"	"	"	"	"	
58,567 62	"	"	"	" 01	"	"	
54,565 76	"	"	"	5,887 86	3,307 67	"	
13,021 "	"	"	"	"	5,200 "	"	
"	"	"	"	"	4,777 "	"	
4,025 57	"	"	"	"	"	"	
6,532 76	"	"	"	55 96	"	"	
27,000 "	"	"	"	"	2,888 84	"	
5,382 02	"	"	"	"	"	"	
2,000 "	"	"	"	"	"	"	
4,935 35	"	"	"	386 31	2,404 32	"	
243,440 60	"	"	"	6,308 14	26,455 19	"	

69

MINISTÈRE DES TRA

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	ET JUSTIFIÉS	
					En 1876.	En 1877, jusqu'au 31 octob
		REPORT. fr.	276,203 93	243,440 60	31,478 25	191,902 57
		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉ- DENTS (suite a).				
		—				
		EXERCICE 1875 (suite).				
		<i>Reports de l'exercice 1875 à l'exercice 1876 (suite).</i>				
		Ponts et chaussées. — Bâtimens civils (suite).				
		SECTION. 4. — PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUX.				
II (suite).	37	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux. . . .	90,669 65	74,103 76	25,142 81	48,060 95
		<i>Travaux d'amélioration des ports, côtes, phares et fanaux.</i>				
	38	Port d'Ostende	20,600 "	20,600 "	"	26,600 "
	39	Port de Nieuport.	5,125 "	5,125 "	"	5,125 "
	40	Côtes	8,098 54	8,098 54	"	8,098 54
	41	Phares et fanaux.	3,526 35	3,526 35	"	3,526 35
IV.		Chemins de fer. — Postes. — Télégraphes. — Marine.				
		SECTION 1^{re}. — VOIES ET TRAVAUX.				
	58	Travaux d'entretien et d'amélioration, outils et ustensiles, objets divers, loyers de locaux	6,985 80	5,197 52	"	5,197 52
		SECTION 2. — TRACTION ET MATÉRIEL.				
	65	Entretien, réparation et renouvellement du matériel . . .	165,382 46	86,910 59	"	86,910 59
		SECTION 3. — TRANSPORTS.				
	67	Frais d'exploitation.	65,805 05	65,123 07	"	65,123 07
	70	Redevances aux compagnies	128,607 20	128,607 20	"	128,607 20
		SECTION 4. — POSTES.				
	75	Transport des dépêches; indemnités à payer aux conces- sionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navi- gation transatlantique, employées, en vertu de conven- tions ou d'arrangements particuliers, au transport des malles, à titre de minimum de produits garantis, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étran- gers, etc. (Crédit non limitatif).	268 57	268 52	"	268 52
	75	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie.	6,501 95	"	"	"
		A REPORTER. fr.	784,474 59	645,000 05	76,021 04	569,279 91

VAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1876.

Payements effectués par année et par article du Budget

TUE'S		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
TOTAL.		RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	excédant LES CRÉDITS.	
		Sur ordonnances en circulation.		A annuler définitivement.			
87,062 74	"	"	"	"	7,877 56	"	a) Ces transferts ont été autorisés par la Cour des comptes le 8 décembre 1876.
950 "	"	"	"	"	"	"	
38,567 62	"	"	"	" 01	"	"	
54,565 76	"	"	"	5,887 86	5,507 67	"	
13,021 "	"	"	"	"	5,200 "	"	
"	"	"	"	"	4,777 "	"	
4,035 57	"	"	"	"	"	"	
6,552 76	"	"	"	55 96	"	"	
27,000 "	"	"	"	"	2,888 84	"	
5,382 02	"	"	"	"	"	"	
2,000 "	"	"	"	"	"	"	
4,935 55	"	"	"	386 51	2,404 32	"	
243,440 60	"	"	"	6,508 14	26,455 19	"	

VAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1876.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANTS À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 50 de la loi sur la comptabilité	LES CRÉDITS.	
243,440 60	"	"	"	6,308 14	26,455 19	"	a) Ces transferts ont été autorisés par la Cour des comptes le 8 décembre 1876,
74,103 76	"	"	"	698 09	15,867 80	"	
26,600 "	"	"	"	"	"	"	
5,125 "	"	"	"	"	"	"	
8,998 54	"	"	"	"	"	"	
3,526 35	"	"	"	"	"	"	
5,197 52	"	"	"	1,511 10	477 27	"	
86,910 39	"	"	"	26,696 44	51,775 63	"	
63,123 07	"	"	"	2,556 98	125 "	"	
128,607 20	"	"	"	"	"	"	
268 52	"	"	"	" 05	"	"	
"	"	"	"	"	6,501 05	"	
645,900 95	"	"	"	37,570 80	101,002 84	"	

MINISTÈRE DES TRA

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1876.	En 1877, jusqu'au 31 octob.
		REPORT. fr.	784,474 59	645,900 95	76,621 04	569,279 91
		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉ- DENTS (suite) a).				
		—				
		EXERCICE 1875 (SUITE).				
		Report de l'exercice 1875 à l'exercice 1876 (suite).				
		Chemins de fer. — Postes. — Télégraphes. — Marine (suite) a).				
		SECTION 6. — MARINE.				
	85	Traction et matériel.	34,959 08	51,281 05	•	51,281 05
		SECTION 7. — SERVICES EN GÉNÉRAL.				
	86	Matériel et fournitures de bureau.	5,087 75	13 75	•	15 75
		§ 2. — PONTS ET CHAUSSÉES. — CANAUX ET RIVIÈRES.				
	101	Travaux d'entretien	28,905 22	17,206 18	159 43	17,046 75
		Travaux d'amélioration.				
	102	Canal de Maestricht à Bois-le-Duc	19 61	19 61	•	10 61
		§ 3. — CHEMINS DE FER, ETC.				
		Services en général.				
	117	Matériel et fournitures de bureau	287 38	•	•	•
		TOTAL des crédits et dépenses sur les transferts de l'exer- cice 1875	853,732 53	694,421 54	76,780 47	617,641 07
		EXERCICE 1876 (COMPTE DÉFINITIF).				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		Administration centrale.				
	1	Traitement du Ministre	21,000 •	21,000 •	21,000 •	•
	2	— des fonctionnaires et employés.	b) 1,452,904 25	1,452,816 87	1,350,490 05	122,320 84
		A REPORTER. fr.	1,473,904 25	1,475,816 87	1,551,490 05	122,320 84

VAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1876.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
TOTAL.		RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
645,900 95	"	"	"	37,570 80	101,002 84	"	a) Ces transferts ont été autorisés par la Cour des comptes le 8 décembre 1876.
51,281 05	"	"	"	3,678 03	"	"	
13 75	"	"	"	"	5,074 "	"	
17,206 18	"	"	"	11,607 04	"	"	
19 61	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	287 38	"	
694,421 54	"	"	"	52,946 77	106,564 22	"	b) Le crédit primitif de l'article 2 de 1,418,768 francs a été augmenté d'une somme de francs 37,139 25 c ^{ts} , prélevée en vertu de la note qui figure à la suite de l'article 88.
21,000 "	"	"	"	"	"	"	
1,452,816 87	"	"	"	87 38	"	"	
1,473,816 87	"	"	"	87 38	"	"	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1876.	En 1877, jusqu'au 31 octob.
		REPORT. fr.	1,475,904 25	1,475,816 87	1,351,406 05	122,520 84
I (suite).		Administration centrale (suite).				
	3	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés de l'administration centrale.	a) 59,250 "	59,216 74	44,652 79	14,565 95
	4	Traitements et salaires des huissiers, messagers, concierges et gens de service.	145,060 "	133,240 56	131,806 56	1,440 20
	5	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses.	110,000 "	110,000 "	96,810 22	13,175 78
	6	Honoraires des avocats du Département.	58,600 "	54,600 "	27,500 "	7,100 "
II.		Ponts et chaussées. — Bâtiments civils.				
		SECTION 1^{re}. — PONTS ET CHAUSSÉES.				
	7	Entretien ordinaire et amélioration des routes, construction de routes nouvelles et subsides.	4,049,000 "	5,051,676 45	1,917,704 59	2,002,107 56
	8	Travaux de plantation de toute nature le long des routes, à l'exception de ceux compris dans les prix d'adjudication des baux d'entretien des routes.	b) 42,051 "	55,561 51	698 51	52,666 "
		SECTION 2. — BATIMENTS CIVILS.				
	9	Entretien et réparation des palais, édifices, bâtiments et monuments appartenant à l'État; travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc.; achat de meubles, loyers; établissement et entretien des squares. — Acquisition d'immeubles; objets nécessaires pour les fêtes et cérémonies publiques, etc.	c) 445,000 "	441,571 95	505,797 "	75,574 95
	10	Travaux extraordinaires à exécuter à divers bâtiments civils.	350,000 "	527,458 42	186,594 68	140,865 74
		SECTION 5. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES POLDERS.				
	11	Entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'exploitation des canaux et rivières.	1,971,400 "	1,044,706 60	982,155 51	961,597 86
		Travaux d'amélioration des canaux et rivières.				
		Bassin de la Meuse.				
	12	Meuse, dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg.	67,000 "	59,948 51	"	59,948 54
	15	Rivière et canal de l'Ourthe.	8,000 "	1,105 52	884 26	221 06
		A REPORTER. fr.	8,746,265 25	8,550,601 74	5,106,097 75	5,451,380 28

VAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1876.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS DESTINÉS À RÉFLECTER ET À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES	Observations.
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.	excédant LES CRÉDITS.		
1,475,816 87	"	"	87 38	"	"		
59,216 74	"	"	35 26	"	"	a) Le crédit primitif de l'article 5 de 53,250 francs a été augmenté d'une somme de 6,000 francs par l'article 2 de la loi du 10 mai 1877, <i>Moniteur</i> des 11 et 12, n° 131-132.	
155,246 56	"	"	11,815 44	"	"		
109,986 "	14 "	"	"	"	"		
54,600 "	"	"	4,000 "	"	"		
5,919,811 95	11,864 48	"	"	117,523 57	"		
55,564 31	"	"	58 15	8,028 54	"	b) Le crédit primitif de l'article 8 de 11,000 fr. a été augmenté d'une somme de 1,051 francs par l'article 2 de la susdite loi.	
441,371 95	"	"	1,521 50	106 55	"	c) Le crédit primitif de l'article 9 de 110,000 fr. a été augmenté d'une somme de 55,000 francs, par l'article 2 de la loi précitée.	
527,458 42	"	"	1,188 17	10,355 41	"		
1,945,551 57	1,245 25	"	"	26,603 40	"		
59,948 54	"	"	7,051 46	"	"		
1,105 52	"	"	6,565 67	551 01	"		
8,557,478 05	15,125 71	"	52,117 05	165,546 48	"		

65

MINISTÈRE DES TR

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1876.	En 1877. jusqu'au 31 octob.
		REPORT. fr.	8,746,265 23	8,350,601 74	5,106,007 75	5,451,380 28
II (suite).		Ponts et chaussées. — Bâtiments civils (suite).				
		SECTION 5. — SERVICES DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES POLDERS (suite).				
		Travaux d'amélioration des canaux et rivières (suite).				
		Bassin de la Meuse (suite).				
	14	Canal de Liège à Naestricht	42,000 "	15,455 96	"	15,455 96
	15	— de Naestricht à Bois-le-Duc.	10,000 "	9,865 45	7,892 50	1,075 00
	16	— de jonction de la Meuse à l'Escaut.	8,000 "	7,986 95	"	7,986 95
	17	— d'embranchement vers le camp de Beverloo.	5,000 "	2,982 92	"	2,982 92
	18	— — vers Hasselt.	10,000 "	9,995 14	"	9,995 14
	19	Sambre canalisée.	15,000 "	15,754 "	15,500 "	254 "
	20	Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchements	36,400 "	12,866 70	2,456 55	7,707 85
		Bassin de l'Escaut.				
	21	Escaut	100,000 "	50,014 45	4,181 55	45,852 88
	22	Canal de Mons à Condé.	20,000 "	17,840 07	"	17,840 07
	23	— de Pommerœul à Antoing	15,000 "	14,245 68	"	15,686 04
	24	Lys.	5,000 "	5,226 54	2,381 28	845 06
	25	Canal de dérivation de la Lys	2,200 "	"	"	"
	26	— de Roulers à la Lys	4,000 "	3,999 85	3,402 04	597 81
	27	— de Gand à Ostende et raccordement avec le bassin de commerce à Gand.	26,500 "	8,081 25	297 50	8,685 75
	28	— de Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, vers la frontière de France et canal de Langeleed	20,000 "	18,205 58	"	11,056 "
	29	— de Selzaete à la mer du Nord	52,500 "	20,500 "	1,750 "	18,750 "
	30	Canaux de Moervaert et de Zuidlede	500 "	480 42	342 59	146 85
	31	Rupel	2,000 "	2,000 "	1,800 "	200 "
	32	Dyle et Demer	5,000 "	5,000 "	1,500 "	3,500 "
		Bassin de l'Yser.				
	33	Yser	6,000 "	4,680 60	175 "	4,505 60
		A REPORTER. fr.	9,110,265 25	8,770,685 86	5,145,756 40	5,601,448 21

VAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1876.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUEs		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
TOTAL.		RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
8,537,478 03		13,125 71	"	32,117 03	103,546 48	"	
13,435 96		"	"	28,544 04	"	"	
9,865 45		"	"	154 55	"	"	
7,986 93		"	"	13 07	"	"	
2,082 02		"	"	17 08	"	"	
9,993 14		"	"	6 86	"	"	
13,754 "		"	"	"	1,246 "	"	
10,234 18		2,652 52	"	19 96	23,513 54	"	
30,014 43		"	"	16,748 93	34,136 64	"	
17,840 07		"	"	"	2,159 93	"	
13,686 04		557 64	"	756 32	"	"	
3,226 34		"	"	1,773 66	"	"	
"		"	"	2,200 "	"	"	
3,909 85		"	"	" 15	"	"	
8,981 25		"	"	973 06	16,545 69	"	
11,056 "		7,167 58	"	" 24	1,796 38	"	
20,500 "		"	"	2,500 "	9,500 "	"	
489 42		"	"	10 58	"	"	
2,000 "		"	"	"	"	"	
5,000 "		"	"	"	"	"	
4,680 60		"	"	195 "	1,126 40	"	
8,747,204 61		23,481 25	"	86,008 53	273,570 86	"	

MINISTÈRE DES TR

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1876.	En 1877, jusqu'au 31 octob.
		REPORT. fr.	9,110,265 25	8,776,085 86	5,145,750 40	3,601,448 21
II (suite).		Ponts et chaussées. — Bâtiments civils (suite).				
		SECTION 5. — SERVICES DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES POLDERS (suite).				
		<i>Plantations.</i>				
	54	Plantations nouvelles	25,000 »	2,285 81	677 60	1,606 21
		<i>Bacs et bateaux de passage.</i>				
	55	Établissement éventuel de nouveaux passages d'eau; entre- tien et amélioration des bacs et bateaux de passage exis- tants et de leurs dépendances	55,000 »	25,720 45	19,516 72	6,205 73
		SECTION 4. — PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUX.				
	56	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux.	a) 844,000 »	844,000 »	191,766 26	652,235 74
		<i>Travaux d'amélioration des ports, côtes, phares et fanaux.</i>				
	57	Port d'Ostende	180,000 »	59,000 86	»	59,000 86
	58	Côtes	90,000 »	70,132 50	»	70,132 50
	59	Phares et fanaux.	21,000 »	7,655 91	700 »	6,955 91
		SECTION 5. — FRAIS D'ÉTUDES ET D'ADJUDICATIONS.				
	40	Études de projets; frais de levée de plans, achats d'instru- ments; de cartes et de livres; matériel, impressions, etc ; frais d'adjudications	b) 53,700 »	53,700 »	58,176 95	15,479 55
		SECTION 6. — PERSONNEL DES PONTS ET CHAUSSÉES ET DES BATIMENTS CIVILS.				
	41	Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacement	868,550 »	867,811 25	752,110 12	115,151 13
	42	Traitements et indemnités des chefs de bureau, des commis et surveillants, des éclusiers, pontonniers, sergents d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées. Frais divers des jurys d'examen	942,762 »	942,759 69	794,297 65	148,368 29
	43	Traitements et indemnités des architectes et autres agents du service spécial des bâtiments civils. Frais d'habille- ment des gardiens de monuments	51,945 »	51,856 69	46,015 19	5,843 50
		A REPORTER fr.	12,222,222 25	11,695,587 02	6,989,014 89	4,680,425 63

VAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1876.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférées à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
8,747,204 61	25,481 25	"	80,008 55	253,570 86	"	
2,285 81	"	"	21,760 99	946 20	"	
25,720 45	"	"	9,279 55	"	"	
844,000 "	"	"	"	"	"	a) Le crédit primitif de l'article 36 de 799,000 fr. a été augmenté d'une somme de 45,000 francs, par l'article 2 de la loi du 10 mai 1877, <i>Moniteur</i> des 11 et 12, nos 131-132.
59,000 86	"	"	66,409 14	54,500 "	"	
70,132 50	"	"	26 57	19,840 95	"	
7,655 91	"	"	13,544 09	"	"	
55,056 50	45 50	"	"	"	"	b) Le crédit primitif de l'article 40 de 40,800 fr. a été augmenté d'une somme de 13,200 francs, par l'article 2 de la loi précitée.
805,261 25	2,550 "	"	758 75	"	"	
942,665 94	75 75	"	22 51	"	"	
51,856 60	"	"	88 51	"	"	
11,669,458 52	26,148 50	"	107,777 24	328,857 00	"	

MINISTÈRE DES TR

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1876.	En 1877, jusqu'au 31 octob.
		REPORT. fr.	12,222,232 25	11,695,587 02	6,989,014 89	4,680,425 65
II (suite).		Ponts et chaussées. — Bâtiments civils (suite).				
		SECTION 6. — PERSONNEL DES PONTS ET CHAUSSÉES ET DES BÂTIMENTS CIVILS (suite).				
	44	Frais des jurys d'examen et des conseils de perfectionnement; missions des élèves-ingénieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil	12,000	11,985 40	7,704 40	4,143
III.		Mines.				
		SECTION 1 ^{re} . — PERSONNEL DU CONSEIL.				
	45	Personnel du conseil des mines. — Traitements	41,110	52,800 06	29,109 06	3,700
	46	— — — Frais de route	500	500	152	168
	47	— — — Matériel.	1,800	1,700	1,580 90	409 10
		SECTION 2. — PERSONNEL DU CORPS.				
	48	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines et traitements des expéditionnaires adjoints aux ingénieurs	277,200	277,200	257,685 36	10,514 44
	49	Frais des jurys d'examen, du conseil de perfectionnement et missions des élèves-ingénieurs de l'école spéciale des mines	10,000	7,809 50	5,273 50	2,556
	50	Confection de la carte générale des mines	19,000	18,090 41	16,492 21	2,507 20
		SECTION 3. — CAISSES DE PRÉVOYANCE.				
	51	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement.	45,000	45,000	"	45,000
		SECTION 4. — IMPRESSIONS, ETC.				
	52	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; publication de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences	7,000	5,272 02	2,208 77	3,063 25
IV.		Chemins de fer. — Postes. — Télégraphes. — Marine.				
		SECTION 1 ^{re} . — VOIES ET TRAVAUX.				
	55	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. a) 995,159 96	995,159 96	940,702 88	54,457 08	
		A REPORTER. fr.	13,650,792 21	15,091,922 27	8,249,714 07	4,815,921 70

VAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1876.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESSANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.	
	11,669,438 52	26,148 50	"	107,777 24	328,857 99	"
	11,847 40	138 "	"	14 60	"	"
	32,809 96	"	"	8,300 04	"	"
	300 "	"	"	"	"	"
	1,799 "	"	"	1 "	"	"
	277,200 "	"	"	"	"	"
	7,809 50	"	"	2,190 50	"	"
	18,999 41	"	"	" 59	"	"
	45,000 "	"	"	"	"	"
	5,272 02	"	"	1,727 98	"	"
	995,159 96	"	"	"	"	"
	13,065,635 77	26,288 50	"	210,011 95	328,857 99	"

a) Le crédit primitif de l'article 35 de 986,700 francs a été augmenté d'une somme de fr. 8,459 96 c^t, prélevée en conséquence de la note qui figure à la suite de l'article 88.

MINISTÈRE DES TR

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1876.	En 1877, jusqu'au 31 octob.
		REPORT. . . . fr.	15,030,702 21	15,091,022 27	8,240,714 07	4,815,021 70
IV (suite).		Chemins de fer. — Postes. — Télégraphes. — Marine (suite).				
		SECTION 1^{re}. — VOIES ET TRAVAUX (suite).				
	54	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	6,829,560 "	6,818,437 76	1,127,485 25	5,677,566 01
	55	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie. .	4,056,912 "	4,056,898 55	4,054,521 07	2,577 48
	56	Travaux d'entretien et d'amélioration, outils et ustensiles, objets divers, loyers de locaux.	2,915,170 "	2,807,047 04	1,572,008 40	1,324,749 50
		SECTION 2. — TRACTION ET MATÉRIEL.				
	57	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	a) 909,441 66	909,441 66	865,152 17	44,509 49
	58	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	11,274,600 "	11,006,555 97	4,435,235 85	6,571,082 92
	59	Primes d'économie et de régularité	545,995 "	242,951 75	"	242,951 72
	60	Combustible et autres objets de consommation pour la trac- tion des convois	6,675,200 "	5,558,587 59	4,674,115 75	884,958 79
	61	Entretien, réparation et renouvellement du matériel. . .	b) 7,728,025 "	7,608,951 54	6,206,019 20	1,500,866 27
		SECTION 3. — TRANSPORTS.				
	62	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. .	c) 6,845,091 04	6,845,091 04	5,707,445 59	1,156,535 26
	63	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	5,045,460 "	4,854,856 84	1,708,099 "	3,146,727 84
	64	Primes pour encourager la marche régulière des convois.	280,000 "	279,760 95	78,565 86	172,707 51
	65	Frais d'exploitation	1,956,500 "	1,884,826 68	1,266,681 67	617,990 52
	66	Camionnage	d) 1,516,000 "	1,515,174 81	184,929 76	1,350,245 05
	67	Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer; contentieux.	e) 775,000 "	645,214 65	205,190 55	440,655 12
	68	Redevances aux compagnies	20,000 "	14,501 26	6,107 95	8,595 55
		SECTION 4. — POSTES.				
	69	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	f) 2,018,675 89	2,018,675 89	1,916,552 66	102,145 23
	70	— — des facteurs et autres agents subalternes	g) 2,750,555 "	2,750,334 06	2,427,781 17	302,584 89
	71	Transport des dépêches; indemnité à payer aux concession- naires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantiques, employées, en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, au transport des malles, à titre de minimum de produits garantis, de primes de ré- gularité, de restitution de droits de pilotage étrangers, etc. (Crédit non limitatif.)	711,000 "	687,154 91	580,197 50	505,041 85
		A REPORTER. . . . fr.	76,357,757 80	75,646,482 97	45,155,540 25	28,457,715 86

VAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1876.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER.		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 50 de la loi sur la comp- tabilité.	
15,065,655 77	26,286 50	"	210,011 95	538,857 99	"	
6,804,849 24	15,588 52	"	11,122 24	"	"	
4,056,898 55	"	"	"	15 45	"	
2,806,757 70	889 54	"	14,650 80	2,872 16	"	
909,441 66	"	"	"	"	"	a) Le crédit primitif de l'article 57 de 925,966 francs a été diminué d'une somme de francs 14,524 34 c., en vertu de la susdite note. — Il reste pour allocation fr. 909,441 66 c.
11,006,506 77	27 20	"	267,785 25	480 80	"	
242,931 72	"	"	5,454 58	97,008 70	"	
5,558,554 54	55 05	"	1,111,967 15	2,845 26	"	
7,605,885 47	5,045 87	"	50,789 84	88,505 82	"	b) Le crédit primitif de l'article 61 de 7,515,025 francs, a été augmenté d'une somme de 215,000 francs par l'article 2 de la loi du 10 mai 1877, <i>Moniteur</i> des 11 et 12, n°s 151-152.
6,841,050 85	1,060 19	"	"	"	"	c) Le crédit primitif de l'article 62 de 6,819,590 a été augmenté d'une somme de fr. 25,501 04 c., prélevée en conséquence de la note qui figure à la suite de l'article 88.
4,854,826 84	10 "	"	188,625 16	"	"	
251,075 17	28,687 75	"	250 08	"	"	
1,884,671 99	154 70	"	69,086 47	2,586 84	"	
1,515,174 81	"	"	825 19	"	"	d) Le crédit primitif de l'article 66 de 1,496,000 francs a été augmenté d'une somme de 520,000 francs, par l'article 2 de la loi du 10 mai 1877, <i>Moniteur</i> des 11 et 12, n°s 151-152.
645,845 47	1,371 18	"	89,041 01	40,744 54	"	e) Le crédit primitif de l'article 67 de 475,000 francs a été augmenté d'une somme de 500,000 francs, par l'article 2 de la loi précitée.
14,501 26	"	"	5,498 74	"	"	
2,018,675 89	"	"	"	"	"	f) Le crédit primitif de l'article 69 de 2,075,925 francs a été diminué d'une somme de francs 57,249 11 c., en vertu de la note qui figure à la suite de l'article 88. — Il reste francs 2,018,675 89 c.
2,750,166 06	168 "	"	" 94	"	"	g) Le crédit primitif de l'article 70 de 2,709,755 francs a été augmenté d'une somme de 20,600 francs, par l'article 2 de la loi du 10 mai 1877, <i>Moniteur</i> des 11 et 12, n°s 151-152.
685,259 55	1,895 58	"	25,865 09	"	"	
75,569,265 09	77,217 88	"	2,026,961 47	564,515 56	"	

MINISTÈRE DES TR

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1876.	En 1877, jusqu'au 31 octob.
		REPORT. fr	76,257,757 80	75,646,482 97	45,135,549 25	38,455,715 86
IV (suite.)		Chemins de fer. — Postes. — Télégraphes. — Marine (suite).				
		SECTION 4. — POSTES (suite).				
	72	Indemnités et remboursements du chef des expéditions faites par la poste. (Crédit non limitatif.)	10,000 "	2,514 "	2,114 "	400 "
	73	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie.	694,000 "	672,121 98	598,537 47	75,545 21
	74	Part d'intervention de l'administration dans les frais du bu- reau international de Berne.	5,250 "	2,598 11	"	2,598 11
		SECTION 5. — TÉLÉGRAPHES.				
	75	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	a) 1,601,572 09	1,601,175 59	1,400,524 05	114,977 29
	76	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	765,400 "	695,167 15	205,074 90	385,974 91
	77	Entretien	295,500 "	220,641 08	156,750 85	65,849 75
		SECTION 6. — MARINE.				
	78	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	b) 752,272 72	752,272 72	505,520 06	246,652 66
	79	Traitements, salaires, indemnités, frais de route, etc., des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indemnités à des agents non salariés	161,200 "	160,724 94	5,558 99	157,585 95
	80	Remises. (Crédit non limitatif.)	900,000 "	1,164,526 54	31,018 05	1,155,265 29
	81	Subsides	49,945 "	45,211 52	21,045 60	25,567 72
	82	Traction et matériel.	1,125,504 "	1,001,759 48	722,185 50	279,427 85
		SECTION 7. — SERVICES EN GÉNÉRAL.				
	85	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	c) 275,185 59	275,185 59	259,082 79	15,200 60
	84	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	d) 151,898 "	151,194 48	81,644 22	49,550 26
	85	Matériel et fournitures de bureau.	678,240 "	650,144 55	598,857 27	51,255 05
	86	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'administration	20,000 "	20,000 "	20,000 "	"
	87	Secours aux ouvriers qui se trouvent dans une position mal- heureuse.	25,000 "	9,181 "	5,651 "	5,550 "
	88	Conférence des chemins de fer belges et frais des conférences internationales	5,000 "	2,999 80	1,562 80	1,457 "
		(Les crédits portés aux articles 2, 35, 57, 62, 69, 75, 78 et 85 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)				
		A REPORTER fr.	85,722,525 "	81,055,496 00	49,835,915 42	31,058,155 47

VAUX PUBLICS (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1876.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES.		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
TOTAL.	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant LES CRÉDITS.		
	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comp- tabilité.			
75,569,265 09	77,217 88	•	2,026,961 47	504,313 36	•		
2,514 "	"	"	7,486 "	"	"		
672,082 68	39 30	"	20,317 33	1,560 69	"		
2,508 11	"	"	851 89	"	"		
1,515,501 52	85,672 07	"	198 70	"	"		a) Le crédit primitif de l'article 75 de 1,615,130 francs a été diminué d'une somme de francs 13,757 91 c ^t , en conséquence de la note qui figure à la suite de l'article 88. — Il reste pour allocation fr. 1,601,372 09 c ^t .
679,049 81	16,117 34	"	68,252 85	"	"		
220,580 58	60 50	"	72,644 06	214 86	"		
752,172 72	100 "	"	"	"	"		b) Le crédit primitif de l'article 78 de 765,721 francs a été diminué d'une somme de fr. 13,448 28 c ^t , en vertu de la note qui figure à la suite de l'article 88. — Il reste fr. 752,272 72 c ^t .
160,724 94	"	"	475 06	"	"		
1,164,284 22	42 32	"	"	"	264,526 54		
45,211 52	"	"	4,733 68	"	"		
1,001,615 15	146 35	"	81,744 52	40,000 "	"		
275,183 39	"	"	"	"	"		c) Le crédit primitif de l'article 83 de 247,304 francs a été augmenté d'une somme de francs 27,879 39 c ^t , en conséquence de la note qui figure à la suite de l'article 88.
151,194 48	"	"	705 52	"	"		
650,112 50	52 25	"	26,504 68	1,700 77	"		d) Le crédit primitif de l'article 84 de 128,068 francs a été augmenté d'une somme de 3,830 francs, par l'art. 2 de la loi du 10 mai 1877, <i>Moniteur</i> des 11 et 12, n ^{os} 131-132.
20,000 "	"	"	"	"	"		
9,181 "	"	"	14,819 "	"	"		
2,999 80	"	"	" 20	"	"		
80,874,068 89	170,428 01	"	2,525,472 06	607,879 68	264,526 54		

66

MINISTÈRE DES TR

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1876.	En 1877, jusqu'au 31 octob.
		REPORT. fr.	85,722,525	81,055,496 90	40,855,915 42	51,038,153 47
V.		Commissions.				
		SECTION 1 ^{re} . — COMMISSION DES PROCÉDÉS NOUVEAUX.				
	89	Frais de route et de séjour.	1,000	772 10	200 60	571 50
	90	Matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau, etc.	1,000	300	225	75
		SECTION 2. — COMMISSION DES ANNALES DES TRAVAUX PUBLICS.				
	91	Frais de route et de séjour. a)	218	218	76	142
	92	Publication du recueil, frais de bureau, etc.	4,900	4,060	975	3,685
VI.	93	Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité par mesure générale ou pour un terme illimité	74,000	66,822 04	61,580 45	4,092 67
VII.	94	Pensions: premier terme	10,000	15,289 48	10,415 25	2,802 92
VIII.	95	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs fa- milles, qui ne peuvent être pensionnés.	29,500	29,500	25,380	5,820
IX.	96	Dépenses imprévues non libellées au Budget	18,000	11,077 75	6,690 42	4,385 95
X.		Dépenses se rapportant à des exercices clos (1875 et antérieurs) b).				
		§ 1 ^{er} . — ADMINISTRATION CENTRALE.				
	97	Matériel. — Exercice 1875	105 50	105 50	"	105 50
		§ 2. — PONTS ET CHAUSSEES.				
		Routes.				
		Exercice 1865. . fr.	108 15			
		— 1871. . .	129 51			
		— 1872. . .	61 98	1,080 52	1,077 09	
		— 1875. . .	557 21			
		— 1875. . .	423 09			
	98	Travaux d'entretien .			"	1,077 09
		A REPORTER . . . fr.	85,871,520 82	81,181,518 68	49,041,458 12	51,058,908 88

VAUX PUBLICS (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1876.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférées à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur l'incomptabilité.	LES CRÉDITS.	
80,874,008 89	179,428 01	»	2,525,472 96	607,879 68	264,526 54	
772 10	»	»	227 90	»	»	
300 »	»	»	700 »	»	»	
218 »	»	»	»	»	»	a) Le crédit primitif de l'article 91 de 100 francs a été augmenté d'une somme de 118 francs, par l'article 2 de la loi précitée.
4,060 »	»	»	240 »	»	»	
65,675 12	1,148 92	»	7,177 96	»	»	
15,218 15	71 53	»	5,710 52	»	»	
29,200 »	300 »	»	»	»	»	
11,074 55	5 40	»	6,922 25	»	»	
105 50	»	»	»	»	»	b) Les crédits formant les articles 97 à 122 ont été alloués par l'article 1 ^{er} de la loi du 10 mai 1877, <i>Moniteur</i> des 11 et 12, n°s 131-132.
1,077 09	»	»	343	»	»	
81,000,567 »	180,951 66	»	2,546,456 02	607,879 68	264,526 54	

MINISTÈRE DES TR

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRE DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1876.	En 1877, jusqu'au 31 octob.
		REPORT. . . . fr.	85,871,526 82	81,181,518 66	49,941,458 12	51,058,008 88
X (suite).		Dépenses se rapportant à des exercices clos (1875 et antérieurs) (suite a).				
		§ 2 — PONTS ET CHAUSSEES (suite).				
		Canaux et rivières.				
	99	Travaux d'entretien. — Exercice 1875	896 87	807 18	»	807 18
		Travaux d'amélioration.				
	100	Canal de Maestricht à Bois-le-Duc. — Exercice 1875. . .	71 76	64 19	»	64 19
	101	Sambre. — Exercice 1875	1,537 66	1,537 66	»	1,537 66
	102	Canal de Charleroi à Bruxelles. — Exercice 1875. . . .	186 96	180 96	»	186 96
	105	Yser. { Exercice 1869. . . . 250 » — 1875. . . . 82 71 — 1875. . . . 7 81	340 52	340 52	»	340 52
		Ports, côtes, phares et fanaux.				
	104	Travaux d'entretien . { Exercice 1872. . . . 2,944 69 — 1874. . . . 4,678 60 — 1875. . . . 9,874 21	17,497 50	15,888 26	»	15,888 26
		Travaux d'amélioration.				
	105	Port d'Ostende. — Exercice 1875.	1,014 55	1,014 55	»	1,014 55
		Frais d'études et d'adjudications.				
	106	Frais d'études et d'annonces d'adjudications. — Exer- cice 1875	2,420 50	2,379 46	»	2,342 50
		Personnel.				
	107	Frais de route. — Exercice 1875	94 60	94 60	»	94 60
		§ 5. — CHEMINS DE FER. — POSTES. — TÉLÉGRAPHES. — MARINE.				
		Voies et travaux.				
	108	Travaux d'entretien. — Exercice 1875.	10,000 »	10,000 »	»	10,000 »
		Traction et matériel.				
	109	Salaires. — Exercice 1874	4 50	4 50	»	4 50
		A REPORTER fr.	83,905,192 04	81,213,456 54	49,941,458 12	51,090,989 60

VAUX PUBLICS (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1876.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 20 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
81,000,567	180,951 60	"	2,546,455 02	607,879 68	204,526 54	a) Les crédits formant les articles 97 à 122 ont été alloués par l'article 1 ^{er} de la loi du 10 mai 1877, <i>Moniteur</i> des 11 et 12, n ^{os} 131-132.
807 18	"	"	"	89 69	"	
64 19	"	"	7 57	"	"	
1,557 66	"	"	"	"	"	
186 96	"	"	"	"	"	
540 52	"	"	"	"	"	
15,888 26	"	"	" 01	1,609 25	"	
1,014 35	"	"	"	"	"	
2,542 50	56 96	"	41 04	"	"	
94 60	"	"	"	"	"	
10,000	"	"	"	"	"	
4 50	"	"	"	"	"	
81,052,447 72	180,988 62	"	2,546,505 64	609,578 60	204,526 54	

MINISTÈRE DES TR

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1876.	En 1877, jusqu'au 31 octob.
		REPORT. . . . fr.	85,903,192 04	81,213,430 34	49,941,458 12	51,090,987 60
X (suite).		Dépenses se rapportant à des exercices clos (1875 et antérieurs) (suite a).				
		§ 3. — CHEMINS DE FER. — POSTES. — TÉLÉGRAPHES. — MARINE (suite).				
		Traction et matériel (suite)				
	110	Primes. { Exercice 1873 . . fr. 20 05 — 1874 . . . 30 57 — 1875 . . . 181 92	257 82	257 82	"	257 82
	111	Combustible pour la { Exercice 1873 . . fr. 2,486 20 traction des convois. — 1874 . . . 200 "	2,686 20	2,686 20	"	2,686 20
	112	Entretien, etc. . . { Exercice 1873 . . fr. 297 40 — 1875 . . . 5,352 68	5,650 14	5,650 14	"	5,650 14
		Transports.				
	113	Frais d'exploitation. { Exercice 1873 . . fr. 1,504 21 — 1874 . . . 1,416 20 — 1875 . . . 8 "	2,728 50	2,728 50	"	2,728 50
	114	Camionnage. — Exercice 1873	1,610 98	1,610 98	"	1,610 98
	115	Pertes et avaries . { Exercice 1871 . . fr. 151 92 — 1872 . . . 3,412 91 — 1873 . . . 5,000 " — 1874 . . . 14,000 " — 1875 . . . 575,000 "	595,544 85	248,616 51	"	248,577 18
		Postes.				
	116	Traitements. — Exercice 1875	125 "	125 "	"	6 26
	117	Traitements, etc., des facteurs. — Exercice 1875	4,951 "	4,951 "	"	4,951 "
	118	Matériel, fournitures { Exercice 1872 . . fr. 175 61 de bureau, etc. . . — 1874 . . . 1 45	177 06	177 06	"	175 61
		Télégraphes.				
	119	Traitements, etc. — Exercice 1875	2,524 17	2,524 17	"	2,524 17
	120	Entretien, etc. — Exercice 1875	1,510 98	1,510 98	"	1,510 98
		Services en général.				
	121	Matériel. — Exercice 1874.	32 "	32 "	"	52 "
		A REPORTER. . . . fr.	84,320,770 72	81,482,086 70	40,041,458 12	51,350,280 44

VAUX PUBLICS (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1870.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS		CREDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT À EFFECTUER ET À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL		Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	A annuler définitivement	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité	LES CREDITS.	
81,032,447 72		180,988 62	"	2,346,303 64	609,578 60	264,326 54	n) Les crédits formant les articles 97 à 122 ont été alloués par l'article 1 ^{er} de la loi du 10 mai 1877, <i>Moniteur des 11 et 12</i> , nos 131-132.
237 82		"	"	"	"	"	
2,686 20		"	"	"	"	"	
3,650 14		"	"	"	"	"	
2,728 50		"	"	"	"	"	
1,610 98		"	"	"	"	"	
248,377 18		230 35	"	8,978 51	137,950 01	"	
6 26		118 74	"	"	"	"	
4,951 "		"	"	"	"	"	
175 61		1 45	"	"	"	"	
2,524 17		"	"	"	"	"	
1,510 98		"	"	"	"	"	
52 "		"	"	"	"	"	
81,500,738 56		181,548 14		2,555,481 05	747,528 61	264,526 54	

MINISTÈRE DES TR

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	ET JUSTIFIÉS	
					En 1876.	En 1877. jusqu'au 31 octob
		REPORT. fr	84,320,770 72	81,482,086 70	40,941,458 12	51,559,280 44
		Dépenses se rapportant à des exercices clos (1875 et antérieurs) (suite) a).				
		§ 4. — DÉPENSES IMPRÉVUES. :				
	122	Dépenses imprévues. { Exercice 1875 . . . fr 8,000 "				
		— 1875 40 10	8,040 10	8,040 10	"	8,040 10
		TOTAL des crédits et dépenses sur le Budget du Ministère des Travaux publics	84,528,810 82	81,490,126 80	40,941,458 12	51,567,320 54
		RÉCAPITULATION.				
		Transfert de l'exerc 1872 (Art 50 de la loi de comptabilité)	975 57	"	"	"
		— 1873. —	11,412 04	7,764 58	4,810 20	2,954 00
		— 1874. —	151,007 71	107,441 49	"	107,441 40
		— 1875. —	855,752 55	694,421 54	76,780 47	617,641 07
		Total des transferts des exercices précédents	998,027 85	809,627 41	81,590 76	728,056 65
		Total du Budget de l'exercice 1876	84,528,810 82	81,490,126 80	40,941,458 12	51,567,320 54
		TOTAUX fr.	85,526,838 67	82,299,754 21	50,023,048 88	52,095,557 19

VAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1876.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.			
81,300,738 56	181,548 14	.	2,355,481 95	747,528 01	264,526 54		a) Les crédits formant les articles 97 à 122 ont été alloués par l'article 1 ^{er} de la loi du 10 mai 1877, <i>Moniteur</i> des 11 et 12, nos 131-132.
8,040 10	.	"	"	"	"		
81,308,778 66	181,548 14	"	2,355,481 95	747,528 01	264,526 54		
"	"	"	975 57	"	"		
7,764 58	"	"	" 01	5,647 05	"		
107,441 49	"	"	18,517 82	5,948 40	"		
694,421 54	"	"	52,946 77	106,364 22	"		
809,627 41	"	"	72,410 17	115,960 27	"		
81,308,778 66	181,548 14	"	2,355,481 95	747,528 01	264,526 54		
82,118,400 07	181,548 14	"	2,427,922 12	863,488 88	264,526 54		

Le Budget du Ministère des Travaux publics a été fixé par l'article unique de la loi du 20 mai 1876, *Moniteur* du 28, n° 149, à la somme de . . . fr.

A Y AJOUTER : 1° Les crédits supplémentaires.

2° Les parties de crédits transférés des Budgets des exercices 1872, 1873, 1874 et 1875, en vertu de l'article 50 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État

82,912,342 "
1,416,468 82
998,027 85
TOTAL. . . . fr. 85,326,858 67

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnances. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1876.	En 1877, jusqu'au 31 octobre
		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉ- DENTS a).				
		EXERCICE 1874.				
		<i>Reports de l'exercice 1875 à l'exercice 1876, confor- mément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846, sur la comptabilité de l'État.</i>				
VI.		Établissements et matériel de l'artillerie.				
	20	Matériel de l'artillerie	759,343 96	22,054 94	"	22,654 94
VIII.		Pain, viande, fourrages et autres allocations.				
	24	Casernement des hommes.	1,800 "	"	"	"
		TOTAL des crédits et dépenses sur les transferts de l'exer- cice 1874	741,343 96	22,054 94	"	22,654 94
		EXERCICE 1875.				
		<i>Reports de l'exercice 1875 à l'exercice 1876.</i>				
IV		Solde des troupes.				
	12	Traitement et solde de l'infanterie	22,861 70	20,772 93	5,221 61	15,551 32
	15	Traitement et solde de la cavalerie	6,541 48	5,692 59	"	5,692 59
	14	Traitement et solde de l'artillerie	13,787 30	9,887 50	3,654 91	6,232 68
VI.		Établissements et matériel de l'artillerie.				
	20	Matériel de l'artillerie	4,950 "	4,950 "	"	4,950 "
VII.		Matériel du génie.				
	21	Matériel du génie	42,405 83	26,652 10	9,500 "	17,152 10
VIII.		Pain, viande, fourrages et autres allocations.				
	24	Casernement des hommes	800 "	"	"	"
	25	Renouvellement de la buffleterie et du harnachement . . .	55,516 70	28,299 51	6,240 64	22,058 87
		TOTAL des crédits et dépenses sur les transferts de l'exer- cice 1875 fr.	124,661 03	96,254 72	24,817 1	71,617 56

LA GUERRE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1876.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
22,654 94	"	"	"	"	716,889 02	"	a) Ces transferts ont été approuvés par la Cour des comptes le 14 novembre 1876.
"	"	"	"	"	1,800 "	"	
22,654 94	"	"	"	"	718,689 02	"	
20,772 95	"	"	"	2,088 77	"	"	
5,602 59	"	"	"	648 80	"	"	
9,887 59	"	"	"	2,580 81	1,518 00	"	
4,950 "	"	"	"	"	"	"	
20,652 10	"	"	"	255 "	15,536 75	"	
"	"	"	"	"	800 "	"	
28,209 51	"	"	"	560 72	4,656 47	"	
96,234 72	"	"	"	6,114 10	22,312 12	"	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1876.	En 1877, jusqu'au 31 octob.
		EXERCICE 1876 (COMPTE DÉFINITIF).				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
I.		Administration centrale.				
	1	Traitement du Ministre.	21,000 "	21,000 "	21,000 "	"
	2	— des fonctionnaires et employés civils	159,810 "	159,808 75	159,808 75	"
	3	Supplément aux officiers et aux sous-officiers employés au Département de la Guerre	16,000 "	15,972 45	12,678 98	5,295 47
	4	Matériel a)	62,000 "	62,000 "	49,005 08	12,994 92
	5	Dépôt de la guerre	120,000 "	190,000 "	175,471 98	16,528 02
II.		États-majors.				
	6	Traitement de l'état-major général b)	879,915 90	876,991 86	290,767 43	586,224 45
	7	— — des provinces et des places c)	299,782 50	299,740 97	95,555 87	204,207 10
	8	— du service de l'intendance d)	254,018 20	255,504 66	85,511 56	169,993 50
III.		Service de santé des hôpitaux.				
	9	Traitements des officiers de santé e)	285,003 90	284,255 61	93,210 07	191,045 54
	10	Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpi- taux. f)	552,500 "	529,486 27	202,292 10	527,190 56
	11	Service pharmaceutique.	127,500 "	127,495 06	127,509 74	183 59
IV.		Solde des troupes.				
	12	Traitement et solde de l'infanterie. g)	15,257,845 66	15,189,192 29	4,650,784 57	8,558,021 56
	13	— — de la cavalerie h)	5,640,659 58	5,648,255 90	1,207,517 66	2,440,716 24
	14	— — de l'artillerie i)	5,160,261 25	5,157,158 32	1,792,001 44	5,565,156 88
	15	— — du génie k)	1,195,772 58	1,186,567 57	389,667 89	796,899 48
	16	— — du bataillon d'administration. l)	671,494 44	658,591 99	246,486 75	412,105 24
		(Les hommes momentanément en subsistance près d'un régi- ment d'une autre arme compléteront, pour toutes leurs allocations, au corps où ils se trouvent en subsistance.)				
		A REPORTER. fr.	26,742,565 87	26,659,977 50	9,595,047 67	17,064,539 66

LA GUERRE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1876.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
21,000 "	"	"	"	"	"	a) Le crédit primitif de l'article 4 de 50,000 fr. a été augmenté d'une somme de 12,000 francs, par l'article 1 ^{er} de la loi du 29 mars 1877, <i>Moniteur</i> du 31, n° 90.
159,808 75	"	"	1 25	"	"	b) Le crédit primitif de l'article 6 de fr. 860,915 90 c ^a a été augmenté d'une somme 19,000 fr., par l'article 1 ^{er} de la loi du 29 mars 1877, <i>Moniteur</i> du 31, n° 90.
15,972 45	"	"	27 55	"	"	c) Le crédit primitif de l'article 7 de fr. 299,432 50 c ^a a été augmenté d'une somme 550 francs, par arrêté royal du 26 mai 1877, n° 4632, pris en vertu de l'article 2 de la loi du Budget.
62,000 "	"	"	"	"	"	d) Le crédit primitif de l'article 8 de fr. 236,018 20 c ^a a été diminué d'une somme de 2,000 francs, transférée à l'article 23, par l'article 3 de la loi du 29 mars 1877, <i>Moniteur</i> du 31, n° 90.
190,000 "	"	"	"	"	"	e) Le crédit primitif de l'article 9 de fr. 290,803 90 c ^a a été diminué d'une somme de 3,500 francs, transférée à l'article 23, par l'article 3 de la loi du 29 mars 1877, <i>Moniteur</i> du 31, n° 90.
876,991 86	"	"	2,924 04	"	"	f) Le crédit primitif de l'article 10 de 582,800 fr. a été diminué d'une somme de 50,000 francs, transférée aux articles 7 et 23, par arrêté royal du 26 mai 1877, n° 4632, pris en conséquence de l'article 2 de la loi du Budget.
299,740 97	"	"	41 55	"	"	g) Le crédit primitif de l'article 12 de francs 13,327,845 66 c ^a a été diminué d'une somme de 90,000 francs, transférée aux articles 7 et 23, par arrêté royal du 26 mai 1877, n° 4632, pris en conséquence de l'article 2 de la loi du Budget.
253,504 66	"	"	513 54	"	"	h) Le crédit primitif de l'article 13 de francs 3,735,639 58 c ^a a été diminué d'une somme de 86,000 francs, portée en augmentation à l'article 29, par arrêtés royaux des 30 novembre 1876, n° 4472; 27 décembre 1876, n° 4512; 5 février 1877, n° 4547: ce dernier modifié par celui du 7 septembre 1877, n° 4722. — Ces arrêtés royaux ont été pris en vertu de l'article 4 de la loi du Budget.
284,255 61	"	"	748 20	"	"	i) Le crédit primitif de l'article 14 de fr. 5,252,261 25 c ^a a été diminué d'une somme de 72,000 francs, portée en augmentation à l'article 29, par arrêtés royaux des 30 novembre 1876, n° 4472; 27 décembre 1876, n° 4512; 5 février 1877, n° 4547: ce dernier modifié par celui du 7 septembre 1877, n° 4722. — Ces arrêtés royaux ont été pris en vertu de l'article 4 de la loi du Budget.
529,482 46	3 81	"	3,013 75	"	"	j) Le crédit primitif de l'article 15 de francs 1,200,772 68 c ^a a été diminué d'une somme de 5,000 francs, portée en augmentation aux articles 7 et 23, par arrêté royal du 26 mai 1877, n° 4632, pris en conséquence de l'article 2 de la loi du Budget.
127,495 06	"	"	6 94	"	"	k) Le crédit primitif de l'article 16 de francs 681,494 44 c ^a a été diminué d'une somme de 10,000 francs, portée en augmentation aux articles 7 et 23, par arrêté royal du 26 mai 1877, n° 4632, pris en conséquence de l'article 2 de la loi du Budget.
15,188,805 93	586 36	"	29,801 63	18,851 74	"	
3,648,233 90	"	"	1,425 48	"	"	
3,157,158 32	"	"	1,367 05	1,755 90	"	
1,186,567 57	"	"	9,205 21	"	"	
658,591 99	"	"	12,902 45	"	"	
26,650,587 33	390 17	"	61,978 67	20,607 64	"	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1876.	En 1877, jusqu'au 31 octob.
		REPORT. fr.	26,742,565 87	26,659,977 50	9,595,047 67	17,064,559 66
V.		Académie militaire.				
	17	Personnel de l'école militaire et de l'école de guerre . . a)	252,600 "	252,500 "	103,200 "	149,100 "
	18	Dépenses d'administration b)	47,700 "	47,568 25	55,028 85	14,389 60
VI.		Établissements et matériel de l'artillerie.				
	19	Traitement du personnel des établissements	66,575 "	66,575 "	21,841 78	41,555 22
	20	Matériel de l'artillerie c)	1,253,480 "	1,217,444 60	606,045 41	611,599 28
VII.		Matériel du génie.				
	21	Matériel du génie d)	1,810,000 "	1,786,822 08	1,104,858 70	678,002 "
VIII.		Pain, viande, fourrages et autres prestations.				
	22	Pain et viande e)	6,165,500 "	6,162,442 90	5,050,789 80	5,111,655 10
	23	Fourrages en nature. f)	5,699,780 50	5,699,768 58	2,510,132 50	3,189,636 08
	24	Casernement des hommes	685,800 "	685,545 57	407,744 72	275,800 65
	25	Renouvellement de la buffleterie et du harnachement. . .	100,000 "	74,009 70	15,809 58	58,200 52
	26	Frais de route et de séjour des officiers g)	105,000 "	105,477 36	12,659 17	90,818 19
	27	Transports généraux	65,000 "	62,162 "	51,586 46	50,575 54
	28	Chauffage et éclairage des corps de garde. etc.	118,000 "	116,872 56	81,698 54	55,175 82
	29	Remonte h)	970,790 "	969,569 56	814,619 56	154,750 "
IX.		Traitements divers, et honoraires.				
	30	Traitements divers, et honoraires. i)	158,100 "	151,551 76	53,870 67	95,511 09
	31	Frais de représentation. k)	5,000 "	2,800 "	1,500 "	1,500 "
		A REPORTER. fr.	44,225,689 51	44,056,467 11	18,444,415 21	25,603,582 55

LA GUERRE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1876.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
26,659,587 55	590 17	"	61,978 67	20,007 64	"	
252,500 "	"	"	500 "	"	"	a) Le crédit primitif de l'article 17 de 243,600 francs a été augmenté d'une somme de 9,000 francs, par l'article 1 ^{er} de la loi du 29 mars 1877, <i>Moniteur</i> du 31, n° 90.
47,418 45	149 80	"	151 75	"	"	b) Le crédit primitif de l'article 18 de 40,700 francs a été augmenté d'une somme de 7,000 francs, par l'article 1 ^{er} de la loi du 29 mars 1877, <i>Moniteur</i> du 31, n° 90.
66,375 "	"	"	"	"	"	c) Le crédit primitif de l'article 20 de 1,016,180 francs a été augmenté d'une somme de 217,500 francs, par l'article 1 ^{er} de la loi du 29 mars 1877, <i>Moniteur</i> du 31, n° 90.
1,217,444 69	"	"	"	16,035 31	"	d) Le crédit primitif de l'article 21 de 1,650,000 francs a été augmenté d'une somme de 280,000 francs, par l'article 1 ^{er} de la loi du 29 mars 1877, <i>Moniteur</i> du 31, n° 90.
1,782,840 70	5,981 58	"	70 46	23,107 46	"	e) Le crédit primitif de l'article 22 de 5,430,500 francs a été augmenté d'une somme de 805,000 francs, par l'article 1 ^{er} de la loi du 29 mars 1877, <i>Moniteur</i> du 31, n° 90. — Ensemble 6,235,500 francs. — Ce crédit a aussi été diminué de 70,000 francs, transférés à l'article 25 par l'article 3 de la même loi. — Il reste pour allocation 6,165,500 francs.
6,162,442 90	"	"	5,057 10	"	"	f) Le crédit primitif de l'article 23 de 3,545,350 francs 50 c ^t a été augmenté : 1° d'une somme de 1,877,500 francs, par l'article 1 ^{er} de la loi du 29 mars 1877, <i>Moniteur</i> du 31, n° 90; 2° de 108,500 francs, par l'article 3 de la susdite loi; 3° de 168,250 francs, par arrêté royal du 26 mai 1877, n° 4682, pris en vertu de l'article 2 de la loi du Budget. — Ensemble francs 5,699,780 50 c ^t .
5,609,768 58	"	"	11 92	"	"	g) Le crédit primitif de l'article 26 de 100,000 francs a été augmenté d'une somme de 5,000 francs, par l'article 1 ^{er} de la loi du 29 mars 1877, <i>Moniteur</i> du 31, n° 90.
683,545 37	"	"	4 65	250 "	"	h) Le crédit primitif de l'article 29 de 812,790 francs a été augmenté d'une somme de 158,000 francs, transférée des articles 15 et 14, par arrêtés royaux des 30 novembre 1876, n° 4472; 27 décembre 1876, n° 4512; 5 février 1877, n° 4547; ce dernier modifié par celui du 7 septembre 1877, n° 4722. — Ces arrêtés royaux ont été pris en conséquence de l'article 4 de la loi du Budget.
74,009 70	"	"	405 50	25,585 "	"	i) Le crédit primitif de l'article 30 de 158,700 francs a été diminué d'une somme de 600 fr., portée en augmentation aux articles 7 et 23, par arrêté royal du 26 mars 1877, n° 4682, pris en vertu de l'article 2 de la loi du Budget.
105,477 56	"	"	1,522 64	"	"	j) Le crédit primitif de l'article 31 de 30,000 francs a été diminué d'une somme de 25,000 francs, transférée à l'article 23 par l'article 3 de la loi du 29 mai 1877, <i>Moniteur</i> du 31, n° 90.
62,162 "	"	"	2,858 "	"	"	
116,872 36	"	"	1,127 64	"	"	
969,569 56	"	"	1,420 44	"	"	
174,381 76	4,150 "	"	6,568 24	"	"	
2,800 "	"	"	2,200 "	"	"	
44,947,795 76	8,671 35	"	81,656 79	85,585 41	"	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1876.	En 1877, jusqu'au 31 octob.
		REPORT. fr.	44,225,689 51	44,036,467 11	18,444,415 21	25,605,582 55
X.		Pensions et secours.				
	32	Pensions et secours	a) 99,000 *	96,835 97	44,299 87	52,286 78
XI		Dépenses Imprévues.				
	53	Dépenses imprévues non libellées au Budget	b) 8,910 69	6,979 68	6,683 68	206 *
		TOTAL des crédits et dépenses sur le Budget du Ministère de la Guerre fr.	44,331,600 *	44,160,280 76	18,495,596 76	25,655,869 55
		RÉCAPITULATION.				
		Transferts de l'exerc. 1874. (Art 50 de la loi de comptabilité.)	741,545 96	22,654 94	*	22,654 94
		— 1875. — —	124,661 05	96,254 72	24,617 16	71,617 56
		Total des transferts des exercices précédents	866,004 99	118,889 66	24,617 16	94,272 50
		Total du Budget de l'exercice 1876	44,331,600 *	44,160,280 76	18,495,596 76	25,655,869 55
		TOTAUX. fr.	45,197,604 99	44,279,170 42	18,520,015 92	25,750,141 85

LA GUERRE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1876.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
44,047,795 76	8,671 55	»	81,630 79	85,585 41	»	
96,580 65	255 52	»	2,166 03	»	»	a) Le crédit primitif de l'article 32 de 112,000 francs a été diminué d'une somme de 15,000 francs, portée en augmentation aux articles 7 et 23, par arrêté royal du 26 mai 1877, n° 4632, pris en conséquence de l'article 2 de la loi du Budget.
6,889 68	90 »	»	1,051 01	»	»	b) Le crédit primitif de l'article 33 de fr. 14,910 69 et a été diminué d'une somme de 6,000 fr., transférée à l'article 23 par l'article 3 de la loi du 29 mars 1877, <i>Moniteur</i> du 31, n° 90.
44,151,260 09	9,014 67	»	85,755 85	85,585 41	»	
22,654 94	»	»	»	718,689 02	»	
96,254 72	»	»	6,114 19	22,312 12	»	
118,889 66	»	»	6,114 19	741,001 14	»	
44,151,260 09	9,014 67	»	85,755 85	85,585 41	»	
44,270,155 75	9,014 67	»	91,848 02	826,586 55	»	

Le Budget du Ministère de la Guerre a été fixé par l'article 1^{er} de la loi du 20 décembre 1875,

Moniteur du 25, n° 557, à la somme de fr. 41,000,800 »

A Y AJOUTER : 1° Les crédits supplémentaires 5,251,800 »

2° Les parties de crédits transférées des Budgets des exercices 1874 et 1875,

en vertu de l'article 30 de la loi sur la comptabilité de l'État 866,004 99

TOTAL fr. 45,197,604 99

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS		
					En 1876.	En 1877, jusqu'au 31 octob.	
Unique.		EXERCICE 1876 (COMPTE DÉFINITIF).					
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.					
		Gendarmerie.					
	Unique.	Traitement et solde de la gendarmerie. — Dépenses diverses. a)	3,150,746 27	3,140,899 25	2,671,735 18	478,164 07	

GENDARMERIE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1876.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUS		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
5,140,899 25		.	.	847 02	.	"	a) Le Budget du corps de la gendarmerie, fixé par son article unique à la somme de francs 2,839,746 27 c., a été augmenté d'une somme de 311,000 francs, destinée à couvrir l'insuffisance du crédit alloué à ce Budget, pour les fourrages, les moyens de transport et le service sanitaire. (Article 1 ^{er} de la loi du 29 mars 1877, <i>Moniteur</i> du 31; n° 90.) — Ensemble fr. 3,150,746 27 c.

Le Budget du corps de la gendarmerie a été fixé par l'article unique de la loi du 20 décembre 1875,

Moniteur du 25, n° 337, à la somme de. fr. 2,839,746 27

A Y AJOUTER : Le crédit supplémentaire 311,000 "

TOTAL. fr. 3,150,746 27

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRE DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des services de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1876.	En 1877, jusqu'au 31 octob.
IV.		TRANSFERT DE L'EXERCICE PRÉCÉ- DENT a).				
		EXERCICE 1875.				
		<i>Report de l'exercice 1875 à l'exercice 1876, conformé- ment à l'article 30 de la loi du 15 mai 1836 sur la comptabilité de l'État.</i>				
		Administration de l'enregistrement et des domaines.				
	52	Dépenses du domaine	5,344	1,672	1,672	"
I.		EXERCICE 1876 (COMPTE DÉFINITIF).				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		Administration centrale.				
	1	Traitement du Ministre.	21,000	21,000	21,000	"
	2	— des fonctionnaires, employés, gens de service et traitements de disponibilité	780,000	771,086 77	770,455 77	635 "
	5	Honoraires des avocats et des avoués du Département. — Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc.	75,000	72,790 40	51,767 04	21,022 82
	4	Frais de tournées	7,000	4,085 70	2,620 55	1,465 35
	5	Matériel	155,000	155,129 50	104,959 25	28,170 27
	6	Traitement du graveur des monnaies et des poinçons de titre et de garantie.	4,200	4,200	4,200	"
	7	Service de la Monnaie a)	58,600	57,145 51	50,907 56	6,236 15
	8	Achat de matières et frais de fabrication et de vérification de monnaies de cuivre	200,600	154,495 29	151,846 85	22,646 44
	9	Magasin général des papiers	186,000	184,058 60	145,087 02	58,970 68
	10	Documents statistiques	18,000	17,999 87	16,687 87	1,312 "
II.		Administration de la trésorerie et de la dette publique dans les provinces.				
	11	Traitements des directeurs et agents du Trésor	165,500	165,486 48	148,744 88	14,741 60
	12	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des directeurs et agents	44,000	43,983 55	42,285 55	1,700 "
		A RAPPORTER. . . . fr.	1,670,500	1,607,457 51	1,470,550 20	150,898 31

FINANCES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1876.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		RÉCAPITULANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité	LES CRÉDITS.	
1,672 "	"	"	"	"	1,672 "	"	a) Ce transfert a été autorisé par la Cour des comptes le 5 novembre 1876.
21,000 "	"	"	"	"	"	"	
771,086 77	"	"	"	8,013 23	"	"	
72,790 46	"	"	"	200 54	"	"	
4,085 70	"	"	"	2,914 30	"	"	
133,129 50	"	"	"	1,870 50	"	"	
4,200 "	"	"	"	"	"	"	
57,143 51	"	"	"	1,456 49	"	"	a) Le crédit primitif de l'article 7 de 16,100 fr. a été augmenté d'une somme de 22,500 francs, par l'article 4 de la loi du 28 mai 1876, <i>Moniteur</i> du 30, n° 151.
154,493 29	"	"	"	45,506 71	"	"	
184,058 60	"	"	"	1,941 40	"	"	
17,999 87	"	"	"	" 15	"	"	
165,486 48	"	"	"	13 52	"	"	
45,983 33	"	"	"	16 67	"	"	
1,607,457 51	"	"	"	62,842 40	"	"	

MINISTÈRE DES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1870.	En 1877, jusqu'au 31 octob.
		REPORT. fr.	1,670,500	1,607,457 51	1,470,550 20	156,808 51
III.		Administration des contributions directes, douanes et accises.				
	15	Surveillance générale. — Traitements	549,250	540,877 03	142,397 57	198,479 66
	14	Service de la conservation du cadastre. — Traitements . .	647,000	640,502 85	202,302 52	378,500 53
	15	Traitements fixes	1,065,050	1,050,822 27	803,124 83	1,127,697 44
	16	Service des contributions directes, des accises et de la comptabilité. { Remises proportionnel- les et indemnités (crédit non limitatif).	2,040,700	2,101,457 57	14,046	2,087,591 57
	17	Service des douanes et de la recherche maritime	5,120,050	5,018,407 48	2,086,266 66	2,032,250 82
	18	— des essais des ouvrages d'or et d'argent	26,800	26,799 60	11,166 50	15,655 10
	19	Suppléments de traitement.	255,225	228,040 30	73,741 10	154,508 20
	20	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non replacés.	82,000	71,518 12	20,455 55	41,864 77
	21	Frais de bureau et de tournées	87,000	81,006 66	46,809 66	34,287
	22	Indemnités, primes et dépenses diverses.	510,000	501,554 42	40,465 05	261,088 40
	23	Police douanière.	5,000	646 94	610	56 94
	24	Frais d'expertise en matière de douanes (crédit non limi- tatif)	2,000	5,664 55	5,974	1,000 55
	25	Matériel	146,000	151,158 58	21,510 35	109,628 25
IV.		Administration de l'enregistrement et des domaines.				
	26	Traitements du personnel de l'enregistrement et du timbre	a) 486,690	485,176 57	298,168 50	187,008 18
	27	— — du domaine	157,725	154,598 16	84,657 68	48,750 48
	28	— — forestier	565,480	565,462 20	228,792 00	156,509 50
	29	Remises des receveurs — Frais de perception (crédit non limitatif)	1,165,000	1,522,718 58	"	1,522,718 58
	30	Remises des greffiers (crédit non limitatif)	60,000	71,594 64	41,075 66	50,518 98
	31	Matériel	b) 54,000	55,906 92	46,658 81	7,558 11
	32	Dépenses du domaine	92,000	91,964 97	19,585 60	72,209 57
	33	Frais de construction et de réparation de routes destinées à faciliter l'exploitation des propriétés de l'Etat	50,000	51,094 95	"	50,474 95
	34	Intérêts moratoires en matières diverses (crédit non limi- tatif)	1,500	952 51	891 87	40 44
		A REPORTER. fr.	15,106,670	15,045,001 08	5,725,918 18	9,314,705 80

FINANCES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1876.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	À annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
1,607,457 51	"	"	62,842 49	"	"	
540,877 05	"	"	8,372 97	"	"	
640,502 85	"	"	6,497 15	"	"	
1,930,822 27	"	"	35,127 75	"	"	
2,101,457 57	"	"	"	"	60,757 57	
5,018,407 48	"	"	101,552 52	"	"	
26,799 60	"	"	" 40	"	"	
228,049 50	"	"	7,175 70	"	"	
71,518 12	"	"	10,681 88	"	"	
81,096 66	"	"	5,905 54	"	"	
501,554 42	"	"	17,445 58	"	"	
646 04	"	"	4,353 06	"	"	
5,664 55	"	"	"	"	5,664 55	
151,138 58	"	"	14,861 42	"	"	
485,176 57	"	"	1,515 45	"	"	a) Le crédit primitif de l'article 26 de 470,190 francs a été augmenté d'une somme de 16,500 francs, par l'article 2 de la loi du 5 mai 1877, <i>Moniteur</i> du 9, n° 129.
155,568 16	1,050 "	"	5,326 84	"	"	
565,102 20	560 "	"	17 80	"	"	
1,522,718 58	"	"	"	"	159,718 58	
71,594 64	"	"	"	"	11,594 64	
55,996 92	"	"	3 08	"	"	b) Le crédit primitif de l'article 31 de 53,000 fr. a été augmenté d'une somme de 1,000 francs, par l'article 2 de la susdite loi.
91,594 97	570 "	"	25 05	"	"	
50,474 95	620 "	"	18,905 05	"	"	
952 51	"	"	567 60	"	"	
15,040,621 08	2,580 "	"	209,185 16	"	255,515 14	

MINISTÈRE DES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1876.	En 1877, jusqu'au 31 octob.
		REPORT. fr.	15,100,670	15,043,001 98	5,725,918 18	9,314,703 80
V.		Pensions et secours.				
	35	Premier terme des pensions à accorder éventuellement . .	28,000	22,125 26	13,153 71	8,971 55
	36	Secours à des employés, veuves et familles d'employés qui, n'ayant pas de droits à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse	12,000	12,000	10,900	1,100
VI.		Service de la caisse tontinière instituée en vertu de l'art. 76 de la loi du 3 juin 1870 sur la milice.				
	37	Administration centrale. — Personnel. — Traitements . .	10,000	•	•	•
	38	Administration centrale. — Matériel, frais de déplacement, indemnités diverses	10,000	•	•	•
	39	Émoluments des agents chargés de la recette et du contrôle.	10,000	•	•	•
VII.		Dépenses Imprévues.				
	40	Dépenses imprévues non libellées au Budget	8,000	7,636 94	6,847 04	764 90
VIII.		Dépenses concernant les exercices clos de 1875 et antérieurs.				
	41	Frais de procédure. — Exercice 1874 a)	2,720 19	2,720 19	•	2,729 19
	42	Traitement du personnel du { Exerc. 1874. fr. 100 96 domaine. { — 1875. . 100 96 } b)	201 92	201 92	•	201 92
	43	Matériel. — Exercice 1875. c)	692 55	692 55	•	692 55
	44	Dépenses du domaine . . { Exerc. 1875. fr. 304 95 — 1874. . 1,710 30 } d) — 1875. . 192 85 }	2,208 10	2,208 10	•	2,208 10
		TOTAL des crédits et dépenses sur le Budget du Ministère des Finances fr.	15,190,501 76	15,090,595 94	5,756,818 93	9,331,372 01
		RÉCAPITULATION.				
		Transfert de l'exercice 1875. (Art. 30 de la loi de comptab.)	5,344	1,672	1,672	•
		TOTAL du Budget de l'exercice 1876.	15,190,501 76	15,090,595 94	5,756,818 93	9,331,372 01
		TOTAUX. fr.	15,103,845 76	15,092,267 04	5,758,490 93	9,331,372 01

FINANCES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1876.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
15,040,621 98	2,380	"	209,185 10	"	255,515 14	
22,125 20	"	"	5,874 74	"	"	
12,000	"	"	"	"	"	
"	"	"	10,000	"	"	
"	"	"	10,000	"	"	
"	"	"	10,000	"	"	
7,611 94	25	"	565 00	"	"	
2,720 19	"	"	"	"	"	
201 02	"	"	"	"	"	a à d) Les crédits formant les articles 41 à 44 ont été accordés par l'article 2 de la loi précitée.
692 55	"	"	"	"	"	
2,208 10	"	"	"	"	"	
15,088,190 94	2,405	"	355,420 96	"	255,515 14	
1,672	"	"	"	1,672	"	
15,088,190 94	2,405	"	355,420 96	"	255,515 14	
15,089,862 94	2,405	"	355,420 96	1,672	255,515 14	

Le Budget du Ministère des finances a été fixé par l'article unique de la loi du 20 décembre 1875,
Moniteur du 21, n° 535, à la somme de fr. 15,144,070 "
 A ajouter : 1° Les crédits supplémentaires 45,851 76
 2° La partie de crédit transférée du Budget de l'exercice 1875, en vertu de l'art. 50
 de la loi sur la comptabilité de l'État 5,544 "

TOTAL fr. 15,195,465 76

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1876.	En 1877, jusqu'au 31 octob.
EXERCICE 1876. — (COMPTE DÉFINITIF.)						
DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.						
I.		Non-Valeurs.				
	1	Non-valeurs sur la contribution foncière	110,000 "	136,918 99	989 90	135,929 09
	2	— — — — — personnelle	170,000 "	208,606 20	627 01	207,979 19
	3	— — — — — sur le droit de patente.	150,000 "	157,059 11	1,083 54	155,955 57
	4	— — — — — sur les redevances des mines	2,000 "	1,572 51	"	1,572 51
	5	Frais de poursuites irrecevables pour les impôts mention- nés aux quatre articles précédents. (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	2,000 "	4,479 06	"	4,479 06
II.		Remboursements.				
	6	Contributions directes, douanes et accises. — Restitu- tions de droits perçus abusivement et fonds reconnus ap- partenir à des tiers	150,000 "	125,637 17	50,194 86	75,562 91
	7	Enregistrement et domaines. — Restitutions de droits perçus abusivement, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement, de domaines, etc. — Remboursement de fonds reconnus appartenir à des tiers.	420,000 "	475,842 70	198,414 16	272,002 55
	8	Trésorerie et autres administrations de recettes non dé- nommées au présent Budget. — Remboursements divers.	1,000 "	112 21	112 21	"
	9	Marine. — Restitution de droits de pilotage, de phares et fanaux et autres, indûment perçus par l'administration de la marine.	1,000 "	5,385 16	1,127 05	2,258 13
	10	Service de navigation à vapeur entre Anvers et les ports étrangers. — Remboursements des droits de pilotage, de phares et fanaux	25,000 "	111,581 92	111,581 92	"
	11	Déficit des divers comptes de l'État (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	10,000 "	22,484 11	7,952 60	14,551 51
TOTAL des crédits et dépenses sur le Budget des Non-Valeurs et Remboursements. fr.			1,041,000 "	1,223,259 14	371,865 25	847,890 52

REMBOURSEMENTS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1876.

Payements effectués par année et par article du Budget.

P. UÉS.	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
136,918 99	»	»	»	»	26,918 99	
208,606 20	»	»	»	»	58,606 20	
137,059 11	»	»	12,960 89	»	»	
1,372 51	»	»	627 49	»	»	
4,479 06	»	»	»	»	2,479 06	
125,557 77	79 40	»	26,562 85	»	»	
470,416 71	5,425 99	»	»	»	53,842 70	
112 21	»	»	887 79	»	»	
3,385 16	»	»	»	»	2,385 16	
111,581 92	»	»	»	»	86,581 92	
22,484 11	»	»	»	»	12,484 11	
1,219,753 75	5,505 59	»	40,850 »	»	223,098 14	

Le Budget des Non-Valeurs et Remboursements a été fixé par l'article unique de la loi du 20 décembre 1875, *Moniteur* du 21, n° 555, à la somme de 1,041,000 francs.

EXERCICE 1876. — RÉCA

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES BUDGETS.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
			En 1876.	En 1877, jusqu'au 31 octob.
Dette publique	62,207,251 62	62,386,741 27	45,510,850 34	17,028,720 10
Dotations.	4,457,941 25	4,575,182 02	4,211,755 95	159,509 07
Ministère de la Justice.	15,852,156 85	15,924,000 71	10,702,900 20	5,031,302 25
— des Affaires Étrangères.	1,640,060 47	1,600,209 25	1,404,599 51	193,282 45
— de l'Intérieur.	19,795,696 65	19,420,838 43	16,892,406 44	2,403,099 74
— des Travaux publics.	85,326,858 67	82,299,754 21	50,023,048 88	32,095,357 10
— de la Guerre.	45,197,604 99	44,279,170 42	18,520,013 92	25,750,141 83
Corps de la Gendarmerie	5,150,746 27	5,149,899 25	2,071,735 18	478,164 07
Ministère des Finances.	15,193,845 76	15,092,267 94	5,758,490 93	9,331,372 01
Non-Valeurs et Remboursements.	1,041,000 "	1,225,259 14	571,863 23	847,890 52
TOTAUX GÉNÉRAUX.	253,932,142 51	249,740,322 62	155,957,754 58	95,378,639 92

PITULATION GÉNÉRALE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1876.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
62,530,570 53	47,170 74	"	509,367 37	101,501 50	750,158 52	
4,371,065 62	2,116 40	"	84,759 25	"	"	
15,824,202 45	99,708 26	"	588,714 48	11,726 51	472,284 85	
1,597,881 96	2,527 27	"	48,851 24	"	"	
10,355,506 18	65,242 25	"	374,858 24	"	" 04	
82,118,406 07	181,348 14	"	2,427,022 12	865,488 88	264,326 54	
44,270,155 75	9,014 67	"	91,848 02	826,586 55	"	
5,140,899 25	"	"	847 02	"	"	
15,089,862 94	2,405 "	"	535,420 96	1,672 "	235,515 14	
1,210,753 75	5,505 30	"	40,830 "	"	225,008 14	
240,556,504 50	412,928 12	"	4,303,427 68	1,804,775 44	1,025,385 23	

COMPARAISON

*des dépenses de l'exercice 1876, liquidées par la Cour des comptes et ordonnancées par le
Ministère des Finances, avec celles de l'exercice antérieur.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	DÉPENSES LIQUIDÉES ET ORDONNANCÉES sur les exercices		DIFFÉRENCES à l'exercice 1876.	
	1875.	1876.	EN PLUS.	EN MOINS.
Dettes publiques	62,386,741 27	62,704,771 80	"	318,030 55
Dotations	4,373,182 02	4,421,729 31	"	48,547 29
Ministère de la Justice	15,924,000 71	15,279,049 71	644,351 "	"
— des Affaires Étrangères	1,000,209 23	1,591,243 95	8,963 28	"
— de l'Intérieur	19,420,838 43	18,783,183 07	635,654 76	"
— des Travaux publics	82,209,734 21	81,944,736 51	355,017 90	"
— de la Guerre	44,279,170 42	45,134,364 47	1,144,805 95	"
Corps de la Gendarmerie	3,149,899 25	2,931,958 64	217,960 61	"
Ministère des Finances	15,092,267 94	14,958,346 58	133,921 36	"
Non-Valeurs et Remboursements	1,235,259 14	1,506,046 39	"	82,787 25
TOTAUX	249,749,322 62	247,058,010 85	3,140,676 86	449,365 07
En plus à l'exercice 1876 fr.			2,691,311 79	

TABLEAU LITT. P.



TABLEAU

DES

RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS

DE 1830 A 1875 INCLUSIVEMENT.



TABLEAU DES RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES

EXERCICES.	PRÉVISIONS.				
	ÉVALUATIONS du BUDGET des VOIES ET MOYENS.	AUGMENTATIONS par des lois spéciales.	RESSOURCES EXTRAORDINAIRES constatées dans le cours de l'exercice en dehors des évaluations du Budget. (Montant effectif.)	FONDS AFFECTÉS à des dépenses spéciales. (Montant effectif.)	TOTAL.
1850 (4 ^{me} trimestre)	20,502,221 50	"	"	"	20,502,221 50
1851	66,942,211 82	46,205,554 62	78,248 50	"	113,225,815 03
1852	77,811,942 41	74,592,463 76	60,090 80	"	152,464,505 97
1853	86,037,982 "	"	54,603 48	"	86,092,585 48
1854	84,270,578 "	"	521,359 53	10,000,000 "	94,600,817 35
1855	85,142,519 "	4,785,140 22	413,891 40	1,490,000 "	91,831,559 62
1856	84,557,151 "	"	1,444,799 73	15,574,163 74	101,576,114 47
1857	85,911,700 "	"	2,508,656 23	10,000,000 "	98,220,556 23
1858	94,606,326 "	"	44,855 50	25,778,033 70	120,429,195 "
1859	104,093,531 "	"	151,714 63	15,896,897 40	120,144,143 03
1840	101,935,569 "	"	5,743,247 64	63,074,237 63	170,773,074 27
1841	101,464,464 "	"	39,052 92	"	101,503,516 92
1842	105,850,612 "	50,000 "	71,034 77	22,557,424 68	128,509,071 45
1843	109,630,033 "	50,000 "	16,536,735 36	1,609,763 61	127,916,571 97
1844	109,581,084 "	"	3,728,820 34	84,656,000 "	197,963,904 34
1845	111,158,170 "	"	10,662,961 92	6,886,541 07	128,717,472 99
1846	115,014,070 "	"	489,001 49	328,005 56	115,851,076 65
1847	115,475,650 "	"	83,703 12	100,000 "	115,657,353 12
1848	118,412,250 "	290,000 "	57,014,121 10	165,916 01	155,882,288 01
1849	116,797,020 "	800,000 "	"	24,500 06	117,621,520 06
1850	115,910,820 "	2,000,000 "	16,547,668 69	"	134,258,488 69
1851	117,532,550 "	450,000 "	253,145 39	85,150 45	118,122,854 84
1852	118,310,250 "	"	2,882,959 97	1,240,201 02	122,453,500 99
1853	124,224,950 "	550,000 "	6,698,622 27	3,951,724 53	135,404,596 80
1854	126,002,150 "	500,000 "	13,913,255 20	6,408,417 26	146,823,820 46
1855	129,596,590 "	950,000 "	143,182 01	4,990,791 12	135,680,563 13
1856	132,698,540 "	1,264,000 "	123,248 63	3,108,865 86	137,194,654 49
1857	139,604,090 "	2,150,000 "	77,489 84	2,984,992 08	144,117,471 92
1858	141,910,790 "	2,250,000 "	36,067 62	726,651 15	144,905,488 77
1859	147,652,990 "	1,000,000 "	"	1,721,569 15	150,354,559 15
1860	149,188,790 "	1,728,000 "	74,035 91	14,996,647 44	165,987,475 35
1861	149,029,190 "	1,929,417 93	"	15,462,486 97	166,421,094 92
1862	153,614,400 "	1,000,000 "	"	5,421,573 01	158,036,063 01
1863	156,046,790 "	1,000,000 "	850,920 "	4,832,759 55	162,730,469 55
1864	157,782,790 "	800,000 "	12,504,805 42	4,760,118 81	173,847,714 25
1865	159,612,790 "	800,000 "	5,867,257 25	3,180,033 64	160,460,080 89
1866	164,089,490 "	"	1,049,486 42	17,136,890 57	182,295,866 99
1867	166,046,290 "	"	10,259,231 58	39,923,729 80	216,229,251 18
1868	169,190,780 "	"	936,738 44	52,410,381 63	202,537,900 07
1869	174,691,700 "	"	3,662,227 06	22,229,034 20	200,582,961 26
1870	176,725,000 "	"	5,388,118 57	9,516,989 10	191,630,107 47
1871	178,329,000 "	"	4,578,316 50	44,550,658 95	227,266,375 54
1872	188,914,000 "	"	3,803,026 77	22,784,721 75	215,501,748 50
1873	205,985,500 "	"	3,909,338 34	110,148,310 97	320,043,149 51
1874	229,043,000 "	"	7,997,353 52	64,462,094 50	302,102,447 82
1875	243,032,600 "	"	6,578,327 41	25,147,717 51	274,558,644 92
	6,014,370,224 59	145,104,385 55	187,013,567 11	716,202,386 16	7,062,690,565 41
	6,159,474,610 14			A	

CLOS DE 1850 A 1875 INCLUSIVEMENT. — RECETTES.

FAITS RÉALISÉS. RECouvreMENTS effectués.	RÉSULTATS de la comparaison des prévisions avec les faits réalisés.		Observations.
	EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements effectués.	
26,502,221 56	"	"	
115,225,815 05	"	"	
152,404,505 97	"	"	
88,058,515 92	"	1,965,728 44	
96,701,537 76	"	2,100,520 41	
91,075,225 70	756,555 92	"	
102,652,652 59	"	1,256,517 92	
101,715,250 24	"	5,494,913 99	
125,509,914 81	"	5,080,719 81	
115,857,423 97	4,506,714 08	"	
169,576,255 86	1,596,820 41	"	
101,542,826 17	160,690 75	"	
126,766,956 55	1,542,114 90	"	
125,289,847 48	4,626,724 40	"	
198,810,508 75	"	844,604 59	
129,855,951 97	"	1,158,478 98	
114,064,045 57	"	252,966 72	
115,528,065 84	2,120,280 28	"	
146,117,886 55	9,764,401 46	"	
115,871,457 58	5,749,882 48	"	
152,877,187 86	1,581,500 85	"	
119,545,651 94	"	1,220,817 10	
128,451,208 79	"	6,017,817 80	
159,468,270 19	"	4,065,675 59	
152,675,052 50	"	5,849,252 04	
144,502,166 65	"	8,821,603 50	
146,259,211 91	"	9,044,557 42	
149,145,925 95	"	5,026,452 01	
155,880,759 57½	"	10,977,250 60½	
158,549,645 85	"	7,995,286 70	
169,709,218 61½	"	4,621,745 26½	
172,254,411 84	"	5,815,516 92	
164,557,914 52½	"	6,501,840 51½	
168,925,520 49	"	6,194,851 14	
181,514,254 97½	"	5,666,540 74½	
178,086,951 17	"	8,626,870 28	
187,047,478 55	"	4,751,611 54	
225,404,895 42	"	7,175,642 24	
209,641,495 41	"	7,105,595 54	
211,092,455 85	"	10,509,472 59	
205,442,109 40	"	15,812,001 95	
256,645,968 44	"	29,576,992 90	
259,340,457 90	"	24,458,689 40	
541,086,178 65	"	21,045,029 52	
515,915,640 21	"	15,811,192 59	
278,711,586 65	"	4,152,941 71	
7,279,607,775 06	20,814,272 60	240,751,484 25	
	216,917,211 65		

TABLEAU DES RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES

EXERCICES.	PRÉVISIONS.						
	SERVICE ORDINAIRE.						RESTE, ou crédits affectés à l'exercice.
	CRÉDITS accordés par la loi du Budget primitif.	CRÉDITS supplémentaires et extraordinaires accordés par des lois spéciales, déduction faite des annulations de crédit.	CRÉDITS complémentaires pour couvrir les dépenses faites au delà des allocations non limitatives des Budgets.	CRÉDITS transférés des exercices antérieurs, en vertu de l'art. 30 de la loi de comptabilité.	TOTAL.	CRÉDITS transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi de comptabilité.	
1830. 4 ^e trimestre.	27,981,168 79	"	"	"	27,981,168 79	"	27,981,168 79
1831.	115,806,850 65	"	"	"	115,806,850 65	"	115,806,850 65
1832.	a) 151,505,175 28	12,892,226 53	"	"	164,395,401 81	"	164,395,401 81
1833.	94,149,855 35	"	"	"	94,149,855 35	"	94,149,855 35
1834.	83,272,610 52	5,601,590 11	"	"	88,874,000 45	"	88,874,000 45
1835.	86,369,595 77	1,099,740 51	"	"	88,069,554 28	"	88,069,554 28
1836.	85,058,537 45	1,107,450 59	"	"	86,225,788 04	"	86,225,788 04
1837.	91,048,402 16	4,177,701 53	"	"	95,226,105 69	"	95,226,105 69
1838.	94,947,052 10	1,849,906 98	"	"	96,796,959 08	"	96,796,959 08
1839.	104,899,097 55	7,795,917 90	"	"	112,695,015 45	"	112,695,015 45
1840.	99,150,590 94	6,454,054 64	"	"	105,584,425 58	"	105,584,425 58
1841.	105,791,542 58	15,617,459 14	58,142 25	"	117,467,425 97	"	117,467,425 97
1842.	105,560,962 81	5,522,447 65	"	"	109,089,410 44	"	109,089,410 44
1843.	108,855,572 01	11,168,455 71	285,920 25	"	120,289,725 95	"	120,289,725 95
1844.	110,123,796 67	6,659,150 59	12,775 60	"	116,795,700 66	"	116,795,700 66
1845.	110,571,585 49	4,169,479 25	551,474 01	"	114,872,558 75	"	114,872,558 75
1846.	112,904,215 11	5,615,455 66	575,517 46	"	118,895,188 25	"	118,895,188 25
1847.	116,452,576 58	8,200,515 59	565,645 10	"	125,216,752 87	"	125,216,752 87
1848.	118,195,870 65	15,185,567 64	275,427 52	"	151,652,865 81	"	151,652,865 81
1849.	111,655,105 81	5,566,095 66	554,255 64	"	115,555,451 11	550,555 60	114,997,095 51
1850.	114,677,172 09	4,404,468 49	655,069 05	556,555 60	120,051,045 85	520,562 56	119,750,485 27
1851.	115,456,059 16	4,797,745 12	169,024 04	520,562 56	120,735,388 88	527,456 21	120,195,952 67
1852.	115,524,706 95	17,626,170 49	415,551 85	527,456 21	154,091,885 48	2,025,140 25	151,468,756 25
1853.	125,615,269 51	7,954,425 77	425,591 17	2,025,140 25	154,594,255 50	2,127,599 31	152,466,654 19
1854.	125,249,057 07	8,219,454 95	810,552 10	2,127,599 51	156,406,665 45	1,449,181 75	154,957,481 68
1855.	127,900,547 24	10,214,528 72	672,045 61	1,449,181 75	140,256,101 52	1,645,625 55	158,599,475 79
1856.	155,484,616 91	10,022,941 98	1,400,544 57	1,645,625 55	146,555,528 99	1,574,588 67	144,978,940 52
1857.	155,056,047 56	b) 5,464,878 19	1,225,964 99	1,574,588 67	145,501,470 41	1,854,759 09	141,416,720 52
1858.	156,858,076 15	5,252,108 92	1,070,957 84	1,884,759 09	145,065,902 "	2,521,487 10	142,544,414 90
1859.	156,642,607 28	14,524,290 29	845,877 35	2,521,487 10	154,552,262 02	1,055,870 45	152,596,391 57
1860.	158,642,456 05	6,891,924 04	850,111 71	1,935,870 45	148,500,542 25	1,720,804 55	146,579,557 92
1861.	141,576,486 70	5,651,500 92	1,558,569 18	1,720,804 55	150,287,570 15	1,551,755 46	148,755,654 67
1862.	145,176,596 67	6,517,509 60	504,026 05	1,551,755 46	155,529,661 76	1,002,160 54	152,527,501 22
1863.	148,747,221 72	6,855,801 75	225,875 48	1,002,160 54	156,807,059 47	1,009,590 64	155,797,668 85
1864.	151,885,210 45	5,808,095 52	516,879 75	1,009,590 64	159,017,574 12	1,051,919 64	157,985,654 48
1865.	154,244,540 16	7,278,951 55	587,797 "	1,051,919 64	162,942,988 55	1,701,600 31	161,241,528 02
1866.	158,579,256 91	9,562,519 67	452,556 27	1,701,600 31	170,275,595 10	1,594,855 98	168,880,757 18
1867.	166,774,028 49	7,529,884 02	756,626 28	1,594,855 98	176,455,574 77	2,125,748 16	174,529,626 61
1868.	r) 171,530,259 14	5,821,729 79	1,264,150 05	r) 2,125,748 16	180,541,847 14	5,401,465 82	177,140,585 52
1869.	176,511,641 65	1,550,499 65	961,999 11	5,401,465 82	182,425,604 25	2,055,586 24	180,399,217 99
1870.	176,812,857 01	24,955,662 98	815,800 55	2,055,586 24	204,599,686 58	2,465,554 28	202,154,152 50
1871.	179,505,141 29	18,165,561 57	855,614 11	2,465,554 28	200,787,871 05	5,145,122 52	197,644,748 55
1872.	192,956,542 58	10,017,551 27	1,042,558 45	5,145,122 52	207,189,554 82	2,541,548 66	204,647,986 16
1873.	204,751,845 22	15,965,052 89	1,465,792 79	2,541,548 66	222,700,259 56	2,596,426 68	220,105,812 88
1874.	256,417,401 80	8,499,242 59	1,252,024 84	2,596,426 68	248,745,095 71	3,151,924 82	245,595,170 89
1875.	258,281,440 55	11,549,458 18	1,290,986 65	3,151,924 82	254,075,810 20	2,248,088 93	251,825,721 25
	6,078,449,859 94	549,766,650 51	25,635,056 99	47,800,297 60	6,499,651,825 04	50,048,586 55	6,449,605,458 49

CLOS DE 1850 A 1875 INCLUSIVEMENT (SUITE). — DÉPENSES.

SERVICES SPÉCIAUX. — CREDITS rattachés à l'exercice	TOTAL DES PREVISIONS de dépenses.	FAITS RÉALISÉS.	Excédants	Observations.
		DÉPENSES resultant des services faits.	DE CREDITS à annuler	
"	27,981,168 79	27,981,168 79	"	
"	115,806,850 63	112,415,903 51	3,392,867 14	
"	164,593,401 81	158,500,918 93	5,894,482 86	
"	94,149,833 53	91,904,974 94	2,244,860 59	a) Après deduction de fr. 57,516,340 74 c ^t pour les allocations portées au Budget de la Dette publique, en vue de l'exécution des articles 11 et 12 du traité du 15 novembre 1851, lesquelles doivent être considérées comme non venues.
10,000,000 "	98,874,090 43	96,513,600 96	2,360,399 47	
b) 1,490,000 "	89,559,334 28	87,104,004 96	2,455,329 32	b) Paiement fait aux concessionnaires de la Sambre canalisée, en vertu de l'article 2 de la loi du 26 septembre 1855, sur le produit de l'emprunt à 4 p. 100 du 18 juin 1856.
c) 15,374,163 74	101,509,931 78	99,528,487 96	2,071,465 82	c) Y compris 500,000 francs payés aux concessionnaires de la Sambre canalisée, sur le million de francs réserve par l'article 10 de la transaction approuvée par la loi du 26 septembre 1855, et provenant du produit de l'emprunt à 4 p. 100 du 18 juin 1856.
10,000,000 "	103,226,105 69	103,551,751 64	1,891,572 05	d) Non compris fr. 103,102 60 c ^t annulés sur les crédits pour des services spéciaux (prêt à la Banque de Belgique).
27,778,033 70	122,574,992 78	120,198,578 44	2,776,414 34	
15,890,897 40	128,589,912 83	124,196,508 51	4,595,404 34	
63,074,257 63	168,658,685 21	163,914,570 95	2,744,512 26	
"	117,467,423 97	114,976,586 11	2,490,837 86	
23,278,993 17	152,368,405 61	129,375,909 88	2,994,495 73	
e) 1,609,763 61	121,989,489 36	119,835,930 33	2,153,559 23	e) Y compris 250,000 francs payés aux concessionnaires de la Sambre canalisée, sur le million de francs réserve par l'article 10 de la transaction approuvée par la loi du 26 septembre 1855, et provenant du produit de l'emprunt à 4 p. 100 du 18 juin 1856.
84,656,000 "	201,451,700 66	193,183,637 29	6,268,063 37	f) Y compris fr. 115,682 66 c ^t , même objet que ci-dessus
f) 21,352,566 83	156,224,701 36	134,389,319 89	1,835,385 67	g) Y compris 100,600 francs, comme ci-dessus
5,221,700 09	124,116,888 32	122,752,999 29	1,363,889 03	h) Y compris 25,900 francs, comme ci-dessus
g) 3,768,642 11	128,085,374 98	127,372,374 90	1,112,999 99	
h) 8,024,490 68	140,377,336 49	135,060,503 37	5,316,761 12	
946,977 90	113,944,073 41	112,967,069 13	3,677,004 28	
2,359,733 29	122,290,216 36	118,750,904 76	3,539,311 80	i) Non compris fr. 22,676 33 c ^t annulés sur les crédits pour des services spéciaux
1,106,145 11	121,502,077 78	118,627,460 81	2,674,616 94	j) Non compris fr. 4 37 c ^t annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
2,540,368 99	133,803,105 22	131,848,364 93	1,960,540 29	k) Non compris fr. 0 81 c ^t annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
4,969,827 76	137,436,461 03	134,310,007 41	2,925,354 54	l) Les annulations de doutes des crédits comprennent une somme de 261,525 francs pour le montant des annulations opérées en exécution de la loi du 6 mars 1838, sur les portions de crédits transférées de l'exercice 1836, en vertu de l'article 39 de la loi sur la comptabilité de l'Etat.
9,636,300 36	144,613,782 24	143,172,277 02	1,441,505 22	m) Non compris fr. 120,387 18 c ^t annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
10,561,322 01	148,951,797 80	146,926,211 93	2,025,585 85	n) Non compris fr. 2,005,567 19 c ^t annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
8,878,878 91	153,837,819 23	149,727,649 92	4,150,169 31	o) Non compris fr. 5 80 c ^t annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
8,891,907 80	150,508,628 12	146,291,138 91	4,017,489 21	p) Non compris fr. 760 86 c ^t annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
3,610,493 66	148,134,910 36	144,745,003 36	3,409,905 20	q) Non compris 1,003 francs annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
4,515,494 69	137,111,880 26	132,889,679 62	4,222,200 64	r) Après deduction d'une somme de fr. 601,410 63 c ^t portée antérieurement parmi les crédits alloués pour faire face à des dépenses engagées sur le Budget de la Dette publique, et pour lesquelles les crédits restent à demander à la législature.
16,144,607 42	162,724,143 34	159,023,377 32	3,698,768 02	s) Non compris fr. 13,235 10 c ^t annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
17,657,007 78	166,412,642 43	163,451,869 31	2,960,773 14	t) Non compris fr. 8,635 13 c ^t annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
27,751,059 51	180,278,560 33	177,082,280 60	3,196,279 93	u) Non compris fr. 37 386 87 c ^t annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
35,963,943 02	191,763,613 83	187,062,322 17	4,701,291 68	v) Non compris fr. 107,168 71 c ^t annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
32,507,450 69	190,493,103 17	186,223,129 38	4,269,973 39	w) Non compris fr. 2 412 43 c ^t annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
32,051,823 01	193,293,153 03	188,793,736 71	4,499,416 32	x) Non compris fr. 4,850 74 c ^t annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
37,724,704 85	206,603,462 01	203,206,671 94	3,398,790 07	y) Non compris fr. 28,239 01 c ^t annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
21,907,608 68	196,253,233 29	191,604,313 92	4,648,919 37	z) Non compris fr. 77,676 62 c ^t annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
19,223,511 30	196,363,694 82	191,920,940 32	4,442,754 50	
27,396,688 93	207,786,906 92	199,633,875 76	8,151,031 16	
23,063,874 13	227,198,006 43	216,907,800 50	10,290,205 93	
43,924,116 81	241,368,863 34	238,101,223 11	3,267,642 23	
51,086,332 17	253,734,338 33	251,974,312 80	1,760,025 53	
154,141,616 24	334,243,429 12	330,898,378 60	3,345,050 52	
60,599,200 34	306,192,371 23	301,642,734 68	4,549,636 33	
43,164,484 36	290,990,203 63	292,222,403 21	4,767,710 42	
978,658,616 88	7,428,262,053 57	7,266,316,063 14	161,945,990 25	

TABLEAU DES RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS

EXERCICES.	BUDGETS ORDINAIRES.		SERVICES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIAUX.		BUDGETS ET SERVICES RÉUNIS.		SUR LES BUDGETS	
	Recettes.	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	de recette.	
1850. (4 ^{me} trimestre.)	25,869,417 15	27,548,564 56	652,804 25	652,804 25	26,502,221 56	27,981,168 79	.	
1851.	66,942,211 82	66,208,608 91	46,285,605 21	46,205,554 60	115,225,815 05	112,415,965 51	755,602 91	
1852.	77,811,942 41	85,908,455 19	74,652,565 56	74,592,465 76	152,464,505 97	158,500,918 95	.	
1853.	88,005,710 44	91,004,974 94	54,603 48	"	88,058,515 92	91,904,974 94	.	
1854.	86,580,098 41	86,515,600 96	10,521,250 55	10,000,000 "	96,701,557 76	96,515,600 96	.	
1855.	89,171,554 50	85,614,004 96	1,905,891 40	1,490,000 "	91,075,225 70	87,104,004 96	5,557,529 54	
1856.	85,815,668 92	84,154,524 25	16,818,965 47	15,574,165 71	102,652,652 59	99,528,487 96	1,659,544 67	
1857.	89,406,615 99	95,551,751 64	12,508,656 25	10,000,000 "	101,715,250 24	105,551,751 64	.	
1858.	97,687,045 81	94,420,544 74	25,822,869 "	25,778,055 70	125,509,914 81	120,198,578 44	5,266,701 07	
1859.	99,788,816 92	108,299,611 11	16,048,612 05	15,896,897 40	115,857,428 97	124,196,508 51	.	
1860.	100,558,748 59	102,840,115 52	68,847,505 27	65,074,257 65	169,576,255 86	165,914,570 93	.	
1861.	101,505,775 25	114,976,586 11	59,052 92	"	101,542,826 17	114,976,586 11	.	
1862.	104,358,497 10	106,094,914 71	22,408,459 45	25,278,995 17	126,766,956 55	129,575,909 88	.	
1863.	105,055,328 51	118,156,186 72	18,256,518 97	1,699,765 61	125,289,847 48	119,855,950 55	.	
1864.	110,425,688 59	110,529,657 29	88,584,820 54	84,656,000 "	198,810,508 75	195,185,657 29	.	
1865.	112,276,648 98	115,056,985 06	17,579,502 99	21,552,566 85	129,855,951 97	154,589,549 89	.	
1866.	115,247,056 72	117,551,299 20	817,006 65	5,221,700 09	114,064,045 57	122,752,999 29	.	
1867.	115,544,560 72	125,805,752 88	185,705 12	5,768,642 11	115,528,065 84	127,572,574 99	.	
1868.	108,957,848 54	120,136,104 69	57,180,058 01	8,924,490 68	146,117,886 55	155,060,595 57	.	
1869.	115,847,157 52	111,520,091 25	24,500 06	946,977 90	115,871,457 58	112,267,069 15	2,527,046 29	
1870.	116,529,519 17	116,171,171 47	16,547,668 69	2,559,755 29	152,877,187 86	118,750,904 76	358,547 70	
1871.	119,005,567 10	117,521,515 75	540,284 84	1,106,145 11	119,545,651 94	118,627,460 84	1,482,051 57	
1872.	124,528,067 80	129,508,195 94	4,125,140 99	2,540,568 99	128,451,208 79	151,848,564 95	.	
1873.	128,857,925 59	129,541,079 65	10,650,546 80	4,969,827 76	159,468,270 19	154,510,907 41	.	
1874.	152,551,582 04	155,515,976 46	20,521,670 46	9,656,500 56	152,675,052 50	145,172,277 02	.	
1875.	159,568,195 50	156,564,889 94	5,155,975 15	10,561,522 01	144,502,166 65	146,926,211 95	2,805,505 56	
1876.	145,007,097 42	140,848,771 01	5,252,114 49	8,878,878 91	146,259,211 91	149,727,649 92	2,158,526 41	
1877.	146,781,442 01	157,599,251 11	2,562,481 02	8,891,907 80	149,145,925 95	146,291,158 91	9,582,210 90	
1878.	155,154,108 22½	159,154,500 70	726,651 15	5,610,495 66	155,880,759 57½	144,745,005 56	16,019,598 52½	
1879.	156,628,276 70	148,574,184 95	1,721,569 15	4,515,494 69	158,549,645 85	152,889,679 62	8,254,091 77	
1880.	155,612,571 17½	142,880,760 90	14,096,647 44	16,144,607 42	169,709,218 61½	159,025,577 52	12,751,801 27½	
1881.	156,771,924 87	145,774,861 55	15,462,486 97	17,657,007 78	172,254,411 84	165,451,569 51	10,997,065 54	
1882.	161,116,559 51½	149,551,221 29	5,421,575 61	27,751,059 51	164,557,914 52½	177,082,280 60	11,785,118 22½	
1883.	165,241,641 14	151,096,577 15	5,685,679 55	55,965,945 02	168,925,520 49	187,062,522 17	12,145,265 99	
1884.	164,249,550 74½	155,715,678 89	17,264,924 25	52,507,450 69	181,514,254 97½	186,225,129 58	10,555,651 85½	
1885.	169,059,660 28	156,741,911 70	9,047,290 89	52,651,825 01	178,086,951 17	188,795,756 71	12,297,748 58	
1886.	168,841,101 54	165,481,967 11	18,206,376 99	57,24,704 85	187,047,478 55	205,206,671 94	5,559,154 25	
1887.	172,971,952 24	169,760,707 24	50,452,961 18	21,905,608 68	225,404,895 42	191,604,515 92	5,271,225 "	
1888.	176,294,575 54	172,697,628 82	55,547,120 07	19,225,511 50	209,641,495 41	191,920,940 52	5,596,746 52	
1889.	183,201,172 59	172,259,184 85	25,891,961 26	27,596,688 95	211,092,455 85	199,655,875 76	12,961,987 76	
1870.	100,557,001 05	101,845,926 57	14,905,107 47	25,065,874 15	205,442,109 40	216,907,800 50	.	
1871.	207,705,992 90	194,267,106 50	48,957,975 54	45,924,116 81	256,645,968 44	258,191,225 11	15,458,886 60	
1872.	215,352,689 40	200,888,160 65	26,587,748 50	51,086,552 17	259,940,457 90	251,974,512 80	12,464,528 77	
1873.	227,028,529 52	216,756,762 56	114,037,649 51	154,141,616 24	541,086,178 65	550,598,578 60	10,271,766 96	
1874.	245,454,192 59	241,045,554 54	72,459,447 82	60,599,700 54	515,915,640 21	501,642,754 68	2,410,658 05	
1875.	245,977,557 67	247,058,010 85	52,754,048 96	45,161,184 58	278,711,586 63	292,222,495 21	.	
	6,255,615,298 67	6,106,226,825 70	1,025,994,476 59	1,100,080,259 44	7,279,607,775 06	7,266,516,065 14	184,407,555 67	

87,586,

DE 1850 A 1875 INCLUSIVEMENT (SUITE) — RESULTATS GENERAUX

EXCEDANTS					Observations	
ORDINAIRES		SUR LES SERVICES EXTRAORDINAIRES (1) (2) (3) (4) (5)		SUR LES BUDGETS ET SERVICES ORDINAIRES		
de dépense	de recette	de dépense	de recette	de dépense		de recette
1,478,947 45		"	"	1,478,947 45	Règle définitivement par la loi du 3 mars 1846	
"	78,248 61		811,851 52	"	Idem	
6,096,512 75	60,099 80			6,056,412 98	Idem	
3,901,264 50	54,605 48			3,846,661 02	Règle définitivement par la loi du 15 juin 1846	
133,502 55	521,959 55		187,756 80		Idem	
"	115,891 40		3,971,220 74		Idem	
	1,444,799 76		3,104,144 45		Règle définitivement par la loi du 5 mai 1857	
3,925,117 65	2,508,656 25	"	"	1,616,481 40	Idem	
"	44,550 50	"	3,511,556 57		Idem	
8,510,794 19	151,714 65	"	"	8,559,079 14	Idem	
2,281,564 75	5,745,247 64	"	3,461,882 01	"	Idem	
13,672,812 86	59,059 92			13,635,759 04	Règle définitivement par la loi du 24 mai 1858	
1 750,417 61	"	870,555 72		2,606,955 55	Idem	
13,102,838 21	16,556,750 56	"	3,455,897 15		Règle définitivement par la loi du 18 juillet 1859	
105,968 90	3,728,820 54	"	3,624,851 44		Règle définitivement par la loi du 30 juillet 1858	
760,534 08		3,775 065 84	"	4,555,597 92	Idem	
4,284,262 48	"	4,404,695 44	"	8,688,955 92	Idem	
10,459,572 16	"	3,584,958 99		14,044,511 15	Idem	
17,198,206 15	98,255,047 55		11,057,991 18		Idem	
	"	922,677 84	1,604,568 45		Règle définitivement par la loi du 18 mai 1859	
	15,787,050 40	"	14,146,285 10	"	Idem	
"		765,860 27	716,191 10		Règle définitivement par la loi du 7 avril 1865	
2,180,128 14	1,782,772 "		"	5,597,556 14	Idem	
705,156 26	5,600,519 04		4,957,562 78		Idem	
1,164,504 42	10,605,569 90		9,500,775 48	"	Idem	
"		5,227,548 88	"	2,424,041 52	Idem	
"		5,646,764 42	"	3,488,458 01	Idem	
"		6,529,425 88	2,852,785 02		Idem	
"		4,885,864 51	11,155,754 01		Idem	
"		2,794,125 54	5,450,966 23		Idem	
"		2,047,959 98	10,685,841 29		Règle définitivement par la loi du 31 dec 1866	
"		2,194,520 81	8,802,542 55		Idem	
"		24,529,484 50	"	12,544,566 07	Règle définitivement par la loi du 20 juin 1868	
"		50,282,265 67		18,157,001 68	Règle définitivement par la loi du 25 fév 1869	
"		15,242,526 46		4,708,874 60	Règle définitivement par la loi du 20 mars 1869	
"		25,004,554 12	"	10,706,780 54	Règle définitivement par la loi du 12 juin 1870	
"		19,518,527 84	"	16,159,195 61	Règle définitivement par la loi du 5 juillet 1871	
"	28,529,552 50		31,800,577 50		Règle définitivement par la loi du 25 dec 1872	
"	14,125,808 57	"	17,720,555 09		Règle définitivement par la loi du 27 dec 1872	
"		1,505,427 67	11,416,560 09	"	Règle définitivement par la loi du 16 juin 1873	
1,506,921 41	"	10,118,466 66		11,460,691 10	Règle définitivement par la loi du 14 mars 1874	
"	5,015,818 75	"	18,452,745 55	"	Règle définitivement par la loi du 20 mars 1875	
"	"	24,498,605 67		12,054,074 90	Règle définitivement par la loi du 14 mars 1876	
"	"	20,085,966 95	"	9,812,199 97	Règle définitivement par la loi du 10 mai 1877	
"	11,860,247 48	"	14,270,905 55	"	Règle définitivement par la loi du 21 mai 1878	
1,080,473 16	"	12,450,455 42	"	13,510,908 58		
97,081,062 70	150,605,505 81	224,700,118 86	196,525,606 08	183,253,806 16		
472 97	74,094,765 05		13,291,709 92			

(296)

RÉSULTAT GÉNÉRAL

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1876.

Les recouvrements effectués sur les droits afférents à l'exercice s'élè-
vent à fr. 326,620,743 66

Les dépenses ordinaires liquidées et ordonnancées
pendant l'exercice montent à fr. 249,749,322 62
et les dépenses pour des services spéciaux à 44,586,603 24

ENSEMBLE. fr. 294,335,925 86

Par conséquent, les recettes excèdent les dépenses de fr. 32,284,817 80

Mais comme les exercices 1875 et antérieurs ont laissé un excédant de
recette de fr. 13,291,709 92 c^s qui, d'après le projet de loi de compte de
cet exercice, doit être transporté à l'exercice suivant, ci. 13,291,709 92

le résultat final, à la clôture de l'exercice 1876, présente un excédant de
recette de. fr. 45,576,527 72

COMPARAISON

de la situation provisoire et de la situation définitive du Budget de l'exercice 1876.

D'après la situation provisoire de l'exercice 1876, le Budget de cet exercice paraissait devoir présenter un excédant de recette de		36,302,376 03
D'après la situation définitive de cet exercice, cet excédant s'élève à		45,576,527 72
DIFFÉRENCE. fr.		9,274,151 69
Cette différence s'explique ainsi qu'il suit :		
1 ^{re} Modifications aux recettes prévues dans la situation provisoire,		
SAVOIR :		
RESSOURCES ORDINAIRES.		
Impôts	Contributions directes, douanes et accises.	1,548,415 65
	Enregistrement et domaines	409,863 56
Péages	Enregistrement et domaines	20,171 74
	Travaux publics	295,501 64
Capitiaux et revenus	Idem.	134,556 97
	Enregistrement et domaines	885,506 60
Remboursements.	Trésor public.	52,470 17
	Contributions directes, etc	8,701 16
	Enregistrement et domaines	45,150 20
	Trésor public.	72,891 71
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.		
Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles		847 89
Prix de vente des immeubles devenus disponibles par suite de la suppression de places fortes		18,485 84
Prix de vente des terrains de l'École vétérinaire de l'État.		4,186 10
Excédant de recette de l'exercice 1875.		15,291,709 92
		15,298,668 09
RESTE en augmentation de recette fr.		13,802,511 85
2 ^{re} Modifications aux dépenses prévues dans la situation provisoire,		
SAVOIR :		
DÉPENSES ORDINAIRES.		
Dette publique		1,556,555 17
Ministère de la Justice.		502,876 50
— des Affaires Étrangères.		38,891 .
— de l'Intérieur.		570,502 19
— des Travaux publics.		1,680,795 56
— de la Guerre		5,251,800 .
Corps de la Gendarmerie		511,000 .
Ministère des Finances		258,846 90
Non-Valeurs et Remboursements		225,098 14
Les économies ou crédits non consommés par les dépenses et à annuler, évalués dans la situation provisoire à 2,500,000 francs, s'élèvent, d'après la situation définitive, à fr. 4,505,427 68 c ^{ts} ; par conséquent, une diminution de dépense de		1,805,427 68
Les portions de crédits affectées aux dépenses engagées sur les Budgets des exercices 1875 à 1876, et dont le transfert à l'exercice 1877 doit avoir lieu conformément à l'article 50 de la loi sur la comptabilité, montent à		1,804,775 44
		8,175,254 26
RESTE en augmentation de dépense. fr.		4,528,160 14
Différence pareille à celle établie ci-dessus, entre la situation provisoire et la situation définitive du Budget de l'exercice 1876.		9,274,151 69

COMPTE PROVISOIRE
DU BUDGET DE L'EXERCICE 1877.



NOTE

SUR LE COMPTE PROVISOIRE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1877.

Ce compte est rendu en exécution de l'article 43 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État. Il présente la situation provisoire du Budget de l'exercice 1877, telle qu'elle résulte des opérations de recette et de dépense qui ont eu lieu pendant l'année 1877, en vertu des dispositions législatives qui les ont autorisées. En voici les résultats sommaires :

§ 1^{er}.

ÉVALUATIONS DU BUDGET.

Par le vote primitif du Budget, les ressources et les charges de l'exercice 1877 ont été évaluées, savoir :

<i>Recettes</i> , à	fr. 252,245,760	»
<i>Dépenses</i> , à	248,936,782	62
EXCÉDANT PRÉSUMÉ DE RECETTE. . . fr.		<u>3,308,977 38</u>

D'autre part, il a été rattaché au compte du Budget les ressources extraordinaires ci-après :

1° Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles	100,000	»
2° Prix de vente de terrains de l'École vétérinaire de l'État	300,000	»
3° Prix de vente de terrains devenus disponibles par suite de la suppression de places fortes.	656,866	94
4° Quatrième cinquième du prix de vente des terrains de la citadelle du Sud à Anvers (§ 7 de la convention du 10 janvier 1874).	2,210,502	89
5° Intérêts bonifiés par la Société anonyme du Sud d'Anvers, conformément à la convention du 12 juin 1874 conclue entre l'État et la Société du Sud.	152,650	17
6° Quotes-parts versées par les États maritimes pour le rachat du péage de l'Escaut, en vertu des traités conclus en exécution de la loi du 15 juin 1865	170,584	»
7° Fonds d'amortissement des dettes à 4 1/2 p. 0/0, attribué au Trésor par l'article 4 de la loi du 12 juin 1869	2,350,908	41
A REPORTER. . . . fr.	5,921,492	41

REPORT. fr. 5,921,492 41

8° Produit partiel de l'emprunt de 45 millions de francs, à 4 1/2 p. %, ouvert en vertu de la loi du 8 septembre 1859, correspondant aux dépenses spéciales autorisées par la loi du 8 juillet 1865, et rattachées au présent exercice 130,000 »

9° Produit partiel de l'emprunt de 60 millions de francs, à 4 1/2 p. %, ouvert en vertu de la loi du 28 mai 1865, correspondant aux dépenses spéciales autorisées par la loi du 8 juillet 1865, et rattachées au présent exercice 94,576 93

10° Partie recouvrée, en 1877, de l'emprunt de 240 millions de francs, à 5 p. %, autorisé par la loi du 29 avril 1875 100 »

11° Montant des titres de la Dette publique à 4 p. % créés en 1876: a. en vertu de la loi du 27 mai 1876 pour le prix des lignes de chemins de fer à construire en exécution de la convention du 31 janvier 1875 4,629,000 »

b. en vertu de l'art. 2 de la loi du 19 décembre 1876, pour le prix des chemins de fer de Tirlemont à la ligne d'Anvers vers Gladbach et de Tongres à Neerlinter 6,718,600 »

c. en vertu de l'art. 3 de la loi du 26 juin 1877 pour le prix des lignes des chemins de fer à construire en exécution de la convention du 1^{er} juin 1877. 11,720,500 »

d. en vertu de l'article 2 de la loi du 23 juin 1877, pour la capitalisation de l'annuité de rachat du chemin de fer de Dendre et Waes. 52,550,000 »

e. en vertu de l'article 2 de la loi du 23 juin 1877, pour la capitalisation de l'annuité de rachat du chemin de fer de Pepinster à Spa. 6,727,000 »

ENSEMBLE. fr. 88,491,269 34

DÉPENSES.

Les *dépenses ordinaires* qui, comme on l'a vu, ont été fixées par le Budget primitif à fr. 248,956,782 62 se sont accrues :

1° De crédits supplémentaires pour les services ordinaires du Budget, s'élevant à 4,258,698 »

2° Des parties d'allocations nécessaires pour solder des créances engagées sur les Budgets ordinaires des exercices 1873, 1874, 1875 et 1876, et dont le transfert a eu lieu en conformité de l'article 30 de la loi de comptabilité 1,804,775 44

ENSEMBLE. fr. 255,000,256 06

A ces *dépenses ordinaires*, sont venus s'ajouter les crédits spéciaux ci-après :

3° Excédants de crédits pour services spéciaux, transférés de l'exercice antérieur, suivant l'article 31 précité; ces excédants étant de

fr. 50,302,417 15 c^t, et le transfert à 1878 de fr. 14,618,248 42 c^t, la portion afférente à 1877 est de 34,767,959 05
 après déduction de fr. 915,909 68 c^t pour les parties de crédits restées disponibles au 31 décembre 1877, et qui sont à annuler comme étant sans emploi.

4° Crédits pour services spéciaux, montant à fr. 32,717,665; mais on ne porte ici que fr. 7,504,197 52 c^t, représentant la somme dépensée et définitivement rattachée au présent exercice 7,504,197 52

5° Titres de la Dette publique à 4 p. % remis pendant l'année 1876 :
 a. à la Société anonyme de construction de chemins de fer, convention-loi des 31 janvier et 15 mars 1875 en exécution de la loi du 27 mai 1876 4,629,000 »
 b. à la Banque de Belgique, en exécution de la loi du 19 décembre 1876 6,718,600 »
 c. à la Société de construction de chemins de fer, convention-loi des 25 avril/3 juin 1870, en exécution de la convention-loi des 1/26 juin 1877 11,720,500 »
 d. à la Société anonyme du chemin de fer de Dendre et Waes en exécution de la loi du 23 juin 1877 52,550,000 »
 e. à la Société anonyme du chemin de fer de Pepinster à Spa, en exécution de la loi du 23 juin 1877 6,727,000 »

6° Intérêts payés à la Société du Sud à Anvers sur les terrains destinés au bassin de batelage à Anvers. 36,000 »

7° Intérêts payés sur la valeur de la bande de terrain de 45 mètres de largeur le long du nouveau mur de quai à Anvers 44,550 »

8° Intérêts payés à la Société du Sud sur les sommes qu'elle a payées à l'État pour obtenir mainlevée d'inscriptions hypothécaires grevant des terrains militaires 967 63

Total des crédits spéciaux de l'exercice 1877. fr. 124,698,774 20

En réunissant les Budgets ordinaires et ce que l'on peut appeler le Budget extraordinaire, on arrive aux résultats ci-après :

RECETTES.

Ressources ordinaires	fr. 252,245,760 »	} 540,737,029 34
— extraordinaires	88,491,269 34	

DÉPENSES.

Service ordinaire	fr. 255,000,256 06	} 379,699,030 26
Services spéciaux	124,698,774 20	

L'exercice se serait donc fermé par un EXCÉDANT DE DÉPENSE de . . . fr. 38,962,000 92

si les résultats étaient restés strictement dans les limites des prévisions.

§ 2.

COMPARAISON

DES PRÉVISIONS LÉGISLATIVES AVEC LES FAITS RÉALISÉS ET A RÉALISER.

En regard des prévisions législatives, nous avons maintenant à faire ressortir les faits qui ont été réalisés sur l'exercice 1877, jusqu'au 1^{er} janvier 1878, ainsi que les faits probables qui se réaliseront jusqu'à la clôture de l'exercice.

RECETTES.

Les ressources ordinaires et extraordinaires de l'exercice 1877 ont été évaluées, comme on vient de l'établir, à fr.	340,737,029 34
Les droits constatés à la charge des redevables de l'État s'élèvent à fr.	345,812,911 62
Les recouvrements effectués sur ces droits pendant l'année 1877 sont de	333,260,082 18
Au 1 ^{er} janvier 1878, il restait à recouvrer . . . fr.	12,552,829 44
Les droits constatés	345,812,911 62
ont donc excédé les évaluations de fr.	5,075,882 28

DÉPENSES.

Les crédits ouverts aux Ministres, pour les services ordinaires et extraordinaires, s'élèvent ensemble, comme on l'a vu plus haut, à fr.	379,699,030 26
Les dépenses liquidées et ordonnancées jusqu'au 1 ^{er} janvier 1878, montent à fr.	337,260,433 33
et celles qu'on présume devoir encore être faites jusqu'à la clôture de l'exercice.	38,438,596 93
ENSEMBLE. . . . fr.	375,699,030 26
Les paiements effectués et justifiés pendant l'année 1877 n'ont été que de	295,291,954 91
Il restait, par conséquent, à payer ou à justifier, au 1 ^{er} janvier 1878 fr.	80,407,075 35
Si l'on compare les crédits alloués aux Ministres avec les dépenses probables de l'exercice 1877.	375,699,030 26
l'ensemble de l'exercice présente un excédant présumé des crédits sur les dépenses de. fr.	4,000,000 .

§ 3.

RÉSULTAT PROBABLE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1877.

La situation du Budget de l'exercice 1877 s'établit donc ainsi qu'il suit :

Recettes tant ordinaires qu'extraordinaires	fr.	345,812,914 62
Dépenses. — —		375,699,030 26
Excédant probable de dépenses à la clôture de l'exercice.	fr.	29,886,118 64

ÉTAT des crédits alloués pour les dépenses ordinaires de l'exercice 1877.

MINISTÈRES et SERVICES.	Dates des lois.	OBJET.	MONTANT		TOTAL.
			d'après le BUDGET PRIMITIF.	d'après les LOIS SPÉCIALES.	
<i>Dette publique</i>	26 déc. 1876. (Mon. n° 564.)	Budget primitif.	65,071,815 47	»	65,071,815 47
<i>Dotations.</i>	23 déc. 1876. (Mon. n° 561.)	Budget primitif.	4,454,506 »	»	4,454,506 »
<i>Ministère de la Justice.</i>	26 déc. 1876. (Mon. n° 565.)	Budget primitif.	15,908,889 »	»	16,041,296 »
	17 juill. 1877. (Mon. n° 209.)	Augmentation des articles 7 et 60 du Budget et formation d'un chapitre XIII nouveau pour des dépenses se rattachant aux exercices clos (1875 et antérieurs)	»	152,407 »	
<i>Ministère des Affaires Étrang.</i>	26 déc. 1876. (Mon. n° 565.)	Budget primitif.	1,650,805 »	»	1,689,606 »
	26 déc. 1876. (Mon. n° 565.)	Transfert des fonds restés disponibles sur les articles 51, 55 et 57 du Budget de l'exercice 1876	»	38,801 »	
<i>Ministère de l'Intérieur.</i>	29 mars 1877. (Mon. n° 89.)	Budget primitif.	19,893,663 15	»	19,893,663 15
<i>Ministère des Travaux publics.</i>	10 mai 1877. (Mon. n° 331.)	Budget primitif.	81,792,554 »	»	81,792,554 »
<i>Ministère de la Guerre.</i>	26 déc. 1876. (Mon. n° 564.)	Budget primitif.	41,056,800 »	»	44,850,200 »
	27 déc. 1877. (Mon. n° 565.)	Augmentation des articles 4, 6, 7, 11, 17, 18, 21 à 25 et 27 du Budget. . .	»	3,793,400 »	
<i>Gendarmerie.</i>	26 déc. 1877. (Mon. n° 565.)	Budget primitif.	2,833,000 »	»	5,127,000 »
	27 déc. 1877. (Mon. n° 565.)	Augmentation du Budget par suite de l'insuffisance du crédit pour les four- rages	»	294,000 »	
<i>Ministère des Finances</i>	20 déc. 1876. (Mon. n° 555.)	Budget primitif.	15,174,970 »	»	15,174,970 »
<i>Non-Valeurs et Remboursements.</i>	20 déc. 1876. (Mon. n° 559.)	Budget primitif.	1,120,000 »	»	1,120,000 »
TOTAUX.			248,956,782 62	4,258,698 »	253,195,480 62

(306)

COMPTE PROVISoire
DU BUDGET DE L'EXERCICE 1877,
AU 1^{er} JANVIER 1878.

BUDGET DE

Compte provisoire des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATION DES RECETTES.
RESSOURCES ORDINAIRES.		
IMPÔTS	{ Contributions directes, douanes et accises	93,598,000 "
	{ Enregistrement et domaines	50,045,000 "
PÉAGES	{ Enregistrement et domaines	1,800,000 "
	{ Travaux publics	92,981,400 "
	{ Marine.	1,200,000 "
CAPITAUX ET REVENUS.	{ Travaux publics.	60,000 "
	{ Enregistrement et domaines	5,000,000 "
	{ Trésor public	6,867,000 "
REMBOURSEMENTS	{ Contributions directes	550,000 "
	{ Enregistrement et domaines	585,000 "
	{ Trésor public.	870,360 "
		252,245,760 "
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIALES.		
Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles		100,000 "
Prix de vente des terrains à bâtir de l'École vétérinaire de l'État à Cureghem		500,000 "
— des immeubles devenus disponibles par suite de la suppression de places fortes		656,866 94
Quatrième cinquième du prix de vente des terrains de la citadelle du Sud à Anvers (art. 7 de la convention du 10 janvier 1874).		2,210,502 89
Intérêts dus par la Société anonyme du Sud d'Anvers, conformément à la convention complémentaire du 12 juin 1874, conclue entre l'État, la ville d'Anvers et la Société du Sud.		152,650 17
Quotes-parts payées par les États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut, en vertu des traités conclus en exécution de la loi du 15 juin 1863		170,584 "
Partie du produit de l'emprunt de 45 millions de francs, à 4 1/2 p. ‰, autorisé par la loi du 8 septembre 1859, correspondant aux dépenses spéciales que cet emprunt est destiné à couvrir et qui sont rattachées au présent exercice.		150,000 "
Partie du produit de l'emprunt de 60 millions de francs, à 4 1/2 p. ‰, autorisé par la loi du 28 mai 1865, correspondant aux dépenses spéciales que cet emprunt est destiné à couvrir, et qui sont rattachées au présent exercice . . .		94,576 95
A REPORTER fr.		5,795,160 95

L'EXERCICE 1877.

recettes, au 1^{er} janvier 1878.

DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS.	RESTES A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	COMPARAISON des évaluations avec les droits recouvrés et à recouvrer.		RÉSULTATS prévisibles POUR LE RÉGLEMENT du Budget. — RECETTES PROBABLES de l'exercice 1877.	Observations.
			EXCÉDANTS des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANTS DES DROITS RECOURRÉS et à recouvrer.		
92,246,986 50	90,003,532 45	2,243,454 05	1,351,015 50	"	92,246,986 50	
55,273,789 93	53,036,860 04	216,919 99	"	2,328,789 93	55,273,789 93	
1,694,016 50	1,692,610 20	1,406 30	103,983 50	"	1,694,016 50	
94,976,488 54	91,527,837 61	3,448,650 93	"	1,995,088 54	94,976,488 54	
826,320 98	826,320 98	"	373,670 02	"	826,320 98	
65,830 44	65,830 44	"	"	5,830 44	65,830 44	
3,828,967 55	2,895,491 98	933,475 57	"	828,967 55	3,828,967 55	
6,436,554 10	4,917,113 50	1,519,440 60	450,445 90	"	6,436,554 10	
588,743 18	375,035 77	13,707 41	"	58,743 18	588,743 18	
682,262 61	402,824 16	279,438 45	"	97,262 61	682,262 61	
2,520,530 19	1,101,292 73	1,419,237 46	"	1,641,170 19	2,520,530 19	
256,940,508 52	246,864,817 76	10,075,690 76	2,261,112 92	6,955,801 44	256,940,508 52	

226,327 27	217,828 78	8,498 40	"	126,327 27	226,327 27
190,251 48	141,220 44	49,031 04	109,748 52	"	190,251 48
1,021,421 95	863,428 23	157,993 72	"	564,553 01	1,021,421 95
2,210,502 80	"	2,210,502 80	"	"	2,210,502 80
132,630 17	81,517 63	51,112 54	"	"	132,630 17
170,584 "	170,584 "	"	"	"	170,584 "
130,000 "	130,000 "	"	"	"	130,000 "
94,576 95	94,576 95	"	"	"	94,576 95
4,176,294 60	1,699,156 01	2,477,138 68	109,748 52	400,882 28	4,176,294 60

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des recettes,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION DES RECETTES.
REPORT. fr.	3,795,160 93
Partie recouvrée en 1877 du produit de l'emprunt de 240 millions de francs, à 5 p. %, autorisé par la loi du 20 avril 1875	100 "
Fonds d'amortissement des dettes à 4 1/2 p. %, attribués au Trésor par l'article 4 de la loi du 12 juin 1869	2,350,908 41
	6,146,169 34
REPORT DES TOTAUX CI-DESSUS. fr.	252,245,760 "
TOTAUX. fr.	258,591,929 34
Recette à l'exercice 1877 :	
du montant des titres de la Dette publique, à 4 p. %, créés en 1877 :	
1° En vertu de l'article 2 de la loi du 27 mai 1876, à valoir sur le prix des lignes des chemins de fer à construire en exécution de la convention du 31 janvier 1873 et évalué approximativement à 46 millions de francs de capital nominal, ci	4,620,000 "
2° En vertu de l'article 2 de la loi du 19 décembre 1876, à valoir sur le prix des chemins de fer de Tirlemont à la ligne d'Anvers vers Gladbach, et de Tongres à Neerlinter, et évalué approximativement à 14,250,000 francs de capital nominal, ci.	6,718,600 "
3° En vertu de l'article 3 de la loi du 26 juin 1877, à valoir sur le prix des lignes à construire par la Société anonyme de construction de chemins de fer énumérés dans la convention du 1 ^{er} juin 1877, et évalué approximativement à 97,170,000 francs, ci	11,720,500 "
4° En vertu de l'article 2 de la loi du 23 juin 1877, pour la capitalisation de l'annuité de rachat du chemin de fer de Dendre et Waes	52,550,000 "
5° En vertu de l'article 2 de la loi du 25 juin 1877, pour la capitalisation de l'annuité de rachat du chemin de fer de Pepinster à Spa	6,727,000 "
	340,737,020 34

CICE 1877 (suite).

au 1^{er} janvier 1878 (suite).

DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS.	RESTES à RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	COMPARAISON des évaluations avec les droits recouvrés et à recouvrer.		RÉSULTATS provisoire POUR LE RÈGLEMENT du Budget. — RECETTES PROBABLES de l'exercice 1877.	Observations.
			EXCÉDANTS des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANTS DES DROITS RECOURRÉS et à recouvrer.		
4,176,204 69	1,699,156 01	2,477,138 08	109,748 52	490,882 28	4,176,204 69	
100 "	100 "	"	"	"	100 "	
2,350,908 41	2,350,908 41	"	"	"	2,350,908 41	
6,527,303 10	4,050,164 42	2,477,138 08	109,748 52	490,882 28	6,527,303 10	
256,040,508 52	246,864,817 76	10,075,690 76	2,281,112 92	6,055,861 44	256,040,508 52	
265,467,811 02	250,914,082 18	12,552,829 44	2,370,861 44	7,446,745 72	265,467,811 02	
			5,075,882 28			
4,629,000 "	4,629,000 "				4,629,000 "	
6,718,600 "	6,718,600 "				6,718,600 "	
11,720,500 "	11,720,500 "				11,720,500 "	
52,550,000 "	52,550,000 "				52,550,000 "	
6,727,000 "	6,727,000 "				6,727,000 "	
345,812,911 62	335,260,082 18				345,812,911 62	

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dé

MINISTÈRES ET SERVICES.

SERVICE ORDINAIRE.

DÉPENSES SUR DES CRÉDITS TRANSFÉRÉS EN VERTU DE L'ARTICLE 30 DE LA LOI
SUR LA COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT.

Exercice 1873.

Ministère des Travaux publics.

Exercice 1874.

Ministère des Travaux publics.
— de la Guerre.

Exercice 1875.

Ministère des Travaux publics.
— de la Guerre.
— des Finances

Exercice 1876.

Dette publique.
Ministère de la Justice.
— des Travaux publics
— de la Guerre.

DÉPENSES PROPRES A L'EXERCICE.

Dette publique
Dotations { Liste civile
Dotation de Son Altesse Royale le Comte de Flandre
Sénat
Chambre des Représentants
Cour des Comptes
Ministère de la Justice.
— des Affaires Étrangères
— de l'Intérieur
— des Travaux publics.
— de la Guerre.
Corps de la Gendarmerie.
Ministère des Finances.
Non-Valeurs et Remboursements.

CICE 1877 (SUITE).

penses, au 1^{er} janvier 1878.

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	EXCÉDANTS DES ALLOCATIONS pour des SERVICES SPÉCIAUX, à transférer à l'exercice 1878, conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité.	Observations.
5,647 05	"	"	"	5,647 05	"	
5,948 40	298 28	208 28	"	5,650 12	"	
718,689 02	"	"	"	718,689 02	"	
724,637 42	298 28	208 28	"	724,339 14	"	
100,564 22	5,525 "	5,525 "	"	100,839 22	"	
22,312 12	14,057 26	14,057 26	"	8,254 86	"	
1,672 "	"	"	"	1,672 "	"	
150,548 54	19,582 26	19,582 26	"	110,766 08	"	
101,501 50	"	"	"	101,501 50	"	
11,726 51	6,053 85	6,053 85	"	5,672 66	"	
747,528 61	123,592 52	123,584 59	7 95	629,136 09	"	
85,585 41	8,743 84	6,197 86	2,545 98	76,841 57	"	
946,142 03	140,190 21	137,636 50	2,555 91	805,951 82	"	
65,071,815 47	52,651,091 55	49,077,896 14	2,674,005 59	12,410,825 94	"	
5,500,000 "	5,500,000 "	5,500,000 "	"	"	"	
200,000 "	200,000 "	200,000 "	"	"	"	
80,000 "	80,000 "	80,000 "	"	"	"	
666,851 "	628,456 22	548,707 65	79,728 59	58,594 78	"	
207,475 "	197,558 64	196,784 52	774 52	9,916 56	"	
16,041,296 "	12,829,216 75	10,825,041 72	2,004,175 05	5,212,079 25	"	
1,689,696 "	1,504,594 08	1,551,926 51	152,468 67	185,501 02	"	
19,895,665 15	18,127,972 15	17,185,608 46	942,563 67	1,765,691 02	"	
81,792,554 "	70,502,674 20	50,675,275 44	19,627,598 85	11,489,859 71	"	
44,850,200 "	44,522,592 84	29,517,522 98	14,804,869 86	507,807 16	"	
5,127,000 "	5,174,215 86	2,825,222 76	548,991 10	(¹)	"	
15,174,970 "	4,872,280 48	4,842,070 52	30,210 16	10,502,689 52	"	
1,120,000 "	210,456 66	194,280 10	16,176 56	909,545 54	"	
253,195,480 62	212,401,588 38	171,720,556 18	40,681,252 20	40,841,106 10	"	

(1) Fr. 47,915 86 et, dépenses excédant les crédits.

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

MINISTÈRES ET SERVICES.

SERVICES SPÉCIAUX.

DÉPENSES SUR DES CRÉDITS OU PARTIES DE CRÉDITS RESTÉS DISPONIBLES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 1876,

ET DONT LE TRANSFERT A EU LIEU EN VERTU DE L'ARTICLE 51 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.	Loi du 8 sept. 1859, et arrêtés royaux des 26 décembre 1861 et 5 novembre 1862.	§ 8. Amélioration du régime de la grande Nèthe, de l'Yser et du canal de Plasschendaele et de Furnes, à la frontière de France
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.		§ 19. Subsidés destinés à des travaux d'amélioration du régime de la Vestre et de la Mandel, dans un intérêt industriel et hygiénique. (Imputable sur l'emprunt.)
		Acquisitions pour la galerie des plâtres du Musée royal de peinture et de sculpture. (Loi du 2 juin 1861.)
		Construction d'un canal à grande section, formant jonction de la Lys à l'Yperlée. (Loi du 14 août 1862.)
		Construction, à l'intersection du canal de dérivation de la Lys, de Deynze à la mer du Nord, et de celui de Gand à Bruges, d'ouvrages destinés à isoler les eaux de la Lys de celles de ce dernier canal. (Loi du 14 septembre 1864.)
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.	Loi du 8 juillet 1865.	§ 8. Exhaussement et renforcement de la digue du comte Jean
		§ 15. Amélioration du port de Nieuport
		Élargissement de la partie du canal de Charleroi à Bruxelles, comprise entre la 9 ^{me} écluse et la Sambre canalisée. (Loi du 12 juillet 1865.)
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.		Érection d'un monument à feu S. M. le Roi Léopold I ^{er} . (Loi du 29 mai 1866.)
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.		Part d'intervention de l'État dans les travaux d'assainissement de la Senne. (Loi du 4 juin 1866.)
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.		Frais relatifs à l'enquête hygiénique et récompenses à décerner à l'occasion de l'épidémie du choléra de 1866. (Loi du 6 juin 1867.)
	Loi du 5 juin 1868.	§ 8. Continuation des travaux de défense de la côte contre l'action de la mer
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.		§ 22. Construction à Courtrai d'une remise pour 6 locomotives
		Part de l'État dans les travaux à exécuter à la Trouille, à Mons. (Loi du 12 juin 1869.)
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.	Loi du 29 juin 1869.	Complément des frais du recensement général effectué au 31 décembre 1866
		Solde dû au conseil de fabrique de l'église cathédrale de Gand, pour l'acquisition de deux volets représentant Adam et Ève, peints par Hubert Van Eyck

A REPORTER. fr.

CICE 1877 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1878 (suite).

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit de créanciers de l'État.	PAYEMENTS AFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES. SUR LES CRÉDITS.	EXCÉDANTS DES ALLOCATIONS pour des SERVICES SPÉCIAUX, à transférer à l'exercice 1878, conformément à l'article 51 de la loi sur la comptabilité.	Observations
48,446 50	48,446 50	48,446 50	"	"	"	
564,887 45	130,000 "	130,000 "	"	234,887 45	234,887 45	
7,000 "	"	"	"	7,000 "	7,000 "	
200,000 "	"	"	"	200,000 "	200,000 "	
120,547 37	"	"	"	120,547 37	120,547 37	
20,447 85	"	"	"	20,447 85	20,447 85	
96,070 23	94,576 93	94,576 93	"	1,493 30	1,493 30	
366 80	"	"	"	366 80	"	
6,979 35	500 "	500 "	"	6,479 35	6,479 35	
333,333 35	"	"	"	333,333 35	333,333 35	
16,765 15	560 "	560 "	"	16,405 15	16,405 15	
10,501 25	"	"	"	10,501 25	10,501 25	
55,000 "	"	"	"	55,000 "	55,000 "	
35,140 16	"	"	"	35,140 16	35,140 16	
56,268 91	"	"	"	56,268 91	"	
5,000 "	5,000 "	5,000 "	"	"	"	
1,370,754 31	278,885 43	278,885 45	"	1,097,870 88	1,041,235 17	

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

MINISTÈRES ET SERVICES.

REPORT. fr.

SERVICES SPÉCIAUX. (SUITE).

DÉPENSES SUR DES CRÉDITS OU PARTIES DE CRÉDITS RESTÉS DISPONIBLES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 1876,

ET DONT LE TRANSFERT A EU LIEU EN VERTU DE L'ARTICLE 51 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT (suite).

MINISTÈRE DE LA GUERRE.	Travaux nécessaires pour compléter l'enceinte de la place d'Anvers et pour construire les forts de Merxem, de Burght, de Zwyndrecht, ainsi qu'une digue défensive entre ce dernier fort, le fort Sainte-Marie et l'Escaut. (Loi du 10 janvier 1870)
MINISTÈRE DE LA JUSTICE.	Acquisition et appropriation d'un dépôt de mendicité agricole. (Loi du 28 mars 1870.)
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.	Loi du 5 juin 1870. { § 8. Amélioration du canal de Bruges à Ostende, en vue de donner plus de facilité à la navigation maritime § 9. Agrandissement des écluses établies sur la Meuse en aval de Namur jusqu'à Liège. § 12. Réunion des embarcadères établis le long des quais du Kattendyk et du Rhin bordant l'Escaut à Anvers § 16. Travaux d'amélioration de l'écoulement des eaux de la Senne de l'amont vers l'aval de la ville de Bruxelles § 19. Amélioration du port d'Ostende § 22. Travaux de défense de la côte § 23. Établissement de nouveaux phares à Blankenberghe et à Heyst
MINISTÈRE DE LA GUERRE.	Travaux de défense à Anvers et à Termonde. (Loi du 2 septembre 1870.)
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.	Extension du matériel de traction et de transport, établissement de voies, etc., pour les marchandises, extension des lignes et appareils télégraphiques. (Loi du 24 février 1871.) Solde dû par l'État envers la faillite du sieur Beaulieu, entrepreneur des travaux de la 3 ^{me} section du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut. (Loi du 27 juillet 1871.)
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.	Loi du 27 juillet 1871. { § 10. Amélioration du canal de Bruges à Ostende, en vue de donner plus de facilité à la navigation maritime § 15. Construction de nouveaux murs et d'embarcadères le long des quais du Kattendyk et du Rhin, et premiers travaux d'établissement d'une nouvelle écluse, à Anvers § 25. Travaux d'agrandissement et d'amélioration dans la station de Louvain § 34. Continuation des travaux de construction et d'ameublement du palais du Roi.
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.	Minimum de produit postal à assurer aux entrepreneurs d'une ligne de paquebots-poste entre Anvers et New-York. (Loi du 27 juillet 1871.)

A REPORTER. fr.

CICE 1877 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1878 (suite).

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. DROITS CONSTATÉS et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS.	EXCÉDANTS DES ALLOCATIONS pour des SERVICES SPÉCIAUX, À transférer à l'exercice 1878, conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité.	Observations.
1,576,754 51	278,885 43	278,885 43	•	1,097,870 88	1,041,235 17	
2,470,209 65	2,164,074 05	2,160,632 77	3,442 16	306,134 72	306,134 72	
89 06	89 06	89 06	•	•	•	
56,592 10	5,744 25	5,744 25	•	50,847 85	50,847 85	
340,460 94	•	•	•	340,460 94	•	
212,928 07	9,018 •	9,018 •	•	203,910 07	205,910 07	
20,048 96	•	•	•	20,048 96	20,048 96	
1,817 70	•	•	•	1,817 70	•	
165,930 44	1,776 92	1,776 92	•	164,153 52	164,153 52	
15,219 48	•	•	•	15,219 48	15,219 48	
682,897 83	92,048 15	92,048 15	•	590,849 70	590,849 70	
5,467 89	5,467 89	5,467 89	•	•	•	
74,907 82	74,907 82	74,907 82	•	•	•	
26,270 77	88 95	•	88 95	26,100 82	26,100 82	
970,519 50	•	•	•	970,519 50	970,519 50	
57,565 05	45,133 36	40,466 69	4,666 67	12,229 69	12,229 69	
1,943 71	•	•	•	1,943 71	1,943 71	
500,000 •	•	•	•	500,000 •	•	
6,988,431 18	2,677,253 64	2,660,035 86	8,197 78	4,311,197 54	3,405,283 19	

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

MINISTÈRES ET SERVICES.

REPORT. fr.

SERVICES SPÉCIAUX. (SUITE).

DÉPENSES SUR DES CRÉDITS OU PARTIES DE CRÉDITS RESTÉS DISPONIBLES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 1876,

ET DONT LE TRANSFERT A EU LIEU EN VERTU DE L'ARTICLE 51 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT (suite).

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.	Tables générales des registres des paroisses avant 1792. (Loi du 20 juillet 1871)
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.	Loi du 2 mars 1872. { 1° Extension du matériel de traction et des transports. 3° Outillage des ateliers et des stations et achat d'un matériel perfectionné pour le chargement et le déchargement des marchandises 4° Achat de rails et accessoires et travaux d'extension et de parachèvement des voies du railway
MINISTÈRE DE LA GUERRE.	Construction d'une grande meunerie militaire à Anvers et établissement, dans toutes les boulangeries militaires du royaume, de fours aérothermes et de pétrins mécaniques (Loi du 21 mai 1872.)
MINISTÈRES DES TRAVAUX PUBLICS ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.	Exécution des travaux les plus urgents pour l'établissement d'un bassin et de chantiers à l'usage des services de la marine à Ostende. (Loi du 26 mai 1872.)
MINISTÈRE DE LA GUERRE.	Fabrication d'armes perfectionnées nécessaires à la gendarmerie. (Loi du 2 avril 1875.)
MINISTÈRE DES FINANCES.	Frais d'émission et de confection des titres de l'emprunt de 240,000,000 de francs. (Loi du 20 avril 1873)
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.	ART. 1 ^{er} . Complément de l'éclairage de l'Escaut. (Loi du 14 août 1873.)
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.	ART. 1 ^{er} . Construction et ameublement de maisons d'écoles. (Loi du 14 août 1873.)
	§ 2. Construction et ameublement des écoles normales de Liège et de Mons.
	§ 6. Transfert du Ministère des Travaux publics rues Ducale, de Louvain et de l'Orangerie.
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.	Loi du 16 août 1875. { § 7. Restauration du Palais de Liège. § 9. Construction d'un hôtel pour la direction des contributions, à Gand. § 11. Travaux stipulés dans le traité du 12 mai 1863 avec les Pays-Bas. § 12. Canal de Turnhout à Anvers, par Saint-Job in 't Goor

A REPORTER. fr.

CICE 1877 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1878 (suite).

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS.	EXCÉDANTS DES ALLOCATIONS pour des SERVICES SPÉCIAUX, à transférer à l'exercice 1878, conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité.	Observations.
6,988,431 18	2,677,255 64	2,669,035 86	8,107 78	4,311,107 54	5,405,285 19	
22 28	"	"	"	22 28	"	
1,017 88	1,017 88	1,017 88	"	"	"	
12,392 02	"	"	"	12,392 02	12,392 02	
20,400 05	20,400 05	20,400 05	"	"	"	
88,076 20	41,005 71	41,005 71	"	47,070 58	47,070 58	
2 55	"	"	"	2 55	"	
45,574 90	405 55	405 55	"	45,169 55	45,169 55	
61,569 45	15,000 "	15,000 "	"	46,569 45	46,569 45	
1,816 07	1,816 07	1,816 07	"	"	"	
6,211,551 44	5,484,518 40	5,418,551 40	66,187 "	726,815 04	726,815 04	
20 52	"	"	"	20 52	"	
55 63	55 85	55 85	"	1 78	"	
8,503 45	8,500 05	8,500 05	"	5 38	"	
58,605 85	54,051 20	54,051 20	"	4,552 65	4 552 65	
182,406 76	"	"	"	182,406 76	182,406 76	
150,588 28	70,675 75	70,675 75	"	65,912 55	65,912 55	
15,805,891 32	8,505,747 93	8,289,565 15	74,584 78	5,442,145 59	4,554,160 75	

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

MINISTÈRES ET SERVICES.

REPORT. fr.

SERVICES SPÉCIAUX (suite).

DÉPENSES SUR DES CRÉDITS OU PARTIES DE CRÉDITS RESTÉS DISPONIBLES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 1876,

ET DONT LE TRANSFERT A EU LIEU EN VERTU DE L'ARTICLE 31 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT (suite).

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS (suite.)	Loi du 16 août 1875 (suite).	§ 13. Amélioration de la Lys
		§ 16. Amélioration de la Dyle
		§ 17. Amélioration du régime de l'Yser.
		§ 18. Amélioration de la grande Nèthe
		§ 21. Approfondissement du canal de Gand à Terneuzen.
		§ 22. Travaux pour faciliter l'écoulement des eaux de l'Escaut à Gand et en amont de cette ville.
		§ 23. Subside pour l'amélioration des voies d'écoulement des eaux dans l'arrondisse- ment d'Eecloo :
		A. Reconstruction de l'écluse d'Isabelle.
		C. Approfondissement et recreusement du Burggraeven-Stroom
		§ 24. Subsidés pour travaux d'amélioration du système d'égouts de la ville de Tournai.
		§ 25. Subside pour travaux d'assainissement des polders du pays de Waes.
		§ 27. Raccordement des stations des Guillemins et Vivegnis, à Liège
		§ 29. Extension des lignes et appareils télégraphiques
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.	Acquisition d'œuvres d'art destinées aux Musées royaux de peinture et de sculpture de l'État. (Loi du 16 août 1873.) ART. 1 ^{er} A	§ 33. Amélioration et extension des voies et du matériel. — Exécution des stipulations de la convention du 31 janvier 1873, relatives aux travaux et au matériel en construction, etc. (Lignes du Luxembourg.)
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.	Appropriation et ameublement des locaux de l'orphelinat des Kuldere à Gand. (Loi du 14 mars 1874.) § 2.	
MINISTÈRE DES FINANCES.	Reconstruction partielle des quais d'Anvers et établissement d'installations provisoires sur la rive droite de l'Es- caut. (Loi du 17 avril 1874.)	
MINISTÈRE DE LA GUERRE.	Loi du 1 ^{er} juin 1874. { ART. 2. A. Appropriation des terrains à bâtir de l'École vétérinaire, à Cureghem	
		B. Mise en valeur des terrains des places fortes.
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.	Construction de magasins ou hangars affectés au service de l'artillerie et du génie. (Loi du 1 ^{er} juin 1874.)	
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.	Loi du 1 ^{er} juin 1874. { § 1. Chemin de fer de Bruxelles à Luttre	
		§ 2. Chemin de fer du Luxembourg

A REPORTER. fr.

CICE 1877 (suite).

au 1^{er} janvier 1878 (suite).

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS.	EXCÉDANTS DES ALLOCATIONS pour des SERVICES SPÉCIAUX, à transférer à l'exercice 1878, conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité.	Observations.
15,805,891 52	8,565,747 95	8,280,505 15	74,584 78	5,442,145 50	4,554,169 75	
204,597 44	109,824 55	109,635 45	191 10	94,772 80	94,772 80	
39,904 12	"	"	"	39,904 12	39,904 12	
10 54	10 54	10 54	"	"	"	
3,224 19	3,224 19	3,224 19	"	"	"	
786,970 54	786,970 54	786,970 54	"	"	"	
452,915 40	100,095 70	100,095 70	"	351,919 70	351,919 70	
10,187 76	"	"	"	10,187 76	10,187 76	
49,925 "	39,192 "	39,192 "	"	10,735 "	10,735 "	
199,714 25	"	"	"	199,714 25	199,714 25	
100,000 "	75,000 "	75,000 "	"	25,000 "	25,000 "	
272,515 57	108,029 47	106,905 10	1,126 28	74,485 00	74,485 90	
2,561 61	2,561 61	2,561 61	"	"	"	
55,744 99	55,744 99	55,744 99	"	"	"	
7,000 "	1,060 "	1,060 "	"	5,940 "	5,940 "	
2,956 74	"	"	"	2,956 74	2,956 74	
1,985,885 52	"	"	"	1,985,885 52	1,985,885 52	
46,948 88	17,971 85	17,971 85	"	29,017 05	29,017 05	
111,415 90	111,415 90	111,415 90	"	"	"	
1,765 85	1,765 85	1,765 85	"	"	"	
500 "	"	"	"	500 "	500 "	
44,785 40	58,595 78	58,595 78	"	6,380 62	6,580 62	
18,180,341 42	9,905,013 70	9,827,511 54	75,702 16	8,277,527 72	7,569,554 08	

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

MINISTÈRES ET SERVICES.

REPORT. . . . fr.

SERVICES SPÉCIAUX (SUITE).

DÉPENSES SUR DES CRÉDITS OU PARTIES DE CRÉDITS RESTÉS DISPONIBLES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 1876,

ET DONT LE TRANSFERT A EU LIEU EN VERTU DE L'ARTICLE 51 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT (suite).

MINISTÈRE DES FINANCES.	Frais de confection et d'émission des titres à 2 1/2 p. 0/0, à émettre en vertu de la loi assimilant cette dette aux autres parties de la Dette publique. (Loi du 19 décembre 1874.)
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.	Dépenses d'ameublements, frais d'emballage, de transport, etc., des collections provenant de la donation faite par M. Demcester de Ravenstein. (Loi du 21 décembre 1874.)
MINISTÈRE DE LA GUERRE.	Crédit destiné à couvrir les pertes d'habillement, etc., occasionnées au 4 ^e régiment de ligne, par l'incendie qui a détruit une partie des magasins de ce corps. (Loi du 21 décembre 1874.)
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.	Prix stipulé au profit de la ville de Bruxelles par la convention du 10 juin 1874 (Hôtel central des postes). (Loi du 19 février 1875.)
MINISTÈRE DE LA JUSTICE.	Établissement d'un réseau télégraphique reliant le parquet du tribunal de 1 ^{re} instance à Bruxelles, avec les commissariats de police de la ville et des communes suburbaines. (Loi du 21 mars 1875.)
MINISTÈRE DE LA GUERRE.	Amélioration des casernes de l'État et de leur mobilier; construction et ameublement de nouvelles casernes. (Loi du 24 mars 1875.)
MINISTÈRE DES FINANCES.	Mise en valeur de terrains domaniaux. (Loi du 2 juillet 1875)
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.	Loi du 5 juillet 1875. { Formation des tables des registres paroissiaux avant 1792 Participation des artistes et des producteurs belges à l'Exposition universelle de Philadelphie en 1876
	§ 1. Raccordement de routes aux chemins de fer.
	§ 2. Construction et reconstruction de ponts appartenant à des routes.
	§ 6. Palais des anciens princes-évêques de Liège; travaux d'amélioration et de restauration, acquisition d'objets mobiliers
	§ 8. Construction d'une école normale à Bruges
	§ 9. Construction d'un barrage dans la Meuse à Bouvignes
	§ 10. Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut; élargissement de la 2 ^e section
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.	Loi du 9 juillet 1875. § 11. Canal de Charleroi à Bruxelles; élargissement de la partie comprise entre la 9 ^e écluse et la Sambre canalisée.
	§ 12. Sambre canalisée
	§ 13. Escaut; amélioration du régime des eaux, de la navigation et du halage; égout collecteur à Tournai.
	§ 14. Lys; travaux d'amélioration
	§ 15. Mandel; travaux de canalisation
	§ 16. Dendre; travaux d'amélioration

A REPORTER fr.

CICE 1877 (SUITE)

au 1^{er} janvier 1878 (suite).

CRÉDITS accrues PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS — DROITS CONSTATÉS et ordonnances à profit d'étrangers de l'Etat	PAYMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS	RISTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCES	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS	EXCÉDANTS DES ALLOCATIONS pour des SERVICES SPÉCIAUX, à transférer à l'exercice 1878, conformément à l'article 21 de la loi sur la comptabilité	Observations
18,150,541 42	9,905,045 70	9,827,511 54	75,702 16	8,277,527 72	7,569,514 08	
14,806 08	12,500 "	12,500 "	"	2,506 08	"	
14,914 57	3,086 18	2,805 68	790 50	11,228 59	11,228 59	
2,478 55	"	"	"	2,478 55	"	
10,000 "	"	"	"	10,000 "	10,000 "	
6,588 55	2,449 50	2,449 50	"	4,158 85	4,158 85	
1,085,401 54	1,085,401 54	1,085,401 54	"	"	"	
799,900 "	241,805 91	241,599 14	204 81	558,096 05	518,096 05	
6 86	"	"	"	6 86	"	
140,000	140,000	140,000 "	"	"	"	
744 86	744 86	744 86	"	"	"	
452 90	577 40	577 40	"	55 50	"	
100,000 "	8,110 07	7,940 47	169 60	91,889 95	91,889 95	
200,000 "	"	"	"	200,000 "	200,000 "	
508,989 59	50 989 59	508,449 30	540 "	"	"	
712 57	11 45	11 45	"	700 94	700 94	
2,620 08	"	"	"	2,620 08	2,620 08	
9,858 50	1,971 07	1,971 07	"	7,867 25	7,867 25	
148,585 79	117,964 10	117,742 88	221 28	50,419 05	50,419 05	
226 "	226 "	226 "	"	"	"	
5,928 51	5,800 "	5,800 "	"	128 51	128 51	
82,580 27	82,580 27	82,566 72	13 55	"	"	
21,510,895 62	12,111,420 52	12,035,787 42	77,641 90	9,109,464 50	8,286,445 69	

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses.

MINISTÈRES ET SERVICES.

REPORT. fr.

SERVICES SPÉCIAUX (SUITE).

DÉPENSES SUR DES CRÉDITS OU PARTIES DE CRÉDITS RESTÉS DISPONIBLES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 1876,

ET DONT LE TRANSFERT A EU LIEU EN VERTU DE L'ARTICLE 31 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT (suite).

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS (suite).	Loi du 9 juillet 1875 (suite).	§ 17. Yser et canal de Furnes à Dunkerque; travaux d'amélioration	
		§ 18. Travaux d'endiguement du Zwyn	
		§ 19. Port d'Ostende; établissement d'un bassin et de chantiers pour le service de la marine; amélioration du port	
		§ 20. Port de refuge de Blankenberghe	
		§ 21. Construction du chemin de fer de ceinture à Gand	
		§ 22. Construction du chemin de fer d'Ath à Blaton	
		§ 23. Travaux d'extension des chemins de fer en exploitation	
		§ 25. Objets d'approvisionnements	
		§ 26. Acquisitions et appropriations d'immeubles pour le service des postes	
		§ 27. Extension des lignes et appareils télégraphiques	
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.	Dépenses de la révision de la pharmacopée officielle. (Loi du 28 décembre 1875.)	§ 28. Construction d'un nouveau steamer remorqueur	
MINISTÈRE DE LA GUERRE.	Indemnité destinée à couvrir les pertes d'habillement, d'armement et de mobilier occasionnées par l'incendie qui a détruit, le 28 juillet 1875, une partie des magasins des 5 ^{me} et 6 ^{me} régiments d'artillerie et du bataillon d'administration (Loi du 27 mars 1876.)		
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.	Loi du 24 mai 1876.	Art. 1. 1 ^o Frais du dénombrement de la population au 31 décembre 1876.	
		2 ^o Supplément de dépenses résultant de la participation des artistes et des producteurs belges à l'Exposition internationale de Philadelphie en 1876	
		3 ^o Acquisition d'œuvres d'art destinées aux musées royaux de peinture et de sculpture.	
		4 ^o Acquisition d'objets d'art et d'archéologie pour le musée royal d'armures et d'antiquités.	
MINISTÈRE DE LA JUSTICE. MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR. MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.	Loi du 27 mai 1876.	§ 1 ^{er} . Continuation des travaux du Palais de Justice à Bruxelles	
		§ 2. Construction et ameublement des écoles normales de Liège et de Mons	
		§ 3. Travaux de raccordement de routes tant au chemin de fer de l'État qu'aux chemins de fer concédés; redressement et amélioration de routes; subsides pour aider à l'établissement de chemins vicinaux aboutissant à des stations	

A REPORTER. fr.

CICE 1877 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1878 (suite).

CRÉDITS accorés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	EXCÉDANTS DES ALLOCATIONS pour des SERVICES SPÉCIAUX, à transférer à l'exercice 1878, conformément à l'article 51 de la loi sur la comptabilité.	Observations.
21,510,895 62	12,111,429 52	12,033,787 42	77,641 00	9,199,464 50	8,280,445 69	
4,014 52	4,014 52	4,014 52	"	"	"	
1,081 84	706 78	706 78	"	285 06	285 06	
518,047 03	195,306 01	195,306 61	"	124,740 42	124,740 42	
1,795 75	"	"	"	1,793 73	1,793 73	
28,074 65	10,947 04	10,947 04	"	18,027 59	18,027 59	
4,946 21	4,747 16	5,901 19	845 07	199 05	199 05	
1,557 50	1,557 50	1,524 06	33 44	"	"	
2,589,365 20	2,589,188 05	2,589,188 65	"	174 57	174 57	
1,504 15	1,504 15	1,504 15	"	"	"	
18,910 08	18,910 08	18,910 08	"	"	"	
69,260 "	44,282 95	44,282 95	"	24,977 05	24,977 05	
2,000 "	1,000 "	1,000 "	"	1,000 "	1,000 "	
25,092 99	18,881 50	18,881 50	"	6,211 69	6,211 69	
124,188 80	120,424 66	120,400 46	24 20	5,764 14	5,764 14	
50,000 "	1,550 "	1,550 "	"	48,650 "	48,650 "	
100,000 "	"	"	"	100,000 "	100,000 "	
19,455 25	3,470 "	3,470 "	"	15,965 25	15,965 25	
412,559 58	412,559 58	412,559 58	"	"	"	
584,790 55	177,669 17	162,259 57	15,429 60	207,121 16	207,121 16	
552,090 10	552,090 10	552,088 50	1 60	"	"	
25,600,504 04	15,847,950 05	15,755,953 52	95,976 71	9,752,374 01	8,859,553 40	

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

MINISTÈRES ET SERVICES.

REPORT fr.

SERVICES SPÉCIAUX (SUITE).

DÉPENSES SUR DES CRÉDITS OU PARTIES DE CRÉDITS RESTÉS DISPONIBLES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 1876,

ET DONT LE TRANSFERT A EU LIEU EN VERTU DE L'ARTICLE 51 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT (suite).

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS (suite).	Loi du 27 mai 1876 (suite).	§ 4. Construction ou reconstruction de ponts appartenant à des routes. — Subsidés. § 5. Monument de S. M. Léopold I^{er} et parc à Laeken. — Dernier crédit § 6. Agrandissement du Palais de la Nation et des Ministères. Transfert du Ministère des Travaux publics. § 7. Construction du nouvel hôtel des monnaies. § 8. Construction de l'édifice destiné aux expositions des beaux-arts, ainsi qu'aux fêtes et cérémonies publiques § 9. Construction d'un bâtiment pour le service du <i>Moniteur belge</i> § 10. Achèvement des bâtiments et de l'ameublement du Conservatoire de musique. § 11. Continuation des travaux de restauration et d'amélioration du palais des princes-évêques de Liège. § 12. Solde des frais de construction du local provisoire établi pour l'exposition triennale des beaux-arts de 1875, à Bruxelles. § 13. Canalisation de la Neuse. § 14. Escant. — Travaux d'amélioration § 15. Travaux d'élargissement et de redressement du canal de Terneuzen § 16. Travaux d'amélioration de la Dendre § 17. Continuation des travaux d'amélioration du régime de l'Yser et des canaux y aboutissant § 18. Nouvelles installations pour le service de la marine à Ostende. § 19. Travaux d'achèvement du barrage de la Gileppe § 20. Travaux d'amélioration de la Grande-Nèthe. § 21. Nouvelles installations maritimes. — Achat de terrains nécessaires à l'agrandissement de la station du Sud; raccordement entre cette station et celle du Vieux-Dieu § 22. Travaux d'extension. — Plus value des rails d'acier et des longrines de fer à mettre en œuvre pour le renouvellement de la voie. § 23. Extension du matériel de traction et de transport; outillage des ateliers § 24. Lignes du Luxembourg. — Liquidation de l'actif et du passif de la Compagnie du Luxembourg au 31 décembre 1872, et de l'exploitation par l'État en 1875 § 25. Extension des approvisionnements pour l'exploitation des lignes du Luxembourg. § 26. Extension des lignes et appareils télégraphiques § 27. Amélioration des casernes appartenant à l'État et de leur mobilier et construction et ameublement de nouvelles casernes.
MINISTÈRE DE LA GUERRE		
MINISTÈRE DES FINANCES.	Frais de confection et d'émission des titres 4 p. ⁰ / ₁₀ , ainsi que de ceux qui peuvent éventuellement être créés en exécution de loi du 9 juillet 1875. (Loi du 27 mai 1876) Art. 4.	
		TOTAUX. fr.

CICE 1877 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1878 (suite).

CRÉDITS accrédités PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. DROITS CONSTATÉS et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS.	EXCÉDANTS DES ALLOCATIONS pour des SERVICES SPÉCIAUX, à transférer à l'exercice 1878, conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité.	Observations.
25,600,304 04	15,847,930 03	15,753,933 32	93,076 71	9,752,374 01	8,850,333 40	
759,444 93	573,663 90	556,475 "	17,188 99	185,780 94	185,780 94	
1,000,000 "	380 "	380 "	"	999,620 "	999,620 "	
393,418 16	393,416 41	393,416 41	"	1 75	"	
335,288 34	277,620 07	277,436 72	183 35	75,668 47	75,668 47	
455,919 74	452,836 29	452,836 29	"	1,063 45	1,063 45	
105,157 34	105,157 34	105,157 34	"	"	"	
41,081 06	41,040 67	41,040 67	"	40 99	40 99	
200,000 "	"	"	"	200,000 "	200,000 "	
2,887 32	"	"	"	2,887 32	"	
600,000 "	599,975 72	599,975 72	"	24 28	24 28	
299,987 50	"	"	"	299,987 50	299,987 50	
1,000,000 "	420,750 48	412,662 31	8,067 97	579,269 52	579,269 52	
99,804 25	82,546 17	82,546 17	"	17,548 08	17,548 08	
200,000 "	103,728 45	103,348 45	380 "	96,271 37	96,271 37	
400,000 "	28,921 95	28,500 "	421 95	371,078 03	371,078 03	
134,879 70	134,879 70	134,879 70	"	"	"	
24,000 "	5,753 37	5,753 37	"	18,246 63	18,246 63	
1,840,952 44	1,831,649 12	1,793,683 19	37,063 95	9,285 32	9,285 32	
7,784,964 75	4,949,863 66	4,875,925 35	73,940 11	2,833,099 07	2,833,099 07	
3,636,390 65	3,633,358 05	3,633,358 05	"	1,232 62	1,232 62	
2,510,289 01	2,510,289 01	2,510,289 01	"	"	"	
843,410 90	843,410 90	843,410 99	"	"	"	
124,259 15	81,740 12	81,740 12	"	42,519 03	42,519 03	
2,000,000 "	2,000,000 "	1,997,781 90	2,218 10	"	"	
73,397 "	27,033 50	27,033 50	"	46,361 50	46,361 50	
50,302,117 15	34,767,939 03	34,533,617 04	234,341 11	13,354,158 10	14,618,248 42	

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

MINISTÈRES ET SERVICES.

SERVICES SPÉCIAUX (SUITE).

DÉPENSES SUR LES CRÉDITS ALLOUÉS PAR DES LOIS VOTÉES DANS LE COURS DE L'EXERCICE.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.	Loi du 20 mars 1877.	ART. 2. 1 ^o Mobilier de l'hôtel du gouvernement provincial du Hainaut
		2 ^o — — — de Liège.
		3 ^o — — — du Limbourg
		4 ^o Travaux à l'école normale de Liège.
		5 ^o Acquisition d'instruments pour l'Observatoire royal
		6 ^o Mobilier de l'hôtel du gouvernement provincial du Brabant
		7 ^o Acquisition des collections entomologiques de feu le D ^r Breyer.
		Confection des tables des anciens registres paroissiaux. (Loi du 20 mars 1877.)
MINISTÈRE DE LA JUSTICE.	Loi du 6 mai 1877.	ART. 1 ^{er} . Continuation des travaux du Palais de Justice à Bruxelles
		— 2. Acquisition du dépôt de mendicité d'Hoogstraeten.
MINISTÈRE DES FINANCES.		Frais de confection et d'émission de titres à 4 p. $\frac{0}{100}$ pour l'exécution des lignes concédées (Loi du 26 juin 1877.)
MINISTÈRE DE LA GUERRE.	Loi du 2 juillet 1877.	1 ^o Outils de campement des troupes d'infanterie
		2 ^o Exhaussement des affûts de siège pour canons rayés
		3 ^o Ouvrages de défense des forts du Bas-Escaut
		4 ^o Achat et transformation de cartouchières.
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.		§ 1. Achat d'un local pour les archives nationales
		§ 2. Raccordement de routes; construction de ponts; chemins vicinaux
		§ 3. Construction d'un nouvel hôtel des monnaies
		§ 4. Construction de l'édifice destiné aux expositions des beaux-arts, etc
		§ 5. Construction d'un bâtiment pour le service du <i>Moniteur belge</i>
		§ 6. Aggrandissement du Palais de la Nation et des Ministères.
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.	Loi du 27 juillet 1877.	§ 7. Construction de barrages dans la Meuse
		§ 8. Amélioration de la Grande-Nèthe
		§ 9. Subsidés pour améliorer les égouts de la ville de Namur
		§ 10. Travaux d'amélioration à la Lys
		§ 11. Travaux d'amélioration à l'Escaut.
		§ 12. Travaux d'amélioration du canal de Bruges à Ostende
		§ 13. Travaux de défense de la côte

A REPORTER. fr

CICE 1877 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1878 (suite).

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS.	EXCÉDANTS DES ALLOCATIONS pour des SERVICES SPÉCIAUX, à transférer à l'exercice 1878, conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité.	Observations.
28,500 »	28,500 »	28,500 »	»	»	»	
12,780 »	8,158 50	8,158 50	»	4,621 61	4,621 61	
10,000 »	10,000 »	10,000 »	»	»	»	
21,000 »	18,505 88	17,535 18	970 70	2,494 12	2,494 12	
341,700 »	68,810 22	57,794 22	11,025 »	272,880 78	272,880 78	
10,000 »	10,000 »	10,000 »	»	»	»	
6,000 »	6,000 »	6,000 »	»	»	»	
100,000 »	44,653 88	42,865 34	1,768 54	55,366 12	55,366 12	
2,500,000 »	2,490,896 75	2,490,896 75	»	103 25	103 25	
65,000 »	62,559 28	62,559 28	»	2,440 72	2,440 72	
150,000 »	2,040 »	2,040 »	»	147,960 »	147,960 »	
100,000 »	26,172 97	24,800 89	1,282 08	75,827 05	75,827 05	
782,000 »	144,821 83	141,707 45	3,114 40	637,178 17	637,178 17	
1,800,000 »	512,751 51	500,476 »	12,258 51	1,487,265 40	1,487,265 40	
500,000 »	167,640 55	158,054 08	29,006 77	152,359 15	152,359 15	
1,000,000 »	»	»	»	1,000,000 »	1,000,000 »	
1,500,000 »	754,517 52	658,966 73	75,550 79	765,682 48	765,682 48	
500,000 »	»	»	»	500,000 »	500,000 »	
1,000,000 »	104,796 99	101,675 47	3,121 52	895,205 01	895,205 01	
500,000 »	250,577 25	224,955 25	5,422 »	69,622 75	69,622 75	
500,000 »	494,982 15	164,961 25	550,020 90	5,017 85	5,017 85	
800,000 »	14,496 06	14,496 06	»	785,503 94	785,503 94	
156,000 »	91,694 69	91,694 69	»	44,305 31	44,305 31	
100,000 »	»	»	»	100,000 »	100,000 »	
150,000 »	»	»	»	150,000 »	150,000 »	
775,000 »	12,500 »	12,500 »	»	762,500 »	762,500 »	
500,000 »	»	»	»	500,000 »	500,000 »	
400,000 »	81 »	81 »	»	399,919 »	399,919 »	
15,887,980 »	5,095,729 22	4,619,788 01	473,941 21	8,794,250 78	8,794,250 78	

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

MINISTÈRES ET SERVICES.

REPORT. fr.

SERVICES SPÉCIAUX (SUITE).

DEPENSES SUR LES CRÉDITS ALLOUÉS PAR DES LOIS VOTÉES DANS LE COURS DE L'EXERCICE (suite).

MINISTÈRE
DES TRAVAUX PUBLICS
(suite).Loi du 17 juillet 1877
(suite)

- § 14. Amélioration du canal de Lisseweghe; endiguement du Zwyn
- § 15. Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut
- § 16. Chemin de fer de Blaton à Ath
- § 17. Installations maritimes; nouvelle station du Sud à Anvers, etc.
- § 18. Voies et travaux. Travaux d'extension, etc. Plus value des rails d'acier
- § 19. Extension du matériel de traction et de transport.
- § 20. Appropriation du Palais de Justice d'Anvers au service de la poste

MINISTÈRE DE LA GUERRE

- § 21. Amélioration des casernes de l'État et de leur mobilier; construction de nouvelles casernes

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR.

Loi du 27 juillet 1877.

- 1° Acquisitions à la vente des collections De Coustemaeker, Didot et C^e.
- 2° Frais urgents d'installation des académies dans les locaux du Palais Ducal; mobilier pour les collections de la Bibliothèque royale
- 3° Frais de publication de l'Exposé de la situation du royaume de 1861 à 1875
- 4° Participation des producteurs belges à l'Exposition de Paris en 1878
- 5° Appropriation d'un local pour l'Exposition des beaux-arts en 1878
- 6° Installations électorales à fournir par l'État.
- 7° Exécution d'un spécimen d'une nouvelle carte géologique de la Belgique

TOTAL. fr.

CICE 1877 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1878 (suite).

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	EXCÉDANTS DES ALLOCATIONS pour des SERVICES SPÉCIAUX, à transférer à l'exercice 1878, conformément à l'article 51 de la loi sur la comptabilité.	Observations.
13,887,980 "	5,003,720 22	4,610,788 01	473,041 21	8,794,250 78	8,794,250 78	
14,000 "	2,325 40	2,325 40	"	11,074 60	11,074 00	
425,000 "	375,092 18	375,092 18	"	49,907 82	49,907 82	
450,000 "	263,726 57	262,509 02	1,217 53	106,273 43	106,273 43	
1,000,000 "	285,000 "	"	285,000 "	715,000 "	715,000 "	
7,000,000 "	500 "	500 "	"	6,999,500 "	6,999,500 "	
6,700,000 "	897,600 26	721,258 16	170,342 10	5,802,399 74	5,802,399 74	
100,000 "	322 40	322 40	"	99,677 60	99,677 60	
2,000,000 "	442,039 "	342,592 98	99,646 02	1,557,961 "	1,557,961 "	
20,000 "	15,511 69	14,807 55	704 14	4,488 51	4,488 51	
55,985 "	16,527 63	15,783 45	744 18	39,457 57	39,457 57	
25,000 "	"	"	"	25,000 "	25,000 "	
870,000 "	"	"	"	870,000 "	870,000 "	
64,700 "	"	"	"	64,700 "	64,700 "	
100,000 "	92,460 "	83,724 "	8,736 "	7,540 "	7,540 "	
25,000 "	19,363 17	15,363 17	4,000 "	5,636 83	5,636 83	
32,717,665 "	7,504,197 52	6,453,866 32	1,050,351 20	25,213,467 48	25,213,467 48	

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

MINISTÈRES ET SERVICES.

RÉCAPITULATION.

	Dépenses sur des crédits reportés de l'exercice 1875.	
	— — — 1874.	
SERVICE ORDINAIRE.	— — — 1875.	
	— — — 1876.	
	— propres à l'exercice	
	Dépenses sur des crédits transférés de l'exercice 1876	
SERVICES SPÉCIAUX	— sur les crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice.	

Dépense à l'exercice 1877 :

1° Du capital nominal de la Dette publique, à 4 p. %, remis pendant l'année 1877 :

A. A la Société anonyme de construction de chemins de fer (convention-loi du 31 janvier-15 mars 1873) pour travaux faits en exécution de la convention du 31 janvier 1873. (Loi du 27 mai 1876)

B. A la Banque de Belgique pour travaux faits en exécution de la convention du 15 novembre 1876, approuvée par la loi du 19 décembre suivant.

C. A la Société anonyme de construction de chemins de fer (convention-loi des 25 avril-5 juin 1870) pour travaux faits en exécution de la convention-loi des 1-26 juin 1877.

D. A la Société anonyme du chemin de fer de Dendre et Waes contre dépôt des actions et obligations de ladite Société. (Loi du 25 juin 1877.)

E. A la Société anonyme du chemin de fer de Pépinster à Spa contre dépôt des actions et obligations de ladite Société (Loi du 25 juin 1877.)

2° Des intérêts à 5 p. % dus pour l'année 1877 à la Société anonyme du Sud d'Anvers sur la valeur des terrains du bassin de batelage à rétrocéder à l'État (4 hectares à 50 francs le mètre, soit 1,200,000 francs) (convention des 10 janvier-18 mars 1874, article 5).

3° Des intérêts à 5 p. % dus pour l'année 1877 à la Société anonyme du Sud d'Anvers sur la valeur de la bande de terrain de 45 mètres de largeur le long du nouveau mur de quai à Anvers (convention du 10 janvier 1874, art. 5, et convention supplém^{te} du 12 juin 1874).

4° Des intérêts à 5 p. % sur les sommes payées à l'État par la Société du Sud d'Anvers pour obtenir mainlevée de l'inscription hypothécaire grevant les terrains militaires, savoir :

En 1876 sur fr. 12,944 16 c ^t	fr.	388 32
depuis le 26 janvier jusqu'au 31 décembre 1877 sur fr. 3,306 06		66 76
— 30 mai — — 1,237 17		21 86
— 1 ^{er} juin — — 1,113 24		19 49
— 1 ^{er} septembre — — 40,899 82		466 43
— 8 décembre — — 2,250 52		4 77

Les dépenses reprises sous les nos 2, 3 et 4, ont été réglées par compensation dans le décompte établi le 31 décembre 1877 entre l'État et la Société du Sud.

CICE 1877 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1878 (suite).

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES PAIS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit de créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES. sur LES CRÉDITS.	EXCÉDANTS DES ALLOCATIONS pour des SERVICES SPÉCIAUX, à transférer à l'exercice 1878, conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité.	Observations.
3,647 05	"	"	"	3,647 05	.	
724,637 42	298 28	298 28	"	724,339 14	.	
130,548 34	10,582 26	10,582 26	"	110,766 08	.	
940,142 05	140,100 21	137,636 30	2,533 01	805,051 82	.	
255,105,480 02	212,401,588 58	171,720,536 18	40,681,252 20	40,841,106 10	"	
50,302,117 15	34,707,959 05	34,533,617 04	234,341 11	15,334,158 10	14,618,248 42	
52,717,065 "	7,504,107 52	6,455,866 32	1,050,331 20	25,215,467 48	25,215,467 48	
558,020,058 21	254,853,815 70	212,865,337 28	41,068,478 42	83,233,436 37	59,831,715 90	
4,629,000 "	4,629,000 "	4,629,000 "				
6,718,600 "	6,718,600 "	6,718,600 "				
11,720,500 "	11,720,500 "	11,720,500 "				
52,550,000 "	52,550,000 "	52,550,000 "				
6,727,000 "	6,727,000 "	6,727,000 "				
56,000 "	56,000 "	56,000 "				
44,550 "	44,550 "	44,550 "				
967 63	967 65	967 63				
420,446,655 84	357,260,433 33	295,291,954 91				

(334)

COMPTE

DES

OPÉRATIONS SUR LES EXERCICES CLOS

DE 1872 A 1876.



NOTE

SUR LE COMPTE DES OPÉRATIONS RELATIVES AUX EXERCICES CLOS

DE 1872 A 1876.

La loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État a déterminé la marche à suivre en ce qui concerne les opérations restant à terminer à la clôture d'un exercice. Le régime consacré par cette loi a été complété par l'arrêté royal du 15 novembre 1849, remplacé aujourd'hui par l'arrêté royal du 10 décembre 1868. On croit utile de rappeler l'ensemble des dispositions qui constituent actuellement la législation relative aux exercices clos.

« ART. 27 de la loi. — Les ordonnances que les comptes renseignent comme restant à payer à l'époque de la clôture d'un exercice, et dont le paiement a été autorisé par des crédits régulièrement ouverts, sont acquittées et portées en dépense au compte de la Trésorerie au moment où ces paiements ont lieu, jusqu'à l'expiration du terme de déchéance.

» ART. 28. — Les sommes réalisées sur les ressources de l'exercice clos sont portées en recette au compte de l'année pendant laquelle les recouvrements sont effectués.

» ART. 29. — Les ordonnances de paiement liquidées sur l'exercice et dont le paiement n'a pas été réclamé dans le cours légal du Budget ne sont pas sujettes à renouvellement ; le paiement peut en être fait pendant cinq ans, à compter du 1^{er} janvier de l'année qui donne son nom à l'exercice.

» ART. 36. — Toute ordonnance dont le paiement n'a pas été réclamé dans le délai de cinq ans, à compter du 1^{er} janvier de l'année qui donne son nom à l'exercice, est prescrite au profit du Trésor.

» Cette prescription n'atteint pas les ordonnances de paiement qui seraient frappées de saisie-arrêt ou d'opposition.

» ART. 37. — A l'expiration de la cinquième année, le montant des ordonnances de paiement frappées de saisie-arrêt ou d'opposition, est versé à la caisse des dépôts et consignations, à la conservation des droits de qui il appartiendra. Ce versement libère entièrement le Trésor public.

» Les consignations de cette nature ne font courir aucun intérêt en faveur des parties intéressées.

» ART. 173 de l'arrêté royal du 10 décembre 1868. — Les ordonnances en circulation à l'époque de la clôture de l'exercice auquel elles sont rattachées, restent payables pendant les trois années qui suivent l'année de cette clôture. Elles sont portées en dépense dans le compte de l'année de leur paiement.

» ART. 174. — Le 31 décembre de la dernière année, les départements ministériels transmettent aux agents du Trésor respectifs les actes et exploits de saisies-arrests, de cessions, de transferts et d'oppositions, relatifs aux ordonnances liquidées sur l'exercice périmé.

» Après la réception de ces pièces, les agents du Trésor dressent un décompte des ordonnances restant encore à payer sur l'exercice périmé, et qui, aux termes des articles 36 et 37 de la loi sur la comptabilité, sont prescrites ou doivent être versées à la caisse des consignations, à la conservation des droits des intéressés.

» Art. 175. — Les crédits ouverts pour le paiement des ordonnances prescrites sont annulés. Le caissier de l'État annule également ces crédits, après qu'il en a reçu avis du Département des Finances.

» Quant aux ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition, le montant en est versé à la caisse des consignations, sur une autorisation spéciale du Ministre des Finances. Les reconnaissances de dépôt, à délivrer par les conservateurs des hypothèques, sont comprises en dépense par les agents du Trésor.

» Art. 176. — Annuellement il est dressé un compte final d'apurement de l'exercice périmé.

» Ce compte comprend :

» 1° Les paiements successivement opérés sur les ordonnances qui restaient en circulation à la clôture de l'exercice;

» 2° Les versements effectués à la caisse des consignations sur ordonnances frappées de saisie-arrêt et d'opposition;

» 3° Les ordonnances prescrites au profit de l'État.

» Art. 177. — Le montant des ordonnances prescrites étant porté en dépense dans le compte final d'apurement, il en est fait recette réelle au compte de gestion et du Budget de l'année qui suit celle pendant laquelle la prescription est acquise. »

Le compte des opérations des exercices clos de 1872 à 1876 est établi conformément à ces dispositions; il constate, d'une part, les opérations qui ont eu lieu en 1877 pour l'apurement final de l'exercice 1872, qui a atteint, le 31 décembre 1876, le terme de sa prescription quinquennale, et, d'autre part, la situation, au 1^{er} janvier 1878, des opérations sur les exercices suivants, qui étaient encore en cours d'apurement.

Voici un aperçu, pour chacun de ces exercices, des éléments de ce compte, en ce qui concerne les dépenses.

Quant aux recettes, on se réfère aux comptes définitifs qui font connaître les mesures prises pour leur apurement, suivant le vœu des articles 10 et 28 de la loi sur la comptabilité de l'État.

EXERCICE 1872.

Cet exercice, qui a achevé sa cinquième année le 31 décembre 1876, a été l'objet du compte final d'apurement dont parle l'article 176 du règlement du 10 décembre 1868. Ce compte s'établit comme il suit :

Les ordonnances en circulation à la clôture de l'exercice (31 octobre 1875)	
étaient de	fr. 986,605 62
Sur ces ordonnances il a été payé et justifié, depuis lors jusqu'à la fin de 1876	958,590 48
Il a été versé, en 1877, à la caisse des dépôts et consignations, du chef des ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition.	3,694 83
Et il a été porté en recette extraordinaire au compte du Budget de l'exercice 1877, pour les ordonnances prescrites au profit du Trésor	24,520 51
SOMME ÉGALE.	fr. 986,605 62

EXERCICE 1873.

Cet exercice a atteint, le 31 décembre 1877, le terme de sa prescription quinquennale.
Voici la situation qu'il présentait à cette époque :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1874) fr.	592,699 90
Payements faits en atténuation de ces créances pendant les années 1874	
à 1877	549,795 55
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1878. fr.	<u>42,906 35</u>

EXERCICE 1874.

Cet exercice, dont l'apurement doit encore se prolonger pendant une année, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 1878, présente la situation suivante :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1875).	292,158 65
Payements faits en atténuation de ces créances, pendant les années 1875	
à 1877	236,761 30
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1878 fr.	<u>55,397 35</u>

EXERCICE 1875.

La situation de cet exercice, pour lequel le délai de la prescription n'expire que le 31 décembre 1879, se présente comme il suit :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1876).	708,045 41
Payements faits en atténuation de ces créances, pendant les années 1876	
et 1877.	640,445 12
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1878 fr.	<u>67,600 29</u>

EXERCICE 1876.

Cet exercice, qui n'atteindra le terme de sa prescription que le 31 décembre 1880, offre la situation suivante :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1877).	417,122 67
Payements faits en atténuation de ces créances, pendant les deux derniers	
mois de 1877	240,382 07
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1878 fr.	<u>176,740 60</u>

EXERCICE PÉRIMÉ DE 1872.



COMPTE FINAL D'APUREMENT,

*en ce qui concerne les ordonnances qui restaient en circulation et à payer
à l'époque de la reddition du compte définitif.*



EXERCICE PÉ

Compte final d'apurement,

MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1873).	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS SUR ORDONNANCES EN CIRCULATION.					
		EN 1875 (novemb. et déc.).	EN 1874.	EN 1875.	EN 1876.	TOTAL.	
SERVICE ORDINAIRE.							
Dépenses sur des crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité.							
Dette publique.	Exercice 1869 . . .	15,764 20	15,764 20	"	"	15,764 20	
	— 1870. . .	6,906 45	6,906 45	"	"	6,906 45	
	— 1871. . .	128,828 48	128,828 48	"	"	128,828 48	
Ministère des Travaux publies	Exercice 1868 . . .	7,650 "	7,650 "	"	"	7,650 "	
	— 1869 . . .	6,795 "	6,795 "	"	"	6,795 "	
	— 1870 . . .	11,198 25	11,198 25	"	"	11,198 25	
Ministère de la Guerre	— 1871 . . .	12,691 69	11,555 09	"	"	11,555 09	
	Exercice 1871 . . .	191 50	"	"	"	"	
		188,025 57	186,475 47	"	"	186,475 47	
Dépenses propres à l'exercice.							
Dette publique		298,086 08	277,862 57	8,884 66	2,546 80	1,599 47	299,895 50
Ministère de la Justice		28,271 80	25,698 79	1,154 67	2,650 "	147 50	27,650 96
— des Affaires Etrangères		20,164 68	6,699 55	12,755 83	551 55	17 10	19,785 81
— de l'Intérieur		528,599 02	509,660 48	11,935 54	1,971 04	1,425 70	524,992 56
— des Travaux publics		85,526 92	78,520 51	5,425 59	652 59	552 15	82,950 24
— de la Guerre		14,564 58	8,185 01	65 55	"	6,015 50	14,265 86
— des Finances		1,996 05	1,086 58	40 60	2 40	200 "	1,020 58
Non-Valeurs et Remboursements		1,601 55	548 16	276 20	1 45	"	825 88
		776,410 26	706,661 25	58,518 15	8,155 50	9,955 42	765,290 28
SERVICES SPÉCIAUX.							
Dépenses sur des crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1871, et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi de comptabilité.							
Ministère des Travaux publics.							
§ 12 Travaux de raccordement de routes, tant aux chemins de fer de l'Etat qu'aux che- mins de fer concédés (Loi du 8 septem- bre 1859 et arrêtés royaux de 26 dé- cembre 1861 et 5 novembre 1862.) . .		1,904 "	"	1,904 "	"	"	1,904 "
§ 18. 5° Installations pour le service des établis- sements maritimes, à Anvers. (Loi du 8 juillet 1865)		150 "	"	"	"	"	"
§ 2. 11° Travaux de parachèvement sur l'ensemble du réseau de l'Etat. (L. du 12 juin 1869.)		950 99	51 94	"	"	"	51 94
Ministère de la Guerre.							
Travaux nécessaires pour compléter l'enceinte de la place d'Anvers et pour construire les forts de Merxem, de Burghl, de Zwyndrecht, ainsi qu'une ligne défensive entre ce dernier fort, le fort Sainte-Marie et l'Escaut. (Loi du 10 jan- vier 1870)		4,000 "	4,000 "	"	"	"	4,000 "
A REPORTER. . . fr.		7,004 00	4,051 94	1,904 "	"	"	6,955 94

RIMÉ DE 1872.

à l'époque du 1^{er} janvier 1877.

ORDONNANCES en circulation qui restent à payer à l'époque de la prescription (1 ^{er} janvier 1877).	DISPOSITIONS FINALES POUR L'APUREMENT DE L'EXERCICE.			Observations.
	ORDONNANCES frappées de saisie- arrêt ou d'opposi- tion, et dont le montant a été versé à la caisse des dé- pôts et consignat- ions.	ORDONNANCES prescrites au profit du Trésor, et dont le montant a été porté en recette extraordinaire au compte du budget de l'exercice 1877.	TOTAL. égal au montant des ordonnances non payées au 1 ^{er} janvier 1877.	
.	.	.	.	
.	.	.	.	
.	.	.	.	
.	.	.	.	
.	.	.	.	
1,358 00	1,358 60	.	1,358 00	
101 50	.	101 50	101 50	
1,550 10	1,558 60	101 50	1,550 10	
7,192 49	1,419 98	5,772 51	7,192 49	
620 84	.	620 84	620 84	
580 87	.	580 87	580 87	
5,606 46	.	5,606 46	5,606 46	
576 68	.	576 68	576 68	
100 52	.	100 52	100 52	
66 67	.	66 67	66 67	
775 45	.	775 45	775 45	
15,119 98	1,419 98	11,700 .	15,119 98	
.	.	.	.	
150 .	.	150 .	150 .	
919 05	916 25	2 80	919 05	
.	.	.	.	
1,069 05	916 25	152 80	1,069 05	

EXERCICE PÉRIMÉ

Compte final d'apurement, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1875).	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS SUR ORDONNANCES EN CIRCULATION.				
		ET 1875 (novemb. et déc.).	EN 1874.	EN 1875.	EN 1876.	TOTAL.
REPORT. fr	7,004 99	4,031 94	1,904 "	"	"	5,935 94
SERVICES SPÉCIAUX (suite).						
<i>Dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1871 et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi sur la comptabilité (suite).</i>						
Ministère des Travaux publics.						
Loi du 3 juin 1870.						
§ 17. Amélioration du régime de l'Yser	20 "	"	"	"	"	"
§ 24. Continuation des travaux du chemin de fer de raccordement entre les stations du Nord et du Midi, à Bruxelles	1,563 65	"	1,460 "	"	"	1,460 "
§ 25. Continuation des travaux de la station de Charleroi	10 86	"	"	"	"	"
§ 28. Établissement d'une nouvelle station à l'extrémité Est de la ville de Verviers; travaux dans la traverse de cette ville ainsi que dans la station actuelle, et travaux d'extension dans les stations de Chênée, du Trooz, de Welkenraadt et de Dolhain	1,064 50	"	220 "	"	"	220 "
§ 31. Travaux d'agrandissement et d'amélioration dans les stations de Bruxelles (Nord) et de Schaerbeek	35 75	"	"	35 75	"	35 75
Raccordement de routes aux chemins de fer de l'État et aux chemins de fer concédés; redressement et amélioration de routes à la traverse des chemins de fer; subsides pour aider à l'établissement de chemins vicinaux aboutissant à des stations. (Loi du 31 décembre 1870.)	15 40	"	15 40	"	"	15 40
Loi du 27 juillet 1871.						
§ 5. Construction de routes dans le Luxembourg	385 90	"	"	"	327 90	327 90
§ 4. Construction de routes de l'État dans le Limbourg	21 "	"	"	"	"	"
§ 21. Chemin de fer de Bruxelles à Luttre	450 "	"	450 "	"	"	450 "
§ 27. Continuation des travaux de la station de Tournai	202 "	"	202 "	"	"	202 "
§ 32. Installation pour le service des établissements maritimes, à Anvers	715 "	"	"	"	"	"
§ 33. Travaux de parachèvement du réseau	89 76	"	89 76	"	"	89 76
Dépenses sur les crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice.	11,666 79	4,031 94	4,431 16	55 75	327 90	8,824 75
Ministère de l'Intérieur.						
ART. 5. 1 ^{re} Construction et ameublement de maisons d'école (Loi du 24 mai 1872.)	10,505 "	"	"	"	"	"
RÉCAPITULATION.						
SERVICE ORDINAIRE. { Dépenses sur des crédits transférés.	188,025 57	186,475 47	"	"	"	186,475 47
— propres à l'exercice	776,410 26	700,061 25	38,518 15	8,155 50	9,955 42	765,290 28
SERVICES SPÉCIAUX. { Dépenses sur des crédits transférés de l'exercice 1871	11,666 79	4,031 94	4,431 16	55 75	327 90	8,824 75
— Dépenses sur des crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice	10,505 "	"	"	"	"	"
	986,605 62	897,168 64	42,940 20	8,180 25	10,283 32	958,590 48

DE 1872 (SUITE).

du 1^{er} janvier 1877 (suite).

ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à l'époque de la prescription (1 ^{er} janvier 1877).	DISPOSITIONS FINALES POUR L'APUREMENT DE L'EXERCICE.			Observations.
	ORDONNANCES frappées de saisie- arrêt ou d'opposi- tion, et dont le montant a été versé à la caisse des dé- pôts et consignations.	ORDONNANCES prescrites au profit du trésor, et dont le montant a été porté en recette extraordinaire au compte du Budget de l'exercice 1877.	TOTAL égal au montant des ordonnances non payées au 1 ^{er} janvier 1877.	
1,069 05	916 25	152 80	1,069 05	
20 "	"	20 "	20 "	
103 65	"	103 65	103 65	
10 86	"	10 86	10 86	
844 50	"	844 50	844 50	
"	"	"	"	
"	"	"	"	
58 "	"	58 "	58 "	
21 "	"	21 "	21 "	
"	"	"	"	
"	"	"	"	
715 "	"	715 "	715 "	
"	"	"	"	
2,842 06	916 25	1,925 81	2,842 06	
10,505 "	"	10,505 "	10,505 "	
1,550 10	1,558 60	191 50	1,550 10	
15,119 98	1,419 08	11,700 "	15,119 98	
2,842 06	916 25	1,925 81	2,842 06	
10,505 "	"	10,505 "	10,505 "	
28,015 14	3,694 85	24,320 31	28,015 14	

(344)

EXERCICES EN COURS D'APUREMENT

DE 1873 A 1876.



Situation des créances restant à payer au 1^{er} janvier 1878.



EXERCICE

Situation des créances restant

MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1871).	PAYEMENTS EFFEC		
		EN 1874 (novemb. et déc.).	EN 1875.	
SERVICE ORDINAIRE.				
—				
Dépenses sur des crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité.				
Ministère des Travaux publics .	{ Exercice 1870.	262 99	262 99	"
	— 1871	300 92	"	309 92
	— 1872.	29,720 38	15,856 64	15,863 94
		30,583 40	16,110 63	14,263 86
Dépenses propres à l'exercice.				
Dettes publiques		42,377 30	12,262 34	10,464 90
Dotations. — Chambre des Représentants		425 28	"	"
Ministère de la Justice		29,689 93	15,860 86	11,951 08
— des Affaires Étrangères.		6,456 33	1,324 99	4,974 55
— de l'Intérieur.		36,111 16	18,768 88	11,262 37
— des Travaux publics.		304,201 29	47,783 37	338,258 40
— de la Guerre		4,129 07	2,850 50	172 17
— des Finances.		1,100 20	970 70	"
Non-Valeurs et Remboursements.		4,611 60	1,239 03	685 16
		519,280 25	101,058 87	377,748 63
SERVICES SPÉCIAUX.				
—				
Dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1872, et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi sur la comptabilité.				
Ministère de la Guerre.				
Construction d'un hôpital militaire à Bruges, appropriation des bâtiments destinés à celui de Termonde et amélioration de divers établissements hospitaliers. (Loi du 27 mai 1868.)		12,007 38	"	"
Ministère des Travaux publics.				
§ 15. Travaux d'amélioration du régime du canal de Gand à Terneuzen, au point de vue de la navigation maritime. (Loi du 3 juin 1870.)		3,663 31	"	1,960 05
§ 28. Établissement d'une nouvelle station à l'extrémité Est de la ville de Verviers; tra- vaux dans la traverse de cette ville ainsi que dans la station actuelle, et travaux d'extension dans les stations de Chénée, du Trooz, de Welkenraedt et de Dolhain. (Loi du 3 juin 1870.)		228 50	228 50	"
Loi du 27 juillet 1871. {	§ 15. Amélioration du régime de la Grande-Nèthe	66 50	"	"
	§ 20. Chemin de fer de ceinture, à Gand	333 "	"	333 "
	§ 21. — — de Bruxelles à Luttre	60 "	"	60 "
A REPORTER. fr.		16,338 89	228 50	2,353 05

1875.

à payer au 1^{er} janvier 1878.

TUÉS ET JUSTIFIÉS.			ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1878.	OBSERVATIONS.
EN 1876.	EN 1877.	TOTAL.		
"	"	202 99	"	
"	"	300 92	"	
"	"	29,720 58	"	
"	"	50,583 49	"	
3,401 20	2,045 52	29,104 25	15,213 14	
"	"	"	423 28	
500 "	499 25	28,800 19	889 74	
29 87	125 "	6,454 41	1 92	
2,009 20	551 00	52,682 11	3,420 05	
1,190 90	526 28	587,738 95	6,552 54	
1,009 80	84 66	4,097 13	51 94	
50 "	25 "	1,054 70	155 50	
1,059 44	54 25	3,017 86	1,593 74	
9,410 50	4,811 60	493,029 60	26,250 65	
"	"	"	12,007 58	
"	"	1,960 05	1,703 26	
"	"	228 50	"	
"	66 50	66 50	"	
"	"	353 "	"	
"	"	60 "	"	
"	66 50	2,648 05	13,710 84	

EXERCICE

Situation des créances restant

MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1874).	PAYEMENTS EFFEC	
		EN 1874 (novemb. et déc.).	EN 1873.
REPORT. fr.	16,558 80	228 50	2,555 05
SERVICES SPÉCIAUX (suite).			
<i>Dépenses sur des crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1872, et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 34 de la loi de comptabilité (suite).</i>			
Ministère des Travaux publics (suite).			
Art. 1 ^{er} . 1 ^o Raccordement de routes au chemin de fer de l'État et aux chemins de fer concédés; redressement et amélioration de routes à la traverse de chemins de fer; subsides pour aider à l'établissement de chemins vicinaux aboutissant à des stations ou à des canaux et rivières (Loi du 24 mai 1872.).	103 "	"	"
11 ^o Travaux divers de parachèvement du réseau des chemins de fer de l'État. (Loi du 24 mai 1872.).	105 28	"	"
	16,625 17	228 50	2,555 05
<i>Dépenses sur les crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice.</i>			
Ministère de l'Intérieur.			
§ 5. Raccordement de routes aux chemins de fer. (Loi du 16 août 1873)	12,002 42	"	11,527 72
§ 17. Amélioration du régime de l'Yser. (Loi du 16 août 1873.)	2,758 02	"	"
§ 20. Chemin de fer de Bruxelles à Luttre. (Loi du 16 août 1873.)	50 "	"	"
§ 51. Travaux d'extension ou de parachèvement du railway. (Loi du 16 août 1873.)	11,595 95	3,886 22	7,010 95
	26,410 99	3,886 22	18,538 65
RÉCAPITULATION.			
SERVICE ORDINAIRE { Dépenses sur des crédits transférés	50,383 49	10,119 63	14,263 86
— propres à l'exercice	519,280 25	101,058 37	377,748 63
SERVICES SPÉCIAUX { Dépenses sur des crédits transférés de l'exercice 1872	10,625 17	228 50	2,555 05
— — alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice	26,410 99	3,886 22	18,538 65
	592,699 90	121,293 22	412,904 19

1875 (SUITE).

à payer au 1^{er} janvier 1878 (suite).

TUES ET JUSTIFIES.			ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1878.	OBSERVATIONS.
EN 1876.	EN 1877.	TOTAL.		
.	66 50	2,648 05	13,710 84	
.	.	.	103 .	
.	102 .	102 .	1 28	
.	168 50	2,750 05	13,875 12	
420 .	23 10	11,970 82	31 60	
134 71	.	134 71	2,023 91	
56 .	.	56 .	.	
80	570 95	11,408 88	125 07	
611 51	594 03	23,630 41	2,780 58	
.	.	30,383 49	.	
9,410 50	4,811 60	493,020 60	26,250 65	
.	168 50	2,750 05	13,875 12	
611 51	594 03	23,630 41	2,780 58	
10,022 01	5,574 13	540,793 55	42,906 55	

EXERCICE

Situation des créances restant

MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1875).	PAYEMENTS EFFEC	
		EN 1875 (novemb et déc)	EN 1876.
SERVICE ORDINAIRE.			
Dépenses sur des crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité.			
Ministère des Travaux publics	Exercice 1871 — 1875	2,808 " 2,881 49	" "
Ministère de la Guerre.	Exercice 1875	46,077 98	46,077 98
		51,767 47	46,077 98
Dépenses propres à l'exercice.			
Dettes publiques		33,440 89	5,742 69
Dotations. — Chambre des Représentants		6,863 48	4,027 50
Ministère de la Justice.		9,206 45	1,191 24
— des Affaires Étrangères.		2,106 74	459 79
— de l'Intérieur.		99,570 55	61,691 81
— des Travaux publics		54,909 80	57,656 40
— de la Guerre.		14,855 08	14,609 55
— des Finances.		209 55	145 "
Non-Valcurs et Remboursements		1,822 82	545 65
		222,985 14	126,069 59
SERVICES SPÉCIAUX.			
Dépenses sur des crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1873 et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi de comptabilité.			
Ministère des Travaux publics.			
§ 10. Construction de barrages dans la Meuse en amont de Namur, et complément de la canalisation en aval de cette ville. (Loi du 8 juillet 1865.).		144 "	"
Construction d'un chemin de fer d'Ath à Blaton. (Loi du 50 juin 1869.)		8,873 44	"
Loi du 16 août 1873. {	§ 5. Raccordement de routes aux chemins de fer	4,689 72	4,514 80
	§ 26. Chemin de fer de Bruxelles à Luttre	158 80	"
	§ 31. Travaux d'extension et de parachèvement du railway.	5,568 52	317 46
	§ 52. Extension du matériel de traction et des transports	171 76	"
		17,406 04	4,832 26

1874.

à payer au 1^{er} janvier 1878.

TUES ET JUSTIFIES		ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1878.	OBSERVATIONS.
1877	TOTAL.		
.	.	2,808 .	
.	.	2,381 49	
.	46,077 98	.	
.	46,077 98	5,680 49	
3,293 43	18,647 23	14,793 66	
.	4,027 50	2,833 98	
.	6,372 69	2,833 74	
44 25	739 91	1,346 83	
1,559 50	86,198 63	13,371 92	
6,605 49	52,374 84	2,334 96	
.	14,763 35	89 53	
.	175 35	34 .	
.	837 66	985 16	
11,502 45	184,359 36	38,625 78	
.	.	144 .	
14 .	14 .	8,859 44	
.	4,594 30	95 42	
.	150 80	8 .	
1,247 40	1,564 86	1,803 46	
.	.	171 76	
1,261 40	6,323 06	11,082 08	

EXERCICE

Situation des créances restant

MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1875).	PAYEMENTS EFFEC	
		EX 1875 (novemb. et déc.).	EX 1876.
RÉCAPITULATION.			
SERVICE ORDINAIRE.	Dépenses sur des crédits transférés	51,767 47	46,077 08
	— propres à l'exercice	222,085 14	126,000 50
SERVICES SPÉCIAUX.	Dépenses sur des crédits transférés de l'exercice 1875.	17,406 04	4,852 26
		292,158 65	176,979 83
			47,017 62

1874 (SUITE).

à payer au 1^{er} janvier 1878 (suite).

TUES ET JUSTIFIÉS.		ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1878.	OBSERVATIONS.
EN 1877.	TOTAL.		
"	46,077 98	5,089 40	
11,502 45	184,350 30	38,625 78	
1,261 40	6,323 96	11,082 08	
12,763 85	250,761 30	55,397 35	

EXERCICE

Situation des créances restant

MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES	PAYEMENTS
	en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1876).	EN 1876 (novemb. et décemb.).
SERVICE ORDINAIRE.		
—		
Dépenses sur des crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité.		
Dette publique Exercice 1874	141,574 46	"
Ministère des Travaux publics. — 1874	9,446 34	5,713 45
— de la Guerre . . . { — 1875	2,750 "	"
— 1874	118,251 00	118,251 90
	272,002 70	123,945 55
Dépenses propres à l'exercice.		
Dette publique	36,150 32	7,385 05
Dotations. — Chambre des Représentants	3,696 65	"
Ministère de la Justice.	109,959 93	19,561 87
— des Affaires Étrangères	12,113 27	6,561 63
— de l'Intérieur	49,969 66	27,019 12
— des Travaux publics	154,146 25	132,009 69
— de la Guerre.	19,980 72	18,487 19
— des Finances.	3,151 24	2,888 20
Non-Valcurs et Remboursements	7,895 32	1,159 76
	397,043 54	214,852 58
SERVICES SPÉCIAUX.		
—		
Dépenses sur des crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1874, et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 34 de la loi de comptabilité.		
Ministère des Travaux publics.		
§ 4. Amélioration du régime de la Dendre y compris les travaux à exécuter à Termonde, (Loi du 5 juin 1868.).	103 05	"
Loi du 16 août 1873. { § 3. Raccordement de routes aux chemins de fer	201 56	"
	§ 31. Travaux d'extension ou de parachèvement du railway	4 42
	308 83	"

1875.

à payer au 1^{er} janvier 1878.

EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.		ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1878.	OBSERVATIONS.
EN 1877.	TOTAL.		
141,574 46	141,574 46	•	
5,752 01	0,446 54	•	
2,750 •	2,750 •	•	
•	118,251 00	•	
148,057 57	272,002 70	•	
8,354 55	15,710 36	20,450 96	
•	•	3,696 05	
86,260 27	105,022 14	4,517 70	
2,851 94	9,413 57	2,690 70	
12,095 45	40,014 55	9,055 11	
15,088 17	147,097 86	7,048 37	
778 75	19,265 94	714 78	
262 05	3,151 24	•	
655 05	1,704 79	6,100 55	
127,226 87	342,079 45	54,063 89	
•	•	105 05	
•	•	201 56	
•	•	4 42	
•	•	308 83	

EXERCICE

Situation des créances restant

MINISTÈRES ET SERVICES.		ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1876)	PAYEMENTS EN 1876 (novemb et décemb.).
SERVICES SPÉCIAUX (suite).			
<i>Dépenses sur les crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice.</i>			
Ministère de la Guerre.			
Amélioration des casernes de l'État et de leur mobilier; construction et ameublement de nouvelles casernes. (Loi du 24 mars 1875)		18,605 »	18,600 »
Ministère des Travaux publics.			
Loi du 9 juillet 1875.	§ 2. Construction et reconstruction de ponts appartenant à des routes.	11,074 41	»
	§ 5. Reconstruction du Conservatoire de musique à Bruxelles	7,762 97	»
	§ 25. Travaux d'extension des chemins de fer en exploitation.	3 62	»
	§ 25. Objets d'approvisionnement	544 54	»
RÉCAPITULATION.		38,690 54	18,600 »
SERVICE ORDINAIRE			
{ Dépenses sur des crédits transférés		272,002 70	123,045 55
{ — propres à l'exercice.		397,043 54	214,852 58
SERVICES SPÉCIAUX			
{ Dépenses sur des crédits transférés de l'exercice 1874		308 85	»
{ — — alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice		38,600 54	18,600 »
		708,045 41	357,597 91

1875 (SUITE).

à payer au 1^{er} janvier 1878 (suite).

EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.		ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1878.	OBSERVATIONS.
EN 1877.	TOTAL.		
.	18,600 .	5 .	
.	"	11,074 41	
7,762 97	7,762 97	"	
.	"	5 62	
.	"	544 54	
7,762 97	26,362 97	12,327 57	
148,057 37	272,002 70	.	
127,226 87	342,079 45	54,963 80	
.	"	508 83	
7,762 97	26,362 97	12,327 57	
285,047 21	640,445 12	67,600 20	

EXERCICE

Situation des créances restant

MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1877).	PAYEMENTS effectués et justifiés en 1877 (novemb. et décemb.).
SERVICE ORDINAIRE. — <i>Dépenses sur des crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité.</i> Dette publique . . . { Exercice 1872 4,189 06 — 1874 15,655 58 19,824 44 <i>Dépenses propres à l'exercice.</i> Dette publique 27,346 30 Dotations. — Chambre des Représentants 2,116 40 Ministère de la Justice 90,798 26 — des Affaires Étrangères 2,527 27 — de l'Intérieur 65,242 25 — des Travaux publics 181,548 14 — de la Guerre 9,014 67 — des Finances 2,405 " Non-Valeurs et Remboursements 3,505 39 505,105 68		4,180 06 15,655 38 19,824 44 5,585 39 " 18,350 85 2,223 11 28,255 16 154,725 09 8,529 19 1,085 " 1,125 86 220,557 63
SERVICES SPÉCIAUX. — <i>Dépenses sur des crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1875, et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi de comptabilité.</i> Ministère des Travaux publics. § 8. Amélioration du canal de Bruges à Ostende, en vue de donner plus de facilité à la navigation maritime. (Loi du 5 juin 1870.) 1 60 Loi du 10 août 1875. { § 17. Amélioration du régime de l'Yser 48 " 1,259 45 Ministère de la Guerre. Amélioration des casernes de l'État et de leur mobilier; construction et ameublement de nouvelles casernes. (Loi du 24 mars 1875.) 1,527 10 2,816 15 A REPORTER. fr.		" " " "

1876.

à payer au 1^{er} janvier 1878.

ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1878.	OBSERVATIONS
"	
"	
21,960 01 2,116 40 81,467 43 104 16 36,980 09 26,625 05 485 48 420 " 2,570 55	
172,546 05	
1 60 48 " 1,259 45 1,527 10	
2,816 15	

EXERCICE

Situation des créances restant

MINISTÈRES ET SERVICES.		ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1877).	PAYEMENTS effectués et justifiés en 1877 (novemb. et décemb.).
REPORT fr.		2,816 15	"
SERVICES SPÉCIAUX (suite).			
<i>Dépenses sur des crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1875 et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi de comptabilité (suite).</i>			
Ministère des Travaux publics.			
Loi du 9 juillet 1875.	§ 1. Raccordement de routes aux chemins de fer.	827 20	"
	§ 15. Escaut; amélioration du régime des eaux de la navigation et du halage; égout collecteur à Tournai.	59 66	"
	§ 22. Construction du chemin de fer d'Ath à Blaton	84 80	"
	§ 23. Travaux d'extension des chemins de fer en exploitation.	0 90	"
		3,768 71	"
<i>Dépenses sur les crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice.</i>			
Ministère des Travaux publics.			
Loi du 27 mai 1876.	§ 5. Travaux de raccordement de routes tant aux chemins de fer de l'État qu'aux chemins de fer concédés; redressement et amélioration de routes; subsides pour aider à l'établissement de chemins vicinaux aboutissant à des stations.	351 10	"
	§ 21. Nouvelles installations maritimes Achat de terrains nécessaires à l'agrandissement de la station du Sud; raccordement entre cette station et celle du Vieux-Dieu	20 "	"
	§ 22. Travaux d'extension. Plus valeur des rails d'acier et des longrines de fer à mettre en œuvre pour le renouvellement de la voie	54 74	"
		425 84	"
RÉCAPITULATION.			
SERVICE ORDINAIRE.	Dépenses sur des crédits transférés.	19,824 44	19,824 44
	— propres à l'exercice	593,105 68	220,557 63
SERVICES SPÉCIAUX.	Dépenses sur des crédits transférés de l'exercice 1875.	3,768 71	"
	— — alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice	425 84	"
		417,122 67	240,382 07

1876 (suite).

à payer au 1^{er} janvier 1878 (suite).

ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1878.	OBSERVATIONS.
2,816 15	
827 20	
59 66	
84 80	
" 90	
3,768 71	
351 10	
20 "	
54 74	
425 84	
172,546 05	
5,768 71	
425 84	
176,740 60	

(362)

COMPTE DE TRÉSORERIE

POUR L'ANNÉE 1877.



NOTE

SUR LE COMPTE DE TRÉSORERIE POUR L'ANNÉE 1877.

Le compte de trésorerie, rendu pour l'année 1877, expose les mouvements de fonds qui ont eu lieu pour les divers services dont l'Administration des Finances a la gestion. Il retrace d'abord la situation de l'actif et du passif de cette Administration, telle qu'elle a été établie à la date du 1^{er} janvier 1877; il présente ensuite les recettes et les dépenses effectuées dans le cours de l'année, et, enfin, il fait ressortir la situation au 1^{er} janvier de l'année suivante.

Ces divers résultats sont extraits des livres tenus à l'Administration de la Trésorerie, en exécution de l'article 5 de la loi sur la comptabilité de l'État. Ils se résument de la manière suivante :

Situation au 1^{er} janvier 1877.

ACTIF.	{	Se composant de sommes dont le Trésor est créancier et de valeurs réalisables . . fr.	94,536,689 49	
		Encaisses au 31 décembre 1876	642,472,135 32	
				<u>737,008,824 81</u>
PASSIF.		Qui se compose de sommes dont le Trésor est débiteur	737,008,824 81	

Situation au 1^{er} janvier 1878.

ACTIF.	{	Créances diverses	94,740,419 75	
		Encaisses au 31 décembre 1877	691,392,173 27	
				<u>786,132,593 02</u>
PASSIF	.	.	.	<u>786,132,593 02</u>

Les opérations de l'année 1877 se résument ainsi qu'il suit :

Recettes	fr. 2,710,694,703 28
Dépenses	<u>2,661,774,665 33</u>

Les recettes excèdent les dépenses de fr. 48,920,037 95

Cette différence représente précisément celle qui résulte du rapprochement des encaisses au commencement et à la fin de l'année, savoir :

Encaisses au 31 décembre 1876	642,472,135 32
— au 31 décembre 1877	<u>691,392,173 27</u>
DIFFÉRENCE ÉGALE.	<u>48,920,037 95</u>

COMPTE DE TRÉSORERIE

ET

BILAN DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

*présentant la situation au 1^{er} janvier 1877, les opérations de l'année 1877,
et la situation au 1^{er} janvier 1878.*



COMPTES DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1877, les opérations

ENCAISSES AU 31 DÉCEMBRE 1876.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1877.	
	NUMÉNAIRE.	Pièces acquittées et autres valeurs.	TOTAL.	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
Receveurs des contributions directes, douanes et accises	3,444,686 49	10,999,320 70	14,411,007 28		
Receveurs de l'enregistrement et des domaines . .	592,321 77	2,781,977 50	3,374,299 27		
Comptables de l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes	3,437,850 02	2,447,300 32	5,905,150 34		
Comptables de l'administration de la marine . .	82,988 15	"	82,988 15		
— de l'Institut agricole de l'État	14,100 48	"	14,100 48		
— de l'administration des prisons	59,485 44	104,457 90	143,921 34		
— de la régie du <i>Moniteur</i>	494 42	"	494 42		
— des écoles de réforme	"	"	"		
— des lignes du Luxembourg	15 28	"	15 28		
— du Jardin Botanique de l'État	725 38	"	725 38		
— de l'école de médecine vétérinaire de l'État.	16,066 23	"	16,066 23		
Caissier de l'État.	S/C de recettes et de paiements	43,990,935 91	"	43,990,935 91	
	S/C Portefeuille du Trésor	51,747,698 31	"	51,747,698 31	
	S/C de titres de la Dette publique et autres valeurs	506,655 "	373,755,605 "	374,002,208 "	
	S/C de titres de la Caisse d'annuités déposés en gage	"	81,890,000 "	81,890,000 "	
Agents du Trésor dans les provinces	"	14,170,335 94	14,179,335 94		
Mandats et autres pièces acquittées, en cours de véri- fication et de régularisation dans les Départements ministériels et à la Cour des comptes.	"	52,610,201 01	52,619,201 01		
	103,694,898 80	538,777,256 40	642,472,135 32	642,472,135 32	"

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1877.

SERVICE DES RECETTES ET DÉPENSES DE L'ÉTAT.

a. Opérations sur les Budgets en cours d'exécution.

Budget de l'exercice 1876.	"	127,585,910 04
— — 1877.	"	"

b. Opérations sur les Budgets clos.

Ordonnances en circulation et à payer sur le Budget de l'exercice 1872.	"	28,015 14
— — — 1873.	"	48,480 48
— — — 1874.	"	68,161 20
— — — 1875.	"	350,647 50
— — — 1876.	"	417,122 67
	"	128,498,546 03

COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1877, les opérations

SERVICE DES RECETTES ET DÉPENSES POUR ORDRE.	SITUATION	
	au 1 ^{er} janvier 1877.	
	ACTIF. Sommes dont le Trésor est créancier (cavaliers réalisables.)	PASSIF. Sommes dont le Trésor est débiteur.
a. <i>Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des Finances.</i>		
Cautionnements d'agents comptables et de contribuables	"	21,585,785 17
Cautionnements d'entrepreneurs, adjudicataires et agents commerciaux	"	1,852,002 22
— versés en numéraire par des remplaçants	"	1,705,035 78
Fonds spécial de rémunération des miliciens	"	9,384,650 15
Produits des jeux de Spa	"	2,425,142 57
Fonds provinciaux	"	4,520,854 11
Fonds communal institué par la loi du 18 juillet 1860	"	4,502,191 61
Réserve du fonds communal. (Article 2 de la loi du 20 décembre 1862.)	"	7,004,695 61
— extraordinaire du fonds communal. (Article 15 de la loi du 15 mai 1870.)	"	1,757,859 16
Fonds locaux. — Versements par des communes pour être affectés par l'autorité provinciale à des dépenses locales	"	150,435 29
Dépôts effectués chez les receveurs des contrib. directes pour le compte de la caisse générale d'épargne.	127,275 50	"
— — percepteurs des postes pour le compte de la caisse générale d'épargne.	"	197,746 86
Caisse générale de retraite instituée par la loi du 16 mars 1865	46,528 22	"
— des veuves et orphelins du Département de la Justice	"	41,284 79
— — de l'ordre judiciaire	"	42,617 75
— — du Département des Affaires Étrangères	"	56,594 62
— de prévoyance des pilotes et autres agents de la marine	"	26,582 50
— des veuves et orphelins des officiers de la marine de l'État	"	4,520 39
— — du Département de l'Intérieur	"	56,260 55
— — des professeurs de l'enseignement supérieur	"	12,672 24
— des veuves et orphelins des membres du corps administratif et enseignant des établissements d'instruction moyenne régis par l'État	"	52,241 50
— centrale de prévoyance des instituteurs et professeurs urbains	"	80,868 95
Caisses provinciales de prévoyance des instituteurs primaires	"	78,194 58
Caisse des veuves et orphelins des professeurs et instituteurs communaux	"	"
Fonds disponible des caisses de prévoyance des instituteurs primaires et urbains en liquidation.	"	"
Caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux	"	58,779 64
— des veuves et orphelins du Département des Travaux publics	"	258,546 92
— de retraite et de secours des ouvriers du chemin de fer	7,719 54	"
— des veuves et orphelins des officiers de l'armée	"	261,417 68
— de remplacement par le Département de la Guerre	"	259,525 66
— des veuves et orphelins du Département des Finances	"	7,019 97
Masse d'habillement des employés du Département des Travaux publics	"	105,900 79
Recettes effectuées par l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes, pour le compte des sociétés concessionnaires, des administrations postales étrangères, des offices télégraphiques, etc., avec lesquels elle est en relation	"	6,242,095 40
Recettes effectuées par l'administration de la marine (service des bateaux à vapeurs entre Ostende et Douvres), pour le compte des autres services de transport belges et étrangers avec lesquels elle est en relation	"	"
Fonds pour l'encouragement du service militaire	"	2,008 15
Fonds pour l'encouragement de la peinture historique et de la sculpture. (Arrêté royal du 25 novembre 1859, <i>Moniteur</i> n° 541.)	"	2,110 "
Fonds de souscription pour un monument à élever à la mémoire du Roi Léopold I ^{er}	"	118 77
Fonds de toute autre nature versés dans les caisses de l'État pour le compte de tiers	"	8,855 40
Recettes pour compte de tiers. (Lignes du Luxembourg.)	"	80,040 39
Encaissement des effets de commerce par la poste	"	2,515,501 62
Fonds spécial créé en vertu de l'article 57 de la convention du 1 ^{er} juin 1877	"	"
	181,525 06	65,774,548 34

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1877, et la situation au 1^{er} janvier 1878 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1877.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1878.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDANT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
2,900,581 91	1,522,027 28	1,468,554 63	"	"	23,052,137 80	
1,557,646 18	1,155,320 74	182,325 44	"	"	2,014,027 06	
80,946 14	141,760 55	"	60,814 41	"	1,644,841 37	
157,247 44	3,315,854 25	"	3,158,606 81	"	6,226,043 32	
105,574 50	125,466 "	"	19,891 50	"	2,405,251 07	
11,126,580 49	10,125,897 40	1,000,683 09	"	"	5,530,517 20	
24,885,229 80	28,492,090 11	"	3,606,860 31	"	755,531 50	
327,421 50	50,516 74	291,104 76	"	"	8,195,798 40	
73,254 50	54,590 25	38,664 25	"	"	1,776,523 41	
260,101 27	286,075 77	"	25,974 50	"	104,480 79	
856,103 33	826,524 "	29,579 33	"	97,690 17	"	
14,638,919 90	14,357,505 61	281,416 29	"	"	479,163 15	
70,297 34	60,986 69	9,310 65	"	57,217 57	"	
144,655 82	140,825 86	3,829 96	"	"	45,092 75	
292,081 14	287,192 62	4,888 52	"	"	47,506 25	
98,031 21	100,025 91	"	1,994 70	"	34,399 92	
123,620 86	118,714 71	4,906 15	"	"	31,288 65	
10,590 80	8,995 50	1,595 30	"	"	5,915 69	
220,545 85	214,182 29	6,363 54	"	"	42,622 09	
82,105 54	88,752 82	"	6,649 28	"	6,022 96	
144,299 76	151,084 52	"	6,784 76	"	25,456 54	
"	80,868 93	"	80,868 93	"	"	
"	78,194 58	"	78,194 58	"	"	
739,568 49	461,840 92	277,727 57	"	"	277,727 57	
"	372,867 06	"	372,867 06	372,867 06	"	
248,927 56	261,818 40	"	12,890 84	"	45,888 80	
1,097,508 03	1,090,247 60	7,260 43	"	"	265,407 35	
1,359,480 54	1,252,677 43	106,802 91	"	"	99,083 57	
1,098,161 32	1,104,208 03	"	6,046 71	"	255,570 97	
5,564,321 88	5,465,211 09	99,110 79	"	"	538,454 45	
1,495,058 99	1,348,111 08	146,927 91	"	"	153,947 88	
1,014,761 84	1,065,585 19	"	48,823 35	"	57,277 44	
9,752,595 54	14,071,029 04	"	4,338,424 50	"	1,905,668 90	
10,864 15	10,864 15	"	"	"	"	
17,869 50	19,490 "	"	1,620 50	"	387 65	
40 "	"	40 "	"	"	2,150 "	
"	118 77	"	118 77	"	"	
15,596 98	14,629 58	967 60	"	"	9,803 "	
"	80,040 39	"	89,040 39	"	"	
62,928,669 59	61,465,257 91	1,463,431 68	"	"	5,976,933 30	
1,140,333 33	"	1,140,333 33	"	"	1,140,333 33	
145,388,946 80	148,740,018 37	6,565,200 13	11,916,271 70	507,780 80	60,749,754 51	

93

COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1877, les opérations

	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1877.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
b. Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette.		
Administration des contributions directes, douanes et accises.		
Répartition du produit des amendes, saisies et confiscations en matière de contributions directes, douanes et accises. (Caisse du contentieux)	"	103,718 "
Fonds réservé dans le produit des amendes, saisies et confiscations.	"	45,053 88
Fonds spécial des préemptions	"	230,240 51
Impôts et produits recouvrés au profit des communes	"	9,074,887 79
Masse d'habillement et d'équipement de la douane.	"	105,905 26
Sommes versées pour garantie de droits et d'amendes éventuellement dus	"	68,173 12
Travaux d'irrigation dans la Campine	"	205 01
Administration de l'enregistrement et des domaines.		
Amendes diverses et autres recettes soumises et non soumises aux frais de régie	"	597,243 16
Amendes et frais de justice en matière forestière	"	11,213 50
Consignations de toute nature	"	22,777,843 03
Administration des chemins de fer, postes et télégraphes.		
Encaissements et paiements pour le compte de tiers, du chef du transport de marchandises	"	500,589 21
Prix de transport afférent au parcours en dehors des limites des chemins de fer, dans l'intérieur du pays. (Ports au delà.)	"	"
Articles d'argent confiés à la poste et rendus payables sur mandats à vue	"	1,752,238 06
Produits des lignes du Luxembourg	"	710,931 91
Remboursement à la ville d'Ostende de la moitié du droit de passage aux écluses	"	"
Remboursement des droits de pilotage perçus pour compte du Gouvernement néerlandais	"	"
Ministère de la Justice.		
Masse des détenus. (Administration des prisons.)	"	145,921 54
Ministère de l'Intérieur.		
Pensions payées par les élèves de l'Institut agricole de l'État	"	14,100 48
Produits du Jardin Botanique de l'État.	"	725 38
— de l'école de médecine vétérinaire de l'État	"	16,966 23
c. Fonds spéciaux rattachés aux fonds des tiers, et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes.		
Subsides offerts pour construction de routes. (Loi du 10 mars 1858.)	"	425,448 39
Subsides divers pour travaux d'utilité publique	544,507 93	"
Cautionnements des entrepreneurs défaillants	"	15,943 66
Produits de la pharmacie centrale de l'armée	"	15,030 42
Subsides au Département de la Justice pour la construction d'un nouveau Palais de Justice, à Bruxelles.	"	241,220 41
Fonds spécial des établissements régis par le Département de la Guerre.	"	2,670 55
Agrandissement et appropriation des stations communes et construction de remises et ateliers, etc., par l'État. (Art. 50 de la convention du 25 avril 1870 approuvée par la loi du 50 juin 1870.)	"	594,917 06
Remboursements de prêts aux provinces et aux communes. (Loi du 14 août 1875.)	"	518 06
Part d'intervention de la ville de Bruxelles dans les frais d'établissement d'un nouveau champ de manœuvres	"	13,244 85
Produit de la vente des cartes topographiques du dépôt de la guerre	"	14,536 93
Fonds spécial mis à la disposition du Département de la Guerre pour la construction de batteries permanentes à la place de Termonde	"	"
	544,507 93	1,123,330 33

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1877, et la situation au 1^{er} janvier 1878 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1877.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1878.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDANT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
504,256 52	592,590 00	"	88,334 47	"	15,585 55	
03,615 44	53,000 "	30,015 44	"	"	75,047 32	
04,776 15	54,444 32	10,551 85	"	"	240,572 54	
10,612,691 68	10,140,581 76	466,100 92	"	"	10,140,997 71	
140,560 51	125,875 82	16,084 49	"	"	122,589 75	
879,595 78	779,558 79	100,214 99	"	"	168,588 11	
2,246 81	2,175 45	71 56	"	"	276 37	
872,710 50	405,653 58	467,077 12	"	"	1,004,520 28	
24,558 60	18,471 70	5,886 99	"	"	17,100 20	
23,090,591 93	18,440,814 57	4,649,577 56	"	"	27,427,421 49	
58,440,814 10	58,655,805 "	"	194,988 81	"	514,400 40	
279,455 50	279,455 50	"	"	"	"	
73,758,987 75	75,704,491 40	"	25,505 05	"	1,726,755 51	
28,120 07	759,052 88	"	710,951 91	"	"	
6,710 21	6,710 21	"	"	"	"	
17,115 56	17,115 56	"	"	"	"	
215,115 25	215,252 22	"	136 97	"	145,784 57	
58,110 21	35,195 15	2,917 06	"	"	17,017 54	
2,200 26	2,599 11	"	598 85	"	526 55	
62,585 55	62,929 04	"	546 61	"	16,419 62	
140,084,190 84	144,416,147 55	5,688,881 76	1,020,841 27	"	41,459,780 96	
197,279 99	81,152 91	116,127 08	"	"	541,575 47	
2,890,950 59	2,749,015 17	141,935 42	"	202,572 51	"	
"	15,465 97	"	15,465 97	"	2,477 69	
17,951 67	19,215 05	"	1,285 56	"	15,756 06	
700,000 "	806,602 46	"	106,602 46	"	154,617 95	
26,005 05	"	26,005 05	"	"	28,675 60	
"	695 "	"	695 "	"	594,222 06	
427,124 01	427,442 07	"	518 06	"	"	
50,000 "	55,147 51	"	5,147 51	"	8,097 54	
16,997 78	21,701 38	"	4,705 60	"	9,855 35	
150,000 "	29,612 03	120,587 07	"	"	120,587 97	
4,476,280 09	4,204,040 53	404,455 52	152,215 06	202,572 51	1,253,643 47	

94

COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1877, les opérations

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE RELATIVES AU SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE.		SITUATION au 1 ^{er} janvier 1877.	
		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
Réalisation et emploi des fonds mis à la disposition du Trésor pour le paiement des intérêts sur les	Inscriptions nominatives	"	9,601,426 45
De Rothschild frères, à Paris, L/C courant pour le paiement des intérêts de la Dette publique	Titres au porteur en circulation.	"	1,153,999 56
Baring frères et C ^e , à Londres, L/C courant pour le paiement des intérêts de la Dette publique		79,231 83	"
Réalisation et emploi des fonds mis à la disposition de la caisse d'amortissement pour le rachat des titres des diverses dettes		27,797 82	"
Emprunt de 45 millions de francs autorisé par la loi du 8 septembre 1859		"	2,055,010 02
— 60 — — — — — 28 mai 1865		"	564,887 45
— 240 — — — — — 29 avril 1873		"	116,518 06
Émissions et remboursements de bons du Trésor		"	19,452,000 "
Coupons d'intérêts des obligations à 4 et à 4 1/2 p. %, émises par la caisse d'annuités dues par l'État en vertu de la loi du 5 juin 1870 (matériel des Bassins houillers).		"	297,220 "
Amortissement des obligations à 4 et à 4 1/2 p. %, émises par la caisse d'annuités dues par l'État en vertu de la loi du 5 juin 1870 (matériel des Bassins houillers)		"	74,050 "
Coupons d'intérêts des obligations à 3, 4 et 4 1/2 p. % émises par la caisse d'annuités en vertu des articles 35 et 37 de la convention du 1 ^{er} juin 1877.		"	"
Amortissement des obligations émises par la caisse d'annuités dues par l'État en vertu des articles 35 et 37 de la convention du 1 ^{er} juin 1877		"	"
Annuités souscrites par les provinces et les communes en remboursement d'avances faites en vertu de la loi du 14 août 1873 pour construction de maisons d'écoles		10,118,822 66	"
Amortissement des actions et obligations de la Grande Compagnie du Luxembourg.		"	117,600 "
Obligations de la Dette publique à 4 p. %, émises en vertu de la loi du 27 mai 1876 (capital rattaché à l'emprunt de 1871)		"	"
Obligations de la Dette publique à 4 p. %, émises en vertu de la loi du 19 décembre 1876 (capital rattaché à l'emprunt de 1871)		"	"
Obligations de la Dette publique à 4 p. %, émises en vertu de la loi du 25 juin 1877 (capital rattaché à l'emprunt de 1871)		"	"
Obligations de la Dette publique à 4 p. %, émises en vertu de la loi du 25 juin 1877 (capital rattaché à l'emprunt de 1871)		"	"
Obligations de la Dette publique à 4 p. %, émises en vertu de la loi du 26 juin 1877 (capital rattaché à l'emprunt de 1871)		"	"
		10,225,852 51	35,210,691 52
OPÉRATIONS DIVERSES EN DEHORS DU SERVICE DES BUDGETS.			
Achats de titres de la Dette publique pour le compte de la caisse des dépôts et consignations		61,423,537 07	"
Achats de titres de la Dette publique pour emploi de la réserve du fonds communal		7,905,151 80	"
— — — — — extraordinaire du fonds communal		1,757,855 58	"
Achats de titres de la Dette publique pour le compte d'établissements publics		"	31,107 72
Ventes de titres de la Dette publique pour le compte d'établissements publics		2,015 76	"
Achats d'effets et émissions de mandats pour des paiements à effectuer à l'étranger.		285,754 24	"
Subsides fournis aux comptables des administrations des recettes, pour effectuer des paiements assignés sur leurs caisses		470,700 "	"
Subsides des comptables entre eux		"	"
Titres de la Dette publique et autres valeurs déposés dans la caisse de l'État		"	574,062,208 "
Titres de la Caisse d'annuités engagés au Trésor		"	81,890,000 "
Récépissés de versement de soumettre au visa des agents du Trésor		"	"
Versements dans la caisse de l'État à porter en compte par les comptables		"	2,658,962 61
Émissions et paiements de mandats délivrés directement sur la caisse de l'État pour les divers services de la trésorerie		"	1,995,545 29
Avances au Département des Travaux publics à régulariser		4,274,560 49	"
— — — — — (Loi du 17 juillet 1877.)		"	"
— — — — — de la Guerre		42,895 20	"
— — — — — des Finances		250,000 "	"
Dette publique, S/C d'avances à régulariser.		"	"
Caisse d'annuités dues par l'État, S/C spécial pour les coupons d'intérêts des titres, 3, 4 et 4 1/2 p. %, payables aux caisses de l'État. (Prélèvement de fr. 7,000 par kilom.)		648,120 "	"
— — — — — S/C spécial pour les obligations, 3, 4 et 4 1/2 p. %, amorties et payables aux caisses de l'État. (Prélèvement de fr. 7,000 par kilom.)		"	11,000 "
Trésor public, S/C de placements.		"	862,425 84
— S/C d'avances pour le service des actions et des obligations de la Grande Compagnie du Luxembourg.		6,745,564 05	"
— S/C d'annuités à recevoir du chef d'avances aux provinces et aux communes (Loi du 14 août 1873.) Construction de maisons d'écoles		"	10,118,822 66
Bassin de batelage et quais à l'Escaut, à Anvers. (Loi du 17 avril 1874)		"	"
Administration des chemins de fer, S/C d'effets à encaisser à l'étranger.		12 "	"
— — — — — S/C de versements à Paris par l'Office des postes de France		"	"
		83,784,806 19	471,630,162 12

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1877, et la situation au 1^{er} janvier 1878 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1877.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1878.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDANT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
20,525,578 49	14,172,260 78	6,351,117 71	"	"	15,952,544 14	
25,214,750 37	23,171,505 27	43,445 10	"	"	1,197,444 06	
7,271,531 99	7,555,227 45	"	61,845 46	141,077 29	"	
1,758,647 24	1,792,750 "	"	54,102 76	61,900 58	"	
65,120,223 41	65,281,100 96	"	160,877 55	"	1,872,132 47	
"	150,000 "	"	150,000 "	"	234,887 45	
"	94,576 95	"	94,576 95	"	21,941 15	
100 "	100 "	"	"	"	"	
60,000,000 "	45,798,000 "	16,202,000 "	"	"	55,654,000 "	
574,565 "	580,790 "	"	6,225 "	"	290,095 "	
57,455 "	22,000 "	15,435 "	"	"	89,405 "	
7,566,104 47	3,554,938 57	3,811,166 10	"	"	3,811,166 10	
295,732 53	"	295,732 53	"	"	295,732 53	
427,555 30	5,015,203 31	"	4,587,648 01	14,706,470 67	"	
402,500 "	305,675 "	38,625 "	"	"	156,225 "	
4,629,000 "	4,629,000 "	"	"	"	"	
6,718,600 "	6,718,600 "	"	"	"	"	
52,550,000 "	52,550,000 "	"	"	"	"	
6,727,000 "	6,727,000 "	"	"	"	"	
11,720,500 "	11,720,500 "	"	"	"	"	
269,537,273 80	247,655,028 07	26,757,521 44	5,075,275 71	14,909,448 54	59,576,553 48	

61,649,528 50	61,894,351 35	"	244,822 85	61,608,559 92	"	
56,525 88	526,810 80	"	290,484 92	8,195,616 72	"	
34,590 25	75,286 85	"	58,696 58	1,776,552 16	"	
2,757,723 99	2,685,953 35	71,790 66	"	"	102,898 38	
1,558,097 80	1,556,081 38	2,916 51	"	"	" 75	
458,799 11	555,616 04	125,185 07	"	158,551 17	"	
29,591,650 35	50,497,650 35	"	906,000 "	1,376,700 "	"	
27,050,950 09	27,050,950 09	"	"	"	"	
584,891,455 71	240,470,027 56	144,421,426 55	"	"	518,483,724 35	
201,028 21	82,091,028 21	"	81,800,000 "	"	"	
170 "	"	170 "	"	"	170 "	
585,531,519 22	585,429,656 59	"	98,157 57	"	2,560,825 24	
194,555,458 98	195,956,516 84	398,942 14	"	"	2,594,487 45	
782,512 46	519,617 20	262,695 26	"	4,011,665 25	"	
"	384,862 59	"	384,862 59	384,862 59	"	
563,807 88	1,552,408 19	"	1,188,660 51	1,231,555 51	"	
"	10,000 "	"	10,000 "	260,000 "	"	
3,737,441 74	3,737,441 74	"	"	"	"	
3,054,904 12	2,392,004 13	661,999 99	"	"	13,879 99	
505,500 "	299,000 "	4,500 "	"	"	15,500 "	
492,578,934 13	492,495,715 76	85,218 37	"	"	947,644 21	
6,698,211 55	9,522 50	6,688,889 05	"	56,675 "	"	
5,015,203 31	427,555 30	4,587,648 01	"	"	14,706,470 67	
81,517 65	81,517 65	"	"	"	"	
71,428 76	71,516 36	"	87 60	99 60	"	
253,490 89	253,490 89	"	"	"	"	
1,798,818,937 63	1,726,559,310 44	157,311,379 41	85,051,752 22	79,120,017 90	539,225,601 02	

COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1877, les opérations

ENCAISSES AU 31 DÉCEMBRE 1877.			SITUATION au 1 ^{er} janvier 1877.	
	NUMÉRIQUE.	Pièces acquittées et autres valeurs.	TOTAL.	
Receveurs des contributions directes, douanes et accises	3,378,007 84	11,470,375 01	14,858,042 85	
Receveurs de l'enregistrement et des domaines . .	481,014 10	3,192,723 81	3,674,558 03	
Comptables de l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes.	4,405,420 80	2,035,200 47	7,040,650 27	
Comptables de l'administration de la marine . .	102,128 53	"	102,128 53	
— de l'administration des prisons . . .	34,914 22	109,570 15	143,784 37	
— du Jardin Botanique de l'État . . .	320 53	"	320 53	
— de l'Institut agricole de l'État . . .	17,017 54	"	17,017 54	
— de l'École de médecine vétérin. de l'État.	16,419 62	"	16,419 62	
— de la régie du <i>Moniteur</i>	445 70	"	445 70	
— des écoles de réforme	" 30	"	" 30	
Caissier de l'État. { S/C de recettes et de paiements . .	31,938,553 65	"	31,938,553 65	
{ S/C Portefeuille du Trésor.	44,753,661 42	"	44,753,661 42	
{ S/C de titres de la Dette publique et autres valeurs	290,006 53	518,105,628 "	518,485,724 35	
Agents du Trésor dans les provinces	"	20,643,499 02	20,643,499 02	
Mandats et autres pièces acquittées en cours de véri- fication et de régularisation dans les Départements ministériels et à la Cour des comptes	"	40,739,815 09	40,739,815 09	
	85,398,352 60	605,995,820 58	691,392,173 27	"

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1877.

Service des recettes et dépenses de l'État	"	128,498,546 03
Service des recettes et dépenses pour ordre. { Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'inter- vention du Ministre des Finances.	181,525 06	65,774,548 54
{ Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette	"	36,771,737 47
{ Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances liquidées par la Cour des comptes	344,507 93	1,125,339 33
Opérations de trésorerie relatives au service de la Dette publique.	10,225,852 51	33,210,691 52
Opérations diverses en dehors du service des Budgets	83,784,806 19	471,650,162 12
	94,536,689 49	737,008,824 81
Encaisses au commencement et à la fin de l'année 1877	642,472,135 32	"
	737,008,824 81	737,008,824 81

de l'année 1877, et la situation au 1^{er} janvier 1878 (suite).[illegible]

545,580,065 12	590,200,111 57	57,968,127 27	82,570,173 72	.	85,887,200 58
145,588,946 80	148,740,018 37	6,565,200 13	11,916,271 70	507,780 80	60,749,754 51
149,084,190 84	144,416,147 35	5,688,884 76	1,020,841 27	"	41,439,780 96
4,476,289 09	4,204,049 55	404,455 52	132,215 96	202,572 51	1,253,643 47
269,557,275 80	247,055,028 07	26,757,521 44	5,075,275 71	14,909,448 54	59,576,555 48
1,798,818,937 65	1,726,559,310 44	157,311,379 41	85,051,752 22	79,120,617 90	559,225,601 02
2,710,694,705 28	2,661,774,665 55	254,695,568 55	185,775,550 58	94,740,419 75	786,152,505 02
48,020,057 95		48,020,057 95		691,592,175 27	"
				786,152,505 02	786,152,505 02

(376)

COMPTE
DE LA DETTE PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1877.



NOTE

SUR LE COMPTE DE LA DETTE PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1877.

Le compte de la Dette publique présente la situation des différentes natures de dettes.

A. — DETTE ORDINAIRE.

Rentes créées sans expression de capital.

Dette à 2½ p. 0/0.

Dette résultant de la conversion de l'emprunt de 100,800,000 francs, autorisée par la loi du 21 mars 1844, n° 43. — Rente 4½ p. 0/0, 1^{re} série.

Emprunt de 84,656,000 francs, autorisé par la loi du 22 mars 1844, n° 44. — Rente 4½ p. 0/0, 2^e série.

*Un capital de fr. 23,862,027 29 c^s, faisant partie de la dette de 157,615,300 francs, créée en exécution de la loi du 1^{er} décembre 1852 (*Moniteur* n° 337) et de celle du 14 juin 1853 (*Moniteur* n° 166). — Rente 4½ p. 0/0, 3^e série.*

*Un capital de 23,700,000 francs, faisant partie de l'emprunt de 45,000,000 de francs négocié, en 1860, en vertu de la loi du 8 septembre 1859 (*Moniteur* n° 253). — Rente 4½ p. 0/0, 4^e série.*

Rentes 3 p. 0/0 à titre d'indemnités du chef des servitudes militaires.

Dette flottante.

B. — DETTE EXTRAORDINAIRE,

CRÉÉE POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Dette résultant de la conversion de l'emprunt de fr. 1,481,481 48 c^s, et de la consolidation de 10,000,000 de francs de dette flottante. — Rente 4½ p. 0/0, 1^{re} série.

*Un capital de fr. 133,753,272 71 c^s, restant de la dette de 157,615,300 francs, créée en exécution de la loi du 1^{er} décembre 1852 (*Moniteur* n° 337) et de celle du 14 juin 1853 (*Moniteur* n° 166). — Rente 4½ p. 0/0, 3^e série.*

*Dette de 24,382,000 francs, résultant de conversion (loi du 28 mai 1856, *Moniteur* n° 152), et un capital de 21,300,000 francs, restant de l'emprunt de 45,000,000 de francs, négocié, en 1860, en vertu de la loi du 8 septembre 1859 (*Moniteur* n° 253). — Rente 4½ p. 0/0, 4^e série.*

*Emprunt de 59,325,000 francs, contracté en vertu de la loi du 28 mai 1865 (*Moniteur* n° 150). — Rente 4½ p. 0/0, 5^e série.*

*Emprunt de 58,540,000 francs, autorisé par la loi du 10 juin 1867 (*Moniteur* n° 164), dette de 2,450,000 francs, créée en vertu de la loi du 30 juin 1869 (*Moniteur* n° 183), dette de 1,000,000 de francs, dont l'émission a été autorisée par la loi du 7 juin 1870 (*Moniteur* n° 161), et dette de 15,773,300 francs, capital émis, au 1^{er} novembre 1877, conformément à la loi du 23 février 1871 (*Moniteur* n° 56). — Rente 4½ p. 0/0, 6^e série.*

Emprunt de 51,000,000 de francs, autorisé par la loi du 27 juillet 1871 (*Moniteur* n° 211), et capitaux ajoutés à cet emprunt en vertu des lois du 27 mai 1876 (*Moniteur* n° 152), du 19 décembre suivant (*Moniteur* n° 355) et des 23 et 26 juin 1877 (*Moniteur* n° 177 et 178). — *Rente 4 p. %*.

Emprunt de 306,859,000 francs, émis en vertu de la loi du 29 avril 1873 (*Moniteur* n° 120). — *Rente 5 p. %*.

Annuités résultant de la reprise, par l'État, des droits de la Grande Compagnie du Luxembourg.

C. { PENSIONS DE TOUTE NATURE.
TRAITEMENTS D'ATTENTE ET RENTES VIAGÈRES.

Les tableaux annexés à ce compte font connaître :

1° Le montant du capital et des intérêts à diverses époques d'échéance, la situation du fonds d'amortissement, et la situation, au 1^{er} janvier 1878, de l'emploi des crédits accordés par les Budgets des exercices 1876 et 1877, SAVOIR :

a. Pour la dette à 2½ p. %. (La situation du fonds d'amortissement exceptée.) (*Tableaux* nos 1 et 2);

b. Pour la dette de 95,442,832 francs, à 4½ p. %, 1^{re} série, résultant de la conversion de 1844 (*Tableaux* nos 3, 4 et 5);

c. Pour l'emprunt de 84,656,000 francs, à 4½ p. %, 2^e série, de 1844 (*Tableaux* nos 6, 7 et 8);

d. Pour la dette de 157,615,500 francs, à 4½ p. %, 3^e série, provenant de la conversion de 1855 (*Tableaux* nos 9, 10 et 11);

e. Pour la dette de 24,582,000 francs et l'emprunt de 45,000,000 de francs réunis, à 4½ p. %, 4^e série (*Tableaux* nos 12, 13 et 14);

f. Pour l'emprunt de 59,325,000 francs, à 4½ p. %, 5^e série, de 1865 (*Tableaux* nos 15, 16 et 17);

g. Pour l'emprunt de 58,540,000 francs et les dettes réunies à cet emprunt, à 4½ p. %, 6^e série (*Tableaux* nos 18, 19 et 20);

h. Pour l'emprunt de 51,000,000 de francs, à 4 p. %, de 1871 et les capitaux qui y ont été ajoutés (*Tableaux* nos 21, 22 et 23);

i. Pour l'emprunt de 306,859,000 francs à 3 p. % de 1873 (*Tableaux* nos 24, 25 et 26);

2° Pour les pensions, les traitements d'attente et les rentes viagères : leurs différentes natures, la situation du nombre et du montant au 1^{er} janvier des années 1877 et 1878, ainsi que le mouvement et les motifs d'accroissement et de décroissement pendant les mêmes années (*Tableau* n° 27).

PREMIÈRE PARTIE.

GRAND-LIVRE DES RENTES CRÉÉES SANS EXPRESSION DE CAPITAL.

Trois inscriptions figurent actuellement sur ce grand-livre :

La première, de 300,000 francs de rente annuelle, créée au profit de la ville de Bruxelles en vertu de la loi du 4 décembre 1842 (*Bull. offic.* n° 1010), et formant le prix de la cession faite à l'État de divers immeubles, collections scientifiques et objets d'art, a été immatriculée sur le grand-livre (sous le n° 2) avec jouissance à compter du 1^{er} janvier 1843; les arrérages en sont exigibles par semestre le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet de chaque année.

La deuxième, d'une rente annuelle de fr. 80,106 14 c., dont les arrérages sont payables par moitié le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre, a été portée sous le n° 3 du même grand-livre, avec jouissance du 1^{er} novembre 1872, au nom de S. G. le duc de Wellington, à titre de prince de Waterloo, en vertu de la convention intervenue le 7 juin 1872 entre l'État belge et le titulaire de cette inscription, pour la transformation, en une rente sans désignation de capital, des inscriptions de Dette publique belge à 2 1/2, 3 et 4 1/2 p. % que possédait ce dernier.

Et la troisième inscription, d'une rente annuelle de 492 francs, dont les arrérages sont également payables le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre, a été immatriculée sous le n° 4 au nom du même titulaire, conformément à l'article 3 de la convention du 7 juin 1872, avec jouissance du 1^{er} mai 1874.

Ces trois inscriptions réunies forment une rente annuelle de fr. 380,598 14 c.

GRAND-LIVRE DE LA DETTE PUBLIQUE A 2 1/2, POUR CENT.

La dette constituée à l'intérêt de 2 1/2 p. % dérive de l'exécution de l'article 63 du traité du 5 novembre 1842, dont les §§ 2 à 7 inclus ont donné lieu à l'inscription, sur le grand-livre, des capitaux mentionnés ci-après :

§ 2 de l'article 63 du traité. — Ancien livre auxiliaire fr. 24,475,767 20

§ 3 du même article. — Un capital de fr. 9,386,664 54 c., divisé comme il suit :

<i>A</i> et <i>B</i> . Au profit de corporations et d'établissements publics, et de comptables belges	7,266,666 66

<i>A</i> REPORTER.	fr. 31,742,433 86

	REPORT. fr.	31,742,433 86
C.	Au profit de la caisse de retraite des fonctionnaires et employés du département des recettes (conformément à l'article 7, § 1 ^{er} , de la convention du 19 juillet 1843)	941,798 »
	Au profit du fonds des veuves et orphelins des officiers de l'armée de terre (conformément à l'article 7, § 3, de ladite convention)	967,194 80
	Au profit du fonds (dit <i>leges</i>) des veuves et orphelins des employés appartenant à l'administration générale (conformément à l'article 7, § 4, de la susdite convention).	211,005 08
§ 4 du même article 63. —	Au profit du Gouvernement belge, pour achever les liquidations mentionnées à l'article 64 du traité du 5 novembre 1842.	14,814,800 »
§ 5 du même article. —	Au profit du Gouvernement belge, pour satisfaire aux réclamations concernant le fonds d'agriculture mentionné à l'article 66 du traité du 5 novembre 1842.	2,116,400 »
§ 6 du même article. —	Au profit du Gouvernement des Pays-Bas et à la libre disposition de ce Gouvernement.	169,312,000 »
§ 7 du même article. —	Au profit du Gouvernement des Pays-Bas et à la libre disposition de ce Gouvernement, au 1 ^{er} juillet 1844, ou à racheter par le Gouvernement belge, conformément au paragraphe suivant dudit article	169,312,000 »
TOTAL. fr.		389,417,631 74

Il faut en déduire :

1° Un capital de 169,312,000 francs qui a été racheté conformément au § 8 de l'article 63 du traité du 5 novembre 1842, ci. fr. 169,312,000 »

2° Un capital de 146,000 francs inscrit au grand-livre de la Dette à 2 1/2 p. 0/0 sous la lettre W, n° 98, au nom de S. G. le duc de Wellington, et qui a été *annulé* et transformé en rente sans désignation de capital, en vertu de la convention du 7 juin 1872, rappelée plus haut, soit 146,000 »

169,458,000 »

RESTE. fr. 219,959,631 74

Les intérêts de ce capital s'élèvent à la somme de fr. 5,498,990 78 c' l'an, payables par moitié le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet.

La loi du 19 décembre 1874 (*Moniteur* n° 234) a soumis la dette à 2 1/2 p. 0/0 au même régime que les autres parties de la Dette publique.

Aucune dotation n'est affectée à son amortissement, mais les fonds d'amortissement des dettes à 4 1/2 p. 0/0 et à 4 p. 0/0 qui demeurent sans emploi pendant tout un semestre, peuvent être affectés au rachat de la dette à 2 1/2 p. 0/0. En ce cas, les intérêts des titres rachetés viennent en déduction des crédits annuels portés au Budget pour cette dette.

Conformément à l'arrêté royal du 23 décembre 1874, des obligations au porteur de 4,000, 2,000, 1,000 et 200 francs ont été créées. Elles sont munies de coupons semestriels d'intérêt payables le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet de chaque année chez tous les agents du caissier de l'État (Banque Nationale).

Les propriétaires d'obligations au porteur ont la faculté de les convertir en inscriptions nominatives, de même que les titulaires d'inscriptions peuvent les transférer en titres au porteur.

Les arrérages des rentes nominatives sont payables aux mêmes époques que les coupons d'intérêt, soit chez les agents du Trésor, soit chez les receveurs des contributions, au choix des intéressés.

Les dispositions du règlement sur la Dette publique ont été rendues applicables à la dette à 2 1/2 p. 0/0, à partir du 1^{er} janvier 1875.

Le tableau n° 1 ci-joint fait connaître le montant du capital et des intérêts de cette dette, à diverses époques d'échéances.

Le tableau n° 2 présente la situation, au 1^{er} janvier 1878, de l'emploi des crédits alloués pour le paiement des intérêts et des frais de la même dette, par les Budgets des exercices 1876 et 1877.

DETTE A 4 1/2 POUR CENT,

résultant de la conversion autorisée par la loi du 21 mars 1844. (Bulletin officiel n° 42.)

La dette de 95,442,832 francs de capital nominal, à 4 1/2 p. 0/0, 1^{re} série, est répartie comme il suit :

DETTE ORDINAIRE. 1 ^o	Fr. 84,341,632	restant de l'emprunt de 100,800,000 francs, à 5 p. 0/0	} dont la conversion en rentes 4 1/2 p. 0/0 a été autorisée par la loi du 21 mars 1844.
DETTE EXTRAORD. 2 ^o	1,580,200	restant de l'emprunt de 1,481,481 fr. 48 c ^t , à 5 p. 0/0	
IDEM. 3 ^o	9,721,000	qui ont servi à convertir en dette consolidée une valeur effective de 10,000,000 de francs de la dette flottante, en conformité de l'article 5 de ladite loi.	

Fr. 95,442,832 »

Il a été émis pour le capital de cette dette :

21,750 obligations au porteur de 2,000 francs	 fr.	43,500,000 »
47,598 — — de 1,000 —		47,598,000 »
5,000 — — de 500 —		1,500,000 »
ENSEMBLE 72,348 obligations, représentant un capital de	 fr.	92,598,000 »
portant intérêt à 4 1/2 p. 0/0 l'an, à partir du 1 ^{er} novembre 1844.		

Il faut ajouter à cette somme le capital nominal de fr. 2,844,832 »
montant des inscriptions nominatives qui ont été transférées d'office sur le grand-livre de la Dette publique à 4 1/2 p. 0/0, 1^{re} série, aux termes de l'article 9 de l'arrêté royal du 21 mars 1844 (Bulletin officiel n° 43).

TOTAL ÉGAL. fr. 95,442,832 »

Une dotation annuelle de un pour cent du capital de 95,442,832 francs était primitivement affectée à l'amortissement de la dette, mais la loi du 12 juin 1869 (*Moniteur* n° 164) a réduit cette dotation à un demi pour cent du capital de fr. 55,464,182 22 c^s qui restait en circulation au 1^{er} mai 1869.

D'après les dispositions de la même loi, la somme destinée au paiement des intérêts s'élève annuellement à 4 1/2 p. % dudit capital de fr. 55,464,182 22 c^s, soit fr. 2,495,888 20
et la dotation d'amortissement est de 277,320 91

ENSEMBLE. fr. 2,773,209 11

Les sommes applicables au paiement des intérêts et à l'amortissement de cette dette, pour les années 1844 à 1877, ont été réparties de la manière suivante (*voir les tableaux* n°s 3 et 4) :

	INTÉRÊTS.	FONDS D'AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Années 1844 à 1875	fr. 101,630,105 59	45,011,018 57	146,641,123 96
Année au 1 ^{er} novembre 1876.	2,491,388 20	281,820 91	2,773,209 11
— — — 1877.	2,491,388 20	281,820 91	2,773,209 11
	Fr. 106,612,881 99	45,574,660 19	152,187,542 18

Le fonds d'amortissement, pour cette période de temps, consiste en une somme totale de fr. 45,574,660 19 c^s, dont fr. 39,150,815 86 c^s ont servi à amortir un capital de fr. 40,078,649 78 c^s, ce qui a réduit le capital de la dette à fr. 55,364,182 22 c^s. La somme de fr. 6,423,844 33 c^s, non employée à cause de l'élévation du cours au-dessus du pair, a fait retour au Trésor.

EMPRUNT DE 84,656,000 FRANCS.

(Rente 4 1/2 p. %, 2^{me} série.)

L'emprunt de 84,656,000 francs de capital, à 4 1/2 p. %, a été créé, avec jouissance des intérêts à partir du 1^{er} mai 1844, en vertu de la loi du 22 mars 1844 (*Bulletin officiel* n° 44) et conformément à l'arrêté royal du 16 juin même année, n° 195. Il a été réalisé à raison de 104 p. % du capital nominal et a produit une somme effective de 88,042,240 francs.

Les fonds qui en sont provenus ont été spécialement affectés, jusqu'à concurrence de la somme de 84,656,000 francs, au rachat, au prix de 50 p. %, de l'inscription de 169,312,000 francs de capital, portée au grand-livre de la Dette publique à 2 1/2 p. %, litt. P, vol. 1, n° 52, au nom du Gouvernement du royaume des Pays-Bas, et représentant le capital de 80,000,000 de florins, à 2 1/2 p. %, dont il est fait mention au n° 7 de l'art. 63 du traité du 5 novembre 1842, approuvé par la loi du 3 février 1843 (*Bulletin officiel* n° 24).

La différence entre le produit de l'emprunt et la somme payée au Gouvernement des Pays-Bas, soit 3,386,240 francs, a été portée en recette au profit du Trésor dans le compte de l'exercice 1844.

Le capital de cet emprunt était originairement représenté par :

1°	16,000 obligations de 2,000 francs de capital nominal	. . fr.	32,000,000	»
2°	51,100 — de 1,000 — —	. . .	51,100,000	»
3°	2,512 — de 500 — —	. . .	1,256,000	»
4°	1,200 — de 250 — —	. . .	300,000	»
ENSEMBLE	70,812 obligations	 fr.	84,656,000	»

D'après les dispositions de la loi du 12 juin 1869 (*Moniteur* n° 164), la somme destinée au paiement des intérêts s'élève annuellement à 4 1/2 p. % du capital de 67,508,500 francs qui restait en circulation au 1^{er} mai 1869, soit fr. 3,037,882 50
et la dotation annuelle de l'amortissement est de 1/2 p. % du même capital, soit 337,542 50

ENSEMBLE. fr. 3,375,425 »

Les sommes applicables au paiement des intérêts et à l'amortissement de cet emprunt, pour les années 1844 à 1877, ont été réparties de la manière suivante, en exécution de l'art. 2 de la loi du 22 mars 1844, n° 44, et de l'art. 4 de l'arrêté royal du 16 juin 1844, n° 195 (*voir les tableaux* n° 6 et 7) :

	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT de la DETTE FLOTTANTE.	AMORTISSEMENT de L'EMPRUNT.	TOTAL.
Années 1844 à 1875 fr.	106,615,954 97 1/2	495,826 67	20,650,500 85 1/2	127,760,262 50
Année au 1 ^{er} novembre 1876	3,036,735 »	»	338,690 »	3,375,425 »
— — 1877	3,036,735 »	»	338,690 »	3,375,425 »
Fr.	112,689,404 97 1/2	495,826 67	21,327,880 85 1/2	134,511,112 50

Le fonds d'amortissement, pour ces trente-quatre années, consiste en une somme totale de fr. 21,821,707 52 1/2 c^s, dont fr. 495,826 67 c^s ont été appliqués à la réduction de la dette flottante, et fr. 16,683,288 77 1/2 c^s ont servi à amortir un capital de 17,173,000 francs, ce qui a réduit le capital primitif de l'emprunt à 67,485,000 francs. La somme de fr. 4,644,592 08 c^s, qui forme le complément du fonds d'amortissement, n'a pu être employée à cause de l'élévation du cours au-dessus du pair, et a fait retour au Trésor.

UN CAPITAL DE FR. 23,862,027 29 C',

faisant partie de la dette de 157,615,300 francs, créée en exécution de la loi du 1^{er} décembre 1852 (Moniteur n° 337), et de celle du 14 juin 1853 (Moniteur n° 166).

(Rente 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{10}$, 3^{me} série.)

Voir ci-après la deuxième partie.

UN CAPITAL DE 23,700,000 FRANCS,

faisant partie de l'emprunt de 45,000,000 de francs, créé avec jouissance du 1^{er} novembre 1859, en vertu de la loi du 8 septembre 1859 (Moniteur n° 253).

(Rente 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{10}$, 4^{me} série.)

Voir ci-après la deuxième partie.

RENTES 3 POUR CENT

à titre d'indemnités du chef des servitudes militaires.

La loi du 2 avril 1873 a autorisé le Ministre des Finances à créer, pour un capital nominal de 1,500,000 francs, des rentes 5 p. $\frac{0}{10}$ destinées à être réparties entre les propriétaires d'immeubles grevés de servitudes militaires.

Une commission nommée par arrêté royal du 14 août 1873 a statué sur les demandes d'indemnités à allouer de ce chef.

Le registre des décisions de cette commission renferme 935 liquidations s'élevant ensemble à un capital de fr. 1,409,634 95 c., et à une rente annuelle de fr. 42,287 74 c'.

Cette somme de fr. 42,287 74 c' a donné lieu à 973 inscriptions de rentes, qui ont été portées au grand-livre ouvert en vertu de l'arrêté royal du 5 avril 1873, avec jouissance à partir du 13 avril 1873.

Les arrérages en sont payables annuellement au porteur de l'extrait du grand-livre, chez l'agent du Trésor ou le receveur des contributions désigné par l'ayant droit.

Les rentes dont il s'agit peuvent être annulées ou réduites par suite de dégrèvement total ou partiel des immeubles grevés de servitudes.

DETTE FLOTTANTE.

A la date du 31 décembre 1877, il restait à rembourser, sur les émissions des années 1847 et 1853, deux bons du Trésor, ensemble d'un capital de fr. 2,000 »

Capital restant en circulation, au 1 ^{er} janvier 1877, des bons du Trésor émis en vertu de la convention du 23 février 1875. fr.	19,450,000	»
— des bons émis en 1877. (Lois du 9 juillet 1875 et du 17 juillet 1877.)	60,000,000	»
ENSEMBLE. fr.	79,450,000	»

Capital des bons *échus* pendant la même année :

de l'émission de 1875. fr. (1)	8,800,000	»	} 43,800,000 »
— de 1877.	35,000,000	»	

En circulation au 1^{er} janvier 1878. fr. 55,650,000 »

dont 25,000,000 de francs remboursables les 27 et 29 janvier.

(1) Sur ce capital, il reste à rentrer deux bons du Trésor de 1,000 francs chacun, échus le 15 mars 1877.

DEUXIÈME PARTIE.

UN CAPITAL DE 11,101,200 FRANCS,

faisant partie de la dette de 95,442,832 francs, à 4 1/2 p. %₀, résultant de la conversion autorisée par la loi du 21 mars 1844 (Bulletin officiel n° 42).

Voir ci-devant la première partie.

DETTE DE 157,615,300 FRANCS,

résultant de la conversion décrétée par la loi du 1^{er} décembre 1852 (Moniteur n° 357), des emprunts à 5 p. %₀ de 1840, 1842 et 1848, et de la négociation autorisée par la loi du 14 juin 1853 (Moniteur n° 160).

(Rente 4 1/2 p. %₀, 3^{me} série.)

Le capital de cette dette est réparti comme il suit :

	fr. 8,862,003 29	restant de la somme de 9,000,000 de francs, allouée par la loi du 15 avril 1848 (Moniteur n° 109), pour les dépenses extraordinaires et éventuelles du Département de la Guerre jusqu'au 1 ^{er} septembre 1848, et prélevée sur le capital primitif de 57,515,940 francs des emprunts de 1848, à 5 p. % ₀ .
DETTE ORDINAIRE . . . fr. 25,862,027 29	15,000,000	capital dont la négociation a été autorisée par la loi du 14 juin 1853, pour le produit venir en déduction de la dette flottante, et couvrir ainsi divers crédits extraordinaires alloués pour des travaux de défense du pays.
	24	dont l'émission a été autorisée par cette dernière loi, afin d'arrondir le capital total de la dette.
	79,107,128	capital restant de l'emprunt de 86,940,000 francs, à 5 p. % ₀ , de 1840.
DETTE EXTRAORDINAIRE . . . 155,753,272 71	26,569,408	capital restant de l'emprunt de fr. 28,621,718 40 c ^{ts} , à 5 p. % ₀ , de 1842.
	28,076,736 71	capital restant (pour la part entrant dans la dette extraordinaire) des emprunts à 5 p. % ₀ , de 1848.
	<u>Fr. 157,615,300</u>	

La dette extraordinaire précitée de fr. 155,753,272 71 c^{ts} de capital nominal a été créée pour travaux de chemins de fer, de routes pavées et de canaux, pour matériel de locomotion, pour parachèvement de l'entrepôt d'Anvers, pour achat de 4,000 actions du chemin de fer rhénan, etc.

Sur le capital total de 157,615,300 francs, à 4 1/2 p. %₀, dont il s'agit, 130,650,700 francs ont été remis aux détenteurs des titres à 5 p. %₀ des emprunts de 1840, 1842 et 1848, qui en ont accepté la conversion en rentes 4 1/2 p. %₀.

Les 26,964,600 francs restants ont été négociés en vertu de la loi du 14 juin 1853. Ils se composaient de :

- Fr. 11,264,436 » montant des titres à 5 p. % des emprunts de 1840, 1842 et 1848, dont le remboursement a été demandé et effectué, en exécution de l'article 1^{er} de la loi du 1^{er} décembre 1852.
- 700,140 » montant des fractions non échangeables (c'est-à-dire celles qui sont inférieures à 100 francs) sur les titres à 5 p. % des mêmes emprunts, dont le remboursement n'a pas été demandé, fractions qui ont été payées en numéraire, conformément à l'article 4 de la loi du 1^{er} décembre 1852.
- 24 » compris dans le capital à négocier en vertu de l'article 1^{er} de la loi du 14 juin 1853, et ce, afin d'arrondir le capital total de la dette.
- 15,000,000 » dont la négociation a été autorisée par l'article 3 de la même loi, et a servi à la réduction de la dette flottante.

Fr. 26,964,600 »

Ce capital nominal de 26,964,600 francs a été négocié par contrat du 19 juin 1854, approuvé par arrêté royal du 21 du même mois, au prix de 90 p. %, avec jouissance des intérêts à partir du 1^{er} mai 1854, savoir : 1° 8,260,200 francs à la Banque Nationale, pour elle et ses coparticipants; 2° 4,852,200 francs à la Société générale pour favoriser l'industrie nationale, à Bruxelles; 3° 8,852,200 francs à MM. de Rothschild frères, banquiers à Paris, et 5,000,000 de francs au public.

Le capital de la dette de 157,615,300 francs, à 4½ p. %, était représenté originairement par :

1°	15,500	obligations au porteur de 2,000 francs	 fr.	31,000,000	»
	100,000	— — — de 1,000 —		100,000,000	»
	10,000	— — — de 500 —		5,000,000	»
	20,000	— — — de 200 —		4,000,000	»
	14,870	— — — de 100 —		1,487,000	»
160,370 obligations au porteur, montant ensemble à				fr.	141,487,000 »

Et 2° les inscriptions nominatives portées d'office sur le grand-livre des rentes 4½ p. %, 3^{me} série, conformément à l'article 7 de l'arrêté royal du 1^{er} décembre 1852 (*Moniteur* n° 337), montant à fr. 725,773 50 cs de rente 4½ p. %, au capital de 16,128,300 »

TOTAL DE LA DETTE. fr. 157,615,300 »

Les obligations portent intérêt à 4½ p. % l'an, à partir du 1^{er} mai 1853.

Il est consacré à l'amortissement de cette dette une dotation annuelle d'un demi pour cent du capital de 141,456,900 francs restant en circulation au 1^{er} mai 1869, indépendamment

des intérêts des capitaux qui seront successivement amortis. (Art. 2 de la loi du 12 juin 1869, (*Moniteur* n° 164.)

D'après les dispositions de la même loi, la somme destinée au payement des intérêts s'élève annuellement à 4½ p. % du capital de 141,456,900 francs, soit fr.	6,365,560 50
et la dotation de l'amortissement (½ p. % du même capital) est de . . .	707,284 50
ENSEMBLE. fr.	7,072,845 »

Les sommes applicables au payement des intérêts et à l'amortissement de la dette à 4½ p. %, 3^e série, ont été réparties de la manière suivante, pour les années 1853 à 1877 (*voir les tableaux n° 9 et 10*) :

	INTÉRÊTS.	FONDS D'AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Années 1853 à 1875 fr.	149,154,005 25	22,911,727 25	172,065,732 50
Année 1876	6,557,820 50	715,024 50	7,072,845 »
— 1877	6,557,820 50	715,024 50	7,072,845 »
Fr.	161,869,646 25	24,341,776 25	186,211,422 50

Le fonds d'amortissement, pour ces vingt-cinq années, consiste en une somme totale de fr. 24,341,776 25 c, dont fr. 16,164,667 28 c ont servi à amortir un capital nominal de 16,550,400 francs, ce qui a réduit le capital de la dette à 141,284,900 francs. La somme de fr. 8,177,108 97 c non employée à cause de l'élévation du cours au-dessus du pair, a fait retour au Trésor.

DETTE DE 24,382,000 FRANCS ET EMPRUNT DE 45,000,000 DE FRANCS.

(Rente 4½ p. %, 4^m série.)

La dette de 24,382,000 francs, à 4½ p. %, résulte de la conversion décrétée par la loi du 28 mai 1856 (*Moniteur* n° 152), dont l'exécution a été réglée par les arrêtés royaux du 21 mars et du 25 avril 1857 (*Moniteur* n° 81 et 120).

Elle fait partie de la dette extraordinaire, comme représentant le capital restant de l'emprunt de 26,000,000 de francs, à 5 p. %, qui a été contracté, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 (*Moniteur* n° 356), pour couvrir la dépense à résulter de divers travaux d'utilité publique.

Le capital de 24,382,000 francs, à 4 1/2 p. %, dont l'intérêt a pris cours le 1^{er} novembre 1857, se compose de :

1°	Fr. 17,179,200 »	délivrés aux détenteurs de titres à 5 p. % de l'emprunt de 26,000,000 de francs, qui en ont accepté la conversion en rentes 4 1/2 p. %.
2°	— 7,202,800 »	négociés en vertu de l'article 4 de la loi précitée du 28 mai 1856, et constituant exactement le capital des titres à 5 p. % dudit emprunt, qui ont été remboursés en exécution de cette loi et de l'arrêté royal du 21 mars 1857.
ENSEMBLE, fr.	<u>24,382,000 »</u>	

L'emprunt de 45,000,000 de francs, à 4 1/2 p. %, a été autorisé par l'article 3 de la loi du 8 septembre 1859 (*Moniteur* n° 253) et négocié, au pair, aux conditions déterminées par l'arrêté royal du 12 janvier 1860 (*Moniteur* n° 14).

Sur ce capital, qui porte intérêt à partir du 1^{er} novembre 1859, il a été mis à la disposition du public une somme de 30,000,000 de francs; les 15,000,000 restants ont été vendus à la Banque Nationale, pour elle et ses coparticipants, par contrat du 15 janvier 1860.

Le capital de l'emprunt est réparti comme il suit,

SAVOIR :

DETTE ORDINAIRE . . .	fr. 23,700,000 »	montant de la partie imputable sur l'emprunt, des crédits alloués par le § 1 ^{er} et les §§ 14 à 19 de la loi du 8 septembre 1859, pour travaux d'agrandissement de la ville d'Anvers, pour la continuation des travaux de défense du pays, et pour frais de construction et d'agrandissement de bâtiments civils, travaux hygiéniques, etc.
DETTE EXTRAORDINAIRE . . .	21,300,000 »	représentant la partie prélevée sur l'emprunt, des autres crédits accordés par ladite loi du 8 septembre 1859, et des crédits alloués par la loi du 2 juin 1861 (<i>Moniteur</i> n° 171), pour des travaux de chemins de fer, de routes pavées et de canaux.
Fr.	<u>45,000,000 »</u>	

L'emprunt de 45,000,000 de francs est rattaché et fait suite à la dette de 24,382,000 francs. En conséquence, l'emprunt et la dette sont confondus et considérés comme ne formant qu'une seule et même dette (arrêté royal précité du 12 janvier 1860).

Le capital primitif des deux dettes réunies, montant à 69,382,000 francs, était originai-
rement représenté par :

1°	10,000 obligations au porteur de 2,000 francs	fr. 20,000,000 »
	39,000 — — — de 1,000 —	39,000,000 »
	5,000 — — — de 500 —	2,500,000 »
	9,500 — — — de 200 —	1,900,000 »
	15,938 — — — de 100 —	1,593,800 »
79,438 obligations au porteur, montant ensemble à		fr. 64,993,800 »

REPORT. fr. 64,993,800 »

Et 2° les inscriptions nominatives, dérivant de la dette de 24,382,000 francs, qui ont été portées d'office sur le grand-livre des 4 1/2 p. %, 4^{me} série, conformément à l'article 9 de l'arrêté royal du 21 mars 1857 (*Moniteur* n° 81), et dont le montant est de 197,469 francs de rente 4 1/2 p. %, au capital de fr. 4,388,200 »

TOTAL ÉGAL. fr. 69,382,000 »

Il est consacré à l'amortissement de la dette et de l'emprunt réunis, une dotation annuelle de 1/2 p. % du capital de 65,895,400 francs, qui restait en circulation au 1^{er} mai 1869, indépendamment des intérêts des capitaux qui seront successivement amortis (art. 2 de la loi du 12 juin 1869).

D'après les dispositions de cette loi, la somme à payer pour les intérêts s'élève annuellement à 4 1/2 p. % dudit capital de 65,895,400 francs, soit fr. 2,965,295 »
et la dotation d'amortissement à 329,477 »

ENSEMBLE. fr. 3,294,770 »

Les sommes affectées au paiement des intérêts et à l'amortissement ont été réparties de la manière suivante, pour les années 1858 à 1877 (*voir les tableaux n° 12 et 13*):

	INTÉRÊTS.	FONDS D'AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Années 1858 à 1875.	fr. 50,295,156 50	6,404,998 50	56,698,155 »
Année 1876	2,965,088 »	331,682 »	3,294,770 »
— 1877	2,965,088 »	331,682 »	3,294,770 »
	Fr. 56,219,332 50	7,068,362 50	63,287,695 »

Le fonds d'amortissement pour ces vingt années consiste en une somme totale de fr. 7,068,362 50 c', dont fr. 5,545,410 58 c' ont servi à amortir un capital nominal de 3,535,600 francs, ce qui a réduit le capital de la dette et de l'emprunt réunis à 65,846,400 francs. La somme de fr. 3,524,952 12 c', qui forme le complément du fonds d'amortissement, n'a pu être employée à cause de l'élévation du cours au-dessus du pair; elle a été versée au Trésor.

EMPRUNT DE 59,325,000 FRANCS.(Rente 4 1/2 p. %, 5^{me} série.)

La loi du 28 mai 1865 (*Moniteur* n° 150) a autorisé le Gouvernement à contracter un emprunt d'un capital effectif de 60,000,000 de francs.

Conformément à l'arrêté royal du 28 mai 1865, dont les conditions ont été complétées par la décision ministérielle du même jour, cet emprunt a été mis en adjudication publique par voie de soumission cachetée et a produit, au taux moyen de fr. 101 13⁸⁵ p. %, une somme de fr. 60,000,295 03 c^s, représentant un capital nominal de 59,325,000 francs.

Les fonds provenant de cet emprunt ont été affectés, jusqu'à concurrence de 60,000,000 de francs, à l'exécution des travaux publics décrétés par l'article 1^{er} de la loi du 8 juillet 1865; les fr. 295 03 c^s restants ont été portés comme recette accidentelle au profit du Trésor.

Pour le capital du susdit emprunt, il a été émis :

8,000 obligations de	2,000 francs	fr.	16,000,000	»
40,000 — de	1,000 —		40,000,000	»
3,000 — de	500 —		1,500,000	»
4,000 — de	200 —		800,000	»
10,250 — de	100 —		1,025,000	»

ENSEMBLE 65,250 obligations, représentant un capital nominal de . . fr. 59,325,000 »
et portant intérêt à 4 1/2 p. % l'an, à partir du 1^{er} mai 1865.

Une dotation annuelle d'un demi pour cent du capital de 58,581,000 francs, qui restait en circulation au 1^{er} novembre 1870, est affectée à l'amortissement de l'emprunt. (Arrêté royal du 31 octobre 1870, pris en conformité de l'article 2 de la loi du 12 juin 1869.)

La somme destinée au payement des intérêts s'élève annuellement à
4 1/2 p. % dudit capital de 58,581,000 francs, soit fr. 2,636,145 »

Et la dotation annuelle de l'amortissement, fixée à 1/2 p. % du même capital, est de 292,905 »

ENSEMBLE. fr. 2,929,050 »

Les sommes applicables au payement des intérêts et à l'amortissement ont été réparties de la manière suivante, pour les années 1865 à 1877 (*voir les tableaux nos 13 et 16*) :

	INTÉRÊTS.	FONDS D'AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Années 1865 à 1875 fr.	27,757,604 25	3,055,708 25	30,811,312 50
Année 1876	2,656,145 »	292,905 »	2,929,050 »
— 1877	2,656,145 »	292,905 »	2,929,050 »
Fr.	33,029,894 25	3,639,518 25	36,669,412 50

Le fonds d'amortissement pour cette période de temps consiste en une somme totale de fr. 3,639,518 25 c^s, dont fr. 744,422 58 c^s ont servi à amortir un capital nominal de 744,000 francs, ce qui a réduit le capital de l'emprunt à 58,581,000 francs.

La somme de fr. 2,895,095 87 c^s, qui forme le complément du fonds d'amortissement, n'a pu être employée à cause de l'élévation du cours au-dessus du pair et a été versée au Trésor.

EMPRUNT DE 58,540,000 FRANCS, A 4 1/2 P. 0/0, 6^{me} SÉRIE,

et dettes de même nature réunies à cet emprunt.

La dette à 4 1/2 p. 0/0, 6^{me} série, se compose :

1^o de l'emprunt au capital effectif de 60 millions de francs, autorisé par la loi du 10 juin 1867 (*Moniteur* n° 164), émis avec jouissance des intérêts à partir du 1^{er} novembre 1867, conformément aux conditions déterminées par l'arrêté royal du 2 décembre suivant (*Moniteur* n° 337), et qui a produit, au taux de fr. 102 50 c^s pour cent, une somme de 60,003,500 francs, représentée par un capital nominal de 58,540,000 francs.

Sur ce capital, une somme de 58,540,000 francs a été mise en souscription publique; les 20,000,000 de francs restants ont été négociés à la Banque Nationale, à la Société Générale et à MM. de Rothschild frères, par contrat du 2 décembre 1867.

Les fonds provenant de cet emprunt ont été affectés, jusqu'à concurrence de 60,000,000 de francs, à l'exécution de travaux publics.

2^o d'un capital de 2,450,000 francs, émis (*au pair*) en vertu de la loi du 30 juin 1869 (*Moniteur* n° 183), et dont le produit a servi à acquitter le prix de rétrocession à l'État des embranchements du canal de Charleroi.

3^o d'un capital de 1,000,000 de francs, dont l'émission (*au pair*) a été autorisée par la loi du 7 juin 1870 (*Moniteur* n° 161), pour payer le prix d'acquisition du terrain et des bâtiments du Jardin Botanique de Bruxelles.

Le capital de 3,450,000 francs, montant des deux dettes qui précèdent, est représenté par deux inscriptions de rentes sur le grand-livre des 4 1/2 p. 0/0, 6^e série, au nom de la *Caisse des dépôts et consignations du royaume de Belgique*. La première, s'élevant à 110,250 francs de rente annuelle, a été immatriculée avec jouissance des arrérages à partir

du 1^{er} mai 1869, en vertu de l'arrêté royal du 30 juillet même année, pris en exécution de la loi du 30 juin précédent; et la seconde, de 45,000 francs de rente, a été inscrite avec jouissance du 1^{er} mai 1870, conformément à un arrêté royal du 11 juin suivant, pris en exécution de la loi prérappelée du 7 juin 1870.

4^o D'un capital de 15,775,300 francs, émis en vertu de l'article 2 de la loi du 23 février 1871, pour la reprise d'une partie du matériel de la Société anonyme des chemins de fer des Bassins Houillers du Hainaut (convention du 22 novembre 1870, modifiée par celle du 19 décembre suivant). Ce capital a été inscrit au grand-livre de la dette à 4 1/2 p. 0/0, 6^e série, au nom de la Société précitée, SAVOIR :

Fr.	13,501,900	avec jouissance	du 1 ^{er} novembre 1870,
	1,856,800	—	du 1 ^{er} mai 1871,
	554,800	—	du 1 ^{er} novembre 1871,
	10,300	—	du 1 ^{er} mai 1873.
	48,500	—	du 1 ^{er} novembre 1873,
	1,000	—	du 1 ^{er} mai 1874.
ENSEMBLE, fr.	15,775,300		
Il a été créé pour l'emprunt :			
6,500 obligations au porteur de	2,000 francs	 fr.	13,000,000 »
40,000 — de	1,000 —		40,000,000 »
4,000 — de	500 —		2,000,000 »
5,000 — de	200 —		1,000,000 »
25,400 — de	100 —		2,540,000 »
ENSEMBLE, 80,900 obligations, d'un capital nominal de		fr.	58,540,000 »

Une dotation annuelle d'un demi pour cent du capital de 77,636,100 francs ⁽¹⁾ est affectée à l'amortissement de l'emprunt et des dettes qui y ont été rattachées.

La somme destinée au paiement des intérêts s'élève annuellement à 4 1/2 p. 0/0 du capital de 77,636,100 francs ci-dessus détaillé, soit . . fr. 3,493,624 50

Et la dotation annuelle de l'amortissement, fixée à 1/2 p. 0/0 du même capital, est de 388,180 50

ENSEMBLE. fr. 3,881,805 »

(1) Ce chiffre de 77,636,100 francs se compose :

- a. Du capital restant en circulation, au 1^{er} novembre 1870, de l'emprunt de 58,540,000 francs et des dettes de 2,450,000 francs et de 1,000,000 de francs (arrêté royal du 31 octobre 1870, pris conformément à l'article 2 de la loi du 12 juin 1869), ci fr. 61,862,800 »
- b. Du capital émis, au 1^{er} novembre 1874, en vertu de la loi du 23 février 1871 (voir ci-dessus au n° 4^o). 15,775,300 »

TOTAL ÉGAL. fr. 77,636,100 »

Les sommes appliquées au paiement des intérêts et celles qui constituent le fonds d'amortissement ont été réparties, pour les années 1868 à 1877, de la manière suivante (voir les tableaux n° 18 et 19).

	INTÉRÊTS.	FONDS D'AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Années 1868 à 1875 fr.	23,475,815 50	2,554,777 25	28,030,592 75
Année 1876	3,491,019 »	590,786 »	5,881,805 »
— 1877	3,491,019 »	590,786 »	5,881,805 »
Fr.	32,457,853 50	5,336,349 25	33,794,202 75

Le fonds d'amortissement pour ces dix années s'élève à la somme totale de fr. 3,336,349 25 c^s, dont fr. 185,240 05 c^s, ont servi à amortir un capital nominal de 185,100 francs, ce qui a réduit le capital primitif de l'emprunt et des dettes réunis à 77,578,200 francs.

La somme de fr. 3,151,109 20 c^s, qui forme le complément du fonds d'amortissement, n'a pu être employée à cause de l'élévation du cours au-dessus du pair et a fait retour au Trésor.

DISPOSITIONS APPLICABLES AUX DIVERSES DETTES A 4 1/2 P. %.

Obligations au porteur.

Les obligations au porteur sont munies de coupons semestriels d'intérêt, payables le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre de chaque année, soit en Belgique, chez les agents du caissier de l'État (Banque Nationale), soit à Paris, au choix des détenteurs.

Inscriptions nominatives.

Les propriétaires d'obligations au porteur peuvent les faire convertir en inscriptions de rentes nominatives sur le grand-livre de la série de dette à laquelle les obligations appartiennent. Les titulaires de ces inscriptions ont la faculté de les reconstituer en titres au porteur, en se conformant aux dispositions du règlement sur la Dette publique.

Les arrérages des rentes nominatives sont payables aux mêmes époques que les coupons d'intérêt, soit chez les agents du Trésor désignés par les ayants droit, soit chez les receveurs des contributions, au choix des intéressés.

Amortissement.

Les dotations d'amortissement sont employées, à l'expiration de chaque semestre, au rachat des titres; les intérêts des capitaux amortis viennent accroître successivement le fonds d'amortissement jusqu'à extinction totale de la dette.

Les rachats se font à la Bourse par les soins du Gouvernement, au cours du jour. En cas d'élévation du cours au-dessus du pair, l'action de l'amortissement est suspendue, et les fonds non employés pendant tout un semestre sont attribués au Trésor, conformément à l'article 2 de la loi du 12 juin 1869. Ces fonds peuvent également être affectés au rachat des dettes à 3 et à 2 1/2 p. % (art. 2 de la loi du 19 décembre 1874).

Les titres rachetés pour l'amortissement sont détruits publiquement à Bruxelles, semestre par semestre, par un fonctionnaire délégué du Département des Finances, en présence d'un membre de la Cour des comptes et d'un membre de la commission de surveillance de la caisse d'amortissement. Il est dressé procès-verbal de cette annulation, qui est annoncée au public par un avis inséré au *Moniteur belge*.

Dépenses.

Les dépenses occasionnées par chaque dette se divisent en trois catégories :

La première consiste dans les intérêts à payer par semestre;

La deuxième résulte de la formation du fonds d'amortissement, et la troisième provient de frais divers, tels que :

- 1° Commission de $\frac{1}{2}$ p. 0/0 sur le montant des coupons d'intérêt payés à Paris;
- 2° Frais de courtage résultant de l'amortissement;
- 3° Frais de transport d'espèces, d'impressions, de vérification des coupons acquittés, etc.

Les tableaux n° 5, 8, 11, 14, 17 et 20 ci-joints présentent respectivement la situation, au 1^{er} janvier 1878, de l'emploi des crédits accordés pour les dettes à 4 $\frac{1}{2}$ p. 0/0 par les Budgets des exercices 1876 et 1877.

EMPRUNT DE 51,000,000 DE FRANCS, A 4 P. 0/0,

et dettes de même nature ajoutées à cet emprunt.

L'emprunt de 51,000,000 de francs de capital, à 4 p. 0/0, a été créé, avec jouissance des intérêts à partir du 1^{er} août 1871, en vertu de la loi du 27 juillet 1871 (*Moniteur* n° 211) et conformément aux conditions déterminées par l'arrêté royal et la décision ministérielle du 29 du même mois. Réalisé au taux de 98 p. 0/0, il a produit une somme effective de 49,980,000 francs qui a été employée à l'exécution de travaux d'utilité publique.

Un capital nominal de 51,000,000 de francs a été mis en souscription publique le 8 août 1871, et le restant de l'emprunt, soit 20,000,000 de francs, a été négocié à MM. de Rothschild frères, la Société Générale et la Banque de Belgique, par contrat du 29 juillet 1871.

Les diverses lois ci-dessous mentionnées ont, en outre, décrété l'émission de capitaux de dette 4 p. 0/0, à ajouter à l'emprunt précité, lesquels peuvent s'élever ensemble à 213,627,000 francs.

Savoir :

1° Loi du 27 mai 1876 (*Moniteur* n° 152) et arrêté royal du 9 septembre suivant (*Moniteur* n° 256), qui autorisent l'émission d'un capital nominal de 46,000,000 de francs, pour le paiement des lignes à établir dans le Luxembourg et la province de Namur, par la Société anonyme de construction de chemins de fer. (Convention-loi des 31 janvier/15 mars 1873);

2° Loi du 19 décembre 1876 (*Moniteur* n° 355), autorisant l'émission de titres 4 p. 0/0 à concurrence d'un capital *approximatif* de 14,550,000 francs, pour la construction d'un chemin de fer de Tirlemont à la ligne d'Anvers à Gladbach et de Tongres à Neerlinter, conformément à la convention intervenue le 13 novembre 1876, entre l'État et la Banque de Belgique;

3° Loi du 25 juin 1877 (*Moniteur* n° 177) qui autorise l'émission de titres ensemble de 59,277,000 francs, pour la capitalisation des annuités de rachat des chemins de fer de Dendre et Waes. (Convention des 18 avril/31 mai 1877) et de Pepinster à Spa. (Convention du 8 juin suivant);

4° Loi du 26 juin 1877 (*Moniteur* n° 178) autorisant l'émission d'un capital *approximatif* de 94,000,000 de francs, pour acquitter le prix de diverses lignes à construire en vertu de la convention du 1^{er} juin 1877, par la Société Anonyme de construction de chemins de fer. (Convention-loi des 23 avril/5 juin 1870).

Les capitaux délivrés ou à délivrer à ces sociétés, avec jouissance du 1^{er} mai 1877 et jouissances antérieures, s'élèvent à :

1 ^o	 fr.	11,376,900	
2 ^o		7,542,400	
3 ^o		{ 52,550,000	
		{ 6,727,000	
4 ^o		8,173,200	
ENSEMBLE. . . fr.		86,371,500	»
en y ajoutant le capital primitif de l'emprunt contracté en 1871, soit . fr.		51,000,000	»
on constate que le capital nominal de la dette à 4 p. 0/0 était, à l'échéance du 1 ^{er} novembre 1877, de. fr.		137,371,500	»

Ce capital était représenté par :

19,022 obligations au porteur de 2,000 francs fr.	58,044,000	»
93,828 — 1,000 —	93,828,000	»
5,173 — 500 —	2,587,500	»
4,810 — 200 —	962,000	»
19,500 — 100 —	1,950,000	»
ENSEMBLE 142,335 obligations fr.	137,371,500	»

Les obligations sont munies de coupons d'intérêt semestriels, payables le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre de chaque année, en Belgique, chez tous les agents du caissier de l'État (Banque Nationale), ou à Paris. Elles peuvent être converties en inscriptions nominatives, et ces inscriptions reconstituées en titres au porteur, d'après les règles établies pour les dettes à 4 1/2 p. 0/0.

Une dotation annuelle d'un demi pour cent du capital nominal est affectée à l'amortissement de l'emprunt et de la dette, et employée, à l'expiration de chaque semestre, au rachat des titres. Les intérêts des capitaux rachetés viennent accroître successivement le fonds d'amortissement.

Cette dotation a pris cours, pour l'emprunt de 51,000,000 de francs, à partir du 1^{er} novembre 1872, et pour les 59,277,000 francs émis en conformité de la loi du 25 juin 1877, à partir du 1^{er} mai 1877. Quant aux capitaux qui sont émis en vertu des lois du 27 mai 1876, du 19 décembre suivant et du 26 juin 1877, la dotation ne prend cours qu'à partir du premier jour du semestre qui suit l'entrée en jouissance des intérêts, conformément au principe établi par l'arrêté royal du 9 septembre 1876.

Les rachats s'effectuent à la Bourse au cours du jour; en cas d'élévation du fonds au-dessus du pair, l'action de l'amortissement est suspendue, et les sommes non employées pendant

tout un semestre sont attribuées au Trésor. Ces sommes peuvent également être affectées au rachat des dettes à 3 et à 2 1/2 p. 0/0 (art. 2 de la loi du 19 décembre 1874).

Les titres rachetés pour l'amortissement de cet emprunt sont détruits de la manière usitée pour les dettes à 4 1/2 p. 0/0.

La somme destinée au paiement des intérêts s'élève annuellement à 4 p. 0/0 du capital nominal, soit, (pour l'exercice 1877) à fr.	4,030,606 »
et la dotation d'amortissement (1/2 p. 0/0 du capital) est, pour le même exercice, de	455,198 25
ENSEMBLE. fr.	4,485,804 25

Les frais relatifs à l'emprunt et aux dettes dont il s'agit se composent :

- 1° De la commission de paiement des intérêts à Paris;
- 2° Des frais de courtage résultant de l'amortissement, et
- 3° Des frais divers, tels que frais d'envois de fonds, etc.

Les sommes appliquées au paiement des intérêts et à l'amortissement, pour les années 1871 à 1877, ont été réparties comme il suit (voir les tableaux n°s 21 et 22) :

	INTÉRÊTS.	FONDS D'AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Années 1871 à 1875 . . . fr.	8,630,642 »	804,358 »	9,435,000 »
Année 1876.	2,141,786 »	290,084 »	2,431,870 »
— 1877.	3,999,332 »	500,268 25	4,499,600 25
Fr.	14,771,760 »	1,594,710 25	16,366,470 25

Le fonds d'amortissement, pour ces sept années, s'élève à la somme totale de 1,594,710 fr. 25 c^s, dont 1,593,752 francs ont servi à amortir un capital nominal de fr. 1,593,160 44 c^s, ce qui a réduit le capital de l'emprunt et des dettes qui y ont été ajoutées à 135,778,339 fr. 55 centimes.

Il reste à employer, pour compléter ce fonds d'amortissement, une somme de fr. 938 25 c^s.

Le tableau n° 25 présente la situation, au 1^{er} janvier 1878, de l'emploi des crédits accordés pour l'emprunt et les dettes à 4 p. 0/0, par les Budgets des exercices 1876 et 1877.

EMPRUNT DE 506,859,000 FRANCS.

(Rente 5 p. 0/0.)

L'article 1^{er} de la loi du 29 avril 1873 (*Moniteur* n° 120) a autorisé le Gouvernement à contracter un emprunt d'un capital *effectif* de 240,000,000 de francs.

Cet emprunt a été émis en dette à 3 p. %, et de la manière indiquée au tableau suivant :

ÉMISSIONS.	PARTIES CONTRACTANTES.	DATE de la jouissance des intérêts.	CAPITAL nominal négocié.	TAUX d'émission.	CAPITAL effectif. (Produit brut.)
1 ^{re} Convent ^{on} du 16 avril 1873.	Syndicat de banquiers . . .	1 ^{er} juin 1873.	francs. 100,000,000	p. % 81 . 0	francs. 81,000,000 »
— — — — —	— — — — —	Id.	65,000,000	77.20	50,180,000 »
Arrêté royal et décision ministérielle du 29 avril 1873	Souscription publique . . .	Id.	65,000,000	81 . »	52,650,000 »
2 ^e Convention du 4 mars 1874.	Baring frères et C ^{ie} à Londres (souscription publique.) . .	1 ^{er} mai 1874.	13,250,000	75.25	9,970,625 »
3 ^e — du 20 avril 1876.	de Rothschild frères, la Banque Nationale et la Société Gé- nérale.	1 ^{er} mai 1876.	55,000,000	72.15	23,509,500 »
4 ^e — du 14 sept. 1876.	Les mêmes	1 ^{er} mai 1876. 1 ^{er} nov. 1876. Id.	0,855,000 13,670,000 10,104,000	75.15	22,590,485 50
		TOTAL . . fr.	506,859,000		240,000,608 50
		TAUX MOYEN D'ÉMISSION.		78.21 ²	

Le produit brut de cet emprunt a été employé, à concurrence de 240,000,000 de francs, 1^o au rachat, par l'État, des droits de la Grande Compagnie du Luxembourg, et 2^o à l'exécution des travaux d'utilité publique décrétés par la loi du 15 mars 1875 et par des lois subséquentes. L'excédant de fr. 608 50 c^t a fait l'objet d'une recette accidentelle au profit du Trésor (compte de l'exercice 1876).

Le capital nominal de 506,859,000 francs est représenté par :

4,000 obligations au porteur de 10,000 francs	fr.	40,000,000 »
5,800 — — — — —	5,000 —	19,000,000 »
30,000 — — — — —	2,000 —	60,000,000 »
162,859 — — — — —	1,000 —	162,859,000 »
14,000 — — — — —	500 —	7,000,000 »
20,000 — — — — —	200 —	4,000,000 »
140,000 — — — — —	100 —	14,000,000 »
374,659 obligations.	fr.	506,859,000 »

Ces obligations sont munies de coupons semestriels d'intérêt, payables le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre de chaque année, en Belgique chez tous les agents du caissier de l'État, ou à Paris. Les coupons afférents aux obligations créées pour le capital de 13,250,000 francs, mentionné au tableau qui précède, sont, en outre, payables en livres sterling chez MM: Baring frères, à Londres.

Les détenteurs d'obligations à 3 p. % peuvent les faire convertir en inscriptions nominatives, et les titulaires de ces inscriptions ont la faculté de les reconstituer en titres au porteur, en se conformant aux dispositions du règlement sur la Dette publique.

Une dotation annuelle de vingt centimes par cent francs de capital nominal est consacrée à l'amortissement. Cette dotation a pris cours à partir du 1^{er} mai 1876 pour un capital de 283,085,000 francs, et à partir du 1^{er} novembre suivant pour le restant de l'emprunt, soit sur 23,774,000 francs. Elle est employée, à l'expiration de chaque semestre, au rachat des titres. Les intérêts des capitaux amortis viennent accroître successivement le fonds d'amortissement.

L'amortissement sera facultatif lorsque les rachats ne pourront se faire à 90 p. % ou au-dessous.

Les fonds d'amortissement des dettes à 4 1/2 et à 4 p. % qui seront demeurés sans emploi pendant tout un semestre, pourront être affectés au rachat de la dette à 3 p. % (article 2 de la loi du 19 décembre 1874).

Les titres rachetés sont détruits de la manière usitée pour ceux des autres dettes.

Les frais relatifs à cet emprunt se composent :

- 1° — De la commission de paiement des intérêts à Paris et à Londres;
- 2° — Des frais de courtage relatifs à l'amortissement;
- 3° — Des frais divers, tels que remises de fonds, pertes de change, etc.

La somme destinée au paiement des intérêts s'élève annuellement à 3 p. % du capital nominal, soit. fr. 9,205,770 »

Et la dotation d'amortissement, fixée à 20 centimes p. % du même capital, est de 613,718 »

ENSEMBLE. fr. 9,819,488 »

Les sommes appliquées au paiement des intérêts et à l'amortissement, pour les années 1873 à 1877, ont été réparties comme il suit (voir les tableaux n° 24 et 25) :

	INTÉRÊTS.	FONDS D'AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Années 1873 à 1875	fr. 17,271,250 »	»	17,271,250 »
Année 1876.	7,895,025 »	283,085 »	8,178,110 »
— 1877	9,189,518 »	630,170 »	9,819,488 »
	<u>Fr. 34,355,593 »</u>	<u>913,255 »</u>	<u>35,268,848 »</u>

Le fonds d'amortissement pour les années 1876 et 1877 s'élève à la somme totale de 913,255 francs qui a servi à amortir un capital nominal de fr. 1,192,226 42 c, ce qui a réduit le capital de l'emprunt à fr. 303,666,773 58 c.

Le tableau n° 26 ci-joint présente la situation, au 1^{er} janvier 1878, de l'emploi des crédits accordés pour l'emprunt dont il s'agit par les Budgets des exercices 1876 et 1877.

La balance des grands-livres de la Dette publique, faite aux dernières échéances, donne les résultats suivants :

DETTE.	ÉCHÉANCE du	CAPITAL restant en circulation.	CAPITAL		INSCRIPTIONS NOMINATIVES.	
			des obligations au porteur.	représenté par les rentes nominatives.	Nombre.	Montant des rentes.
2 1/2 p. %	1 ^{er} janvier 1878. .	219,959,651 74	51,217,200	168,742,451 74	5,288	4,218,560 78
5 p. % 1873	1 ^{er} novembre 1877	306,080,600	147,637,500	158,423,500	5,065	4,752,600
4 p. % 1871	Id.	136,111,500	111,613,500	24,498,000	1,449	979,020
4 1/2 p. % 1 ^{re} série . .	Id.	55,364,182 22	38,687,500	16,676,682 22	2,198	750,450 70
— 2 ^e —	Id.	67,483,000	39,470,750	28,006,250	5,141	1,260,281 25
— 3 ^e —	Id.	141,284,000	76,211,600	65,073,500	10,553	2,928,298 50
— 4 ^e —	Id.	65,846,400	37,078,000	28,768,400	5,588	1,294,578
— 5 ^e —	Id.	58,581,000	33,080,100	25,500,900	5,011	1,147,540 50
— 6 ^e —	Id.	77,578,200	45,491,400	32,086,800	5,285	1,445,306
TOTAL . . . fr.		1,128,280,413 96	580,513,350	547,776,065 96	39,558	18,776,254 73

ANNUITÉS

RÉSULTANT DE LA REPRISE, PAR L'ÉTAT, DES DROITS DE LA
GRANDE COMPAGNIE DU LUXEMBOURG.

La loi du 15 mars 1875 a approuvé la convention du 31 janvier précédent relative au rachat des droits de la Grande Compagnie du Luxembourg. Le service des intérêts et de l'amortissement des obligations et des actions privilégiées émises par la Compagnie, a été fait par l'État, à partir de l'année 1874.

Il restait en circulation au 1^{er} janvier de cette année :

106,641 obligations de . .	100 francs de capital,
116,045 — — — — —	500 — — — — —
10,889 actions privilégiées de 500	— — — — —

Ces obligations et actions portent intérêt à raison de 5 p. % l'an et sont munies de coupons semestriels payables le 1^{er} juillet et le 1^{er} janvier, chez tous les agents du caissier de l'État.

Elles peuvent être converties en inscriptions nominatives sur le grand-livre déposé au Ministère des Finances. Les extraits d'inscriptions mentionnent les numéros des titres que les rentes représentent, et les titulaires de ces rentes ont la faculté de les reconstituer en titres au porteur.

Les arrérages sont payables aux mêmes époques que les coupons d'intérêt, chez les agents du Trésor désignés par les ayants droit.

L'amortissement des titres émis par la Compagnie se fait par tirages au sort annuels qui ont lieu dans la deuxième quinzaine du mois de décembre. Les tableaux annexés à l'arrêté royal du 19 décembre 1873, réglant le mode d'amortissement de ces titres, indiquent le nombre d'obligations et d'actions à rembourser chaque année.

L'opération du tirage au sort s'effectue publiquement à Bruxelles, en présence du directeur-général de la Trésorerie et de la Dette publique, d'un membre de la Cour des comptes, et d'un délégué du Conseil d'administration de la Grande Compagnie du Luxembourg.

La liste des numéros des titres sortis à chaque tirage est publiée au *Moniteur belge*, et des exemplaires de cette liste sont affichés au local des diverses bourses du pays, ainsi que dans les bureaux des agents du Trésor et des agents du caissier de l'État.

Les titres désignés par le tirage sont remboursés :

A.— Les obligations de 100 francs, par une somme de 125 francs,

B.— Les obligations de 500 francs, — 625 francs,

C.— Les actions privilégiées, au capital de 500 francs, par une somme de 600 francs.

Les obligations et les actions privilégiées qui ont été remboursées, sont anéanties de la même manière que les titres de la Dette publique rachetés pour l'amortissement.

Le tableau ci-après indique, pour l'année 1877, le nombre de titres de chaque catégorie à rembourser, ainsi que le montant des sommes applicables au service des intérêts et de l'amortissement.

NATURE DES TITRES.	NOMBRE de titres à rembourser.	SOMMES APPLICABLES		
		au paiement des intérêts.	à l'amortissement.	TOTAL.
Obligations de 100 francs	600	524,720 .	75,000 .	599,720 .
— de 500 —	526	2,863,850 .	328,750 .	3,192,600 .
Actions privilégiées de 500 francs	24	270,575 .	14,400 .	284,975 .
TOTAUX, ... fr.		3,659,145 .	418,150 .	4,077,295 .

Ces sommes ont fait l'objet des crédits alloués aux articles 16, 17 et 18 du Budget de la Dette publique, exercice 1877, et ont été liquidées par la Cour des comptes.

Les frais relatifs à ce service, pour le même exercice 1877, s'élevaient, au 1^{er} janvier 1878, à la somme de fr. 2,673 50 c^s, qui a été imputée sur le crédit ouvert à l'article 22 du Budget précité.

TROISIÈME PARTIE.

NATURE DES PENSIONS A CHARGE DU TRÉSOR ,

et

LOIS EN VERTU DESQUELLES CES PENSIONS SONT ACCORDÉES.

- a. *Pensions civiles et autres accordées avant 1830.* — Lois des 22 février et 14 septembre 1814, et des 21 août et 29 septembre 1815.
- b. *Pensions civiles.* — Arrêté du Gouvernement provisoire du 6 novembre 1830 (*Bull. offic. n° 30*) et loi du 11 avril 1835 (*Bull. offic. n° 24*).
- c. *Pensions militaires.* — Lois des 24 mai 1838 (*Bull. offic. n° 21*), 27 mai 1840 (*Bull. offic. n° 29*), 25 février 1842 (*Bull. offic. n° 5*), 19 mai 1845 (*Bull. offic. n° 8*), 10 mars 1847 (*Bull. offic. n° 5*), 27 mai 1856 (*Bull. offic. n° 43*), 4 juillet 1860 (*Bull. offic. n° 27*) et 19 janvier 1870 (*Bull. offic. n° 2*).
- d. *Pensions de l'ordre de Léopold.* — Loi du 11 juillet 1832 (*Bull. offic. n° 52*).
- e. *Pensions de militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas.* — Loi du 15 avril 1815 (*Staats-Blad n° 3*).
- f. *Secours sur le fonds dit de Waterloo.* — Arrêté du Régent, en date du 12 juillet 1831, assimilant aux pensions militaires les gratifications ou secours sur ce fonds.
- g. *Pensions civiles et ecclésiastiques.* — Lois des 21 juillet 1844 (*Bull. offic. n° 39*), 17 février 1849 (*Bull. offic. n° 50*), 1^{er} juin 1850 (*Bull. offic. n° 21*), 27 mai 1856 (*Bull. offic. n° 43*), 26 avril 1865 (*Bull. offic. n° 25*) et 25 juillet 1867 (*Bull. offic. n° 29*).

Le tableau ci-joint, n° 27, présente la situation, au 1^{er} janvier 1877 et au 1^{er} janvier 1878, des pensions, traitements d'attente et rentes viagères à charge du Budget de la Dette publique.

En résumant le compte de la Dette publique, on trouve qu'à l'époque

PREMIÈRE PARTIE.			
DETTE ORDINAIRE.			
	CAPITAL PRIMITIF.	CAPITAL AMORTI sous l'ancien régime d'amortissement.	CAPITAL RESTANT.
<i>Rentes créées sans expression de capital</i> fr.	"	"	"
<i>Dette à 2½ p. %</i>	219,959,631 74	"	219,959,631 74
<i>Dette résultant de conversion (loi du 21 mars 1844, rente 4½ p. %)</i> . . .	84,541,632 "	35,328,650 73	(1) 49,013,001 27
<i>Emprunt de 84,656,000 francs (rente 4½ p. %)</i>	84,656,000 "	17,147,500 "	(1) 67,508,500 "
<i>Partie de la dette de 157,615,500 francs, créée en 1855 (rente 4½ p. %)</i> .	23,862,027 29	2,446,286 50	(1) 21,415,740 79
<i>Partie de l'emprunt de 45,000,000 de francs, créé en 1860 (rente 4½ p. %)</i> .	23,700,000 "	1,057,954 67	(1) 22,662,045 33
<i>Rentes 5 p. % à titre d'indemnités du chef des servitudes militaires</i> . .	1,409,634 95	"	1,409,634 95
<i>Dette flottante. (Bons du Trésor restant à rembourser sur les émissions des années 1847 et 1853.)</i>	2,000 "	"	2,000 "
<i>Idem. (Bons du Trésor émis en 1875 et 1877.)</i>	35,650,000 "	"	35,650,000 "
Fr.	473,580,925 98	55,960,371 90	417,620,554 08
DEUXIÈME PARTIE.			
DETTE EXTRAORDINAIRE,			
<i>créée pour construction de chemins de fer, routes, canaux, etc.</i>			
<i>Dette résultant de la conversion de l'emprunt de fr. 1,481,481 48 c, et de 10,000,000 de francs de la dette flottante</i>	11,101,200 "	4,650,019 05	(1) 6,451,180 95
<i>Restant de la dette de 157,615,500 francs, créée en 1855 (rente 4½ p. %)</i> .	133,753,272 71	13,712,113 50	(1) 120,041,159 21
<i>Dette de 24,582,000 francs, résultant de conversion (loi du 28 mai 1856), et un capital de 21,500,000 francs, restant de l'emprunt de 45,000,000 de francs, créé en 1860 (rente 4½ p. %)</i>	45,082,000 "	2,448,645 33	(1) 43,233,354 67
<i>Emprunt de 59,525,000 francs, créé en 1865 (rente 4½ p. %)</i>	59,525,000 "	744,000 "	(2) 58,581,000 "
<i>Emprunt de 58,540,000 francs, créé en 1867, et dettes réunies à cet emprunt en 1869, 1870 et 1871 (rente 4½ p. %)</i>	77,763,300 "	127,200 "	(2) 77,636,100 "
<i>Emprunt de 51,000,000 de francs contracté en 1871, et dettes ajoutées à cet emprunt en 1876 et 1877 (rente 4 p. %)</i>	137,371,500 "	"	137,371,500 "
<i>Emprunt de 506,859,000 francs, négocié en 1873, 1874 et 1876 (rente 5 p. %)</i>	506,859,000 "	"	506,859,000 "
Fr.	771,855,272 71	21,681,977 88	750,173,294 83
Intérêts afférents à l'année 1877, des obligations de 100 francs de la Grande Compagnie du Luxembourg			
— — — des obligations de 500 francs	idem		
— — — des actions privilégiées	idem		
Fr.			
TROISIÈME PARTIE.			
<i>Pensions de toute nature.</i>	8,054,283 "		
<i>Traitements d'attente et rentes viagères</i>	1,560 08		
Fr.	8,055,843 08		

du 1^{er} janvier 1878 il présentait les résultats suivants :

RESTE A PAYER sur ce capital.	CAPITAL AMORTI. (Nouveau régime d'amortissement.)	RESTE A AMORTIR.	OBSERVATIONS.
530,598 14	"	"	(1) Capital restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869. (Loi du 12 juin 1869.)
5,498,990 78	"	219,959,631 74	
2,205,585 06	88,368 75	48,924,652 52	
3,037,882 50	25,500 "	67,485,000 "	
963,708 54	26,059 79	21,389,701 "	
1,010,702 04	16,853 35	22,645,192 "	
42,287 74	"	1,409,634 95	
"	"	2,000 "	
644,750 "	"	35,650,000 "	
13,793,594 60	156,761 87	417,463,792 21	
290,305 14	11,651 25	6,439,549 70	(1) Capital restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869. (Loi du 12 juin 1869.)
5,401,852 16	145,960 21	110,895,199 "	
1,945,500 06	32,146 67	43,201,208 "	(2) Capital restant en circulation au 1 ^{er} novembre 1870. (Arrêté royal du 31 octobre 1870, pris en conformité de l'article 2 de la loi du 12 juin 1869.)
2,636,145 "	"	58,581,000 "	
3,493,624 50	57,900 "	77,578,200 "	
5,494,860 "	1,595,160 44	135,778,339 56	
9,205,770 "	1,192,226 42	305,666,773 58	
28,468,055 76	3,033,024 99	747,140,269 84	
524,720 "			
2,863,850 "			
270,575 "			
32,127,200 76			

(406)

ANNEXES

AU COMPTE DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1877.



TABLEAU N° 1.

DETTE PUBLIQUE. — DETTE DE FR. 219,959,631

dérivant de l'exécution des §§ 2 à 6 de l'article 63 du traité

MONTANT DU CAPITAL DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1876.	
	1 ^{er} JUILLET 1876.	1 ^{er} JANVIER 1877.
Capital des obligations au porteur	40,316,600 »	50,447,000 »
— des inscriptions nominatives et des récépissés fractionnaires.	170,643,031 74	169,512,631 74
	210,959,631 74	219,959,631 74
Capital amorti	»	»
TOTAUX. fr.	210,959,631 74	219,959,631 74

MONTANT DES INTÉRÊTS DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1876.	
	1 ^{er} JUILLET 1876.	1 ^{er} JANVIER 1877.
6 mois d'intérêt des obligations au porteur.	616,457 50	630,587 50
— des inscriptions nominatives et des récépissés fractionnaires.	2,133,037 89	2,118,907 89
TOTAUX. fr.	2,749,495 39	2,749,495 39

74 C^s DE CAPITAL, A 2 1/2 POUR CENT L'AN,

conclu avec le Gouvernement des Pays-Bas, le 5 novembre 1842.

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1877.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} JUILLET 1877.	1 ^{er} JANVIER 1878	
49,723,800 .	51,217,200 .	Aucune somme provenant des fonds d'amortissement non employés des dettes à 4 1/2 et à 4 p. o/o n'a été appliquée au rachat de la dette à 2 1/2 p. o/o.
170,233,851 74	168,742,431 74	
219,959,631 74	219,959,631 74	
.	.	
219,959,631 74	219,959,631 74	

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1877.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} JUILLET 1877.	1 ^{er} JANVIER 1878	
621,547 50	640,215 .	
2,127,947 89	2,109,280 39	
2,749,495 39	2,749,495 39	

TABLEAU N° 2.

DETTE PUBLIQUE — DETTE DE Fr. 219,959,631

*dérivant de l'exécution des §§ 2 à 6 de l'article 63 du traité*SITUATION, AU 1^{er} JANVIER 1878, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1876.	
	Service du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1876.	
	Loi du 32 décembre 1875, chap. 1 ^{er} , art. 1 et 16	
	Intérêts. Fr. 5,498,990 78	Frais. Crédit ordinaire . fr. 4,501 » — extraordinaire. 10,000 » Ensemble . fr. 14,501 »
Intérêts	5,498,990 78	•
Commission de paiement des intérêts à Paris	•	3,000 09
Frais divers	•	1,096 50
TOTAL fr.	5,498,990 78	4,097 49
Sommes disponibles fr.	•	10,402 51

74 C. DE CAPITAL, A 2 1/2 POUR CENT L'AN,

conclu avec le Gouvernement des Pays-Bas, le 5 novembre 1842.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1876 ET 1877.

EXERCICE 1877. — Service du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1877.		OBSERVATIONS.
Loi du 26 décembre 1876, chap. 1 ^{er} , art. 1 et 22.		
Intérêts. Fr. 5,408,990 78	Frais. Fr. 5,000 .	
5,408,990 78 .	.	
.	.	
.	676 20	
5,408,990 78	676 20	
"	4,523 80	

TABLEAU N° 3.

DETTE PUBLIQUE. — DETTE DE 95,442,832

créée avec jouissance du 1^{er} novembre 1844, et résultant

MONTANT DU CAPITAL DE LA DETTE,

	ANNÉE 1876.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
Capital des obligations au porteur	37,515,000 »	37,752,000 »
— des inscriptions nominatives	17,851,182 22	17,612,182 22
	55,366,182 22	55,364,182 22
Capital amorti au 1 ^{er} mai 1869 (ancien régime d'amortissement).	30,978,640 78	30,978,640 78
— amorti depuis le 1 ^{er} mai 1869 (nouveau régime d'amortissement)	100,000 »	100,000 »
TOTAUX. fr.	95,442,832 »	95,442,832 »

MONTANT DES INTÉRÊTS DE LA DETTE,

	ANNÉE 1876.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
6 mois d'intérêt des obligations au porteur	844,042 50	849,420 »
— des inscriptions nominatives	401,651 60	398,274 10
	1,245,694 10	1,245,694 10
6 mois d'intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} mai 1869.	2,250 »	2,250 »
TOTAUX. fr.	1,247,944 10	1,247,944 10

FRANCS DE CAPITAL, A 4 1/2 POUR CENT L'AN,

de la conversion autorisée par la loi du 21 mars 1844.

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1877.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	
58,610,500 .	58,687,500 .	
16,744,682 22	16,676,682 22	
55,364,182 22	55,364,182 22	
30,078,640 78	30,078,640 78	
100,000 .	100,000 .	
95,442,832 .	95,442,832 .	

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1877.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	
868,038 75	870,468 75	
376,755 35	375,225 35	
1,245,604 10	1,245,604 10	
2,250 .	2,250 .	
1,247,044 10	1,247,044 10	

Les intérêts du capital amorti au 1^{er} mai 1869 ne sont plus comptés au profit de l'amortissement.
(Loi du 12 juin 1869)

TABLEAU N° 4.

DETTE PUBLIQUE. — DETTE DE 93,442,832

créée avec jouissance du 1^{er} novembre 1844, et résultant

SITUATION DU FONDS

TERMES D'AMORTISSEMENT. — Semestre au	FONDS D'AMORTISSEMENT.
	ANNÉES 1844 A 1875. Dotation de l'amortissement Intérêt du capital amorti ANNÉE 1876. 1^{er} mai 1876 { 1/4 p. 0/0 de fr. 54,464,182 22 c., capital de la dette restant en circulation au 1^{er} mai 1869 (art. 2 de la loi du 12 juin 1869, <i>Moniteur</i> n° 164). 6 mois d'intérêt du capital amorti (nouveau régime d'amortissement) : 2 1/4 p. 0/0 de 100,000 francs — 1^{er} novembre 1876 { 1/4 p. 0/0 de fr. 55,464,182 22 c., capital de la dette restant en circulation au 1^{er} mai 1869. 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. 0/0 de 100,000 francs ANNÉE 1877. 1^{er} mai 1877 { 1/4 p. 0/0 de fr. 55,464,182 22 c., capital de la dette restant en circulation au 1^{er} mai 1869. 6 mois d'intérêt du capital amorti (nouveau régime d'amortissement) : 2 1/4 p. 0/0 de 100,000 francs — 1^{er} novembre 1877 { 1/4 p. 0/0 de fr. 55,464,182 22 c., capital de la dette restant en circulation au 1^{er} mai 1869. 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. 0/0 de 100,000 francs TOTAUX. fr.

FRANCS DE CAPITAL, A 4 1/2 POUR CENT L'AN,

de la conversion autorisée par la loi du 21 mars 1844.

D'AMORTISSEMENT.

MONTANT du FONDS d'amortissement.	SOMMES employées à L'AMORTISSEMENT.	CAPITAL NOMINAL amorti AU MOYEN DES SOMMES ci-contre.	SOMMES non employées à cause de l'élévation du cours au-dessus du pair, et qui ont été versées au Trésor.	Observations.
25,192,128 38 19,818,889 99	39,150,815 86	40,078,649 78	5,860,202 51	
43,011,018 37				
158,660 45	,	»	281,820 91	
2,250 »				
158,660 46	,	»	281,820 91	
2,250 »				
158,660 45	,	»	281,820 91	
2,250 »				
158,660 46	,	»	281,820 91	
2,250 »				
45,574,660 19	39,150,815 86	40,078,649 78	6,423,844 33	

SITUATION, AU 1^{er} JANVIER 1878, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1876.	
	Service du 1 ^{er} novembre 1875 au 31 octobre 1876.	
	Loi du 22 décembre 1875, chap. 1 ^{er} , art. 4 et 10.	
	Intérêts et amortissement. Fr. 2,773,209 11	Frais. Fr. 8,000 • (1)
Intérêts	2,491,388 20	•
Amortissement	281,820 91	•
Commission de paiement des intérêts à Paris	•	2,986 60
Courtage relatif à l'amortissement.	•	•
Transport d'espèces et frais divers.	•	2,680 10
Totaux. fr.	2,773,209 11	5,666 70
Sommes disponibles. fr.	•	2,333 30

FRANCS DE CAPITAL, A 4 1/2 POUR CENT L'AN,

de la conversion autorisée par la loi du 21 mars 1844.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1876 ET 1877.

EXERCICE 1877.		OBSERVATIONS.
Service du 1 ^{er} novembre 1876 au 31 octobre 1877.		
Loi du 26 décembre 1876, chap. 1 ^{er} , art. 7 et 22.		
Intérêts et amortissement. Fr. 2,775,209 11	Frais. Fr. 7,000 " (1)	
2,491,388 20	"	(1) Part afférente à la susdite dette dans le crédit porté au Budget pour <i>frais relatifs aux dettes</i> à 4 1/2 p. 0/0.
281,820 91	"	
"	"	
"	"	
"	1,402 95	
2,775,209 11	1,402 95	
"	5,597 07	

TABLEAU N° 6.

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 84,656,000

créé avec jouissance

MONTANT DU CAPITAL DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1876.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
Capital des obligations au porteur	39,281,750 »	39,883,500 »
— des inscriptions nominatives	28,201,250 »	27,619,500 »
	67,483,000 »	67,483,000 »
Capital amorti au 1 ^{er} mai 1869 (ancien régime d'amortissement)	17,147,500 »	17,147,500 »
— amorti depuis le 1 ^{er} mai 1869 (nouveau régime d'amortissement)	25,500 »	25,500 »
TOTAUX fr.	84,656,000 »	85,656,000 »

MONTANT DES INTÉRÊTS DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1876.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
6 mois d'intérêt des obligations au porteur	883,839 37 ^s	896,928 75
— des inscriptions nominatives.	634,528 12 ^s	621,438 75
	1,518,367 50	1,518,367 50
6 mois d'intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} mai 1869.	573 75	573 75
TOTAUX. fr.	1,518,941 25	1,518,941 25

FRANCS DE CAPITAL, A 4 1/2 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} mai 1844.

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1877.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	
59,631,500 .	59,470,750 .	
27,851,500 .	28,006,250 .	
67,483,000 .	67,483,000 .	
17,147,500 .	17,147,500 .	
25,500 .	25,500 .	
84,056,000 .	84,056,000 .	

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1877.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	
891,708 75	888,226 87 ⁵	
626,658 75	650,140 62 ⁵	
1,518,367 50	1,518,367 50	
573 75	573 75	Les intérêts du capital amorti au 1 ^{er} mai 1869 ne sont plus comptés au profit de l'amortissement.
1,518,941 25	1,518,941 25	

SITUATION DU FONDS

TERMES D'AMORTISSEMENT. — Semestre au	FONDS D'AMORTISSEMENT.	MONTANT du FONDS d'amortissement.
	ANNÉES 1843 A 1875.	
	Dotation de l'amortissement	12,776,026 25
	Intérêt du capital amorti	8,368,301 27 ^s
		21,144,327 52 ^s
	ANNÉE 1876.	
1 ^{er} mai 1876.	1/4 p. 0/0 de 67,508,500 francs, capital de l'emprunt restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869 (art. 2 de la loi du 12 juin 1869)	168,771 25
	6 mois d'intérêt du capital amorti sous le nouveau régime d'amortisse- ment : 2 1/4 p. 0/0 de 25,500 francs	573 75
1 ^{er} novembre 1876.	1/4 p. 0/0 de 67,508,500 francs, capital de l'emprunt restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869	168,771 25
	6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. 0/0 de 25,500 francs.	573 75
		338,690 »
	ANNÉE 1877.	
1 ^{er} mai 1877.	1/4 p. 0/0 de 67,508,500 francs, capital de l'emprunt restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869	168,771 25
	6 mois d'intérêt du capital amorti (nouveau régime d'amortissement) : 2 1/4 p. 0/0 de 25,500 francs	573 75
1 ^{er} novembre 1877.	1/4 p. 0/0 de 67,508,500 francs, capital de l'emprunt restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869	168,771 25
	6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. 0/0 de 25,500 francs	573 75
		338,690 »
	TOTAUX. fr.	21,821,707 52^s

FRANCS DE CAPITAL, A 4 1/2 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} mai 1844.

D'AMORTISSEMENT.

SOMMES EMPLOYEES A LA RÉDUCTION de		CAPITAL NOMINAL amorti, pour l'emprunt, AU MOYEN DES SOMMES ci-contre.	SOMMES non employées à cause de l'élévation du cours au-dessus du pair, et qui ont été versées au Trésor.	Observations.
LA DETTE FLOTTANTE. (Loi du 22 mars 1844.)	L'EMPRUNT.			
493,826 67	16,683,288 77 ⁵	17,173,000 »	3,967,212 08	
»	»	»	338,690 »	
»	»	»	338,690 »	
493,826 67	16,683,288 77 ⁵	17,173,000 »	4,644,592 08	

SITUATION, AU 1^{er} JANVIER 1878, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1876.	
	Service du 1 ^{er} novembre 1875 au 31 octobre 1876.	
	Loi du 22 décembre 1875, chap. I ^{er} , art. 4 et 16.	
	Intérêts et amortissement. Fr. 3,375,425 »	Frais. Fr. 8,000 » (1)
Intérêts.	3,030,735 »	»
Amortissement.	338,690 »	»
Commission de paiement des intérêts à Paris	»	2,681 01
Courtage relatif à l'amortissement.	»	»
Transport d'espèces et frais divers	»	1,168 50
TOTAUX. fr.	3,375,425 »	3,849 51
Sommes disponibles. fr.	»	4,150 49

FRANCS DE CAPITAL, A 4 %, POUR CENT L'AN,

du 1^{er} mai 1844.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1876 ET 1877.

EXERCICE 1877.		OBSERVATIONS.
Service du 1 ^{er} novembre 1876 au 31 octobre 1877.		
Loi du 26 décembre 1876, chap. 1 ^{er} , art. 2 et 22.		
Intérêts et amortissement.	Frais.	
Fr. 3,375,425 »	Fr. 6,000 » (1)	(1) Part afférente au susdit emprunt dans le crédit porté au Budget pour <i>frais relatifs aux dettes à 4 1/2 p. 0/0.</i>
3,036,735 »	»	
358,600 »	»	
»	»	
»	»	
»	136 50	
3,375,425 »	136 50	
»	5,863 50	

TABLEAU N° 0.

DETTE PUBLIQUE. — DETTE DE 157,615,500

crée avec jouissance

MONTANT DU CAPITAL DE LA DETTE,

	ANNÉE 1876.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
Capital des obligations au porteur	76,219,000 "	75,606,100 "
— des inscriptions nominatives.	65,065 000 "	65,678,800 "
	141,284,000 "	141,284,900 "
Capital amorti au 1 ^{er} mai 1869 (ancien régime d'amortissement).	16,158,400 "	16,158,400 "
— amorti depuis le 1 ^{er} mai 1869 (nouveau régime d'amortissement)	172,000 "	172,000 "
TOTAUX. fr.	157,615,500 "	157,615,500 "

MONTANT DES INTÉRÊTS DE LA DETTE,

	ANNÉE 1876.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
6 mois d'intérêt des obligations au porteur.	1,714,947 75	1,701,137 25
— des inscriptions nominatives	1,463,962 50	1,477,773 "
	3,178,910 25	3,178,910 25
6 mois d'intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} mai 1869.	3,870 "	3,870 "
TOTAUX. fr.	3,182,780 25	3,182,780 25

FRANCS DE CAPITAL, A 4 1/2 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} mai 1853.

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1877.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	
76,770,000 .	76,211,600 .	
64,514,000 .	65,073,300 .	
141,284,000 .	141,284,000 .	
16,158,400 .	16,158,400 .	
172,000 .	172,000 .	
137,615,500 .	137,615,300 .	

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1877.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	
1,727,345 25	1,714,761 .	
1,451,565 .	1,464,149 25	
3,178,910 25	3,178,910 25	
3,870 .	3,870 .	Les intérêts du capital amorti au 1 ^{er} mai 1869 ne sont plus comptés au profit de l'amortissement. (Loi du 12 juin 1869.)
3,182,780 25	3,182,780 25	

DETTE PUBLIQUE. — DETTE DE 157,615,300

créée avec jouissance

SITUATION DU FONDS

TERMES D'AMORTISSEMENT. — Semestre au	FONDS D'AMORTISSEMENT.
	ANNÉES 1865 A 1875.
	Dotation de l'amortissement
	Intérêt du capital amorti
	ANNÉE 1876.
1 ^{er} mai 1876.	$\frac{1}{4}$ p. 0/0 de 141,456,900 francs, capital de la dette restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869, (art. 2 de la loi du 12 juin 1869, <i>Moniteur</i> n° 164) 6 mois d'intérêt du capital amorti sous le nouveau régime d'amortissement : $2\frac{1}{4}$ p. 0/0 de 172,000 francs
1 ^{er} novembre 1876.	$\frac{1}{4}$ p. 0/0 de 141,456,900 francs, capital de la dette restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869 . 6 mois d'intérêt du capital amorti : $2\frac{1}{4}$ p. 0/0 de 172,000 francs
	ANNÉE 1877.
1 ^{er} mai 1877.	$\frac{1}{4}$ p. 0/0 de 141,456,900 francs, capital de la dette restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869. . 6 mois d'intérêt du capital amorti sous le nouveau régime d'amortissement : $2\frac{1}{4}$ p. 0/0 de 172,000 francs
1 ^{er} novembre 1877.	$\frac{1}{4}$ p. 0/0 de 141,456,900 francs, capital de la dette restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869. . 6 mois d'intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} mai 1869 : $2\frac{1}{4}$ p. 0/0 de 172,000 francs . .
	TOTAUX. fr.

FRANCS DE CAPITAL, A 4 1/2 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} mai 1853.

D'AMORTISSEMENT.

MONTANT du FONDS d'amortissement.	SOMMES employées à L'AMORTISSEMENT.	CAPITAL NOMINAL amorti AU MOYEN DES SOMMES ci-contre.	SOMMES non employées à cause de l'élévation du cours au-dessus du pair, et qui ont été versées au Trésor.	Observations.
17,206,573 25 5,705,154 »	16,164,667 28	16,530,400 »	6,747,059 97	
22,911,727 25				
353,642 25				
3,870 »	»	»	715,024 50	
353,642 25				
3,870 »				
353,642 25				
3,870 »	»	»	715,024 50	
353,642 25				
3,870 »				
24,341,776 25	16,164,667 28	16,530,400 »	8,177,108 97	

SITUATION, AU 1^{er} JANVIER 1878, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1876.	
	Service du 1 ^{er} novembre 1875 au 31 octobre 1876.	
	Loi du 22 décembre 1875, chap. I ^{er} , art. 4 et 16.	
	Intérêts et amortissement. FR. 7,072,845 »	Frais. FR. 13,000 • (1)
Intérêts	6,357,820 50	»
Amortissement	715,024 50	»
Commission de paiement des intérêts à Paris	»	5,301 15
Courtage relatif à l'amortissement	»	»
Transport d'espèces et frais divers.	»	1,523 »
TOTAUX. fr.	7,072,845 »	6,824 15
Sommes disponibles. fr.	»	6,575 85

FRANCS DE CAPITAL, A 4 1/2 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} mai 1853.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1876 ET 1877.

EXERCICE 1877.		OBSERVATIONS.
Service du 1 ^{er} novembre 1876 au 31 octobre 1877.		
Loi du 26 décembre 1876, chap. 1 ^{er} , art. 7 et 22.		
Intérêts et amortissement.	Frais.	
Fr. 7,072,845 »	Fr. 18,000 » (*)	(*) Part afférente à la susdite dette dans le crédit porté au Budget pour frais relatifs aux dettes à 4 1/2 p. %.
6,557,820 50	»	
715,024 50	»	
»	»	
»	»	
»	206 25	
7,072,845 »	206 25	
»	17,798 75	

DETTE PUBLIQUE. — DETTE DE 24,382,000

créée avec jouissance

ET EMPRUNT DE 43,000,000 DE FRANCS DE CAPITAL, A 4 1/2

MONTANT DU CAPITAL, A

	ANNÉE 1876.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
Capital des obligations au porteur	57,478,700 "	57,715,500 "
— des inscriptions nominatives	28,367,700 "	28,130,000 "
	65,846,400 "	65,846,400 "
Capital amorti au 1 ^{er} mai 1869 (ancien régime d'amortissement)	3,486,600 "	3,486,600 "
— amorti depuis le 1 ^{er} mai 1869 (nouveau régime d'amortissement)	40,000 "	40,000 "
TOTAUX. fr.	69,382,000 "	69,382,000 "

MONTANT DES INTÉRÊTS, A

	ANNÉE 1876.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
6 mois d'intérêt des obligations au porteur	843,270 75	848,508 75
— des inscriptions nominatives	658,273 25	652,945 25
	1,481,544 "	1,481,544 "
6 mois d'intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} mai 1869	1,102 50	1,102 50
TOTAUX. fr.	1,482,646 50	1,482,646 50

FRANCS DE CAPITAL, A 4 1/2 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} novembre 1857,POUR CENT L'AN, RÉUNI A CETTE DETTE LE 1^{er} NOVEMBRE 1859.

DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1877.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	
37,646,009 »	37,078,000 »	
28,200,400 »	28,768,400 »	
65,846,400 »	65,846,400 »	
3,486,600 »	3,486,600 »	
49,000 »	49,000 »	
69,582,000 »	69,582,000 »	

DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1877.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	
847,035 »	854,255 »	
654,500 »	647,289 »	
1,481,544 »	1,481,544 »	
1,102 50	1,102 50	
1,482,646 50	1,482,646 50	

Les intérêts du capital amorti au 1^{er} mai 1869 ne sont plus comptés au profit de l'amortissement.
(Loi du 12 juin 1869.)

DETTE PUBLIQUE. — DETTE DE 24,382,000

créée avec jouissance

ET EMPRUNT DE 45,000,000 DE FRANCS DE CAPITAL, 4 1/2

SITUATION DU FONDS

TERMES D'AMORTISSEMENT. — Semestre au	FONDS D'AMORTISSEMENT.
	ANNÉES 1868 A 1875. Dotation de l'amortissement Intérêt du capital amorti ANNÉE 1876. 1^{er} mai 1876. { 1/4 p. 0/0 du capital de 65,895,400 francs, restant en circulation au 1^{er} mai 1869 (art. 2 de la loi du 12 juin 1869, <i>Moniteur</i> n° 164). 6 mois d'intérêt du capital amorti depuis le 1^{er} mai 1869 (nouveau régime d'amortissement) : 2 1/4 p. 0/0 de 49,000 francs ANNÉE 1877. 1^{er} novembre 1876. { 1/4 p. 0/0 du capital de 65,895,400 francs, restant en circulation au 1^{er} mai 1869 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. 0/0 de 49,000 francs. ANNÉE 1877. 1^{er} mai 1877. { 1/4 p. 0/0 du capital de 65,895,400 francs, restant en circulation au 1^{er} mai 1869 6 mois d'intérêt du capital amorti depuis le 1^{er} mai 1869 : 2 1/4 p. 0/0 de 49,000 francs ANNÉE 1877. 1^{er} novembre 1877. { 1/4 p. 0/0 du capital de 65,895,400 francs, restant en circulation au 1^{er} mai 1869 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. 0/0 de 49,000 francs. TOTAUX. fr.

FRANCS DE CAPITAL, A 4 1/2 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} novembre 1857,POUR CENT L'AN, RÉUNI A CETTE DETTE LE 1^{er} NOVEMBRE 1859.

D'AMORTISSEMENT.

MONTANT du FONDS d'amortissement.	SOMMES employées A L'AMORTISSEMENT.	CAPITAL NOMINAL amorti AU MOYEN DES SOMMES ci-contre.	SOMMES non employées à cause de l'élévation du cours au-dessus du pair, et qui ont été versées au Trésor.	Observations.
5,568,565 50 836,455 »	3,543,410 38	3,535,600 »	2,861,588 12	
6,404,998 50				
164,738 50				
1,102 50	»	»	331,682 »	
164,738 50				
1,102 50				
164,738 50				
1,102 50	»	»	331,682 »	
164,738 50				
1,102 50				
7,068,362 50	3,543,410 38	3,535,600 »	5,524,952 12	

DETTE PUBLIQUE. — DETTE DE FR. 24,582,000

créée avec jouissance

ET EMPRUNT DE 43,000,000 DE FRANCS DE CAPITAL, A 4 %.

SITUATION, AU 1^{er} JANVIER 1878, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1876.	
	Service du 1 ^{er} novembre 1875 au 31 octobre 1876.	
	Loi du 22 décembre 1875, chap. 1 ^{er} , art. 4 et 16.	
	Intérêts et amortissement. Fr. 5,294,770 .	Frais. Fr. 7,000 . (1)
Intérêts	2,965,088 "	"
Amortissement	551,682 "	"
Commission de paiement des intérêts à Paris	"	1,955 86
Courtage relatif à l'amortissement	"	"
Transport d'espèces et frais divers	"	1,047 50
TOTAUX fr.	5,294,770 "	2,983 56
Sommes disponibles fr.	"	4,016 04

FRANCS DE CAPITAL, A 4 1/2 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} novembre 1857,

POUR CENT L'AN, RÉUNI A CETTE DETTE LE 1^{er} NOVEMBRE 1859.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1876 ET 1877.

EXERCICE 1877.		OBSERVATIONS.
Service du 1 ^{er} novembre 1876 au 31 octobre 1877.		
Loi du 26 décembre 1876, chap. 1 ^{er} , art. 7 et 22.		
Intérêts et amortissement.	Frais.	
Fr. 5,294,770 .	Fr. 10,000 . (1)	
2,965,088 .	"	(1) Part afférente aux susdites dettes dans le crédit porté au Budget pour frais relatifs aux dettes à 1 1/2 p. 100.
551,682 .	"	
"	"	
"	"	
"	414 .	
5,294,770 .	414 .	
"	9,586 .	

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 59,525,000

créé avec jouissance

MONTANT DU CAPITAL DE L'EMPRUNT.

	ANNÉE 1876.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
Capital des obligations au porteur	34,001,200 »	33,605,200 »
— des inscriptions nominatives	24,489,800 »	24,887,800 »
	58,581,000 »	58,581,000 »
Capital amorti au 1 ^{er} novembre 1870 (ancien régime d'amortissement)	744,000 »	744,000 »
TOTAUX fr.	59,325,000 »	59,325,000 »

MONTANT DES INTÉRÊTS DE L'EMPRUNT.

	ANNÉE 1876.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
6 mois d'intérêt des obligations au porteur	767,052 »	758,097 »
— des inscriptions nominatives	551,020 50	550,075 50
	1,318,072 50	1,318,072 50
6 mois d'intérêt du capital amorti	(1) »	(1) »
TOTAUX fr.	1,318,072 50	1,318,072 50

FRANCS DE CAPITAL, A 4 1/2 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} mai 1865,

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1877.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	
55,501,500 "	55,080,100 "	
25,070,500 "	25,500,900 "	
58,581,000 "	58,581,000 "	
744,000 "	744,000 "	
59,525,000 "	59,525,000 "	

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1877.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	
755,785 75	744,502 25	
564,288 75	575,770 25	
1,318,072 50	1,318,072 50	
(¹) "	(¹) "	(¹) Les intérêts du capital amorti au 1 ^{er} novembre 1870 ne sont plus comptés au profit de l'amortissement (Arrêté royal du 31 octobre 1870, pris en conformité de l'art. 2 de la loi du 12 juin 1869.)
1,318,072 50	1,318,072 50	

SITUATION DU FONDS

TERMES D'AMORTISSEMENT. <i>Semestre au</i>	FONDS D'AMORTISSEMENT.
	ANNÉES 1866 A 1875. Dotation de l'amortissement Intérêt du capital amorti (ancien régime d'amortissement) ANNÉE 1876. 1^{er} mai 1876 . . . 3/4 p. 0/0 du capital de 58,581,000 francs, restant en circulation au 1^{er} novembre 1870 (nouveau régime d'amortissement) (1) — 1^{er} novembre 1876. 1/4 p. 0/0 du capital de 58,581,000 francs, restant en circulation au 1^{er} novembre 1870 ANNÉE 1877. 1^{er} mai 1877 . . . 1/2 p. 0/0 du capital de 58,581,000 francs, restant en circulation au 1^{er} novembre 1870 (nouveau régime d'amortissement) (1) — 1^{er} novembre 1877 . 1/4 p. 0/0 du même capital TOTAUX. fr.

FRANCS DE CAPITAL, A 4 1/2 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} mai 1865.

D'AMORTISSEMENT.

MONTANT du FONDS d'amortissement.	SOMMES employées à L'AMORTISSEMENT.	CAPITAL NOMINAL amorti AU MOYEN DES SOMMES ci-contre.	SOMMES non employées à contre de l'élévation du cours au-dessus du pair, et qui ont été versées au Trésor.	Observations.
2,947,650 » 106,038 25	744,422 38	744,000 »	2,309,285 87	(1) Arrêté royal du 31 octobre 1870, pris en con- formité de l'article 2 de la loi du 12 juin 1869.
3,035,708 23				
146,452 50	»	»	292,905 »	
146,432 50				
146,452 50	»	»	292,905 »	
146,452 50				
3,659,518 25	744,422 38	744,000 »	2,895,095 87	

SITUATION, AU 1^{er} JANVIER 1878, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1876.	
	Service du 1 ^{er} novembre 1875 au 31 octobre 1876.	
	Loi du 22 décembre 1875, chap. 1 ^{er} , art. 4 et 16.	
	Intérêts et amortissement. Fr. 2,020,050 »	Frais. Fr. 6,000 » (1)
Intérêts	2,650,145 »	»
Amortissement	292,905 »	»
Commission de payement des intérêts à Paris	»	1,968 90
Courtage relatif à l'amortissement	»	»
Transport d'espèces et frais divers	»	450 »
TOTAL fr	2,920,050 »	2,418 90
Sommes disponibles fr.	»	3,581 01

FRANCS DE CAPITAL, A 4 1/2 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} mai 1865.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1876 ET 1877.

EXERCICE 1877.		OBSERVATIONS.
Service du 1 ^{er} novembre 1876 au 31 octobre 1877.		
Loi du 26 décembre 1876, chap. 1 ^{er} , art. 7 et 22		
Intérêts et amortissement.	Frais.	
FR. 2,929,050 »	FR. 6,000 » (1)	(1) Part afférente au susdit emprunt dans le crédit porté au Budget pour frais relatifs aux dettes à 4 1/2 p. 0/0.
2,656,145 »	»	
292,905 »	»	
»	»	
»	»	
»	»	
2,929,050 »	»	
»	6,000 »	

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 58,540,000

créé avec jouissance

ET DETTES DE MÊME NATURE RÉUNIES A CET EM

MONTANT DU CAPITAL, A

	ANNÉE 1876.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
Capital des obligations au porteur	47,466,000 "	46,575,200 "
— des inscriptions nominatives	30,112,200 "	31,203,000 "
	77,578,200 "	77,578,200 "
Capital amorti au 1 ^{er} novembre 1870	127,200 "	127,200 "
— depuis le 1 ^{er} novembre 1870 (nouveau régime d'amortissement. — Arrêté royal du 31 octobre 1870)	57,900 "	57,900 "
TOTAUX. fr.	77,765,300 "	77,765,300 "

MONTANT DES INTÉRÊTS, A

	ANNÉE 1876.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
6 mois d'intérêt des obligations au porteur	1,067,985 "	1,045,442 "
— des inscriptions nominatives	677,524 50	702,067 50
	1,745,509 50	1,745,509 50
6 mois d'intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} novembre 1870 (1).	1,302 75	1,302 75
TOTAUX. fr.	1,746,812 25	1,746,812 25

FRANCS DE CAPITAL, A 4 1/2 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} novembre 1867,

PRUNT ET ÉMISES AVEC JOUISSANCES ULTÉRIEURES.

DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1877.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	
46,048,600 "	45,491,400 "	
31,529,600 "	32,086,800 "	
77,578,200 "	77,578,200 "	
127,200 "	127,200 "	
57,900 "	57,900 "	
77,763,300 "	77,763,300 "	

DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1877.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	
1,056,035 50	1,023,536 50	
709,416 "	721,935 "	
1,745,509 50	1,745,509 50	
1,302 75	1,302 75	
1,746,812 25	1,746,812 25	

(1) Les intérêts du capital amorti au 1^{er} novembre 1870 ne sont plus comptés au profit de l'amortissement. (Arrêté royal du 31 octobre 1870, pris en conformité de l'article 2 de la loi du 12 juin 1869)

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 58.540,000

créé avec jouissance

ET DETTES DE MÊME NATURE RÉUNIES A CET EM

SITUATION DU FONDS

TERMES D'AMORTISSEMENT. — Semestre au	FONDS D'AMORTISSEMENT.
	ANNÉES 1869 A 1875.
	Dotation de l'amortissement
	Intérêt du capital amorti
	ANNÉE 1876.
1 ^{er} mai 1876.	1 ^o 1/4 p. 0/0 de 61,862,800 francs, capital restant en circulation au 1 ^{er} novembre 1870, de l'emprunt de 58,540,000 francs et des dettes de 2,450,000 francs et de 1,000,000 de francs réunis (nouveau régime d'amortissement) (1) fr. 154,637 »
	2 ^o 6 mois d'intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} novembre 1870 : 2 1/4 p. 0/0 de 57,900 francs 4,302 75
	3 ^o 1/4 p. 0/0 de 15,775,500 francs; capital émis en vertu de l'article 2 de la loi du 25 février 1871 (<i>Moniteur</i> n° 56) 39,455 25
1 ^{er} novembre 1876.	1 ^o 1/4 p. 0/0 de 61,862,800 francs, capital restant en circulation au 1 ^{er} novembre 1870 de l'emprunt et des dettes ci-dessus mentionnés fr. 154,637 »
	2 ^o 6 mois d'intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} novembre 1870 : 2 1/4 p. 0/0 de 57,900 francs 4,302 75
	3 ^o 1/4 p. 0/0 de 15,775,500 francs, capital émis en vertu de l'article 2 de la loi du 25 février 1871. 39,455 25
	ANNÉE 1877.
1 ^{er} mai 1877.	1 ^o 1/4 p. 0/0 de 61,862,800 francs, capital restant en circulation au 1 ^{er} novembre 1870, de l'emprunt de 58,540,000 francs et des dettes de 2,450,000 francs et de 1,000,000 de francs réunis (nouveau régime d'amortissement) (1) fr. 154,637 »
	2 ^o 6 mois d'intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} novembre 1870 : 2 1/4 p. 0/0 de 57,900 francs 4,302 75
	3 ^o 1/4 p. 0/0 de 15,775,500 francs, capital émis en vertu de l'article 2 de la loi du 25 février 1871 (<i>Moniteur</i> n° 56) 39,455 25
1 ^{er} novembre 1877.	1 ^o 1/4 p. 0/0 de 61,862,800 francs, capital restant en circulation au 1 ^{er} novembre 1870, de l'emprunt et des dettes ci-dessus mentionnés. fr. 154,637 »
	2 ^o 6 mois d'intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} novembre 1870 : 2 1/4 p. 0/0 de 57,900 francs 4,302 75
	3 ^o 1/4 p. 0/0 de 15,775,500 francs, capital émis en vertu de l'article 2 de la loi du 25 février 1871. 39,455 25
	TOTAUX. fr.

FRANCS DE CAPITAL, A 4 1/2 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} novembre 1867,

PRUNT ET ÉMISES AVEC JOUISSANCES ULTÉRIEURES.

D'AMORTISSEMENT.

MONTANT du FONDS d'amortissement.	SOMMES employées à L'AMORTISSEMENT.	CAPITAL NOMINAL amorti AU MOYEN DES SOMMES ci-contre.	SOMMES non employées à cause de l'élévation du cours au-dessus du pair, et qui ont été versées au Trésor.	Observations.
2,541,495 25 15,284 »	185,240 05	185,100 »	2,569,537 20	1) Arrêté royal du 30 octobre 1870, pris en conformité de l'article 2 de la loi du 12 juin 1869.
2,534,777 25				
195,595 »			390,786 »	
195,595 »				
195,595 »			390,786 »	
195,595 »				
3,536,349 25	185,240 05	185,100 »	3,151,109 20	

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 58,540,000

créé avec jouissance

ET DETTES DE MÊME NATURE RÉUNIES A CET EM

SITUATION, AU 1^{er} JANVIER 1878, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1876.	
	Service du 1 ^{er} novembre 1875 au 31 octobre 1876.	
	Loi du 22 décembre 1875, chap. 1 ^{er} , art. 4 et 16.	
	Intérêts et amortissement. FR. 3,886,315 »	Frais. FR. 7,500 » (*)
Intérêts.	3,491,019 »	»
Amortissement.	390,786 »	»
Commission de paiement des intérêts à Paris	»	2,928 41
Courtage relatif à l'amortissement.	»	»
Transport d'espèces et frais divers.	»	600 »
TOTAUX. fr.	3,881,805 »	3,528 41
Sommes disponibles fr.	4,510 »	3,971 59

FRANCS DE CAPITAL, A 4 1/2 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} novembre 1867,

PRUNT ET ÉMISES AVEC JOUISSANCES ULTÉRIEURES.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1876 ET 1877.

EXERCICE 1877.		OBSERVATIONS.
Service du 1 ^{er} novembre 1876 au 31 octobre 1877.		
Loi du 26 décembre 1876, chap. 1 ^{er} , art. 7 et 22.		
Intérêts et amortissement.	Frais.	
Fr. 3,886,315 "	Fr 7,000 " (1)	(1) Part afférente à l'emprunt et aux dettes ci-dessus désignées dans le crédit porté au Budget pour <i>frais relatifs aux dettes</i> à 4 1/2 p. 0/0.
3,401,019 "	"	
300,786 "	"	
"	"	
"	"	
"	"	
3,881,80 "	"	
4,510 "	7,000 "	

TABLEAU N° 21.

DETTE PUBLIQUE. — 1^o EMPRUNT DE 51,000,000*contracté avec jouissance*2^o DETTES DE MÊME NATURE AJOUTÉES A CET EMPRUNT ET ÉMISES

MONTANT DU CAPITAL,

	ANNÉE 1876.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
Capital des obligations au porteur	22,911,500 "	24,604,500 "
— des inscriptions nominatives.	27,282,900 "	32,200,400 "
	50,194,400 "	56,894,900 "
Capital amorti	805,600 "	948,600 "
TOTAUX fr.	51,000,000 "	57,843,500 "

MONTANT DES INTÉRÊTS

	ANNÉE 1876.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
6 mois d'intérêt des obligations au porteur.	458,250 "	492,000 "
— des inscriptions nominatives.	545,658 "	645,808 "
	1,003,888 "	1,137,898 "
Intérêts <i>prorata</i> bonifiés à la Société anonyme de construction de chemins de fer. (Convention-loi des 25 avril-3 juin 1870).	"	"
Intérêt du capital amorti	16,112 "	18,972 "
TOTAUX fr.	1,020,000 "	1,156,870 "

DE FRANCS DE CAPITAL, A 4 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} août 1874,AVEC JOUISSANCE DU 1^{er} MAI 1876 ET JOUISSANCES ULTÉRIEURES.

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1877.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	
40,459,800 "	111,615,500 "	
22,605,500 "	24,498,000 "	
65,065,500 "	136,111,500 "	
1,095,500 "	1,260,000 "	
64,158,800 "	137,571,500 "	

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1877.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	
809,196 "	2,252,270 "	
452,110 "	489,960 "	
1,261,500 "	2,722,250 "	
"	(²) 15,796 "	⁽¹⁾ Sur un capital nominal de 789,800 francs à 4 p. %, délivré avec jouissance du 1 ^{er} novembre 1877 et pour lequel l'intérêt était dû à partir du 1 ^{er} mai précédent. ⁽²⁾ Cette somme de 15,796 francs a été comprise dans un crédit de 216,212 francs qui a été alloué par l'art. 1 ^{er} de la loi du 5 juin 1878 (<i>Moniteur</i> n° 137).
21,870 "	25,200 "	
1,283,176 "	2,765,226 "	

DETTE PUBLIQUE. — 1^o EMPRUNT DE 31,000.000*contracté avec jouissance*2^o DETTES DE MÊME NATURE AJOUTÉES A CET EMPRUNT ET ÉMISES

SITUATION DU FONDS

TERMES D'AMORTISSEMENT. <i>Semestre au</i>	FONDS D'AMORTISSEMENT.
	ANNÉES 1875 A 1875.
	Dotation de l'amortissement
	Intérêt du capital amorti
	ANNÉE 1876.
1 ^{er} mai 1876 . . .	Dotation : 1/4 p. 0/0 de 31,000,000 de francs, capital de l'emprunt
	6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 p. 0/0 de 805,600 francs
	—
1 ^{er} novembre 1876 . . .	Dotation : 1/4 p. 0/0 de 31,000,000 de francs, capital de l'emprunt
	6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 p. 0/0 de 948,600 francs
	ANNÉE 1877.
1 ^{er} mai 1877 . . .	Dotation : 1/4 p. 0/0 de 37,845,500 francs, capital de l'emprunt et de la dette qui y a été ajoutée avec jouissance du 1 ^{er} mai 1876
	6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 0/0 de 1,093,500 francs
	—
1 ^{er} novembre 1877 . . .	Dotation : 1/4 p. 0/0 de 123,435,800 francs, capital de l'emprunt et des dettes qui y ont été ajoutées avec diverses jouissances
	6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 p. 0/0 de 1,260,000 francs
	TOTAUX. fr.

DE FRANCS DE CAPITAL, A 4 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} août 1871,AVEC JOUISSANCE DU 1^{er} MAI 1876 ET JOUISSANCES ULTÉRIEURES

D'AMORTISSEMENT.

MONTANT du fonds D'AMORTISSEMENT	SOMMES employées A L'AMORTISSEMENT	CAPITAL NOMINAL amorti AU MOYEN DES SOMMES ci-contre	Observations.
765,000 »			
59,558 »			
804,558 »	804,558 »	805,574 20	
127,500 »			
16,112 »			
127,500 »			
18,972 »			
290,084 »	9 0,084 »	287,907 27	La dotation d'amortissement affectée au capital mis avec jouissance du 1 ^{er} mai 1876 n'a pris cours qu'à partir du 1 ^{er} novembre suivant, conformément à l'article 5 de l'arrêté royal du 2 septembre 1876 (<i>Bonheur</i> n° 236)
144,608 75			
21,870 »			
308,589 50			
25,200 »			
500,268 25	(1) 499,310 »	499,678 97	(1) Il reste à employer, pour compléter l'amortissement du semestre écoulé le 1 ^{er} novembre 1877, une somme de fr. 958 25 c ⁵ qui a été allouée par la loi du 3 juin 1878 (<i>Bonheur</i> n° 157)
1,594,710 25	1,593,752 »	1,593,160 44	

DETTE PUBLIQUE. — 1^o EMPRUNT DE \$1,000,000*contracté avec jouissance*2^o DETTES DE MÊME NATURE AJOUTÉES A CET EMPRUNT ET ÉMISESSITUATION, AU 1^{er} JANVIER 1878, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1876.	
	Service du 1 ^{er} novembre 1875 au 31 octobre 1876.	
	Loi du 22 décembre 1875 } chap. 1 ^{er} , art. 3 et 16. — du 5 mai 1877 }	
	Intérêts et amortissement. Fr. 2,431,870 "	Frais. Fr. 7,000 "
Intérêts	2,141,786 "	"
Amortissement	290,084 "	"
Commission de paiement des intérêts à Paris	"	1,425 09
Courtage relatif à l'amortissement	"	286 47
Transport d'espèces et frais divers.	"	270 "
TOTAUX. fr.	2,431,870 "	1,970 56
Sommes disponibles. fr.	"	5,020 44

DE FRANCS DE CAPITAL, A 4 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} août 1871.

AVEC JOUISSANCE DU 1^{er} MAI 1876 ET JOUISSANCES ULTÉRIEURES.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1876 ET 1877.

EXERCICE 1877.		OBSERVATIONS.
Service du 1 ^{er} novembre 1876 au 31 octobre 1877.		
Loi du 26 décembre 1876 } (1) — du 23 juin 1877 } chap. 1 ^{er} , art. 8 et 22.		
Intérêts et amortissement.	Frais.	
Fr. 4,282,400 »	Fr. 7,000 »	
3,785,000 »	»	
400,510 »	»	
»	»	
»	165 85	
»	»	
4,282,400 »	165 85	
»	6,854 17	

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 506,859,000

émis avec jouissance du 1^{er} juin

MONTANT DU CAPITAL, A

	ANNÉE 1876.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
Capital des obligations au porteur	156,183,300 "	152,917,800 "
— des inscriptions nominatives	107,066,700 "	130,167,200 "
	243,250,000 "	283,085,000 "
Capital amorti	(1) "	(1) "
TOTAUX fr.	243,250,000 "	283,085,000 "

MONTANT DES INTÉRÊTS,

	ANNÉE 1876.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
Intérêt des obligations au porteur	2,042,740 50	2,293,767 "
— des inscriptions nominatives	1,606,000 50	1,952,508 "
	3,648,750 "	4,246,275 "
Intérêt du capital amorti	"	"
TOTAUX fr.	3,648,750 "	4,246,275 "

FRANCS DE CAPITAL, A 3 POUR CENT L'AN,

1873 et jouissances ultérieures.

DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1877.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	
156,466,800 "	147,657,300 "	(1) La dotation d'amortissement n'a pris cours qu'à partir du 1 ^{er} mai 1876. (Article 5 de l'arrêté royal du 29 avril 1873.)
150,073,800 "	158,425,300 "	
306,540,600 "	306,080,600 "	
318,400 "	778,400 "	
306,859,000 "	306,859,000 "	

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1877.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	
2,347,002 "	2,214,859 50	
2,251,107 "	2,576,549 50	
4,598,109 "	4,591,209 "	
4,776 "	11,676 "	
4,602,885 "	4,602,885 "	

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 306,859,000

émis avec jouissance du 1^{er} juin

SITUATION DU FONDS

TERMES D'AMORTISSEMENT. — Semestre au	FONDS D'AMORTISSEMENT.
	ANNÉE 1876. 1^{er} novembre 1876. Dotation : 40 c. p. 0/0 sur un capital de 285,085,000 francs.
	ANNÉE 1877. 1^{er} mai 1877. { Dotation : 40 c. p. 0/0 sur 306,859,000 francs, capital de l'emprunt 6 mois d'intérêt du capital amorti : 1 1/2 p. 0/0 de 318,400 francs
	1^{er} novembre 1877. { Dotation : 40 c. p. 0/0 du capital de 306,859,000 francs 6 mois d'intérêt du capital amorti : 1 1/2 p. 0/0 de 778,400 francs TOTAUX. fr.

FRANCS DE CAPITAL, A 5 POUR CENT L'AN,

1873 et jouissances ultérieures.

D'AMORTISSEMENT.

NONTANT du fonds d'AMORTISSEMENT.	SOMMES employées A L'AMORTISSEMENT.	CAPITAL NOMINAL amorti AU MOYEN DES SOMMES ci-contre.	Observations.
285,085 »	285,085 »	369,562 77	
506,859 »			
4,776 »			
	650,170 »	822,665 65	
506,859 »			
11,676 »			
915,255 »	915,255 »	1,192,226 42	

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 306,859,000

*émis avec jouissance du 1^{er} juin*SITUATION, AU 1^{er} JANVIER 1878, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1876.	
	Service du 1 ^{er} novembre 1875 au 31 octobre 1876.	
	Loi du 22 décembre 1875 } chap. I ^{er} , art. 2 et 16. — du 5 mai 1877 }	
	Intérêts et amortissement.	Frais
	Fr. 8,178,110 »	(¹) fr. 20,000 »
Intérêts	7,895,025 »	»
Amortissement	285,085 »	»
Commission de paiement des intérêts à Paris et à Londres.	»	8,901 07
Courtage relatif à l'amortissement	»	240 96
Transport d'espèces et frais divers.	»	2,590 22
TOTAUX. fr.	8,178,110 »	11,752 25
Sommes disponibles. fr.	»	8,267 75

FRANCS DE CAPITAL, A 5 POUR CENT L'AN,
1875 et jouissances ultérieures.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1876 ET 1877.

EXERCICE 1877.		Observations.
Service du 1 ^{er} novembre 1876 au 31 octobre 1877.		
Loi du 26 décembre 1876, chap. I ^{er} , art. 9 et 22.		
Intérêts.	Frais	
Fr. 9,819,488 »	(1) fr. 17,000 »	(1) Part afférente à cet emprunt dans le crédit porté au Budget pour <i>frais divers</i> .
9,189,518 »	»	
650,170 »	»	
»	»	
»	549 05	
»	428 60	
9,819,488 »	777 65	
»	16,222 37	

TABLEAU N° 27.

EXERCICE 1877. — DETTE PUBLIQUE. — PENSIONS DE

Situation au 1^{er}

NATURE DES PENSIONS.	NOMBRE DES PENSIONS.				MONTANT DES PEN		
	SITUATION au 1 ^{er} janv. 1877.	MOUVEMENT pendant l'année 1877.		SITUATION au 1 ^{er} janv. 1878.	SITUATION au 1 ^{er} janv. 1877.	MOUVEMENT pendant l'année 1877.	
		Accroissem.	Décroissem.			Accroissem.	Décroissem.
Civiles et autres accordées avant 1850 . . .	20	"	4	16	7,936	"	1,612
Civiques	61	"	8	55	21,446	"	2,920
Militaires	5,785	187	225	5,749	5,706,974	251,558	215,001
Ordre de Léopold	282	6	7	281	28,200	600	700
Marine (militaires)	26	1	"	27	29,561	2,760	"
Militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas	4	"	3	1	846	"	597
Secours sur le fonds dit de Waterloo . . .	10	"	1	9	320	"	86
<i>Pensions civiles.</i>							
Pensions des Affaires Étrangères	52	"	6	46	60,057	"	10,124
— de la Justice	285	27	28	282	642,264	94,988	85,255
— de l'Intérieur	278	25	17	284	447,180	40,661	22,950
— des Travaux publics	658	75	55	678	525,959	71,852	50,145
— de la Guerre.	50	4	5	51	81,678	4,842	2,955
— des Finances	2,027	174	166	2,055	1,921,452	198,035	171,702
— de la Cour des Comptes	8	1	2	7	18,681	5,000	5,454
Pensions ecclésiastiques	550	48	30	559	320,555	50,406	57,556
Pensions des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite.	254	1	17	218	128,919	158	9,288
Traitement d'attente et rente viagère. . .	2	"	"	2	1,560 08	"	"
	8,130	545	577	8,098	7,947,868 08	729,840	621,865
		Diminution. 52 pensions.				Augmentation : 107,975 francs.	

TOUTE NATURE, TRAITEMENTS D'ATTENTE ET RENTES VIAGÈRES.

janvier 1878.

SIONS.		MOTIFS DES ACCROISSEMENTS.	MOTIFS DES DÉCROISSEMENTS.	Observations.
SITUATION au 1 ^{er} janv. 1878.				
6,324	•		4 pensions éteintes par suite de décès.	
18,526	•		8 — — —	
5,742,911	•	186 pensions accordées nouvellement	221 — — —	
		1 — par suite de révision	1 — — de révision.	
			1 — — de prescription.	
28,100	•	6 — nouvellement	6 — — de décès.	
			1 — — de nomination au grade d'officier.	
52,521	•	1 — —		
249	•		5 — — de décès.	
754	•		1 — — —	
55,955	•		6 — — —	
654,017	•	26 pensions accordées nouvellement	27 — — —	
		1 — par suite de révision	1 — — de révision.	
475,911	•	22 — nouvellement	16 — — de décès.	
		1 — par suite de révision	1 — — de révision.	
556,666	•	75 — nouvellement	55 — — de décès.	
85,565	•	4 — —	5 — — —	
1,947,765	•	175 — —	166 — — —	
		1 — par suite de révision		
20,247	•	1 — nouvellement	2 — — —	
335,925	•	48 — —	39 — — —	
119,789	•	1 — —	17 — — —	
1,560 08				
8,055,845 08		545 pensions.	577 pensions.	